ΑΛΔΕΙ
ΖΑΡΤΤ
Ο ΒΙΒΛ
ΙΟΝΑΟ
ΕΝΑΙΑ
ΝΕΟΕ
ΚΕ

L'HEPTAMÉRON

DES

NOUVELLES

DE TRÈS HAUTE ET TRÈS ILLUSTRE PRINCESSE

MARGUERITE D'ANGOULÊME

REINE DE NAVARRE

Publié sur les manuscrits par les soins & avec les notes

DE MM. LE ROUX DE LINCY

&

ANATOLE DE MONTAIGLON

TOME QUATRIÈME

PARIS

AUGUSTE EUDES, ÉDITEUR

RUE DES SAINTS-PÈRES, 40

M DCCC LXXX

L'HEPTAMÉRON
DES NOUVELLES
DE
LA REINE DE NAVARRE

L'HEPTAMÉRON

DES

NOUVELLES

DE TRÈS HAUTE ET TRÈS ILLUSTRE PRINCESSE

MARGUERITE D'ANGOULÊME

REINE DE NAVARRE

Publié sur les manuscrits par les soins & avec les notes

DE MM. LE ROUX DE LINCY

&

ANATOLE DE MONTAIGLON

TOME QUATRIÈME

PARIS

AUGUSTE EUDES, EDITEUR

RUE DES SAINTS-PÈRES, 40

M DCCC LXXX

LIBRARY
UNIVERSITY OF TORONTO
PQ
1631
H3
1880
t.4

LES FARCES

DE MARGUERITE DE NAVARRE

SANS être véritablement un auteur dramatique, Marguerite a touché au théâtre, & les annalistes de notre scène ont analysé, dès le XVIIIe siècle, les six pièces qui se trouvent dans *les Marguerites de la Marguerite*. Ce sont plutôt des dialogues que des actions, mais, s'ils ont été certainement joués, ils ne l'ont été que pour la Reine & chez elle. On l'a lu dans les extraits de Brantôme (I, 132) : « Elle composoit souvent des Comédies & des Moralités, qu'on appeloit dans ce temps-là des Pastorales, qu'elle faisoit jouer & représenter par des Filles de sa Cour. »

Florimond de Rémond, dans son *Histoire de la naissance & des progrès de l'Hérésie,* va plus loin.

Après avoir dit que Roussel, son prédicateur, lui fit lire la Bible, « alors grossièrement tournée en françois », il ajoute : « Ce qu'elle fit avec tel plaisir qu'elle composa une traduction tragi-comique presque de tout le Nouveau Testament, qu'elle faisoit représenter en la salle devant le Roy son mary, ayant recouvert pour cet effet des meilleurs Comédiens qui fussent

lors en Italie, &, comme des bouffons ne sont niais que pour donner du plaisir &, comme guenons, devenir plaisants imitateurs des humeurs & volontés du maistre, aussi ces gens, reconnoissant l'inclination de la Roine, parmy leurs jeux entremeslent plusieurs rondeaux & virelais sur le sujet des Ecclésiastiques. Toujours quelque pauvre Moine avoit part à la Comédie & à la Farce. Il sembloit qu'on ne peût se resjouir sans se moquer de Dieu & de ses Officiers. »

Le P. Hilarion de Coste, *Vies & éloges des Dames illustres*, II, 272, répète aussi la qualité italienne des acteurs, &, après avoir résumé ce qu'on vient de lire de Florimond, ajoute très gratuitement au trait final sur les rondeaux & virelais contre les Ecclésiastiques : « Particulièrement contre les Moines & les Religieux, les Curés & les Prêtres de village. »

Je ne sais jusqu'à quel point Marguerite a eu une troupe d'acteurs italiens, dont elle n'avait pas besoin; mais je croirais volontiers qu'elle a eu l'intention de mettre en tragi-comédies tout le Nouveau Testament. Seulement elle n'a fait que commencer; mais, les sujets traités par elle étant l'Adoration des Bergers, celle des Rois, le Massacre des innocents & la Fuite en Égypte, on voit que ses *comédies*, — ainsi naturellement appelées parce que le dénouement en est heureux, — sont bien les premiers sujets de l'histoire évangélique. Après avoir commencé, elle en est restée là, & il n'est pas probable qu'elle en ait écrit davantage. Toutes quatre ont été imprimées de son vivant, & ce sont aussi les seules qui se retrouvent dans les manuscrits de ses poésies.

II. N'ayant pas à les réimprimer ici, il suffira d'en dire quelques mots. C'est à la première, « la Nativité de Jésus-Christ », que se rapporte le mot de Brantôme sur les pastorales. En effet, la *bergerie* des pastoureaux & pastourelles en tient forcément une grande part. Malgré leurs noms allégoriques, *Sophron*, le sage & le savant; *Elpison*, celui qui est plein d'espérance; *Nephalle* le tempérant, de νήφω; *Philétine*, celle qui est

pleine d'amour; *Christilla,* dont le nom est un diminutif féminin de celui de *Christus,* & *Dorothée,* celle qui a le don de Dieu, — les noëls & les simplicités rustiques des Bergers & des Bergères valent mieux que le discours de Satan & que celui de Dieu, qui se donne la peine de répondre lui-même à l'éternel ennemi.

L'Adoration des Mages, où les Anges & Dieu lui-même, que Marguerite fait vraiment parler trop facilement, sont accompagnés par elle de Philosophie, de Tribulation, d'Inspiration & d'Intelligence, n'est pas la meilleure des quatre. Par contre, il y a vraiment une très belle idée dans celle des Innocents. Les plaintes de Rachel, qui ne veut pas être consolée, sortent forcément du sujet; mais il y a une véritable invention, la mort du petit enfant d'Hérode tué avec les autres, le désespoir du père au milieu de ses fureurs & les malédictions de la nourrice. Quelle belle scène pourrait sortir de cette donnée, si humaine & si théâtrale! Marguerite n'a fait que l'esquisser, mais la concevoir & la sentir montre déjà toute la valeur de l'esprit qui a tiré de lui-même & qui a compris ce poignant contraste, si profondément dramatique. Si Corneille avait écrit une tragédie d'Hérode, ce coup & cette surprise, aussi inattendue que naturelle, eussent été dignes de son génie.

Dans la *Comédie du Désert,* Contemplation, Mémoire & Consolation nous font rentrer dans la convention nuageuse de l'allégorie mystique; mais, à propos de ces pièces, il faut remarquer à quel degré elles se séparent des Mystères, surtout par la forme. Le lyrisme y domine plus que le dialogue, & il serait long de relever toutes les formes de strophes & de mètres qui s'y succèdent. Il est vrai que les couplets ne se dégagent pas à l'œil dans l'édition originale, qui, selon l'usage du XVIe siècle, les serre les uns contre les autres, alors qu'il serait bon de les espacer & de les distinguer typographiquement. Non seulement le style, mais même les idées y gagneraient, car elles s'y allégiraient & reprendraient ainsi, pour les oreilles comme pour les yeux, leur variété & leur

accent, allourdis par cette sorte d'agglomération matérielle.

J'ai dit que ces comédies sacrées se séparaient des Mystères. Ce n'est pas seulement parce qu'elles sont pleines de l'esprit religieux nouveau, dont elles sont une manifestation bien curieuse & bien importante, mais aussi parce que leur établissement poétique en strophes lyriques qui y prédominent les en différencie profondément. A la fin du XVe siècle, il s'en introduisait quelque chose : tout en gardant le vers de huit pieds, on se séparait des rimes plates se suivant d'un vers à un autre, & on les entremêlait soit en quatrains, soit en huitains sur trois rimes, la forme par excellence du XVe siècle. Quand on ne fait pas la distinction des strophes, il semble que ce soit écrit au hasard & en rimes libres, ce qui est tout à fait une erreur. Marguerite, plus préoccupée de poésie que du dialogue dramatique, a cherché volontairement & poussé plus loin qu'aucun autre l'accumulation & la variété des rythmes [1]. Sous ce rapport, cette partie de son

---

1. Dans quelques occasions, Marguerite a indiqué l'air sur lequel on les chantait. Ainsi, dans l'*Adoration des Rois*, un petit noël, en strophes de quatre vers de cinq pieds, est « sur le chant des Bouffons », qui est encore célèbre en 1558 (Voir Le Roux de Lincy, *Recueil de chants historiques français*, II, 1842, p. 206), &, dans le *Désert*, des strophes de quatre vers de sept pieds sont sur le chant :

Pendant que je suis bon homme.

Comme cette question des *timbres* est intéressante, j'ajouterai ceux qui sont indiqués pour quelques chansons spirituelles des *Marguerites de la Marguerite*. Une pièce en distiques alexandrins à rime plate est sur l'air :

Sur le pont d'Avignon, j'ouy chanter la belle.

Deux pièces en strophes de dix vers de sept pieds sont, l'une sur une chanson d'amour :

Trop penser m'y font Amours ;

la seconde sur une autre chanson amoureuse :

O l'espinette du bois,
Mon amour la desire.

Enfin une dernière, en strophes de dix vers de six pieds, est sur :

Las ! que dit-on en France
Des gents de Luxembourg ?

œuvre n'est pas sans se rapprocher des *rappresentazioni sacre* italiennes, qui sont régulièrement écrites en octaves. Le plus grand nombre des éditions que l'on connaît de celles-ci est seulement du milieu du XVIe siècle; mais il y en a d'antérieures, & il est bien probable que Marguerite en a eu entre les mains. Le manque d'action, les raisonnements longuement développés qui suppriment la vivacité du dialogue vraiment coupé, le moule, le caractère général, & jusqu'à la dimension, sont aussi trop analogues pour que Marguerite les ait ignorées. Si elle a eu des comédiens italiens, ils ont dû en jouer devant elle.

III. A en croire le mot d'une lettre de Marguerite elle-même, écrite de Nérac à M. d'Izernoy, à la date du 12 janvier 1532 : « Nous y passons notre temps à faire Moineries & Farces[1] », on penserait que celles qui se trouvent dans ses œuvres sont dans le sens gai. Il n'en est rien : elle y prêche comme à l'ordinaire, & ce n'est pas elle qui a jamais fait, comme on dit, de l'art pour l'art. Comme dans les commentaires des interlocuteurs de ses Nouvelles, elle a un but sérieux : elle expose, disserte & régente encore plus qu'elle ne conseille. Ce que dit Florimond de Rémond exprime plus complètement ce qui est la vérité même, le sentiment dominant d'utilité actuelle & de propagande active. Il y a au XVIe siècle une comédie Protestante & un théâtre Réformé; il est surtout Génevois & à un moment Lyonnais, mais c'est

---

On trouve dans le recueil de M. Le Roux de Lincy, II, 124, le timbre : *Las ! que dit-on en France — De Monsieur de Bourbon*, mis pour une strophe de huit vers. Il est certain que les strophes de Marguerite sont sur le chant d'une des pièces du siège de Metz : *Que peut-on dire en France — Du camp de Luxembourg*, — la chanson spirituelle, celle du siège de Metz & deux autres (Le Roux de Lincy, II, 403 & 417) indiquées sur le chant : *Las ! que dit-on en France*, étant également en strophes de dix vers. — M.

1. Dans le premier recueil de ses *Lettres*, par M. Génin, 1841, p. 381, Guillaume Jean, sieur d'Izernay (Yzernay, Maine-&-Loire), était un de ses maîtres d'hôtel; La Ferrière-Percy, p. 166.

après le milieu du XVIe siècle. Marguerite est antérieure, &, si Malingre est bien de son temps, Bèze ne vient qu'à sa suite.

IV. Les Farces de Marguerite sont au nombre de quatre. Deux seulement, les moins périlleuses, une qui ne touche en rien la religion & une autre très entortillée, ont été imprimées du vivant de leur auteur dans *les Marguerites de la Marguerite*. Les deux autres, restées inédites jusqu'à nos jours, ont été données par M. Le Roux de Lincy. Toutes quatre se trouvent dans le manuscrit de ses *Poésies* (Voir I, 189), & nous les y avons collationnées.

J'ai dit quatre Farces, & non pas six. Il a paru pourtant en 1856 (Paris, Auguste Aubry, in-8o de 35 pages) « deux Farces inédites attribuées à la reine Marguerite de Navarre, sœur de François Ier, publiées avec une préface & des notes par Louis Lacour ».

Les deux dialogues à deux personnages, Clément & Catherine, sont charmants de tous points, du style le plus fin & le plus preste; le vers de huit pieds à rime plate y est manié de la main la plus légère, avec les coupures & les suites les plus habiles comme avec le naturel le plus parfait & l'habileté la plus consommée. Mais il n'y a rien d'étonnant à ce qu'elles se trouvent « au milieu d'un certain nombre de poésies huguenotes du bon Marot, dans un recueil commencé en 1536 par un nommé Julyot ». Celui-ci serait-il Ferry Julyot, ce plus que méchant poëte, qui a écrit les ennuyeuses élégies de la jeune fille lamentant sa virginité perdue, auxquelles une réimpression récente a enlevé leur plus grand mérite, celui de la rareté? Il n'importe, mais les deux Farces *la Fille abhorrant mariage* & *la Vierge repentie*, qui sont d'absolues traductions, d'ailleurs exquises, de deux des *Colloquia* d'Erasme, — celui de l'abbé Antronius & de la femme savante, Magdalia; celui de la *Virgo Misogamos*, entre Catharina & Eubulus, le bon conseiller, — sont dans les œuvres de

Marot [1]. La Croix du Maine a parlé d'une édition sans lieu ni date, mais on en connaît deux de Paris & de Lyon à la date de 1549, cinq ans après la mort du poëte (Brunet, III, 1461), & leur texte est courant depuis l'édition de Lenglet-Dufresnoy :

> Qui le sçavoir d'Erasme vouldra voir,
> Et de Marot ensemble la rime avoir,
> Lise cestuy colloque tant bien fait,
> Car c'est d'Erasme & de Marot le fait.

Il nous est donc, à notre grand regret, impossible de joindre les deux jolis morceaux de maître Clément aux essais dramatiques de Marguerite, qui n'a jamais écrit avec cette légèreté & cette souplesse.

V. Je n'ai pas à revenir sur la condition rythmique qui se retrouve dans ses Farces comme dans ses pièces pieuses. Comme les coupures des strophes sont ici typographiquement indiquées, il est inutile d'insister, d'autant plus que la qualité comique des sujets ne comportait pas autant de recherche des formes lyriques. On pourrait plutôt insister sur ce point que ce ne sont point proprement des Farces. La Farce n'est ni un débat ni une leçon ; elle s'occupe plutôt à représenter une aventure ou un caractère pris dans la peinture des mœurs de la bourgeoisie ou du peuple, & elle les fait vivre au moyen d'une action simple, unique & sans complication d'intrigues accessoires : c'est une courte comédie en un seul acte. Celles de Marguerite ne sont pas de la comédie ; ce ne sont pas non plus formellement des *moralités,* puisqu'elles n'ont pas d'abstractions philosophiques ou religieuses personnifiées ; ce seraient plutôt des *Sotties,* mais on a appelé *Farces* des *Sotties,* & l'attribution de genre importe d'autant moins qu'il faut

1. Avec cette différence que, dans la copie de Julyot, Clément & Catherine restent les personnages des deux dialogues, tandis que, dans les textes imprimés, le second est entre l'Abbé & Isabeau.

laisser à ces saynètes protestantes le titre que leur auteur leur a donné.

Dans *le Malade*, à côté de la femme qui, pour soulager son mari, a plus d'un remède, la dent de sanglier, les germes d'œufs, la fiente de pigeon, le jus de pavot; à côté du médecin qui a la saignée & ne croit pas aux recettes des commères, il y a la chambrière qui conseille à son maître de se recommander à Dieu & de ne compter que sur lui. C'est la seule foi qui le peut guérir & qui le guérit en effet.

Il est curieux de rapprocher *le Malade* de la pièce de Mathieu Malingre, « *Moralité de la maladie de Chrestienté* à treize personnages, — Foi, Espérance, Charité, Chrestienté, Bon Œuvre, Hypocrisie, Péché, le Médecin céleste, l'Aveugle, son Varlet, l'Apoticaire, le Docteur, — en laquelle sont monstrez plusieurs abuz advenus au Monde par la poison de péché & l'hypocrisie des heretiques ».

Il est aussi curieux de rappeler qu'elle fut jouée à La Rochelle, en 1558, devant Antoine de Bourbon & Jeanne d'Albret, la fille de Marguerite. C'est au fond le même sujet que *le Malade*, &, si la Moralité de Malingre était de 1558, date du voyage du roy de Navarre & de sa jeune femme, comme nous l'apprend le journal du pasteur Michel Pacqueteau [1], ce serait lui qui se serait inspiré de l'œuvre de la Reine; mais son œuvre était écrite depuis longtemps, puisqu'on en connaît une édition imprimée à Paris par Pierre Vignolle en 1533. Comme Marguerite a surtout écrit à la fin de sa vie, il se pourrait que le thème soit de Malingre & que ce soit Marguerite qui le lui ait ensuite repris.

Les Deux Filles, les Deux Mariées & la Vieille n'ont rien de religieux : c'est, plus brièvement, une sorte de débat sur des questions amoureuses, comme Marguerite en a fait dans le

---

1. *Origine & progrès de la Réformation d La Rochelle*, par M. L. de Richemont, précédé d'une notice sur Philippe Vincent. Paris, Sandoz, 1872, pet. in-8°, p. 51-4 & 99.

poème des quatre Dames & des quatre Gentilshommes & dans celui de *la Coche*.

La première Femme a un mari fâcheux & jaloux à tort : la Vieille lui conseille de le changer en *coucou*. A la seconde, mariée à un mari qu'elle aime & qui en aime une autre, elle conseille de l'aimer comme il fait, ou peu, ou beaucoup, ou pas du tout : c'est l'union ou la revanche. La première Fille veut rester fille & se moquer des amoureux : la Vieille, qui a de l'expérience, lui dit qu'elle aimera. Elle dit à la seconde Fille, qui fait l'éloge de l'amour, que celui qu'elle aime & qui l'aime cessera de l'aimer. Après cela & pour la danse, si fréquente & comme traditionnelle à la fin des Farces, arrivent un vieillard & quatre hommes, non pas pour faire une contre-partie littéraire, mais pour donner aux cinq femmes leur nombre de cavaliers.

L'Inquisiteur est vraiment un peu trop naïf. Il se dit à lui-même qu'il est un coquin, & les Enfants parlent comme des Docteurs de l'Église; mais on y sent le grand souffle religieux de ce sentiment, calviniste au XVIe siècle & janséniste au suivant, que l'homme est impuissant sans la grâce, & que la foi l'emporte sur les œuvres elles-mêmes. C'est le *Fides justificat, non opera,* ce passage de l'Épître aux Romains qui, sous cette forme, était la marque de proscription pour les Bibles hérétiques.

La quatrième Farce, malgré ses obscurités, se rapporte à la supériorité des petits qui possèdent la vraie doctrine sur les grands qui se livrent à leurs passions. Ils sont représentés par des personnages allégorisés, d'ailleurs si fréquents dans le théâtre comique du XVe & de la première moitié du XVIe siècle.

Trop & *Prou*, qui sont de gros Seigneurs de ce monde, ont des robes riches & gorgiases, cannetillées, profilées, ricamérées, frisées & brochées d'or, d'argent & de soie; mais par contre ils ont de grandes, lourdes & laides oreilles bestiales, des oreilles d'âne comme celles du roi Midas; ils les cachent

sous leurs chapeaux & sous leurs bonnets de nuit, mais ils sont tristes au fond, car ils sont condamnés à les garder, parce qu'ils mourraient si on les leur coupait.

Les deux Marchands ont d'autres richesses. *Peu,* qui garde les bestiaux, a une bourse au côté, & *Moins*, qui travaille jour & nuit, a sa richesse sous ses cheveux. Ils sont plus petits que les autres hommes; ils ont des habits si misérables qu'on les déchire quand on y touche; ils n'ont rien, mais, tandis que *Trop* & *Prou* n'ont de cornes que de licorne & de cerf, eux ont sur la tête, comme des béliers, des cornes qui percent leurs chapeaux, qui leur servent à se défendre, à casser les œufs de l'Autruche & à faire fuir la Mort. Ils sont joyeux jusqu'à en rire, grâce à l'histoire qu'ils n'arrivent pas à raconter : *Il était au commencement...,* où il n'est pas difficile de voir l'Évangile, puisque ce sont les premiers mots du premier verset de saint Jean : *In principio erat verbum.* Si *Trop* & *Prou* avaient pendant un quart d'heure dans leurs oreilles la corne dont on dit à un moment qu'elle n'est de chair ni d'os, ils guériraient; mais la corne leur fait mal, & ils ne peuvent la supporter.

La corne est un symbole de puissance (ainsi celles de Jupiter Ammon & de Moïse), & ce symbole s'est perpétué dans la forme du bonnet ducal des Doges de Venise & de Gênes, qui s'appelle *un corno.* Dans les mains d'Amalthée, la corne de la chèvre qui nourrit Jupiter est le symbole & la source de toutes les abondances. En même temps, l'idée de corne est biblique : c'est d'une corne que Samuel verse l'huile sur la tête de Saül pour le faire roi, & M. Frank (IV, 291) fait un curieux rapprochement avec le nom d'un des plus fameux docteurs protestants contemporains de Marguerite, l'Alsacien Martin Bucer, celui qui est mis en scène dans le *Cymbalum mundi* de Bonaventure Despériers, un livre qu'elle n'a pas ignoré, sous le nom de *Cubercus,* anagramme de *Bucerus.* Or celui-ci, selon l'habitude des savants de son temps, avait anobli son nom en le latinisant : de *Kuhhorn,* qui veut dire *corne*

de vache, il a fait *Bucerus*, de βοῦς & de κέρας, qui veut dire *corne de bœuf*.

Toutes ces idées, toutes ces allusions, en y joignant celle de la corne à sonner qui fait arriver aux oreilles le bruit de la bonne nouvelle, sont réunies & comme emmêlées. La Farce est volontairement obscure & ne conclut pas; mais le sens général en est bien visible, malgré ses voiles. Comme dans *le Malade*, le seul chemin à suivre & le seul remède capable de guérir, c'est la parole divine & la foi nouvelle. Sauf la seconde Farce, qui est vraiment de plaisance & comme un *intermezzo di ballo,* les trois autres sont aussi bien du théâtre religieux que les pieux sujets tirés de l'enfance du Christ.

A. DE M.

I. — LE MALLADE

Farce.

(Bibl. nat., F. F. 12,485, f° 80 r° à 88 v°.)

LE MALLADE.

Ma femme, que je suis mallade!
Je sens au cousté grant doulleur;
J'ay le goust amer, le cueur fadde.

LA FEMME.

On le veoit à vostre coulleur,
Mais vueillez donq prandre bon cueur
Et vous esforcer de manger.

LE MALLADE.

Menger, qui n'a plus de faveur?
Vous me faictes vif enraiger.

Menger? Je vous promectz, m'amye,
Que je n'ay goust ny appétit,
Et nul morceau ne sçaurois mye
Avaller, tant fust il petit.

LA FEMME.

Il vous fault donq mectre en ung lict :
Vous y serez plus à vostre aise.

LE MALLADE.

Puis qu'en riens je ne prans délict,
Myeulx suis ainsi, ne vous desplaise.

LA FEMME.

Où vous tient vostre passion?

LE MALLADE.

Au costé droict, soubz la mamelle,
Et sens une altération
Qu'il n'en fut jamais une telle.

LA FEMME.

La dent de sanglier blanche & belle
Vous donneray (c'est ma coustume),
Et d'une herbe, je sçay bien quelle,
Je vous feray ung cathaplume[1].

LE MALLADE.

M'amye, ce n'est pas le poinct
Par où il me convient guérir :
Allez bien tost, ne tardez poinct,
Ung bon Médecin me quérir.

---

1. C'est-à-dire un cataplasme. — M.

LA FEMME.

Tousjours à eulx voullez courir;
Mais leur patte est trop dangereuse,
Car l'autre jour feirent mourir
La fille de la Proculeuse[1].

Entre nous, pouvres femmelettes,
Avons bien quelque expériance
Et congnoissons les herbelettes
Ainsi qu'eulx, par ma conscience.
Pensez vous que leur grant science
Puisse toutes choses sçavoir?

LE MALLADE.

Hay, je pers ma pascience!
Allez tost, faictes bon debvoir.

LA FEMME.

Et bien doncques, je le vois querre,
Puisqu'en luy seul vous voullez croire.
Si vouldroys je bien, par sainct Pierre!
Qu'il fust hors de vostre mémoire:
Car, si seullement voulliez boire
Cinq germes d'œufz tant seullement[2],
Vous verriez bien changer l'histoire,
Et guary seriez seurement.

---

1. De la femme du Procureur. Le changement des deux *liquides* est fréquent dans la prononciation. — M.

2. Voir Pline, l. XXIX, ch. XI (éd. Littré, II, 303-5), pour les remède fournis par les œufs sous toutes les formes. — M.

Je y voys donq pour vous satisfaire,
Et, s'il est besoing, je y courray.

LE MALLADE.

Las! mon Dieu, je ne sçay que faire!
Je croy qu'à la fin je mourray;
Plus porter cecy ne pourray,
Car ma doulleur tousjours augmente;
Guères au Monde ne demourray.
Que vous en semble, ma servante?

LA CHAMBRIÈRE.

Si je osoys la vérité dire
Et qu'il vous pleust en gré la prandre,
Bien tost seriez hors de martire,
Sans au Médecin vous attendre.

LE MALLADE.

Je ne sçay à quel Sainct me rendre,
Mais à tous ensemble me voue.

LA CHAMBRIÈRE.

Ung seul vous en peult bien desfendre,
Qui est digne que l'on le loue.

LE MALLADE.

Qui est celluy qui peult oster,
Comme vous dictes, tous mes maulx?

LA CHAMBRIÈRE.

C'est ung, si le pouvez gouster,
Qui feroit valloir voz travaulx,

Et jamais plus n'yriez aux faulx
Médecins, vous y confiant;
Mais malladye & ses assaulx
Avec luy iriez desfiant.

LE MALLADE.

Qui est ce Sainct? qui peult il estre?
Je vous prie, nommez le moy.

LA CHAMBRIÈRE.

C'est le Sainct des Sainctz, le grant Maistre
Qui sanctifie Pappe & Roy;
C'est Dieu, lequel fermement croy
Que tous voz maulx vous oustera
Quant par une asseurée foy
Vostre cueur là s'arrestera.

Y a il Médecin plus saige
Que Dieu, ou meilleur, ou plus doulx,
Ne qui tant ayme humain lignaige,
Ne si puissant — m'entendez vous —
Ne qui ayt sousfert tant de coups
Et[1] *la mort, pour vous rendre sain*
Et pour tirer dehors des loups
Vostre âme & la mectre en son sain?

Si à luy tout droict vous allez
Luy compter vostre pouvre affaire
Et que franchement vous parlez
Ainsi qu'un bon Chrestien doit faire,

1. Ms. : *Ne*, par répétition des lignes précédentes. — M.

Soubdain vous sentirez desfaire
Le lyen par qui tant sousfrez,
Et, s'il ne luy plaist ainsi faire,
A sousfrir pour luy vous osfrez.

Si vous regardiez vos mérittes
Et vos péchez bien clairement,
Voz doulleurs trouveriez petittes
Au pris de vostre jugement;
Mectez en vostre entendement
Que riens il ne vous appartient
Que peine, doulleur & tourment,
Et que péché en mal vous tient.

Mais, en regardant ce péché
Et vous consentant à la peine,
Soudain en seriez destaché
Par une grâce souveraine
Qui du profond d'Enfer ramaine
L'âme qui est humiliée,
La rendant claire, belle & seine,
Et de tout péché deslyée.

Mon Maistre, mectez tout à rien
Vostre desir & voulunté.

LE MALLADE.

En bonne foy je congnois bien
Que de Dieu vient toute santé;
Mon cueur s'est si fort contanté
De vous oyr de luy parler
Que le mal qui m'a tourmenté
J'ay senty tout soubdain aller;

Par quoy en ces plaisans propoz
Il est temps que je me repose.

LA FEMME, au Médecin.

Hellas, Monsieur, mon bon espoux
Par moy sa doulleur vous expose
— Tant mal est que dire ne l'ose —
S'il vous plaist de le venir veoir[1].

LE MÉDECIN.

Ma commère, vouldrois[2] *savoir*
Quel mal il a.

LA FEMME.

Soubz le tétin.

LE MÉDECIN.

Quant lui print il?

LA FEMME.

Ce fut arsoir,
Mais il ne s'est plainct qu'au matin.
Monseigneur, bien que du Latin
Vous ayez parfaicte science,
Arsoir m'apprint la grant Cathin
Une bien bonne expériance;

Monsieur, de merde d'un tout blanc
Pigeon me dist que bon bruvaige

---

1. Strophe incomplète. — M.
2. Ms. : *je vouldrois*, qui fausse le vers. — M.

J'en feisse, qui ne couste ung blanc,
Et si ne peult faire dommaige.

LE MÉDECIN.

Par ma foy, vous n'estes pas saige
Et vostre commère tant pouc[1],
Car la façon de ce potaige
Est desfendue en Languedoc.

Or, puis que je suis en la voye,
Bien tost remedde y donneray,
Mais premier fault que je le voye,
Puis de son cas j'ordonneray;
Mais vous & autres garderay
Que vous n'y meclez jà la patte,
Ou congé je demanderay,
Laissant aller au lard la chatte.

LA FEMME.

Voicy l'huys de nostre maison.
Et puis que faict il, Chambrière?

LA CHAMBRIÈRE.

Il a dormy longue saison,
Sans se plaindre en nulle manière.

LA FEMME.

Ce seroit guarison planière
S'il prenoit ainsi son repos.

---

1. Aussi peu. — M.

LE MÉDECIN.

Le parler icy ne vault guères.
Entrons que je touche son poulx.

Icy touche le poulx, & le Mallade s'esveille.

LE MALLADE.

Qui est cella[1] *?*

LE MÉDECIN.

C'est moy, mon compère,
Qui viens pour santé vous donner.

LE MALLADE.

Je ne vous voyois pas, mon Père;
Plaise vous le me pardonner.
Las, je sens mon mal retourner
Que m'avoit ousté le dormir;
En ung lieu ne puis séjourner;
Il me faict suer & gémir.

LE MÉDECIN.

Mon amy, nous vous guarirons[2]*;*
Nous n'aurons plus guères de mal.
Avez vous mangé potirons
Prins auprès de fer ou métal?
Va poinct trop dur vostre cheval?
Avez vous prins froict ou bruyne?
Ça, baillez moy cest[3] *urinal*

1. Prononcez avec l'élision : *Qu'est cela?* — M.
2. Ms. : Guaresons. — M.
3. Ms. : Ceste. — M.

Que je regarde son uryne.

Il regarde, & puis dict :

Vrayement, nous sommes beaucoup myeulx,
Compère, que je ne pensois.
Nostre uryne est bonne & noz yeulx
Bien clairs; or, pour parler françoys,
Seigner il vous fauldra, ainçoys
Que de prandre autre médecine,
Car, si autrement commançoys,
Médécin serois trop indigne.

LE MALLADE.

Las, je crains tant ceste seignée
Et veoir ainsi mon sang respandre
Que ma peau est toute baignée
De sueur. Je n'y puis entendre.

LE MÉDECIN.

Résolution vous fault prandre;
Quoy, vous avez si bon esprit[1]
Et faictes comme ung enfant tendre,
Que de crainte veine périt!

LA FEMME, au Médecin.

Monsieur, sans seigner, j'en ay veu
Qui sont guariz parfaictement
Pour avoir ung breuvaige beu
De just de pavot seullement.

---

1. Ms. : eprit. — M.

LE MÉDECIN.

Vous me troublez l'entendement;
Taisez vous, folle que vous estes;
D'icy au jour du Jugement
N'y auroict fin en voz receptes.

Je ne veiz jamais malladye,
Tant difficille en soit la cure,
Que quelque femme à l'estourdye
Mille remeddes n'y procure;
Et, s'il advient par adventure
Que quelcun en puisse guarir,
Cent mil, ignorans leur nature,
De ceste herbe feront[1] *mourir.*

Or bien avec l'Appothicaire
Vostre cas je voys ordonner
Ce qu'il nous conviendra faire
Pour à vous soubdain retourner.

LA FEMME.

Monsieur, pour plus ne séjourner,
Déclairez moy vostre ordonnance;
Pour le mallade n'estonner,
Ne bougez poinct de sa présence.

LE MÉDECIN.

Vous n'entendez goumes ny herbes;
Par quoy ne les vous veulx nommer.

---

1. Ms. : Font. — M.

LA FEMME.

Si ay je bien leu les Prouverbes
Et le Voyaige d'oultre mer[1] ;
Puis ne debvez ainsi blasmer
Noz receptes & noz moyens,
Mais les debvez bien estimer,
Car ilz viennent des Boumyens[2].

Or escripvez tout doulcement
Qu'il vous plaist que mon mary face ;
Il fera tout entièrement,
Car vous estes trop en sa grâce.
Aussy d'ouyr ne seray lasse
Tout ce qu'il vous plaira me dire ;
Or, s'il vous plaist, en ceste place
Vueillez pour son affaire escripre.

LA CHAMBRIÈRE.

Mon maistre, que vous dict le cueur ?
Qu'avez vous aux hommes trouvé ?
Le Médecin est-il vainqueur
Du grant mal qu'avez esprouvé ?

---

1. Les Proverbes communs, « qui sont en nombre de sept cents quatre-vingtz & deux », ont eu de nombreuses éditions à la fin du XVe & au XVIe siècle. (Voir la *Bibliographie des Proverbes* de M. Duplessis, p. 117, & Brunet, IV, col. 912-3.) La réimpression de Silvestre est faite sur une édition de 1539.

Le *Voyaige d'outre-mer* est probablement le *Voyage & Itinéraire d'oultre-mer* par Frère Jehan Thenaud, Maître ès ars, Docteur en Théologie & Gardien des Frères Mineurs d'Angoulesme, & premièrement dudit lieu d'Angoulesme jusques au Cayre. Imprimé à Paris pour la veuve de Jean de Saint-Denis (Brunet, V, 778-9). — M.

2. Des Bohémiens. — M.

LE MALLADE.

Non, mais j'ay très bien approuvé
Que le mal fuyt par pascience,
Lequel bien tost j'ay retrouvé,
Me confiant à sa science.

LA CHAMBRIÈRE.

Donq, puisque vous congnoissez
D'où tout le bien vous peult venir,
Tous faulx remeddes délaissez
Pour au seur & vray vous tenir.
La foy vous fera maintenir
Et sain & joyeulx en tout temps;
Si vous y pouvez parvenir,
Vous serez du ranc des contans.

Si en vous pouvez concepvoir
Que Dieu est vostre seulle vye,
Besoing vous n'aurez d'y pourveoir
Ne peur qu'elle vous soit ravye,
Ny n'aurez desir ny envye
De malladye ny santé;
Ceste vye poinct ne desvye
Quoy que le corps soit tourmenté.

Tous jours vous vous tourmenterez,
Ne regardant que vostre corps;
Jamais ne vous contanterez
Que ne soyez au ranc des morts,
Mais vous aurez repos alors
Quant à vous mesmes serez mort;

Lors seront en paix les discords
Par ung doulx & nouvel accord.

Pour ce que l'âme humiliée
En congnoissance de son riens[1],
Estant de son corps deslyée
Qu'elle l'estime moings que fiens[2],
Soubdain remplye de tous biens
Sera & réunye en Dieu,
Si fort lyée à ses lyens
Que le Diable n'y aura lieu.

Or, quand vous serez dépesché
Du Mallin & de ses tourmens,
Vostre mal, qui vient de péché,
Desnué de ses vestemens
Verrez, & tous ses instruments
Brusler au feu de charité;
A l'heure sçaurez si je ments,
Car sainct serez en vérité.

LE MALLADE.

A vostre parler me consens;
Possible n'est d'y contredire;
Je le croy ainsi & le sens
Tant que je pers tout mon martire.
O Dieu, qui pour vérité dire
Vostre filz nous avez transmis,
Heureulx est qui seul vous desire
Et en vous seul son cueur a mis!

---

1. De son néant. — M.
2. Que du fumier. — M.

LE MÉDECIN.

Voilà par escript vostre cas;
Je m'en voys jusqu[es] à demain.
Or sus, baillez moy les ducatz.

LA FEMME.

Voy les cy, tendez moy la main.

LE MALLADE.

Monsieur, ce seigner inhumain
Pour riens je ne veulx endurer.

LE MÉDECIN.

Si ferez.

LE MALLADE.

Monsieur, je suis sain;
Grant mal ne peult tousjours durer.

LE MÉDECIN.

Si tost guarir ung pluréticque[1]
Sans grande évacuation[2]
Je n'ay poinct veu en ma praticque.
N'avez-vous plus de passion?

LE MALLADE.

Non, mais de consolacion
J'en ay assez pour vous en vendre.

---

1. Ms. : Ung pluratitte. — M.
2. Sans saignée, sans une grande émission de sang. — M.

LE MÉDECIN.

Vostre dict n'est que fiction,
Car la seignée vous fault prandre.

LE MALLADE.

Touchez mon poulx, mon bon compère;
Voyez en quel estat je suis.

LE MÉDECIN.

Il n'y a fiebvre qui m'appère;
Cecy entendre je ne puis.
Ung riens n'y a qu'estiez au puys
De doulleur, dont j'estoys marry;
Je n'ay faict que passer cest huys
Et je vous treuve tout guary!

Quelque herbe luy avez baillée;
Dictes le moy, ne le cellez.

LA FEMME.

Vrayement je n'en suis pas taillée,
Veu qu'ainsi folle m'appellez.

LE MÉDECIN,

Qu'avez vous faict, amy? Parlez.

LE MALLADE.

Riens dont je puisse avoir mémoire,
Mais tous mes maulx s'en sont allez
Seullement pour fermement croire.

LE MÉDECIN.

Ha, pédieu[1]*, il y a du charme,*
Ou parolles ou escripteaulx.

LE MALLADE.

Non a, non; c'est un propos ferme,
Qui sert plus que herbes ne tourteaulx[2].

LE MÉDECIN.

Chambrière, ces cas nouveaulx
Viendroient ilz poinct de vostre teste?

LE MALLADE.

Compère, non; les siens sont beaulx,
Ny à nul charme ne s'arreste.

La Chambrière rit.

LE MÉDECIN.

Voyez vous ce visaige fainct,
Qui en derrière faict la moue?
Ha, je mectray qu'à quelque Sainct
L'a voué, comme femme voue.
Mes quatre doidz dessus sa joue
Lui viendroient ilz pas bien à poinct?

LA CHAMBRIÈRE.

Monsieur, le Médecin l'on loue
Quant il guarist. Ne faict ou poinct?

---

1. Par Dieu. — M.
2. Gâteaux plats en forme de disque. — M.

LE MÉDECIN.

Vous l'avez donq guary, villaune,
Par vostre bel enchantement?

LA CHAMBRIÈRE.

Il est guary, j'en suis certaine,
Mais je ne sçay quoy ne comment.

LA FEMME.

Guary est; mais dictes vrayement
Que vous luy avez [donc] donné?

LA CHAMBRIÈRE.

Rien, sinon ung enseignement
Ainsi que Dieu l'a ordonné.

LA FEMME.

Esse à dire une pastenostre,
Ou à faire chanter des messes?

LA CHAMBRIÈRE.

Ceste recepte va plus oultre,
Car ouster peult toutes tristesses.

LA FEMME.

Qu'esse?

LA CHAMBRIÈRE.

Se fier aux promesses
De Celluy qui jamais ne ment.

LE MÉDECIN.

Qui vous a apprins ces haultesses
Et ce gentil jargonnement?

Ce sont parolles d'enchanteurs
Parler ainsi par parabolles.
Nous avons de saiges Docteurs
Qui ont fréquenté les Escolles;
Ilz nous servent de Prothocolles[1]*;*
Ceulx là nous debvons escoutter.

LA CHAMBRIÈRE.

Mais, s'ilz disent folles parolles,
Font mal les femmes de doubter?

LE MÉDECIN.

Regardez comme elle respond!
Va, va mener tes oysons paistre
Et veoir si la géline pont:
C'est le lieu où il te fault estre.
Pendre à corde ou à chevestre[2]*,*
L'on te doit.

LA CHAMBRIÈRE.

Mais je m'esbahys
Comme ceulx qui rient du maistre
Veoir sain sont de vous tant hayz!

---

1. Le vrai sens du mot est formule initiale ou formulaire. On l'employait au XVe siècle au sens personnel d'un homme qui suggère. M. Littré en a cité des exemples d'après Amyot, dans sa traduction de Plutarque, & d'après Malherbe, dans celle des *Épîtres* de Sénèque. — M.

2. Licol de cheval. — M.

LE MÉDECIN.

Or le feu sainct Anthoine t'arde!
J'en suis bien plus joyeulx que toy.

LA FEMME.

Monsieur, laissez ceste coquarde;
Mais je vous requiers, dictes moy,
Peult ung homme par seulle foy
Guarir sans prandre médecines?

LE MÉDECIN.

Ouy vrayement, car je croy
Que Dieu faict miracles & signes.

C'estoit du temps de Jésuchrist
Que tout chascun il guarissoit;
Mais de nous dit le sainct Escript
Que le Médecin, quel qu'il soit,
Fault honnorer. Poinct ne déçoit
Salomon[1]*, duquel par la bouche*
La vérité de Dieu yssoit;
A nostre honneur nully ne touche.

Dieu, voyant que sa créature
Sans malladye ne peult vivre,
Nous fist [*à*] *ayde de Nature*
Par qui de mal elle est délivre,
Et ceste science en maint livre

---

1. « Honora Medicum propter necessitatem; etenim illum creavit Altissimus. Disciplina Medici exultabit caput illius & in conspectu magnatorum collaudabitur. » Salom., *Eccles.*, XXXVIII, 1 & 3. — M.

Nous ont laissée noz Docteurs,
Si sçavans que ung homme est bien yvre
Qui veult reprandre telz auctеurs.

Les receptes dont vous usez
Sont bonnes? Elles viennent de nous.
Toutesfoiz vous en abusez,
Car vous voullez bailler à tous
Ce qui est pour ung, oyez vous.
Or gardez que nul appareil,
Bruvaige, amer ou aigre doulx,
Ne baillez sans nostre conseil.

Et vous, la belle Chambrière,
Qui faictes icy la bigotte
Et puis vous venez en derrière
Louer vostre oraison dévotte,
Ung charme c'est, je le dénotte;
Si prins l'a ton maistre, il mourra.

LE MALLADE.

S'il ne laisse sa gloire sotte,
Ung grant ignorant demourra.

LE MÉDECIN.

Compère, si le mal revient,
Ne tenez plus les yeulx bandez[1].
Lisez cest escript, qui contient
Vostre santé; or l'entendez.

---

1. Ne persistez pas dans votre aveuglement. — M.

Quant vous vouldrez, si me mandez;
A venir seray dilligent.
Santé avez, que prétendez,
Et moy j'en emporte l'argent.

LE MALLADE.

Vrayement, il a bien besongné
De ressusciter ung vivant.

LA FEMME.

Si a il le ducat gaigné
Pour escripre en homme sçavant.

LE MALLADE.

M'amye, ce n'est plus vent
De toute humaine opinion;
Plus ne veulx qu'estre observant
Le bien, dont Foy faict l'unyon.

Ma femme, ne voyez vous pas
Que l'homme veult que l'on l'adore,
Et comme parle[1] *par compas*
Ce Médecin que l'on honnore?
Mais que les deux mains l'on luy dore,
Souvent reviendra en ce lieu;
Mais je croy qu'il vouldroit encore
Que l'on creust en luy comme en Dieu.

Mais puisque, sans ung seul moyen,
Dieu m'a mis hors de tout danger,

---

1. Ms. : Parlent. — M.

A luy seul, où gist tout mon bien,
Doresnavant me veulx renger
Sans jamais ce propos changer,
En priant à tous Chrestiens
En Celluy, d'où ne veulx bouger,
Tenir telle foy que je tiens.

FIN.

II. — AUTRE FARCE

[DEUX FILLES, DEUX MARIÉES, LA VIEILLE, LE VIEILLARD ET LES QUATRE HOMMES.]

Bib. nat.; Fonds français, n° 12,485, folio 88° à 100 v°.

La Première Fille commence :

Tout le plaisir & le contantement
Que peult avoir ung gentil cueur honneste,
C'est liberté de corps, d'entendement,
Qui rend heureux tout homme, oyseau ou beste;
Malheureux est qui, pour don ou requeste,
Se veult lyer à nulle servitude.
Quant est de moy, j'ay mise mon estudde
D'avoir le corps & le cueur libre & franc;
Il n'y ha nul qui par solicitude
Me sçeust jamais ouster ce digne ranc.

La Seconde Fille.

O qu'ilz sont sotz & vuydes de raison,
Ceulx qui ont dit une amour vertueuse
Estre à ung cœur servitude & prison,
Et, pour aymer, la Dame malheureuse!

Leur faux parler ne me rendra paoureuse
D'aymer très fort, saichant que tout le bien,
Au pris d'Amour, se doit estimer rien;
Car qui Amour ha dans son cueur enclose,
Il trouvera liberté son lyen,
Et ne sçauroit desirer autre chose.

LA PREMIÈRE FILLE.

Mieux me vauldroit tenir la bouche close
Que soustenir qu'il vault myeulx à ung cueur
D'estre vaincu que d'estre le vainqueur
De ceste Amour que vous louez si fort.

LA SECONDE FILLE.

Comment vaincu? Mais il en est plus fort,
Car le cueur seul, sans Amour, n'est que glace:
Amour est feu, qui donne lustre & grace,
Vye, vertu, sans qui le cueur n'est rien.

LA PREMIÈRE FILLE.

La liberté est suffisant moyen
Pour déchasser du cueur & Peur & Honte,
Et, quant à moy, je ne puis faire compte
De riens qui soit qui le puisse arracher
Hors de mon cueur.

LA SECONDE FILLE.

Je ne veulx point tascher
De vous oster ceste vertu aymée,
Mais je dis bien que Liberté nommée
Doit estre Amour.

LA PREMIÈRE FILLE.

Or, pour conclusion,
Vous soustenez Plaisir & Passion
Estre tout ung, ce que ne puis entendre;
Mais Liberté m'a très bien faict apprendre
Que tout plaisir en elle on peult trouver.

LA SECONDE FILLE.

Mais c'est Amour qui le fait renouver[1],
Car, quant je puis au près de moy tenir
Celluy que j'ayme, mal ne me peult venir,
Et tous les maulx qui me sont advenuz
Je ne sçay plus lors qu'ilz sont devenuz.
En cest Amour & en ce grant plaisir
La Liberté seulle se peult choisir.

LA PREMIÈRE FEMME MARIÉE.

Il faict grand mal à femme honneste & sage,
Qui crainct son Dieu & ayme son honneur,
Quand son mary par un meschant langage
Ignorer veult la bonté de son cueur.
Si ma beaulté mérite un serviteur
De qui je suis honnorée & aymée,
En dois je moings pourtant estre estimée
Puis que mon cueur n'est de vice taché?
Non, mais plustost devrois estre blasmée
Si je faisois de non pécher péché[2].

---

1. Ms. : Renommer. — M.
2. Ms. : De mon péché péché. — M.

LA SECONDE FEMME MARIÉE.

De vraye Amour autre Amour réciprocque,
C'est le parfaict de son plus grant desir;
Mais, si Amour de l'autre Amour se mocque
Pour autre Amour trop moings digne choisir,
C'est un ennuy qui me donne loysir,
Temps ne repoz, pour trouver reconfort;
Le désespoir est pire que la mort,
Et jallousye est un vray désespoir.
O Foy rompue & trop apparant tort,
Par vous me fault pis que mort recevoir!

LA PREMIÈRE FEMME.

Or sus, ma seur, vous pensez donq avoir
Ung plus grand mal, que nommez jallousye?
Mais ce n'est riens que d'une fantaisie,
Au pris du mal que malgré moy je porte;
Cent foiz le jour je soubzhaicte estre morte,
Car mon Mary si trèsfort me tourmente,
Et sans raison, qui plus me malcontante;
Il a grand tort.

LA SECONDE FEMME.

Vostre mal n'est qu'au corps.
Il est bien doulx, puis qu'il est par dehors,
Car vous n'avez peine que d'escoutter.
S'il vous failloit dans vostre cueur gouster
L'amer morceau que je mache à toute heure,
Vous diriez bien que, si je plains & pleure,
J'ay bien raison.

LA PREMIÈRE FEMME.

Raison, que dictes vous?
Estre au matin, au soir, à tous les coups
Injuriée, blasmée & plus reprise
Qu'une villaine en adultère prise,
Moy qui suis tant femme de bien, hellas,
Me nommer telle? Ah, je ne le suis pas;
Le cueur m'en part.

LA SECONDE FEMME.

Le myen aussi me crève;
Car ceste Amour, qui ne faict jamais tresve,
Me faict aymer, qui aymée ne suis.
Il ayme une autre, & souffrir ne le puis.

LA PREMIÈRE FILLE.

Mais que peuvent ces deux Femmes tant dire?

LA SECONDE FILLE.

Mais d'où leur vient si triste contenance?

LA PREMIÈRE FEMME.

Quelle raison fait ces filles tant rire?

LA SECONDE FEMME.

D'avoir plaisir monstrent grant apparence.

LA PREMIÈRE FEMME.

Saichons un peu la cause de leur joye.

LA SECONDE FEMME.

Je le veulx bien.

LA PREMIÈRE FEMME.

Filles, Celluy vous voye,
Qui peult donner tout bien d'un seul regard!

LA PREMIÈRE FILLE.

Dames, aussi Celluy mesmes vous gard!
En vous pensons régner mérencolye.

LA SECONDE FEMME.

Et nous voullons sçavoir si de folie
Ou de vertus vous parlez en riant.

LA SECONDE FILLE.

Mais vous[1] *voyans ainsi pleurant, criant,*
Vouldrions sçavoir si plus grand nostre riz
Est que l'ennuy qui fait vos cueurs marryz.

LA VIEILLE.

Le Temps, qui fait & deffaict son chef d'euvre,
M'a, cent ans a, à son escolle prise;
Son grand trésor, qu'à peu de gens descoeuvre,
M'a descouvert, dont je suis bien apprise.
Vingt ans aymay liberté, que l'on prise,
Sans point vouloir de serviteur avoir.
Vingt ans après, d'aymer feiz mon devoir;
Mais ung tout seul, pour qui seul j'estois une,
Me fut osté, malgré tout mon vouloir,
Dont soixante ans j'ay pleuré ma fortune.

---

1. Le ms. & l'édition donnent *nous*, alors que ce sont les femmes qui sont tristes & les filles qui sont gaies.—M.

LA PREMIÈRE FEMME.

Voylà une Dame autenticque;
Quel habit, quel port, quel visaige!

LA SECONDE FEMME.

Hélas, ma seur, qu'elle est anticque!

LA PREMIÈRE FILLE.

Voylà une Dame autenticque.

LA SECONDE FILLE.

Cent ans apprend bien grand' praticque[1];
O qu'elle debvroit estre sage!

LA PREMIÈRE FEMME.

Voylà une Dame autenticque;
Quel habit, quel port, quel visaige!

LA SECONDE FEMME.

Or, faisons vers elle ung voyaige;
Nous n'en pouvons que myeulx valoir.

LA PREMIÈRE FILLE.

En bonne foy, j'ay grand voulloir
D'escouter sa saige doctrine.

LA SECONDE FILLE.

Mais comme elle tient bonne myne!
Allons luy donner le bon jour.

---

1. Il serait facile de corriger : « Cent ans apprennent grand pratique » mais il faut maintenir le texte; le verbe, au singulier, se rapporte à l'idée « l'âge de cent ans ». — M.

LA PREMIÈRE FEMME.

Celluy qui au Ciel faict sèjour
Et en Terre ha l'auctorité,
Vous doint toute prospérité.

LA VIEILLE.

Mes filles, luy, qui ha puissance,
Donne à voz cueurs la congnoissance
De luy, & de vous mesme aussi.
Qui vous amène en ce lieu cy?
Je vous requiers ne le celler.

LA SECONDE FEMME.

Desir de vous ouyr parler
Et de vous quelque bien apprandre,
Et aussi pour vous faire entendre
Quelque débat en quoy nous sommes.

LA VIEILLE.

Hélas, j'ay des ans si grans sommes
Que je croy que mon vieil langaige
N'est plus maintenant en usaige
Et qu'à peine l'entendrez vous.

LA PREMIÈRE FILLE.

Ne prenez, Madame, de nous
Ennuy à noz débatz ouyr.

LA SECONDE FILLE.

Nous espérons nous resjouyr
Par vostre très saincte parole.

LA VIEILLE.

Afin donc que je vous consolle,
Chascune face son devoir
De me dire & faire savoir
Son cas pour y donner conseil.
Hastez vous comme le souleil,
Car le serain est dangereulx
A mon vieil cerveau catterreulx[1],
Et, par ma grande expériance,
Je vous diray en conscience
Ce que faire il vous conviendra
Et qu'à chacune il adviendra.

TOUTES ENSEMBLE.

Qui commancera de nous quatre?

LA VIEILLE.

La plus sage, sans tant débatre.

LA PREMIÈRE FEMME.

Ce sera moy.

LA SECONDE FEMME.

Et moy aussi.

LA PREMIÈRE FILLE.

Vrayment, mes Dames, grant mercy;
Vous estes saiges, & nous folles.

---

1. Affligé d'un catarrhe. — M.

LA SECONDE FILLE.

Saiges se[1] *disent de paroles,*
Mais nous le sommes par effect.

LA VIEILLE.

Pour mettre ordre sur tout ce faict,
Vous, la première en mariage,
Me déclairez vostre couraige.

LA PREMIÈRE FEMME.

J'ay un Mary indigne d'estre aymé;
Je l'ayme autant que Dieu me le commande;
Un Serviteur, d'autre part, estimé
Sans fin me cherche & ma grâce demande.
Honnesteté l'honneur me recommande,
Lequel je tiens ferme dedans mon cueur,
Mais ce Mary me faict payer l'amende
Où je n'ay fait ny péché ny erreur.

Devant chascun parle à mon Serviteur,
Qui ne me veult qu'obéyr & complaire,
Si sagement que, hors ung[2] *faulx menteur,*
Nul ne me peult accuser de mal faire.
Las, ce fascheulx bien souvent me faict taire,
Où le parler me plairoit beaucoup mieulx,
Et destourner, pour myeulx le satisfaire,
D'un lieu plaisant en grant regret mes yeux;

---

1. Ms. : Ce.
2. Ms. : Hors mis ung. — M.

Car, s'il m'y veoit parler, tout furieulx,
Devant les gens faict myne si estrange
Que force m'est, fuyant les aymez lieux,
Qu'un bon propoz en ung fascheux je change;
C'est ung ennuy qui mon cueur ronge & menge,
Mais, quant je veulx ce malheur évitter
Et que du tout à son voulloir me renge,
Pour le garder de tant se despitter,

Sans faire riens qui le puisse irritter,
Il entre lors en plus grand resverye
De jurer Dieu, de Diables invitter[1],
De m'accuser de toute menterye,
Et si seroit follie ou mocquerye
De le penser appaiser par douceur;
Il n'a repos que de me veoir marrye,
Et mon repoz augmente sa fureur.

Cent mille noms, pour croistre ma doulleur,
Me va nommant, dont le moindre est Meschante.
Hellas, c'est bien sans raison ny couleur,
Car je suis trop de ce vice innocente.
Voilà le chant que nuyct & jour me chante;
J'endure tout, & si n'y gaigne rien,
Mais la vertu & l'honneur, qui m'enchante,
Me font souffrir dire ne sçay combien.

Si seray je tousjours femme de bien,
Ce qu'il ne croit, dont il me tient grant tort,
Mais je ne puis trouver ung seul moyen

---

1. Au sens d'invoquer. — M.

Pour recevoir ny donner reconfort
A mon amy, qui m'ayme si très fort,
Car je crains trop honneur & conscience;
Durer ne puis sans secours, ou sans mort;
Je perds le sens, raison & patience.

LA SECONDE FEMME.

Si mon ennuy il vous plaist d'escoutter,
Qui dans mon cœur a prins source & naissance,
Possible n'est que vous puissiez doubter
Que vous ayez jamais eu congnoissance
De nul plus grand; car j'ay eu joyssance
Du plus grand heur qui m'eust sçeu advenir.
Mais quoy? Le temps, par sa longue puissance,
M'a faict cest heur tout malheur devenir.

Car plus parfait ne sçauroict soustenir
Que mon mary ceste mortelle Terre;
Je le pensoys toute seule tenir;
Las, je veoy bien que trop follement j'erre.
Il ayme ailleurs. Voylà ma mort, ma guerre;
Je ne le puys souffrir, ne comporter;
Je prie à Dieu qu'un esclat de tonnerre
Sa Dame ou moy puisse tost emporter.

Je ne voy rien pour me réconforter.
Par tout le cherche, & de le veoir j'ay crainte;
Car je ne puys, le voyant, supporter
Qu'il ayme ailleurs à bon essiant sans faincte.
Pour quelque temps je me suis bien contraincte
De l'endurer, cellant ma passion,

Pensant qu'au jour il y ha heure maincte
Et qu'amour fust joincte à mutacion.

Riens n'a servy ma bonne intencion;
Je l'ay perdu. Il ha une maistresse,
Qui de son cueur prent la possession.
Il est bien vray que le corps seul me laisse;
Son corps sans cueur augmente ma tristesse.
Plus j'en suis près, moings j'y prans de plaisir;
Si j'en suis loing, mon cueur souffre destresse,
Car de le veoir sans cesser j'ay desir.

Soit près ou loing, je n'ay que desplaisir,
Et le pis est que mon amour augmente
Tant que ne sçay lequel je doibz choisir,
Veoir ou non veoir, car chacun me tourmente.
Toute la nuict sans dormir me lamente,
En regrettant l'amytié incongneue
Que je luy porte, dont sa nouvelle amante
La joye en prend qu'autres foys j'ay reçeue.

Je brusle & ars; je me morfonds, je sue;
En fiebvre suis, mais mon seul Médecin,
Qui me pourroict du tout guarir, me tue,
Et si feray de ma plaincte la fin.

LA PREMIÈRE FILLE.

Liberté honneste
A garder suis preste
Sans m'en divertir;
Amour & follye
De mérencolye
Ne se peult sortir.

Quand je oy parler,
Venir & aller
Ces folz amoureux,
Je me prans à rire
Et à part moy dire
Qu'ilz sont malheureux.

Fy d'affection,
Fy de passion
Qui le cueur tourmente!
Mon cueur est à moy;
Je n'ay mis ma foy
En don ny en vente.

J'ay, quoy que je voye,
Le cueur plein de joye
Et de vray plaisir;
Si quelqu'un m'empesche,
Soubdain m'en depesche
Pour repoz choisir.

J'ayme mon repoz;
Je fuy les propoz
D'Amour & sa bande,
Et qui me prieroit
D'aymer, il n'auroit
Rien que sa demande.

J'ayme vérité;
J'ayme pureté
De cueur & de corps;
Passion, Amour;

N'y faict nul séjour;
Je les mectz dehors.

Des jaloux me ryz;
Des fascheux marriz
Trèsbien mon temps passe;
D'un Amour transy
Qui requiert mercy
Contrefaiz la grace.

Je me mocque d'eux,
Et nully ne veux
Pour mon serviteur;
Car leur amytié,
Haynne ne pitié,
Ne me touche au cueur.

Leur cachez secretz,
Leur piteulx regretz
J'escoute très bien,
Mais de mon couraïge
Je suis bien si saige
Qu'ilz n'entendent rien.

J'ay bien grant desir
De faire plaisir
A qui le mérite;
Désolation,
Par compassion,
A joye je incite.

L'orgueil je rabaisse;
Les Amoureulx laisse
Sans poinct les hanter;
S'ilz pleurent ou prient,
Tant plus fort ilz crient,
Me prens à chanter.

Bref, je n'ay soucy
Un seul[1]*, Dieu mercy,*
Qui le dormir m'ouste.
Qui ayme le vice,
Follye ou malice,
Las, que cher leur couste!

Liberté garder
Veulx, sans m'hazarder
De jamais aymer;
Ayme qui vouldra;
En fin les fauldra
Tous desestimer.

LA DEUXIESME FILLE.

L'Amour vertueuse,
Non point vicieuse,
Je veulx soustenir,
Qui n'est moings duisante
Que belle & plaisante
L'on la doit tenir.

---

1. Je n'ai pas un seul souci. — M.

Quand Amour s'attache
Au cueur qui n'a tache
De meschanceté,
Il luy donne grace,
Parolle & audace,
Pour estre accepté.

Sans Amour, ung Homme
Est tout ainsi comme
Une froyde Idolle;
Sans Amour, la Femme
Est fascheuse, infame,
Mal plaisante & folle.

Amour en tournoys
Fait porter harnoys
Et rompre les lances,
Picquer les chevaulx,
Faire les grans saultz
Et tenir les dances.

Qui n'ayme bien fort,
Il est salle & ort
Et très mal vestu;
De bien est forclus,
Et ne vault pas plus
Qu'un pouvre festu.

J'ayme & suis aymée,
Prisée, estimée
D'un honneste & sage,

Lequel aymer veux;
J'en ay fait les veuz
Le long de mon aage.

Tousjours en luy pense,
Et n'ay contenance,
Ne bien, qu'à le veoir;
Loing de luy j'escriptz,
Et en pleurs & cryz
Faiz bien mon debvoir.

Puis, quand le reveoy
Assis près de moy,
Escoutant ses dictz,
J'y prans tel plaisir
Que je n'ay desir
D'estre en Paradis.

Mon cueur n'est plus mien;
Il s'en court au sien,
Mais le changement
Me donne tant d'ayse
Que mes maulx j'appaise
Tout en ung moment.

Quoy que l'on me face,
Tourment ou menace,
Le tout en gré prans;
D'Amour mon cueur volle;
C'est la bonne escolle
Où tout bien j'apprans.

Je ne pense pas
Faire tour ne pas
Sans penser en luy;
Il est de mes maulx,
Peines & travaulx,
Reffuge & appuy.

Qui tient donq Amour
Pour prison & tour?
Il ha très grand tort;
Amour je soustiens
Cause de tous biens
Jusques à la mort.

Car la servitude,
La peine ou l'estude
Qui est en amours,
M'est liberté, joye,
Pourveu que je voye
Mon amy tousjours.

LA VIEILLE.

Mes Filles, tous vos différendz
J'ai maintesfoiz veu sur les rancz;
Telz débatz nouveaulx ne me sont.
Assez y en ha qui en ont
Et de plus grans ont soustenuz,
Lesquelz devant moy sont venuz,
Et moy, qui congnoys la racine
De tous ces cas, la médecine
Leur ay très bien sçeu ordonner,

Car à vous j'espère donner
Advertissement profitable.
Vous, qui souffrez mal importable
D'un mary fascheux & jaloux,
Je vous requiers, appaisez vous,
Car le temps l'ayde vous fera
Et dedens son cœur deffera
L'opinion, dont la beauté
Est cause de sa cruaulté;
Ou bien, s'il est [ou] veau ou beste,
Qu'il n'ayt raison, cerveau ou teste
Pour recepvoir nulle science,
Aussi, si vostre patience
Ne peult plus endurer, d'un veau
Faites un très plaisant oyseau[1],
Car, si ne le faictes voller,
Il ne vous sçauroit consoler.
Mais, en chantant le temps qui pleure,
A tout le moings aurez une heure
Qui vous fera les vingt & troys[2]
Supporter en oyant sa voix,
Car le soupesonneulx meschant
Mérite bien chanter ce chant.
Ne pensez pas, pour vous tuer
Et à bien faire esvertuer,
A raison jamais le renger;
Mais il le fault du tout changer.
S'il est changé, & vous aussi,
Vous sortirez hors de soulcy;

1. Faites en un *coucou* & cocufiez-le, comme on eût dit au grand siècle.
2. Les vingt-trois autres heures.

Vous n'aurez consolation
Qu'en ceste transmutation.

LA PREMIÈRE FEMME.

Ma Dame, j'ayme mieulx souffrir
Et à tourment & mort m'offrir,
Nonobstant sa meschanseté,
Que faire un tour de lascheté.

LA VIEILLE.

Bien, bien; le temps y pourveoyra,
Car, quand bien layde vous verra,
Autant qu'il en fait trop de compte
Vous laissera, dont aurez honte;
Car d'un fascheux naifvement
Ne veiz jamais amendement.

LA SECONDE FEMME.

Et moy, que mon Mary desprise,
Seray je poinct de vous apprise?

LA VIEILLE.

Ouy vrayement; c'est bien raison.
Vous voullez estaindre un tyson
Avant la nuyct; mais mieux vauldroit
Le laisser bruslant que tout froict.
Vostre Mary, plain de feu vif,
S'il ayme ailleurs d'un cueur naïf,
C'est vray signe qu'il n'est pas mort.
Bien qu'il vous tienne ung peu de tort
En autre lieu tant séjourner,

Au moins il vous peult retourner
Et ne vous en traicte pas pys.
Le voudriez vous sur les tappys
Tout le long du jour bien couché,
Et son œil à plaisir bouché
Sans pouvoir nulle beaulté voir?
Laissez luy faire son debvoir,
Puis que rien ne vous dimynue.
Ne craingnez point la continue;
Le temps la tournera en quarte[1].
N'ayez peur que tant il s'escarte
Qu'au logis grox d'enfant revienne.
Faictes comme luy; qui tient tienne,
Car la loyauté vous tourmente.
S'il est Amant, soyez Amante.
Quand il n'aymera rien que vous,
N'aymez aussi que vostre espoux,
Car il vous doit servir d'exemple.
Vostre Amour est un peu trop ample
Et n'est pas esgalle à la sienne.
C'est fait en Juyfve ou Payenne
D'estre ainsi de son Mary serve.
Rien ne guérira vostre verve
Que de l'aymer tout en la sorte
Qu'il vous ayme, ou vous estes morte.
Où peu-peu; prou-prou; où point-point,
Et, si vous ne gaignez ce poinct,
Vous ne ferez que tracasser
Cueur & corps, & membres casser.
Le temps, par qui espérez myeulx,

1 Ms. : Quatre. La fièvre continue & la fièvre quarte.

Le vous rendra si laict, si vieulx,
Que mal vous en contenterez,
Et bien souvent soubhaicterez
Estre jallouse & qu'il fust fort,
Mais plus tost trouverez la mort
Que de retourner en jeunesse.
Toutefoiz, Amour ou Vieillesse
Mectront à vostre douleur fin;
Trompé y sera le plus fin.

LA SECONDE FEMME.

Vous me donnez peu d'espérance.
Après une longue sousfrance
Vous me promectez un tourment,
Ou ung remède promptement,
Que mon cœur ne sçauroit voulloir.

LA VIEILLE.

Il ne vous fault donq plus douloir,
Car j'ay dit ce qui se peult faire.

LA PREMIÈRE FILLE.

Madame, & puis de mon affaire.
Je suis bien, je m'y veulx tenir;
Que sera ce de l'advenir?

LA VIEILLE.

Que ce sera? Hellas, m'amye,
Je voy bien que ne sçavez mye
La grand' puissance qu'a le temps.
Hau, que j'en ay vu de contans

Qui n'eussent sçeu soubhaicter mieux,
Mais tout soubdain du hault des Cieulx
Les ay veu descendre bien bas.
Je prise & loue voz esbatz;
La vertu, qui vous rend parfaicte,
Vous ha ainsi joyeuse faicte.
Toutesfois, ne l'auctorisez
Tant que les autres desprisez.
Amour est un fin & faulx Ange,
Qui très cruellement se venge
De ceux qui de luy n'ont faict compte,
Car un orgueilleux craint la honte.
Plus il vous veoit honneste & belle,
Envers luy cruelle & rebelle,
Plus il desire droict frapper
En vostre cueur & l'attrapper,
Ce que jusques icy n'a faict,
N'ayant trouvé nul si parfaict
Qui méritast vostre amytié.
Si une fois vostre moictié
Amour met devant voz beaulx yeulx,
Onques personne n'ayma mieulx
Que vous ferez, j'en suis certaine.
Ce sera la Bonté haultaine [1],
Qui par le temps y pourveoyra.
Jusques là l'on ne vous verra
Aymer, car vous estes trop fine,
Je le voy bien à vostre myne,
Car de rien ne faictes semblant.
Amour, qui va les cueurs emblant,

1. Celui qui règne au haut des cieux. — M.

Et le Temps, qui doulcement passe
Sans que vostre vertu s'esface,
Vous feront changer de propoiz,
Trembler le cœur, battre les poulx,
Et sentir le doulx & l'amer
Que l'on peult souffrir pour aymer.

LA PREMIÈRE FILLE.

Je n'en croy riens. Je tiendray ferme,
Ne jà n'auray à l'œil la lerme
Pour souffrir nulle passion,
Ne d'Amour ny d'affection.

LA VIEILLE.

Vous ne trouvez, par ignorance,
A ma prophétye apparence,
Mais, quand le cas vous adviendra,
De la Vieille vous souviendra.

LA SECONDE FILLE.

Je crains, Madame, & veux sçavoir
Si le temps aura le pouvoir
De changer ma grant amyité.

LA VIEILLE.

Fille, vous me faictes pitié,
Car vostre grand contantement
Ne sçauroit durer longuement.
Le cueur d'un homme est si muable,
Le temps est si très variable,
Les occasions qui surviennent,
Les parolles qui vont & viennent,

Qu'impossible est qu'Amour soit ferme,
Combien qu'il le jure & afferme.
Las, ma Fille, il m'a bien menty!
Il me présenta un party,
Au printemps de ma grant jeunesse,
Tel qu'au Ciel n'y avoit Déesse
A qui j'eusse changé mon lieu.
Mon amy j'aymois plus que Dieu,
Et de luy pensoys estre aymée,
Dont de nully n'estois blasmée.
Or voyez que le Temps m'a fait:
Un serviteur si très parfait
Il m'a osté sans nul respit,
Dont j'ay souffert si grand despit
Que, soixante ans ha, le regrette.
Vieille je suis, mais je soubhaicte
Souvent le bien que j'ay perdu.
Mon malheur avez entendu,
Qui de mon cueur n'est arraché;
Vous n'en aurez meilleur marché,
Car le temps, qui vous faict présent
D'aise & de plaisir à présent,
Ainsi qu'il ha d'Amour le feu
Dans vostre cueur mis peu à peu,
Ainsi peu à peu l'estaindra,
Dont telle doulleur soustiendra
Vostre esperit & vostre corps
Que l'Ame en saillira dehors,
S'elle n'est de Dieu arrestée.
Helas, je vous voy apprestée
De sousfrir autant de tourment
D'amour que de contentement.

LA SECONDE FILLE.

Hau, grant Vieille, qui vous croiroit
En grand' peine & douleur seroit,
Mais plus tost la mer haulseroit
Et le hault ciel s'abbaisseroit
Qu'il m'advint fortune pareille;
Je ne croy point ceste merveille.

LA VIEILLE.

Ma fille, par là passerez,
Et alors contrainte[1] *serez*
Dire : « La Vieille le m'a dict. »

LA PREMIÈRE FILLE.

Hau, de Dieu soit mon cueur maudit
Si je croy en vostre parolle.

LA SECONDE FILLE.

Ny moy; je ne suis pas si folle;
Elle ne produict que malheur.

LA VIEILLE.

Ha, vous aurez ung serviteur,
Qui vous fera propoz changer.

LA PREMIÈRE FILLE.

J'aymerois mieulx vifve enrager;
Mon cueur sans amour demourra,

---

1. Ms. : Contrainct vous.

Et libre vivra & mourra;
J'en faiz la figue aux amoureux.

LA PREMIÈRE FEMME.

Mon cueur craintif & desireulx
Ne sçait quel moyen il doit prandre,
Ou d'aymer ung autre, ou d'attendre
Le temps qu'elle me prophètise;
Mais j'estimeroys à sottise
Reffuser ung bien qui est près [1]
Pour en attendre un autre après.

LA VIEILLE.

Prenez le Temps si vous povez,
Car reffuser vous ne devez
L'Occasion, quand elle vient;
Si aux cheveux l'on ne la tient,
Elle s'enfuyt par violance
Et ne laisse que repentance;
Pensez saigement en ce cas.

LA PREMIÈRE FEMME.

Ha, vrayment je n'y faudray pas.

LA SECONDE FEMME.

Mon cerveau, mon cueur, ma mémoire
Est tout troublé, & ne puis croire
Ceste Sibille prophèticque,
Car, plus mon esperit s'applicque

---

1. Ms. : Prest. — M.

A espérer bien par le Temps
Comme elle dict, rien n'y entends;
Car l'amour, que trop fort je porte
A mon Mary, me rendra morte
Premier qu'aultre amour endurer,
Et me gardera de durer
Jusqu'au temps qu'elle me promect
Repoz, dont en peine me mect
Plus grande que[1] *ne sentiz oncques.*

LA VIEILLE.

Si n'aurez vous repoz qu'adoncques.
On pourroict tel songe songer
Qui ne seroit mye mensonger;
Le bon Docteur bien en parla[2].
Vrayment vous passerez par là
Toutes quatre, malgré vos dents,
Et moy, de peur des accidens,
Du serain m'en voys retirer.

LA PREMIÈRE FEMME.

Quoy, nous lairrez vous souspirer
Sans nous dire rien qui vaille?

LA VIEILLE.

Or appaisez vostre bataille;
Je n'en puis plus porter le faix.

---

1. Ms. : Plus grant que. — M.

2. Est-ce une allusion au passage des *Nombres*, XII, 6 : « *Dixit Dominus : ... per somnium loquar ad illum* », ou à celui des *Machabées*, II, XV, 11 : « *Exposito digno fide somnio, per quod universos* (*Machabæus*) *lætificavit* » ? — M.

Je prie au Dieu de toute paix
Remplir vos cerveaulx de raison.

LA SECONDE FEMME.

Elle s'en va en sa maison;
On ne la peult plus retenir.

LA PREMIÈRE FILLE.

Mais qui la fist icy venir
Pour me dire une menterie?
Que j'aymeray! C'est moquerie;
Amour en mon cueur ne sera.

LA SECONDE FILLE.

Que mon amy me laissera?
La faulse Vieille aura menty;
Jamais ne sera departy
Moy de son cœur, ne luy du myen.

LA PREMIÈRE FEMME.

Rompre aussi mon chaste lyen,
Ou devenir layde & hydeuse
Comme m'a dict ceste fascheuse,
Hay, vrayment elle mentira;
Mon mary se convertira,
Me voyant digne d'estimer.

LA SECONDE FEMME.

Le grant feu vous puisse allumer,
Qui veult que j'ayme ou que j'attende

Que vieillesse ou foiblesse amende
Mon mary ! Mais j'ay espérance
Que, par ma grant persévérance,
En brief retournera à moy,
Et lors seray sans nul esmoy.

LA PREMIÈRE FILLE.

Leur grant ennuy & leur neccessité
Leur fist chercher secours de créature ;
Nostre plaisir par curiosité
Nous fist vouloir savoir nostre adventure.
Le temps, les ans, le sens & l'escriture
De ceste Dame, apparantement sage,
Nous fist ouvrir le secret du courage
Dont rien que mal n'avons peu recevoir.
Nous concluons, par tout nostre langaige,
Que de sçavoir l'advenir, c'est l'ouvraige
De Celluy seul qui sur tous a pouvoir,
Lequel prions, selon nostre debvoir,
Qu'ainsi que Roy en terre il vous fait voir [1],
Vous doint régner au Ciel pour heritage.

LE VIEILLARD.

Ma bonne Dame, où allez vous ?
Où portez vous ceste jeunesse ?

LA VIEILLE.

En bonne foy, mon amy doulx,
Sur un lict par grande foiblesse.

---

1. Ceci s'adresse au Roi de Navarre ou à François Ier, assistant ou devant assister à la représentation.

LE VIEILLARD.

Je veoy là bien grande jeunesse.
En venez vous?

LA VIEILLE.

Ouy, le pas[1].
Vray leur ay dict comme la messe;
Mais quoy? Ilz ne m'en croyent pas.

LE VIEILLARD.

Je y voys parler par tel compas
Que je croy que l'on m'entendra.

LA VIEILLE.

Leur cerveau donc s'amendera,
Car je leur ay dict.

LE VIEILLARD.

J'entens bien;
Mais, confermant vostre entretien,
Je leur en diray davantaige.

LA VIEILLE.

J'attendray voir si son langaige
Sera mieulx que le myen reçeu.

LE VIEILLARD.

Dames, si je ne suis déçeu,

---

1. Avec le sens de : Oui, de ce pas.

Trop grandement vous forvoyez
D'ont ceste Dame ne croyez.

LE PREMIER HOMME.

Que veult ce Vieillart à ces Dames?
Qu'il est caduc & desfailly!

LE SECOND HOMME.

Pensez qu'il veult sauver leurs ames;
Sus, que de nous soit assailly.

LE TROYSIESME HOMME.

Pas n'aurons le cœur si failly
Que d'un Vieillard poulser ne battre.

LE QUATRIESME HOMME.

Menons les dancer toutes quatre,
Et vous les verrez bien tencer.

LE VIEILLARD.

Tencer, non, mais bien vous combattre,
Ma Vieille & moy, de bien danser.
Or dansons, sans plus y penser;
Vous verrez leur orgueil rabattre.

FIN.

III. — AUTRE FARCE

L'INQUISITEUR.

Bib. nat., Fonds français, n° 12,485, folio 100 v° à 107 v°.

L'INQUISITEUR commence.

Le temps s'en va tousjours en empirant;
L'on ne fait plus de religion compte.
Nostre crédit, dont je voys souspirant,
Se pourroict bien en fin tourner à honte.
Ce savoir neuf, qui le nostre surmonte,
Nous oustera en fin honneur & bruict,
D'ont tous les jours fault qu'en chaire je monte
Jusques à ce que par moy soit destruict.

Si je n'avoys qu'aux ignorans affaire,
Je les ferois retourner par la craincte;
Mais je ne puis les sçavans faire taire,
Qui myeulx que moy ont l'Escripture saincte,
Car contanter je ne les puis de faincte;
Tousjours leur fault alléguer l'Escripture,
Dont ilz me font soustenir peine maincte,
Car je n'en feiz jamais bonne lecture.

Grant temps y a que suis passé Docteur
Dedans Paris par ceulx de la Sorbonne;

Quatre ans y a que suis Inquisiteur
De nostre foy, sans espargner personne.
Je ne dys pas que, si quelcun me donne
Ung bon présent pour rachacter sa vye,
Mais que jamais à nully mot ne sonne,
Qu'à le saulver promptement n'aye envye.

Mais à ung sot, il se laisse mourir
Par ung tesmoing que [lors] je luy suscite,
Et ne se veult par argent secourir,
Comme raison à ce faire l'incitte.
Bien que de mort ne voye nul méritte,
Il passera par le feu toutesfoiz
Et, si ung peu mon cerveau il irrite,
Brusler tout vif pas grant compte n'en faiz.

Car il vault myeulx qu'un homme innocent meure
Cruellement, pour estre exemple à tous,
Que cest erreur plus longuement demeure,
Par qui noz loix vont sans dessus dessoubz.
Si l'homme meurt innocent, simple & doulx,
Bien heureulx est; au Ciel trouvera place;
S'il est mauvais, soustenir pouvons nous
Qu'en le faisant mourir on lui faict grace.

Bons & maulvais, la chose est claire & ample,
J'envoye au feu, quant me sont présentez;
Je n'ay regard seulement qu'à l'exemple
Et ne me chault de tous les tourmentez.
Assez de gens se sont mal contantez
De ma rigueur, mais je n'en faiz que rire;
Je n'ay nul soing, fors que bien augmentez
Soient de par moy les moyens de martire.

Si quelque amy de ma façon cruelle
Par charité pense de m'advertir,
Je luy respondz : « Las, amy, c'est le zelle
Que j'ay de faire hors du pays sortir
Ceulx qui peuvent le peuple divertir
D'estre subgectz de nostre saincte Eglise. »
Le noir en blanc ainsi sçay convertir,
Car ma fureur en zelle je desguyse.

De tous leurs dictz ne me chault pas d'un double[1]*;*
Je n'ay regard qu'aux biens que je reçoy.
Ce m'est tout ung qui s'en courrousse ou trouble,
Je impugne ceulx qui soustiennent la foy.
De la bonne euvre j'en parle bien, mais quoy?
Je n'en veulx poinct la peine & l'exercisse.
Foy ne me plaist, & ne sçay que je croy,
Et quicter puis de bonne heure l'office.

Tout mon cas gist à faire bonne myne;
Rien-ne-vault *suis, & contrefaiz le bon,*
Mais il n'y a créature si fyne
S'elle ne sçait m'appaiser d'un bon don,
Que ne luy face ou bien porter bourdon
En quelque long & pénible voyaige,
Ou demander en chemise pardon,
Ou bien mourir par le feu ou en caige.

Mais ces propoz troublent tant mon cerveau
Qu'il me convient, pour fournir à la peine,

---

1. La sixième partie d'un sou; le denier en était la douzième, de sorte qu'une pièce de deux deniers était bien réellement un double. — M.

Aller dehors, puisque le temps est beau,
Car je n'y fuz encore de sepmaine.
A celle fin que mieulx je me pourmène,
Çà mes soulliers; oustez moy ces pantoufles.
Contre le froid je treuve chose saine
D'avoir des gants; donnez moy donq mes moufles[1].

LE VARLET.

Où voullez vous aller, mon Maistre,
En ce temps, qui est si divers?

L'INQUISITEUR.

Je ne sçaurois plus icy estre.

LE VARLET.

Il a l'esperit de travers;
Les prez sont de neiges couvertz,
Et ne s'en peult l'on retirer.

L'INQUISITEUR.

Je voys veoir s'il y a des vers
En quelque nez, pour les tirer.

Il faict froid?

LE VARLET.

Non faict, ce me semble.

L'INQUISITEUR.

A quoy le congnoys tu, Varlet?

---

1. Sorte de gants, surtout fourrés à l'extérieur, où les quatre doigts n'ont pas de séparation & où il n'y en a que pour le pouce. — M.

LE VARLET.

Pour ce que je veoy là ensemble
Des enfans jouer au pallet.

L'INQUISITEUR.

Voilà la raison d'un follet,
Quant l'enfant joue par nature
A la neige ou au chastellet,
Dire qu'il n'a poinct de froidure.

LE VARLET.

Mon Maistre, poinct ne me blasmez.
Voyez les enfants en ce jeu;
Ilz sont rouges & enflammez
Comme ceulx qui sont près du feu.
Ou ilz n'ont nul froict en ce lieu
Comme celluy que vous sentez,
Ou ilz sont mieulx gardez de Dieu
Que vous, que tant vous tourmentez.

L'INQUISITEUR, le frappant.

Quel fol voicy? Te tairas tu?
T'appartient il d'ainsi parler?

LE VARLET.

Mon Maistre, vous m'avez battu;
A Dieu donq; je m'en veulx aller.

L'INQUISITEUR.

Non feras, car trop bien celler
Tu sçaiz mon affaire secret.

LE VARLET.

Cessez doncques de m'appeller
Ainsi fol, puis que suis discret.

JANOT, enfant.

Perrot, gecte après;
J'ai tiré si près
Que je touche au but;

PERROT.

Pour ce beau cyprès
As tiré exprès;
Le gaing cause en fut.

JANOT.

Aussi soubz ung umbre
Sans avoir encombre
Me reposeray;
Ses fruictz sont sans nombre,
Dont joyeulx, non sombre,
Dessoubz m'asserray.

PERROT.

Janot, par ma foy,
Tu as devant moy
Emporté le prix;

JANOT.

A ce que je veoy,
Vanter ne me doy;
L'heur le m'a appris.

JACOT.

Deux autres enfans.

Thierrot, hazarder
Me veulx à garder
Ce petit chasteau;

THIERROT.

Et moy regarder
Comme sans tarder
L'auray ainsi beau.

JACOT.

Je le veulx desfendre
Jusqu'au sang respandre,
Sans craindre mourir;

THIERROT.

Et moy de le prandre
Veulx tousjours prétendre;
Là je veulx courir.

CLÈROT.

Autres deux.

Thiénot, viens tout beau;
Nous prandrons l'oyseau
Qui volle si hault;

THIÉNOT.

Mon Dieu, qu'il est beau!

Sa plume & sa peau
Myeulx qu'un monde vault.

CLÈROT.

J'en ay ung qui volle
Et passe en parolle
Le vert papegault;

THIÉNOT.

Le myen me consolle,
Me baise & m'accolle;
La voix m'en deffault.

LE VARLET.

Mais, à vostre advis, ont ilz froit,
Mon Maistre, ces petis garsons?
Il me semble qu'en cest endroict
De feu leur servent les glassons.

L'INQUISITEUR.

Il vauldroit myeulx qu'à noz leçons
Feussent par leurs parens induictz
Qu'ainsi en jeux & en chansons
Passer leur temps; ilz sont séduictz.

Enfans, enfans, vous perdez temps;
Vous feriez myeulx d'estudier.

JANOT.

Monsieur, si nous sommes contans,
Ne vous en vueillez[1] *ennuyer.*

---

1. Ms. : Vueillez donq.

L'INQUISITEUR.

Voylà ung beau contantement
De jouer au chasteau de noix[1] *;*

PÉROT.

C'est ung très bel esbatement,
Où rien de mal je n'y congnois.

L'INQUISITEUR.

Le temps perdez — ne faictes poinct ? —
En chose à nully proufictable ;

JACOT.

Las, mais qu'il ne nous perde poinct,
Le passe-temps n'est que louable.

L'INQUISITEUR.

Enfans, il vous seroit bien myeulx
D'avoir de bien & mal science ;

THIERROT.

De mal, pour estre vicieulx ?
C'est bien pour perdre pascience.

L'INQUISITEUR.

Vicieulx, je ne l'entendz pas,
Mais c'est pour acquérir vertu ;

CLÈROT.

On l'acquiert ainsi par compas
Et par la reigle d'un festu ?

---

1. De neige. C'est la vieille forme ; Watriquet a écrit un *Dit de la nois.* — M.

L'INQUISITEUR.

Enfance qui est obstinée
Ne veult jamais nul bien apprendre;

THIÉNOT.

Rabbi[1]*, celle qui est bien née*
Sçait tout ce qu'il luy fault entendre.

L'INQUISITEUR.

Qui leur a apprins à respondre
Et dire chose si haultaine?

JACOT.

Qui luy a apprins à se tondre
Et à porter si grant mitaine?

L'INQUISITEUR.

Voulez vous donq estre ignorans
Et perdre ainsi vostre jeunesse?

PÉROT.

Non, mais c'est à tenir les rancs
De tout vray plaisir & liesse.

L'INQUISITEUR.

Quel plaisir pouvez vous avoir
A jeu de si peu de valleur?

---

1. On dit encore Rabbi devant un nom propre, Rabbi ben Lévi, & le *Dictionnaire de l'Académie* continue de dire qu'en adressant la parole à un Rabbin on doit dire *Rabbi* : « Que pensez-vous, Rabbi, de cette interprétation? » Marguerite a donc pu employer *Rabbi* au sens de *Docteur*. La façon dont la forme se trouve fréquemment dans les trois Evangiles de S. Mathieu, de S. Marc & de S. Jean, est le point de départ de cet usage. — M.

JACOT.

Comment pouvez vous le jeu veoir,
Qui n'a ne forme ne colleur?

L'INQUISITEUR.

Je voy le jeu, où fourvoyez
Vous estes de faire tout bien;

THIERROT.

Ha, vous dictes que vous voyez;
En bonne foy, je n'en croy rien.

L'INQUISITEUR.

N'ay je pas deux yeulx en la teste
Pour veoir ce qui est devant moy?

CLÈROT.

Aussi a bien, Monsieur, la beste,
Et n'a entendement ne foy.

L'INQUISITEUR.

Ces parolles sont trop amères;
Il me fault plus avant sçavoir
Qui sont leurs pères & leurs mères,
Ou je ferois maulvais debvoir.

Mon enfant, qui est vostre père?
Donnez m'en signes apparens.

JACOT.

Le vostre.

L'INQUISITEUR.

Non est; par sainct Père,
Nous ne sommes en rien parens.

JACOT.

Puisque ne voullez qu'il soit vostre
Ainsi comme je l'avoys dict,
C'est donq le Père qui est nostre
Où vous avez peu de crédit.

L'INQUISITEUR.

Je n'ay que faire de sa grâce,
Ne de tes parens & cousins;

PERROT.

Aussi, Monsieur, bien il se passe
De vous; il a de bons voysins.

L'INQUISITEUR.

Quel est son nom? Ne le cellez;
Dy aussi le tien de toy mesmes;

JACOT.

Monsieur, pour le savoir allez
Au Prebstre qui fist son baptesme.

L'INQUISITEUR.

Comment l'appelles-tu?

THIERROT.

Il vient
Tousjours à moy sans l'appeller;
Le lieu est hault où il se tient;
Monsieur, vous n'y sçauriez aller.

L'INQUISITEUR.

Nommez moy la maison, la rue;
A quelle enseigne est ce que c'est?

CLÉROT.

A tous enfans elle est congneue,
Et vous ne sçavez où elle est?

L'INQUISITEUR.

Est il Gentil homme ou Marchant,
Ou si Mécanicque peult estre?

THIÉNOT.

Ne l'allez poinct ainsi cherchant,
Car vous ne le pouvez congnoistre.

L'INQUISITEUR.

Mais est il père de vous tous,
Ou bien si chacun a le sien?

JANOT.

Nostre père est, entendez vous;
Héritiers sommes de son bien.

L'INQUISITEUR.

S'il a de quoy, il a grant tort
Qu'il ne vous mect à noz estuddes;

PÉROT.

Nostre partaige & nostre sort
Tenons seur sans solicitudes.

L'INQUISITEUR.

Voici des responses bien fines;
Savoir fault qui leur a apprises;

JACOT.

Monsieur, j'ay veu ung plat de guynes
Où les plus rouges estoient prises.

L'INQUISITEUR.

Si je prans des verges au poing,
Je vous feray vérité dire;

THIERROT.

Nous la dirons s'il est besoing,
Mais vous ne l'entendez pas, sire.

L'INQUISITEUR.

Que je n'entendz pas vérité,
Et c'est moy qui la voys preschant?

CLÈROT.

Vous y avez donc méritté
Ou gaigné, comme bon Marchant?

L'INQUISITEUR.

Ouy vrayement, je y ay gaigné
Ung gaing qui est spirituel;

THIÉNOT.

Le Prescheur a bien besongné
Qui semble bon & n'est pas tel.

L'INQUISITEUR.

Ha, il fault que la main je mecte
Sur vos culz pour vous chastier;

JANOT.

Monsieur, si elle n'est bien necte,
Vous ne nous pouvez nectyer.

L'INQUISITEUR.

Pardieu, ce ne sont point parolles

Qui puissent procedder d'enfans;
Comme dangereuses & folles
Plus en parler je vous deffendz.

LE VARLET.

Mon Maistre, trop prenez à cueur
Les propos de ceste innocence;
Vous, qui des grans estes vainqueur,
Debvez supporter leur enfance.

L'INQUISITEUR.

Enfance ou innocence, las,
Je n'y trouve riens que malice;
De les battre ne seray las
Si de parler font plus l'office.

LE VARLET.

Laissons les jouer; passons oultre;
Plus ne parlent pour ceste foiz;

L'INQUISITEUR.

O que tu es ung bon appostre!
Tu les veulx soustenir;

LE VARLET.

Non faiz.

LES ENFANS chantent tous ensemble :

O Seigneur, que de gens,
A nuyre dilligens,
Qui nous troublent & griefvent!
Mon Dieu, que d'ennemys,
Qui aux champs se sont mis
Et contre nous s'esliévent!

L'INQUISITEUR.

Je les oy chanter. Qu'est cecy[1] *?*
De moy se mocquent, ce me semble;

LE VARLET.

Ce sont enfans, qui sans soulcy
S'accordent d'une voix ensemble;
Chacun est joyeulx comme ung Roy.

LES ENFANS.

Certes, plusieurs j'en voy
Qui vont disant de moy :
« Sa force est abollye;

LE VARLET.

Ils sont hors de mérencolye.

LES ENFANS.

Plus ne trouve en son Dieu
Salut en aucun lieu,
Mais c'est à eulx follye.

LE VARLET.

Escouttez leur chanson jolye;
De joye serez possesseur.

LES ENFANS.

Car tu es mon très seur

---

1. C'est le troisième Psaume : *Domine, quam multiplicati sunt qui tribulant me.* C'est le texte même de Marot, & comme sa traduction de cinquante psaumes a été certainement imprimée dès 1541, & que la préface de Calvin est de juin 1543, la farce de Marguerite ne peut pas être antérieure. — M.

Bouclier[1] & deffenseur,
Et ma gloire esprouvée;

LE VARLET.

Voilà la bonne & bien trouvée;
Je n'en sçaurois le bien celler.

LES ENFANS.

C'est toy, à brief parler,
Qui me faiz [si] aller
Hault la teste levée.

LE VARLET.

Oncques ne fut ceste couvée
De maulvaise pye. Entendez;
Ilz ne sont point entre eulx bandez;
Riens qu'une voix je n'y congnoys.

LES ENFANS.

J'ay crié de ma voix
Au Seigneur maintes foiz
Luy faisant ma complainct;

LE VARLET.

Jamais d'ypocrisie fainte,
Nul de leurs cueurs ne fut faulcé.

LES ENFANS.

Poinct ne m'a repoulsé,
Mais tousjours exaulcé,
De sa montaigne saincte.

---

1. En deux syllabes, comme alors *sanglier*. — M.

LE VARLET.

En liberté & sans contrainct̃e
Jouans, chantans, tousjours joyeulx,
Passent le temps à chose mainct̃e,
Mais tousjours ont au Ciel les yeulx.

Si congé me donnez, mon maistre,
Avecques eulx je demourray,
Car en pleurs je ne veulx plus estre,
Mais avecques eulx [1] *je riray.*

LES ENFANS.

Donq coucher m'en iray;
En seurté dormiray
Sans crainct̃e de mesgarde;

LE VARLET.

L'oeil de Dieu tousjours les garde;

LES ENFANS.

Puis me resveilleray
Et sans peur veilleray,
Ayant Dieu pour ma garde.

LE VARLET.

Je crois qu'à chacun d'eulx bien tarde
L'heure qu'en Paradis seront.

---

1. Le ms. donne, non pas *iceulx*, mais *J eulx*. Comme on trouve plus loin, à l'état de vers de cinq pieds : *A faict̃ J ung jeune Ange*, on voit que c'est une lettre mise par erreur & non effacée. — M.

LES ENFANS.

Cent mil hommes de front
Craindre ne me feront,
Encor[1] qu'ilz entreprinsent,

LE VARLET.

Pleust à Dieu, sans tant sermonner,
Qu'avecques eulz ilz me retinsent,

LES ENFANS.

Et que, pour m'estonner,
Clorre & environner
De tous coustez me vinsent.

LE VARLET.

Et que leur chant si bien m'apprinsent
Que, comme eulx, vesquisse de foy!

LES ENFANS.

Viens donq, déclaire toy
Pour moy, mon Dieu, mon Roy,
Qui de buffes renverses

LE VARLET.

En leur chant n'a poinct de traverses,

LES ENFANS.

Mes ennemys mordans,

---

1. Ms. : *Encores.* — M.

Et qui leur romps les dentz
En leurs gueulles perverses.

LE VARLET.

Ilz n'ont procès ne controuverses;
Ilz ont tout; riens ne leur deffault.

LES ENFANS.

C'est de toy, Dieu très hault,
De qui attendre fault
Vray salut & desfence;

LE VARLET.

O que tant heureuse est l'enfance!

LES ENFANS.

Qui sur tout peuple estendz,
Tousjours, en lieu & temps,
Ta grant bénéficence.

LE VARLET.

Je confesse qu'en innocence
N'y a rien que félicité
Et qu'au pris de leur congnoissance
Tout sçavoir n'est que cécité.

Croyez qu'ilz ont atteint le bout
Du repoz de l'entendement;

L'INQUISITEUR.

Que sçavent ilz?

LE VARLET.

Ilz sçavent tout,
Fors que le mal tant seullement.

L'INQUISITEUR.

Leurs propoz sont subtilz & neufs
Ainsi qu'ilz sont jeunes & beaulx;

LE VARLET.

Mon Maistre, dans les vaisseaulx vieulx
L'on ne mect poinct les vins nouveaulx.

L'INQUISITEUR.

Qui t'a tant apprins d'Escripture[1]*?*
Pour vray, il est ainsi escript;

LE VARLET.

Vous m'en avez faict la lecture,
Et Dieu m'en a donné l'esprit.

L'INQUISITEUR.

Vrayement, vous me faictes penser
A ce que je ne pensay oncques;

LE VARLET.

Ne les vueillez donq plus tenser,
Et orrez[2] *merveilles adoncques.*

---

1. C'est le verset 17 du chap. IX de S. Mathieu : *Neque mittunt vinum bonum in utres veteres; alioquin rumpuntur utres, & vinum effunditur & utres pereunt, sed vinum novum in utres novos mittunt, & ambo conservantur.* — M.

2. Ms. : Et vous orrez. — M.

L'INQUISITEUR.

Enfans, nous retournons à vous
Pour oyr voz doulces chansons;

LES ENFANS,

Mectans leur doid sur leur bouche, disent :

Hons! hons!

L'INQUISITEUR.

Hellas, parlez à nous;
Veuillez oublier noz tensons.

LES ENFANS.

Hons! hons! hons! hons!

L'INQUISITEUR.

Las, mes amys,
Je ne sçavoys que je disois;
Quant en craincte je vous ay mis,
Certes, pas ne[1] *vous congnoissois.*

Vous, qui estes le plus petit,
Parlez à moy, ne vueillez craindre;

LE PETIT ENFANT.

Vous este gan[2] *& moy petit;*
Nous ne sçaurions à vou attaindre.

L'INQUISITEUR.

Dieu a dict, pour tout véritable,
Que, pour travail ne pour aban,

---

1. Ms. : je ne. — M.
2. C'est-à-dire *grant*. — M.

Nul n'aura le bien desirable
S'il n'est tel qu'un enfant d'un an[1] ;

LE VARLET.

Mais bien plus, qui n'est né d'en hault
Par une naissance nouvelle,
Au Ciel ne peult faire le sault ;
Cette doctrine m'est bien belle.

L'INQUISITEUR.

Moy, qui suis vieillard devenu,
Puis je renaistre de nouveau[2] *?*

LE VARLET.

Non, vous n'y estes pas tenu,
Mais il fault changer chair & peau.

L'INQUISITEUR.

Comment?

LE VARLET.

Si le voullez savoir,
Aux enfans l'allez demander ;

L'INQUISITEUR.

Enfans, faictes moy ce poinct veoir ;
Prier vous viens, sans commander.

LES ENFANS.

Hon ! hon !

---

1. « *Quicumque non acceperit regnum Dei sicut puer, non intrabit in illum.* » Lucæ XVIII, 17. — M.

2. Respondit Jesus : « *Nisi quis renatus fuerit, denuo non potest videre regnum Dei*... Dixit ei Nicodemus : *Quomodo potest homo nasci, cum sit senex*...—Respondit Jesus : « *Nisi quis renatus fuerit ex aqua & Spiritu sancto, non potest intrare regnum Dei. Non mireris quia dixi tibi : Oportet vos nasci denuo.* » Johannis III, 3, 4, 7. — M.

LE VARLET.

Puis que les grans avez faict taire,
Enquérez ung peu ce petit;
Y trouverez[1] *quelque mistère*
Pour contanter vostre appétit.

L'INQUISITEUR.

Mon filz, comme appellez vous Dieu?

LE PETIT ENFANT.

Pappa.

LE VARLET.

C'est très bien respondu,
Père il est de tous en tout lieu,
Mais il n'est pas bien entendu.

L'INQUISITEUR.

Qu'espérez vous trouver en luy?

L'ENFANT.

Dodo.

LE VARLET.

C'est très bien à propoz,
Car qui ne congnoist aujourd'huy
Que luy, vit en paix & repoz.

L'INQUISITEUR.

Mais qui est ce Dieu là?

L'ENFANT.

Bon, bon.

---

1 Ms. : *Vous y trouverrez.* — M.

LE VARLET.

Possible n'est de myeulx parler,
Car si grant est de Dieu le don
Qu'il ne se peult myeulx appeller
Que de le nommer le seul bon.

L'INQUISITEUR.

Des bonnes œuvres, des mérittes,
Qu'est ce?

L'ENFANT.

Cza[1].

LE VARLET.

O Dieu, qu'il dict bien,
Car nos œuvres sont si petittes
Devant Dieu que c'est moings que rien.

JANOT.

Puisque c'est à bon essient
Que le vray vous voullez sçavoir,
D'escoutter soyez pascient,
De parler ferons bon debvoir.

PERROT.

Pour vivre en vray contantement,
Ung seul poinct vous est neccessaire:
C'est de sçavoir certainement
Que n'avez pouvoir de bien faire.

---

1. Le ms. donne quatre fois *Lza*, qui fausse le vers. *Cza* se pouvant prononcer *ça*, peut se prendre avec le sens de rien & de moins que rien; *Lza* ne semble offrir aucun sens. — M.

JACOT.

En voyant Dieu ouvrant en vous,
Faisant son œuvre à son desir,
Tout tourment vous semblera doulx,
Et n'eustes jamais tel plaisir.

THIÉNOT.

Qui voyt Dieu partout en tout lieu
Et ne veoit plus ne soy ny homme,
Il est par Grâce filz de Dieu,
Et Dieu, non plus homme, se nomme.

CLÉROT.

Las, si Adam n'eust poinct mengé
Du sçavoir de bien & de mal,
Dieu de luy ne se fust vengé,
Le rendant pis que anymal.

THIÉNOT.

Qui regarde soy, ou son euvre,
Comme fist le Pharisien,
Sa nudité si fort descœuvre
Qu'il se veoit plus villain qu'un chien.

JANOT.

Croyez que qui est mort à soy
Par la vertu du Sainct Esprit,
Il ne vit pas, mais par la foy
En luy, sans plus, vit Jésuchrist.

PÉROT.

Enfance ne cuyde rien estre,
Ne rien pouvoir, ne rien valloir;

Dieu seul tient pour père & pour mestre,
Qui est seul aistre[1] *& seul pouvoir.*

JACOT.

Laissez Adam & son cuyder;
Sa peau n'est pleine que de vent;
Hors de sa chair vous fault vuider;
Lors de tout bien serez sçavant.

L'INQUISITEUR.

Ilz ne disent rien d'aventure;
J'ay tout dedans la Bible leu,
Et leur parolle est si très pure
Que jamais tel sens je n'ai veu.

LE VARLET.

Mais oyez le divin langaige
Que chacun de ces enfans tient;

L'INQUISITEUR.

Je veulx estre enfant, non plus saige;
Il est heureulx qui tel devient.

LE VARLET.

Mon maistre, je sens dans mon cueur
Divines inspirations;

L'INQUISITEUR.

Et je sens Jésuchrist vainqueur
En moy de toutes passions.

---

1. Comme plus loin, p. 96, au sens d'*être* & d'*essence*. — M.

LE VARLET.

Je ne sens plus nulle avarice;
Mon cueur brusle de charité;

L'INQUISITEUR.

Je sens orgueil mort & tout vice
Par l'Esperit[1] *de vérité.*

O puissant Esprit,
O doulx Jésuchrist,
Qui par ta clémence
Et ton sainct Escript
As desfaict, prescript
Mon oultrecuydance,
Je perdz contenance;
Plus en rien ne pense
Qu'à plaisir & joye;
Je saulte, je dance,
Et n'ay congnoissance
De ce que j'estoye.

Mon tout & mon aistre
En Dieu seul voy estre,
Et moy moings que rien.
Fy du nom de maistre
Qui ne peult repaistre
Que d'ordure & fyens!
En Dieu sont tous biens;

---

1. Ms. : l'esprit. — M.

Hors de luy soubstiens
Que tout est tourment;
Je possedde & tiens
De tous Chrestiens
Le contantement.

Où est mon péché?
Je le voy caché
Au corps de mon Roy;
J'en suis destaché,
Qui en fuz taché
Par trop grand desroy;
Clairement je veoy,
De l'œil de la Foy,
Mon salut par Grâce;
Mort suis, je le croy,
Mais Christ vit en moy,
Qui tous maulx esface.

Chantez, Terre & Cieulx,
Chantz délicieux
Pour ce cas estrange;
Dieu d'un homme vieulx,
Diable vicieulx,
A faict un jeune Ange;
Donnez luy louenge,
Qui a faict tel change
Si soubdainement;
De moy ne se venge,
Mais à luy me renge
Ainsi doulcement.

LE VARLET.

O bonté sans sy[1],
Quel cas est cecy?
D'un persécuteur,
Par péché noircy,
Avez eu mercy
Comme bon pasteur;
D'un Inquisiteur,
De maulx inventeur
Par feu ou deffense,
As esté vainqueur,
Luy rendant le cueur
Doulx comme en enfance.

De joye je pleure
Voyant à ceste heure
Ce qu'ay desiré;
Jusqu'à ce qu'il meure,
Si ainsi demeure,
Je le serviray;
Dieu l'a attiré
Et de maulx tiré,
Dont il avoit tant;
Si j'ay souspiré
Pour luy, je riray,
Le voyant contant.

O Dieu, voye & vye,
Qui avez ravye

---

1. *Sans si,* sans condition ni restriction. — M.

Son ame vivante,
Tant l'as assouvye,
Que de riens envye
N'a, mais est contante;
En toy est fondue
Et morte & perdue
Par abjection;
Quant riens l'as rendue,
A toy l'as reçeue
Par dillection.

Le servant comme homme,
J'ay perdu mainct somme
Et mainct bon repas,
Mais, le voyant comme
Dieu, plus je n'assomme[1]
Mes labeurs & pas.
Prins le[2] *voy aux laz*
Par le doulx appastz
D'Escripture saincte;
Poinct ne seray las
De suyvre hault & bas,
Le servant sans faincte.

JANOT.

O Dieu éternel,
Ce jour solempnel
Doit bien estre à tous,
Quant l'homme cruel

1. Je ne totalise, je ne compte pas. — M.
2. Ms. : *je*. — M.

Avez faict aignel
Et semblable à nous;

PÉROT.

Dieu change les loupz
Et à tous les coups
En faict des brebiz,
Car il est jalloux
De nous, comme espoux
De blancz, noirs & bis.

JACOT.

En lieu de deffendre
Parler, veult apprandre
Nostre doulx langaige;
O que Dieu sçait rendre
Bien pour mal & prendre
Ung homme en tout aage!

THIERROT.

Dieu de mon couraige
Ayme son ouvraige
Et le veult parfaire,
Par quoy, du mesnaige
Puis qu'il est si saige,
Luy fault laisser faire.

CLÉROT.

Or sus donq, chantons
Et nous esbattons
A luy donner gloire;
Par tous les quantons

Du Monde, où hantons,
En sera mémoire;

THIÉNOT.

Je donne une poire
Qui dira l'histoire
A ses[1] *compaignons;*
Hors de Purgatoire
Est, il est notoire;
Poinct ne nous faignons.

L'INQUISITEUR.

Mes petis Enfans, je vous prie
A l'honneur du Dieu des Humains
Que chacun de vous chante & crye,
Et nous tenons tous par les mains.

Ilz chantent tous ensemble :

Puis que de ta promesse
L'entier complissement[2]
Octroye à ma vieillesse
Parfaict contantement;
J'actendray sans soulcy
De la mort la mercy.

L'estincelle dernière
De mes ternissans yeulx
A veu de ta lumière
Le rayon gracieulx,

---

1. Ms. : ces. — M.
2. Ms. : *acomplissement*, qui fausse le vers. — M.

Dont je suis esblouy
Et mon cœur resjouy.

Le rayon pur & munde,
Que tu as envoyé
Affin que ce bas Monde
Ne fût plus desvoyé,
Et son lustre obscurcy
En sera esclarcy;

Ta clarté préparée,
Qui de loing reluyra,
A la gent esgarée
Partout esclairera,
Et ton peuple affoibly
Sera lors anobly.

L'INQUISITEUR.

Enfans, puisque m'avez gaigné,
Avecques vous m'en veulx aller.

JANOT.

Ne serez vous poinct desdaigné
D'apprandre par nous à parler?

L'INQUISITEUR.

Non, mais j'estime à grant honneur,
Enfanz & euvres, de vous suyvre;
Puis qu'ainsi plaist au grant Seigneur,
Je veulx en innocence vivre.

PERROT.

Venez, & vous nous mènerons
Dedans nostre maison de paix;

JACOT.

Jamais nous ne vous laisserons,
Mais voullons soustenir voz faiz.

THIERROT.

Les Dames de nostre maison,
C'est Unyon & Charitté;

CLÉROT.

L'on y menge, toute saison,
Le pain de vye & véritté.

THIÉNOT.

A Dieu. Le chef de l'assistance,
Dieu, vous doint bon soir, bonne nuyct,
Et vivre de la congnoissance
Du souleil qui sans cesse luyst.

CLÉROT.

Voicy une divine prise;
Plus ayse je ne fuz de l'an.
Allons soupper; la table est mise.

LE PETIT ENFANT.

Allons, allons; allons meignan [1].

---

1. C'est-à-dire : Allons manger. C'est une forme enfantine, & le petit enfant parle comme il peut; ainsi, plus haut, où il dit : *gan* pour *grand* & *vou* sans *s*. — M.

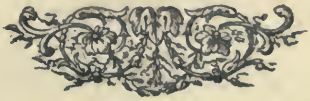

IV. — FARCE

DE

TROP, PROU, PEU, MOINS.

Bib. nat., Fonds français, n° 12,485, folio 130 v° à 147 v°.

TROP commence :

Qui vouldra sçavoir qui je suys
Descende au plus profond du puyz
Et parle à ceulx qui plus hault chantent;
A ceulx qui courent d'huys en huys,
Et à ceulx qui par un perthuys
Les gens de sarbatane enchantent[1]*;*
A ceulx qui plus parlent, plus mentent;
A ceulx à qui tout est rendu,
Et à ceulx qui, joyeux, lamentent
Leur gaing où quelque autre ha perdu.

Mon nom est doulx & amyable,
Si nécessaire & agréable
Que tout chascun le peult bien dire.

---

1. C'est-à-dire à ceux qui, sans être vus, lancent avec une sarbacane au travers d'un trou de muraille des projectiles sur des gens qui ne savent d'où viennent les coups. — M.

Mon surnom est espoventable,
Et si n'est pas moins admirable
Que cestuy là, du temps de l'ire
De Dieu, que nully n'osoit lire,
Et semblable est, à sot esprit[1],
Au plus beau nom qu'on puisse escripre,
Ny qui fut onc en libvre escript.

Ma Seigneurie & mon office,
Mon estat & mon exercice,
Est plus grand que toute la Terre :
Nul poisson, sinon l'escrevisse,
N'y parvient, car ma grand justice
Par aultre ne se peut conquerre.
Mon estat est forger tonnerre[2],
Mais si suis je un meschant couard;
C'est moy qui faictz pour la paix guerre,
Qui fille & tordz à tout la hard.

Ma demeure est en un beau lieu,
Au prys duquel celuy de Dieu
Ressemble Hospital plein d'ordure.
Tout mon passetemps & mon jeu,
C'est me jouer à l'eau, au feu;
Là se recrée ma nature;
Sur boys doré, sur pierre dure,
Je suis assis; là me repose.

---

1. Pour un esprit sot; *à sot esprit*, qui se comprend, est la leçon du ms.; l'édition donne : *à cest Esprit*. — M.

2. Il faut conserver *tonnerre*, leçon de l'édition, parce que celle du ms., *la guerre*, donne le même mot que la rime correspondante. — M.

Un mal y ha; l'an trop peu dure
Pour faire ce que dire n'oze.

Je suis couvert d'un grand manteau,
Si bien fait, si large & si beau,
Que dessoubz luy nul sot n'eschappe;
Mon saye est de drap bien nouveau;
Puis j'ay en bonnet & chappeau
Assez pour faire à aultruy chappe.
Avecques mes gands tout j'attrappe
Et, quand soubz ma main les ay mis,
Sans grand ennuy nul n'en eschappe;
Ainsi l'ay juré & promis.

Vous qui avez si belles testes,
Si vous ne ressemblez aux bestes,
Vous povez bien mon nom sçavoir.
Mes contenances sont honnestes;
Tant aux jours ouvriers comme aux festes
Vostre œil ne peult rien meilleur voir,
Et la grandeur de mon povoir
Excède tout entendement.
Je suis celuy, à dire voir,
Qui ne hayt que droit jugement.

PROU commence :

Avez vous point ouy parler
De celuy qui ne peult celer
Son secret quand il est yvrongne,
Qui ne fait que venir, qu'aller
Pour les groz morceaulx avaller,

Oubliant sa propre besongne?
C'est moy. Point n'auray de vergongne
De m'apparoistre & me monstrer;
Bien que chacun s'en plainct & grongne,
Je ne crains nully rencontrer.

Mon nom est faict de noms sans nombre.
Je suis grand & pour servir d'umbre,
Mais mon umbre est comme de l'yf;
Qui s'y repose & endort sombre
Y trouvera mauvais encombre,
Qui en fin le rendra chétif.
A promettre je suis hastif,
Mais qui se fie à mes promesses
Est trompé, car de cœur nayf
Ne les faictz, mais par grancts finesses.

Mon esprit est tout fantastique,
Qui, sans prendre repoz, s'applique
A mon particulier prouffit;
Et qui m'en reprent, je réplicque
Que c'est pour la chose publicque,
Et ceste responce suffit.
Je suis à mon plaisir confit,
En ma richesse & à ma gloire;
Faire veux ce qu'onques ne fist
Nul, pour laisser de moy mémoire.

Demandez à tous bons Souldars,
Qui pour argent vont aux hazardz,
Ilz vous diront qui je puis estre;
Allez où l'on tire des arcz

Et où l'on desploye estandartz;
Là quelque foys me verrez estre.
Je ne veulx point avoir de maistre,
Ne servir à nul, fors qu'à moy;
J'ay toujours preste la main dextre
Pour jurer & rompre ma foy.

Je me conduictz selon le temps,
Entre contens & mal contens,
Sans avoir à nul amytié.
Si nul contredisant j'entendz,
Mes satallites combatans
Je metz en avant sans pitié;
Le moindre est ainsy chastié,
Mais, si d'un Grand j'ay quelque affaire,
De mon pain aura la moitié.
Velà les tours que je sçay faire.

TROP.

Dieu gard celuy dont l'espérance
Ha fait reluire maint harnois;

PROU.

Dieu gard la très belle apparence
Que, plus je voy, moins je congnois.

TROP.

Me mescongnoissez vous[1], *mon Filz?*
Je suis TROP, *vostre père grand;*

---

1. Éd. : *Me congnoissez-vous,* qui laisse le vers boiteux d'un pied. — M.

PROU *estes nommé; je vous feiz,*
Mais avant moy estiez pourtant.

PROU.

Ha, TROP, *pas ne vous congnoissoye;*
Je ne regardoys qu'au dehors,
Et d'aultre forme vous pensoye,
Car comme moy avez un corps.

TROP.

Au fondz de vostre cueur dedens
Je voy soit plaisir ou regret;
A chacun vous fermez les dents,
Mais à moy ouvrez le secret.

PROU.

C'est raison que je vous descœuvre
Le fondz du cueur entièrement,
Et vous jugerez si mon œuvre
Est bonne à vostre jugement.

TROP.

O quel amour, ô quel lyen!
Mon filz, vostre cœur est semblable,
Faict & remply comme le mien;
C'est conjonction admyrable.

PROU.

Le vostre toutesfoys ne voy,
Mais seulement, voyant la face,
Pareil au mien du tout le croy;
Ce lien tous les autres passe.

TROP.

J'ayme honneur, proufit & plaisir;

PROU.

D'autre chose je n'ay desir.

TROP.

J'ayme estre adoré en ce monde;

PROU.

Ma félicité là je fonde.

TROP.

J'ayme grandes possessions.

PROU.

Là tendent mes intentions.

TROP.

J'ayme mieux estre craint qu'aymé;

PROU.

Moy sur tous autres estimé[1].

TROP.

J'ayme n'avoir point de pareil;

PROU.

Envieux suis sur le Soleil.

---

1. Ms. : Voire & sur tous aultre estimé. — M.

TROP.

Tout avoir veulx, sans riens lascher;

PROU.

C'est à quoy tousjours veux tacher.

TROP.

Jamais je ne suis saoul des biens;

PROU.

J'ay tousjours peur de n'avoir riens.

TROP.

J'ayme Villes, Palais, Chasteaux;

PROU.

Ces passetemps me sont bien beaulx.

TROP.

J'ayme des chantres la musicque;

PROU.

Là aussi mon esprit j'applicque.

TROP.

J'ayme femmes, bons vins, bancquetz;

PROU.

Je les estime grans acquetz[1].

---

1. Ms. : J'estime les biens grandz acquestz. — M.

TROP.

J'ayme fort d'assembler trésor;

PROU.

Et moy aussi, ou plus encor.

TROP.

J'ayme les pierres précieuses;

PROU.

Je les treuve délicieuses.

TROP.

J'ayme draps d'or, d'argent, de soye;

PROU.

Cella me donne au cœur grand' joye.

TROP.

J'ayme à bastir, à acquérir;

PROU.

C'est ce que plus je veulx quérir.

TROP.

Mais sur tout j'ayme la vengeance;

PROU.

C'est à mon cœur grande allégeance.

TROP.

Je prens plaisir aux trahisons;

PROU.

Et moy, pour bien grandes raisons.

TROP.

J'honore ung bon empoisonneur;

PROU.

De mes biens je luy suis donneur.

TROP.

Aux Astrologues je me fie[1]*;*

PROU.

Et aux Devins je me confye.

TROP.

Je crains tristesse & maladie;

PROU.

Si faict ma personne hardie.

TROP.

Je crains d'estre de tous congneu;

PROU.

Ceste peur m'a tousjours tenu.

TROP.

Je crains tout accident de bile[2]*;*

---

1. Imp. : Aux estrangers je ne me fie. — M.
2. Ms. : accident & débille. — M.

PROU.

J'ay de ces craintes là dix mille.

TROP.

Je crains fort[1] *& vent, & tempeste;*

PROU.

J'ay telle crainte dens ma teste.

TROP.

Tous maux & malheurs je crains fort,
Mais plus que tout je crains la Mort;

PROU.

Hélas, j'en senz la peur horrible,
Car par sus tout elle est terrible.

TROP.

Puis que l'un à l'autre ressemble,
Cheminons donc d'un pied ensemble;

PROU.

Vostre chemin & vostre voye
Veulx tenir, car je reçoy joye
D'avoir un tel amy trouvé.

TROP.

A fin que tel soys approuvé,
Dire vous veulx la vérité;

---

1. Imp. : froit. — M.

PROU.

Dites la moy par charité.

TROP.

Las, qu'est ce que vous portez là?

PROU.

Las, je ne sçay d'où vient cela.

TROP.

Ce sont aureilles;

PROU.

Ce sont Dyables;

TROP.

Oreilles les plus détestables
Que jamais homme pourroit voir.

PROU.

Aussi je vous fais asçavoir
Que vous en avez de la sorte.

TROP.

Que j'en ay? O passion forte,
Qui est importable à porter!

PROU.

L'un l'autre nous faut conforter,
Dissimulant nostre meschef.

TROP.

Avoir en un si parfait chef
Aureilles de bestes vilaynes!

PROU.

O qu'elles nous donront de peynes
Si du monde elles sont congneues!

TROP.

Il fault qu'elles soyent tenues
Soubz honnorable couverture.
Tous ces chapeaux à l'aventure
Mettray. Voyez s'il me vient[1] *bien.*

PROU.

Il me semble qu'il n'y fault rien.
Je voys ainsi aux miennes faire
Soubs ces bonnetz, pour contrefaire
Ce que nous sommes devant tous.
Or suis je bien?

TROP.

Ouy bien vous;

PROU.

Et vous aussi. Sus[2] *donc, allons,*
Et n'espargnons point noz tallons:
Il nous fault arpenter la Terre.

---

1. Ms. : s'il m'advient.
2. Ms. : Sur. — M.

TROP.

Grande douleur le cœur me serre;
En riens ne me puis esjouyr.

PROU.

Les grandz biens dont pensoys jouyr
Ne m'empeschent que je ne crye,
Car, s'on voit nostre besterie[1],
Nous serons mocquez de chacun.

TROP.

Le mal est à nous deux commun.
Aussy telle est nostre puissance
Que, si quelqu'un a congnoissance
De nous & qu'il en die un mot,
Nous ferons bien tant que le Sot
Aura son parler limité;

PROU.

Mais il dira la vérité.

TROP.

C'est tout un. Vérité soit verte[2]*;*
Mais qu'elle ne soit descouverte,
Nous la porterons doulcement.

---

1. Ms. : *Car, si l'on veoid nostre bestye.* — M.

2. On pourrait croire, ainsi que l'a proposé le dernier éditeur de la *Marguerite des Marguerites : C'est tout ung. Ver'té soit ver'té.* Mais nous avons aux deux vers précédents *limité* & *vérité* qui riment ensemble, & il faut une rime en *erte* pour rimer avec *découverte.* — M.

PROU.

Si avons nous le sentement
D'une telle imperfection.

TROP.

C'est où dissimulation
Sera en nous vertu parfaicte.

PROU.

Puis que la chose est ainsy faite,
Passons le temps; allons aux champs.

TROP.

Qui ha mis là ces deux Marchans,
Qui entre eulx ne cessent de rire?

PROU.

Escoutons ce qu'ilz sçavent dire.

PEU commence :

L'on me nomme PEU, *qui se cache*
Par tout, je veux bien qu'on le sache,
Le peu aymé, le point doubté[1].
Je garde la brebis, la vache;
Le pourceau par le pied j'attache;
Mon corps sans cesser est bouté

---

1. Celui dont on n'a pas peur. Imp. : *Le peu aymé, le povre & moins doubté*, qui met un vers de dix syllabes au milieu de vers de huit pieds. — M.

A tout travail. Moult m'a cousté
Tant que je ne possède riens,
Mais j'ay une bourse au costé
Qui est remplye de tous biens.

MOINS commence :

Je me nomme le paouvre MOINS,
Le moindre de tous les humains,
Qui n'ay riens & riens avoir veulx.
Tousjours laboure soirs & mains,
De corps, de piedz, de bras, de mains;
En cela j'acomplis mes vœuz.
Soulcy n'ay d'enfans ny nepveux;
De les enrichir n'ay envie;
Ma richesse est soubz mes cheveux,
Par quoy ne crains perdre la vie.

PEU.

Tu es des miens;

MOINS.

Des vostres suis;

PEU.

Tous d'un cerveau sommes conduictz;

MOINS.

Tous marchons d'un consentement;

PEU.

Tous deux n'avons qu'un sentiment.

MOINS.

Je vous congnoys bien à la voix;

PEU.

Et de long temps je vous sçavois
Tel avoir esté que vous estes.

MOINS.

Pareil acoustrement de testes
Nous portons, & sans différence;

PEU.

Nous avons pareille espérance,
Pareil but & pareille fin.

MOINS.

Vous n'estes pas plus que moy fin,
Mais les plus fins nous affinons.

PEU.

C'est pource que nous ne finons
D'estre, PEU *&* MOINS, *si petis*
Que gens pleins de grandz appétis
Ne sçavent pas par[1] *où nous prendre.*

MOINS.

Nous ne craignons nully attendre,
Car, quand nous aprochons des hommes,

---

1. L'édition donne *bien* au lieu de *par*. — M.

Si petitz auprès d'eux nous sommes
Qu'ilz ne nous peuvent regarder.

PEU.

Craintif ne se doit hasarder
Quand il ha par où estre pris.

MOINS.

Noz habitz sont de si vil pris
Que, si quelqu'un par là nous tyre,
Si facillement les dessire
Que l'on ne nous peut retenir.

PEU.

L'on ne peult l'innocent pugnir,
Ne celuy, qui ait[1] *riens, toucher.*

MOINS.

Qui vouldra au mort reprocher
Ses péchez & ses grandz meffaits,
Il portera si bien le faix
Qu'il n'en daignera rien respondre.

PEU.

L'on ne peult brebis rèze tondre;
Qui n'a riens, riens aussi ne perd.

MOINS.

Qui ne porte riens, riens n'appert,
Par quoy ceste lectre est bien close
A cil qui cerche quelque chose.

---

1. Éd. : *est.* — M.

PEU.

Ilz ne peuvent trouver le bout;
Hellas, ilz pensent avoir tout,
Mais ce tout là, qu'ilz disent leur,
Ce n'est en fin que tout malheur;
Nostre TOUT *n'est pas de la sorte.*

MOINS.

Certes il fault que ce TOUT *sorte*
De riens pour estre cher tenu.

PEU.

Il nous est donc bien advenu
D'endurer povretez extrêmes[1]
Et n'avoir riens, fors que nous mesmes.

MOINS.

Mais un grand trésor nous avons,
Dont assez chanter ne pouvons;
C'est noz cornes, avecques lesquelles
Nous sommes de toutes querelles
Desfenduz, voire, & substantez[2],

PEU.

Et de tous cas alimentez
Dont nous avons nécessité.

MOINS.

Nous sommes hors de cécité

---

1. Ms. : *paouvreté extrême.* — M.
2. Éd. : *soulagez.* — M.

Et de ténébreuse fumière;
Nous nous servons de la lumière
Du Soleil en lieu de flambeau.

PEU.

Vrayment, le Soleil est si beau
Qu'auprèz de luy tout autre feu
Ne semble que painctiure ou jeu.

MOINS.

Or chemynons en la splendeur
De ce Soleil par grand ardeur.
Ne disons mot, mais escoutons.

PEU.

Si l'on nous appelle Moutons,
Ou les Cornuz, il se fault taire.

MOINS.

Je sçay bien jouer ce mistère,
Mais chemynons, rians toujours;
Avant qu'ayons finé nos jours,
Celluy viendra qui doit venir.

PEU.

De rire ne me puys tenir,
Car ma corne le m'a promis.

MOINS.

Nous sommes cornuz & amys,
Ung cœur & une voulenté,

PEU.

Une mort & une santé;
Mais sur tout ceste mort desire.

MOINS.

Las, aprèz elle je souspire.

PROU.

Voy le là;

TROP.

Par ma foy, c'est il;

PEU.

Voy le là;

MOINS.

O, qu'il est subtil;

PROU.

Je le voy;

TROP.

Vrayment je le sens;

PROU.

Ouy, mieux les aulx que l'encens;

PEU.

Qu'il contrefait bien le gentil.

MOINS.

Tournons delà;

PEU.

Non, allons droit;
S'il vient à nous, laissons le courre;

PROU.

Il fault sçavoir par quel endroit
Se tire gresse de la bourre;

TROP.

Avant l'yver si bien me fourre
Que je n'ay garde d'avoir froid.

PROU.

Devisons à ce mal vestu;
Il nous dira quelque sottise;

TROP.

C'est bien dict.

PROU.

Amy, que faictz tu?
Quel est de ton vivre la guyse?

PEU.

Las, Monsieur, un paouvre festu
S'allume bien sans qu'on l'attise;

MOINS.

Un grand arbre est tost abastu.

PROU.

Pourquoy portez vous sur vos testes
Cornes? Ce doit faire un Cocu.

TROP.

C'est pour en estre plus honnestes;
C'est aussi pour tout mieulx entendre;

MOINS.

Nos cornes sont pour nous défendre;
Elles ne sont de chair ne d'os;

PEU.

Mais de tous deux, entendez vous,
Pour défendre l'os & la peau.

PROU.

Elles percent vostre chappeau;

MOINS.

Mais le chapeau en est gardé.

TROP.

Vrayment il en est tout lardé,
Et si n'en avez congnoissance.

PEU.

Sa vertu & grande puissance
Ne se peult en oreilles mettre
Ainsi grandes que pourroient estre
Les vostres.

PROU.

Et pour quoy ne peult?

MOINS.

Chacun n'est pas sage qui veult.

TROP.

Si tu le dictz, nous l'entendrons.

PEU.

Noz cornes, nous le maintiendrons,
Sont à louer, je dictz beaucoup.
Qui nous voudroit donner un coup
Sur la teste, il se blesseroit,
Voire, & la corne offenseroit
La main qui nous vouldroit frapper.

MOINS.

Elle nous sert pour eschapper
Mille maux, pour ce qu'entre deux
Elle se met de nous & d'eulx.

PROU.

Quelz eulx?

PEU.

Ce sont gros œufz d'aultruche[1],
Qui frappent plus fort qu'une busche,
Mais la corne les casse tous.

TROP.

Vrayment voicy de plaisans foulz,
Qui craingnent œufz d'aultruche & d'oye.

---

1. Calembour contre la Maison d'Autriche. — M.

PROU.

Pourquoy menez vous telle joye,
Que jamais nul ne void finer?

MOINS.

Vous ne le sçauriez devyner,
Et nous ne le vous povons dire.

TROP.

Pourquoy?

PEU.

Nous vous ferions tant rire,
Et ririons tant en le disant,
Que Seigneur, Villain ne Paisant
Ne le pourroit jamais apprendre.

PROU.

Pourquoy?

MOINS.

L'on ne nous peult entendre,
Car nous rions tant, tant & tant,
Que riens que la voix l'on n'entend
Qui démonstre nostre plaisir.

PEU.

Nous n'avons force ne loisir
De parler; le ris nous affolle
Et nous empesche la parolle
Tant qu'elle ne peult s'avancer.

MOINS.

Monsieur, seulement d'y penser,
Je ris jusqu'à la lerme à l'œil,

TROP.

Vous ne sentez ennuy ne deuil?

PEU.

Nous ne sommes jamais marris.

PROU.

Et s'on vous frappe?

MOINS.

Je m'en ris,
Car il me souvient de ma corne.

PEU.

Fy d'ennuy, il est triste & morne;
Vive la petite cornette!

MOINS.

Vive la corne joliette,
Dont le compte en est si joyeux
Qu'il faict venir la lerme aux yeux
De rire, en le cuydant redire,
Ou le penser, ou bien l'escrire!
Quand le cuydons mettre dehors,
Ce fol rire nous prend alors,
Qui le fait demeurer dedens.

TROP.

Nous en rions.

PEU.

Ouy, des dents,

Car du cœur rire ne sçauriez.
Si vous le sçaviez, vous ririez;
Il ne tient qu'au compte sçavoir.

PROU.

Dites le nous.

MOINS.

Je n'ay povoir.

TROP.

Commencez un peu seulement.

PEU.

Il estoit au commencement[1].....
Je ne sçauroys passer plus outre.

PROU.

Mais qu'estoit-il? Parlez, Apoustre.

MOINS.

Il estoit..... *Ha, je n'en puys plus.*

TROP.

Achevez nous donc le surplus;
N'en dites parolle si brefve.

PEU.

Il estoit un..... *Ma foy, je crève*[2]*;*

---

1. *In principio erat Verbum...* Ce sont les premiers mots de l'Évangile de S. Jean, ce qui explique l'interpellation ironique de *Prou :* « Parlez, Apostre », adressée au pauvre *Peu,* homme de rien.

2. Ms. : je resve. — M.

La joye tant au cœur me touche
Qu'elle me fait clorre la bouche.

PROU.

Il rid si très fort qu'il en sue.

TROP.

Il peult bien porter la massue[1],
Car jamais plus fol je ne viz.

PROU.

Or viens çà. Que t'est il adviz
De nous? Regarde noz visaiges.

MOINS.

Vous estes deux grandz personnaiges,
Si grandz que je crains d'aprocher
De vous, ou voz robes toucher,
Car elles sont trop précieuses.

PEU.

Ouy, & bien laborieuses;
Voyez ce gorgias labouraige.

TROP.

Il nomme labeur cest ouvrage;
C'est cannetille, proufilleure.
Ricaméure avecques frizeure;
C'est tout fin or, argent & soye.

---

1. La marotte du Sot & du Fou. — M.

PROU.

Te mocques tu?

MOINS.

Je riz de joye.

TROP.

De veoir nostre habit, qui tant vault?

PEU.

Nenny, mais de ce qu'il y fault.

PROU.

Nostre habit est parfait, vrayment.

MOINS.

Une corne tant seulement
Feroit l'habillement parfaict.

TROP.

Or, pour le rendre satisfait,
Voyez, nous portons une corne :
Ceste cy est de la Licorne
Contre le venin[1] *& la peste.*

PROU.

Voycy encor un peu de reste
Du bout de ceste grande beste
De Cerf, qui garde la tempeste

---

1. Ms. : venim. — M.

De tomber où elle demeure.
Tu riz?

MOINS.

Si très fort que j'en pleure.
Mon Dieu, n'avez vous point de honte
D'ignorer ainsi le beau compte
Qui vous feroit rire avec nous?

TROP.

Cornes avons, entendez vous,
Qui sont vertueuses & belles;

MOINS.

Il leur fault porter des chandelles [1],
Puis que de mal peuvent guarir.

PEU.

Vous gardent-elles de mourir?

PROU.

Nenny.

MOINS.

Vrayment si font les nostres,
Qui valent donq mieulx que les vostres;
Car, quand Mort nous vient approcher,
Si grand peur ha de s'acrocher
A noz cornes qu'elle s'enfuit;
Elle les craint, par quoy s'ensuit
Que quictes d'elle nous vivons.

---

1. Leur offrir des cierges. — M.

TROP.

Les vostres laides nous trouvons;
Elles nous semblent trop pesantes.

PEU.

Mais elles nous sont si plaisantes
Que les vostres n'estimons rien.

PROU.

Les nostres acoustrons si bien
D'or, d'argent & de pierreries,
Que maladies sont guéries
En beuvant l'eau où les mettons.

TROP.

Ces vieilles cornes de moutons
Ne valent rien; ce n'est qu'ordure.

MOINS.

Si je vous avois fait lecture
De ma corne & de son histoire,
Jamais vous ne sçauriez plus croire
Que nulle autre vallust son prys,
Et, y repensant, suis espris
De ce rire continuel.

PROU.

Quelle raison?

PEU.

Le compte est tel,

Si plaisant & si délectable,
Que d'Actéon la belle fable,
Qui eut cornes dont faites compte,
N'est rien au prys de nostre compte.
Toute l'histoire que dit Pline
De ceste Licorne tant fine,
Qui se prend par une pucelle,
N'en approche point & n'est telle[1].

MOINS.

Tout cela se peult racompter,
Mais la nostre doibt surmonter,
D'autant que l'on n'en sait parler.

TROP.

Nous n'en sçavons riens.

PEU.

Le celer
Nous en faict grand mal, & aussy
Fait il à vous.

PROU.

Et qu'esse cy?
De l'ouyr nous donnez envie,
Puis ne sonnez mot.

---

1. Pline ne parle pas le moins du monde de la façon dont tout le moyen âge a cru que la licorne ne pouvait être approchée que par une vierge : *Orsæi Indi... venantur asperrimam autem feram monocerotem, reliquo corpore equo similem, capite cervo, pedibus elephanto, cauda apro, mugitu gravi, uno cornu nigro media fronte cubitorum duum eminente. Hanc feram vivam negant capi.* L. VIII, cap. 31. — M.

MOINS [1].

Nostre vie
Nous deffauldroit en le comptant.

TROP [2].

Ce compte vous rend il contens?

PEU.

Contens? mais soullez oultre bort.

PROU.

Jamais ne viz rire si fort;
Ilz tiendront de rire les rencz.

TROP.

Las, que nous sommes différens
De leur façon & de leur vivre!

MOINS.

Je suis de joye si très yvre
Que riens, fors rire, ne sçay faire.

PROU.

Bien avons aultre chose à faire;
Nous ne sommes pas sans soulcy.

PEU.

Si vous voy je, la Dieu mercy,

1-2. Ces deux indications d'interlocuteurs manquent à l'édition du XVIe siècle. M. Franck les avait justement restituées. — M.

Pleins d'honneurs & biens à planté,
Et semblez estre en grand' santé
De voir vostre face & couleur.

TROP.

Il ne voit pas nostre douleur,
Ny où nostre soullier nous mache.

MOINS.

Le veau qui est dedens la vache
Ne se veoid, s'il n'est mis dehors.

PROU.

Nous ne povons par nulz effors
Nos grandes oreilles cacher.

PEU.

Cela ne vous doit point fascher,
Car plus grandes vous les avez
Et bien plus sçavoir vous devez
Que les aultres, ne faictes pas?

TROP.

Mydas, Mydas, Mydas, Mydas[1],
Voz tristesses sont nompareilles.

MOINS.

Vous font elles mal, les oreilles
Qui vous font tant pleurer & plaindre?

---

1. C'est-à-dire : Nos oreilles. — M.

PROU.

Aultre mal, sinon que contraindre
Ne les puis dessoubz mon bonnet.

PEU.

Il me semble que pas bon n'est
Cacher ce qui se doibt monstrer.

TROP.

Si ne tient il à m'acoustrer
De chappeaulx, de bonnetz de nuict,
Mais leur grandeur si fort me nuyt
Qu'à mon gré je ne les puis mettre.

MOINS.

Vous n'en estes pas donq le maistre?

TROP.

Mais beaucoup moins que serviteur.
Malgré moy j'en suis le porteur,
Et mes oreilles sont maistresses.

PROU.

Mon Dieu, que voicy de tristesses
Qui pour elles, sans nul sejour,
Nous augmentent de jour en jour!
C'est une douleur incertaine.

PEU.

S'il n'avoit ny amour ny hayne

A riens qu'aux cornes, comme nous,
Il n'auroit pas tant de courroux.

TROP.

Hellas, hellas, hellas, hellas!

PROU.

Mydas, Mydas, Mydas, Mydas,
Que pour vous nous avons de peyne!

TROP.

Et nostre peyne est par trop vaine,
Car nous ne povons adviser
Le moyen de nous desguiser
Que noz oreilles l'on ne voye.

PROU.

Jamais au cœur nous n'aurons joye,
Quelques mines que nous mynons,

TROP.

Et nos cœurs par crainte minons;
Nostre vie est bien malheureuse.

MOINS.

Mais triomphante & glorieuse,
A veoir voz habitz & voz pompes.

PEU.

Ne jouez vous jamais aux trompes,
Au fouet, à frapper bien fort?

Cela vous seroit réconfort
En lieu de meilleur excercisse.

MOINS.

Je ne voy par dehors nul vice
En voz oreilles, ce me semble;
Toutes deux les avez ensemble
Saines & nettes.

PROU.

Ouy bien,
Mais ne voyez vous pas combien
Elles sont grandes?

PEU.

Demeurez;
Fault il que pour si peu pleurez,
Veu qu'avez tout ce qu'il vous fault?

TROP.

Las, tout nostre bien peu nous vault,
Et si nous empesche & nous nuit,
Car dessoubs ce bonnet de nuict
Ne puys musser ceste grandeur.

PROU.

Quand je pense en leur grand laydeur,
Je n'ay en riens contentement.

MOINS.

Et en vostre beau vestement
N'y prenez vous plaisir ne gloire?

TROP.

Non, car mes oreilles mémoire
Me donnent de ce qui me fasche,
Et fault que ce morceau je masche.

PROU.

Ce nous est un cruel repas.

TROP.

Mydas, Mydas, Mydas, Mydas,
Pour nous très mal vous fustes né.

PEU.

Ne vous desplaise, Domine,
— De vous nommer n'ay pas l'usaige —
S'il plaisoit à vostre couraige
Quelque chose nous desgorger
De vos ennuys[1]*?*

MOINS.

C'est pour forger,
Si nous povons, quelque remède.

PROU.

A vous dire noz maux, à l'aide!
L'histoire en est si très piteuse,
La mémoire en est tant hideuse
Que pour le dire n'avons termes.

---

1. Ms. : ennemys. — M.

TROP.

Elle ne s'escript que de lermes;
Elle ne se dit que de criz.

PROU.

Si piteux en sont les escriptz
Que l'on ne les peut réciter.

TROP.

Ilz me font bien plus inciter
A pleurer par compassion
Que ne feroit la Passion
De JESU CHRIST, *ny de ses Saintz.*

PEU.

Leurs cerveaux ne sont pas trop sains;
Leur sens est du tout diverty[1].

MOINS.

Ne povez vous prendre party
Pour un peu vous réconforter?

PROU.

Non, car il les nous fault porter,
Mais nous n'en daignerions parler,
Sinon que les dissimuler
Nous ne povons.

---

1. Éd. : Et leur sens est trop diverty. — M.

PEU.

Soubs vostre cappe
Couvrez les.

TROP.

Ceste cy m'eschappe,
Et l'aultre ne puys retenir.

PROU.

Mes bonnetz ne peuvent tenir
Sur ma teste, pour l'amour d'elles.

MOINS.

Quant à moy, je les trouve belles,
Mais que ce qui leur appartient
Y feust aussy.

TROP.

Quoy?

MOINS.

Il convient
Des cornes pour les décorer;

PEU.

La Corne feroit honorer
Voz oreilles par sa présence;

PROU.

Mais accroistroit la congnoissance
De ce que ne voulons qu'on saiche.

MOINS.

Si la corne y prend son attache,
Nul ne se peut de vous moquer;

PEU.

Vous la verrez soudain chocquer
Ceux qui en mocquant sont chocqueurs;

TROP.

Je ne crains rien que les mocqueurs,
Car je n'ayme riens que l'honneur.

MOINS.

Et la joye qui est au cœur,
Ne l'estimez vous riens, mon Sire?

PROU.

J'en suis bien loing; las, je souspire
Pource qu'avoir je ne la puis!

PEU.

Pour quoy?

PROU.

Pour la peyne où je suis
De cacher ces oreilles lourdes.

MOINS.

Peult estre qu'elles sont si sourdes
Que vous n'en povez bien ouyr.

TROP.

Leur ouyr[1] *ne me fait jouyr*
De nul plaisir, car jusqu'au centre
De mon cœur tousjours douleur entre,
Qui par ces grans oreilles passe.

PEU.

N'oyez vous rien qui vous soullace?
Ayez de plaisans racompteurs.

PROU.

Tant nous avons de plaisanteurs
Qui disent choses admyrables!

MOINS.

Vous sont elles point agréables?

TROP.

Ouy, aux oreilles un peu,
Mais au cœur augmentent le feu
D'ennuy, venant par ces escoutes,
Car elles ne luy plaisent toutes,
D'ont plaisir n'en povons gouster[2].

PROU.

Plus essayons de les oster
Et plus y mettons nostre entente,

---

1. C'est-à-dire : *ce qu'elles entendent*. Imp. : *Leur ouy*, par l'omission d'une lettre. — M.

2. Au lieu des deux vers précédents & de celui-ci, le ms. a seulement : *le feu — De mes maulx d le escouter*. — M.

Et plus nostre douleur augmente,
Par quoy nostre labeur est vain.

PEU.

Mais si vous les couppiez soudain?

TROP.

Nous en avons bien eu envie,
Mais à elles tient nostre vie,
Que nous perdons[1] *en les perdant.*

MOINS.

Vostre vie y est donc pendant?
En bonne foy, vous avez tort,
Car plus tost y pend vostre mort,
Veu qu'elles vous font tant cryer.

PROU.

Si ne tient il pas à prier
Médecins, & vivantz & mortz,
Et prendre bruvaiges bien fortz,
Et tous les remèdes duysibles,
Pour, sans plus, les rendre invisibles;
Mais riens ne nous a proufitté.

TROP.

Ces gentz, pleins de nécessité,
Sont plus ayses que nous ne sommes.

---

1. Éd. : *perdrions.* — M.

PEU.

Nous ne craingnons Diables ne hommes,
Ne ceste muable Fortune;

MOINS.

Et toute saison nous est une;
En chauld, en froid nous sommes sains.

PROU.

Labourez vous point de voz mains?

PEU.

Ouy, mais nostre esprit repose,
Qui s'esjouyst en toute chose,
Car la corne luy touche au cœur.

TROP.

Vrayment, vous estes un menteur;
Sur vostre teste je la voy.

PEU.

Mais au cœur je la sens bien, moy,
Car moy mesme au cœur je la sens.

PROU.

Si jamais y eut d'Innocents,
Ceux cy en sont; tel nom leur donne;

TROP.

Et folz naturelz les ordonne,
Aussy plaisans que j'en viz onques.

MOINS.

Et vous demeurez saiges donques?

PROU.

Et vous serez folz & petitz.

PEU.

Ouy, faisans noz appétitz,
Et vous serez & grans & sages,
Et bienheureux s'en[1] *voz courages.*
Avyez plaisir à nous pareil.

MOINS.

Nous n'avons trestous qu'un Soleil;
Et l'un est Noir & l'autre est Blanc.

TROP.

Ha, chacun doibt aller par rang;
Vouldriez vous tout ainsy confondre?

PEU.

Je riz tant que ne puys respondre,
Car ma corne ne craint nul vent.

PROU.

Mais comment il rid?

TROP.

Hay avant.

---

1. Ms. : *Si en*. L'éd. donne ici *en*, & au vers suivant : *S'avyez*. — M.

Vous faites bien vostre mestier;
Et noz yeulx à plein benoistier[1]
Ne font que pleurer eaux amères.

PEU.

Ne parlez vous point aux commères,
Qui sçaivent tant de si bons motz?

PROU.

Je croy que vous estes si sotz
Que à elles n'oseriez parler.

MOINS.

Si faisons bien, sans riens celer;
Mais en parlant tousjours rions.

PROU.

Et en pleurant on[2] *les prions,*
Car souvent sommes refusez.

PEU.

Des femmes donq vous abusez,
En les adorant comme images.

TROP.

Plus elles fardent leurs visages,

---

1. Éd. : *Et noz cœurs à plein benestier.* — M.

2. Au lieu de *on*, qui est dans le ms., très clairement écrit comme toujours, l'édition donne *nous*, qui est le sens; mais il n'en faut pas moins conserver *on*, que Marguerite a peut-être rapporté d'Alençon, car c'est une forme normande. — M.

Et plus nostre cœur est ataint
De la blancheur de leur beau taint.

PROU.

Leur parler par bouches vermeilles
Entre souvent à noz aureilles,
Tant qu'elles en sont bien remplies.

MOINS.

Voz joyes sont donq acomplies;
D'ouyr parler doulx comme soye,
Et voir de beaulté la montjoye [1],
Vous debvriez rire comme nous.

TROP.

Tout cela se tourne [2] *en courroux*
Et remplist le cœur de martyre.

PEU.

Vous n'avez donq cause de rire?
Aymez vous point chasser, voler,
Jouster, chanter, dancer, baller,
Ou quelques plaisans passetemps?

PROU.

Cela nous rend plus mal contens,
Car à la fin en douleur tourne,
Et le plaisir si peu séjourne
Que ne sçavons s'il en y a [3].

---

1. Éd. : *De voir de beaulté la mont joye.* — M.
2. Ms. : *treuve.* — M.
3. Éd. : *s'il y en ha,* ce qui rime moins bien avec *alleluya.* — M.

MOINS.

Alleluya! Alleluya!
En tout plaisir avoir tristesse?

TROP.

Et vous?

PEU.

En tout tourment lyesse,
Car noz cornes nous reconfortent.

PROU.

Hé, noz oreilles nous apportent
Pour un plaisir mille douleurs.

MOINS.

Aux fleurs[1] *de diverses couleurs,*
Aux préz, aux bois &[2] *aux rivières,*
Aux jardins de toutes manyères,
En chasteaulx & en bastimens,
Et en triumphans ornemens,
N'y prenez vous point de soulas?

PROU.

Mydas, Mydas, Mydas, Mydas
Le plaisir du tout nous en ouste.

TROP.

Hellas, & que cher il nous couste!
Noz biens il convertit en maux.

---

1. Éd. : *Aux préz.* — M.
2. Éd. : *Aux fleuves, aux boys.* — M.

PEU.

Et tous noz ennuys & travaulx
Nostre corne tourne en tout bien.

PROU.

Plus heureux sont à n'avoir rien
Que nous ne sommes d'avoir tout.

MOINS.

Ne pourriez vous trouver le bout
De vostre ennuy, pour l'arracher?

TROP.

Helas, nous achetons bien cher
Un jour d'aise & parfaict repoz!

PEU.

Prenez plaisir à noz propoz,
Et riez.

TROP.

Las, je ne sçauroye,
Ne resjouir ne me pourroye,
Quoy que jamais peust advenir.

MOINS.

Si un petit pouviez tenir
Mes cornes dedens voz oreilles,
Vous seriez joyeux à merveilles.
Vous plaist il un peu l'endurer?

TROP.

Ouy. — Las, je ne puis durer;
Quelle douleur elle me faict!

PEU.

Vous seriez joyeux très parfaict
Si un peu avez patience.

PROU.

Que j'essaye ceste science;
Mettez moy vostre corne ycy.

PEU.

Je le veulx bien.

PROU.

Mercy, mercy;
Je n'en puis la douleur porter.

MOINS.

Ce mal vous peut réconforter,
Et vous le voulez refuser?

TROP.

Il n'est possible d'en user;
Nous n'avons pas ceste puissance.

PEU.

Par cecy auriez congnoissance
Du beau compte & de sa ryrye.

PROU.

Voicy une grand' moquerye
De nous arrester à tels folz[1].

TROP.

Nous en sommes plus las que saoulz;
Des cornes plus nous ne voullons.
Les oreilles, dont nous doulons,
Ne sont encores si piquantes.

MOINS.

Si vous sont elles bien duisantes,
Car sans elles vous demourrez[2]
En tristesse, & si en mourrez
Piteusement, la lerme à l'œil.

PROU.

Bien nous couvrirons nostre dueil
De tous les passetemps du Monde.

TROP.

Ces oreilles là, où je fonde
Mon ennuy, si bien couvriray.
Que tout mon trésor ouvriray[3]
Pour les couvrir.

---

1. Éd. : *à ces foulz.* — M.
2. Éd. : *demourez.* — M.
3. Éd. : *Que mon trésor employeray.* — M.

PROU.

Moy, de bonnetz,
De tocques, de touretz de nés,
De garde-colz & de cornettes.

PEU.

Point ne fault couvrir noz cornettes,
Car à les monstrer desirons.

PROU.

Tant de veloux nous deschirons,
Tant de drap d'or & de broché,
Que leur perthuys sera bousché,
Car elles sont par trop ouvertes.

TROP.

A fin que mieulx soient recouvertes[1],
N'y espargneray[2] *or, ny toile,*
Chapperon, ny cappe, ny voille,
Ny petis bonnetz neufz & beaux,
Ny un, ny deux, ny trois chapeaux,
Ny[3] *cinq cens, pour mieux les abbatre.*

PROU.

Et des bonnetz, un, deux, troys, quatre;
C'est bien pour leur faire une cappe.

---

1. Ms. : *couvertes.* — M.
2. Éd. : *N'y espargnons ny.* — M.
3. Éd. : *Nos*, qui n'a pas de sens. — M.

TROP.

Et, par mon nom, tout nous eschappe;
C'est grand pitié;

PROU.

C'est grand vergongne.

TROP.

Voicy une estrange besongne.
Que ferons nous, gens bien heurez?

MOINS.

Riens, sinon qu'un peu endurez
De nostre corne la vertu.

PROU.

Il n'est possible. Ne sçaiz tu
Autre remède plus fasible[1]*?*

PEU.

L'on dit souvent qu'à l'impossible
Tous remèdes sont deffaillans.
Rolans ne sommes[2]*, ne vaillans;*
Nous ne sçavons rien de nouveau.

MOINS.

Tout nous est bon, tout nous est beau.

---

1. Éd. : *faisible;* nous disons *faisable.* — M.
2. Nous ne sommes pas des Rolands. — M.

TROP.

Tout nous est mauvais, laid & ord;
Enchantement n'y ha, ny sort,
Qui nous y sçeust de rien servir.

PEU.

S'il vous plaisoit vous asservir,
Seulement un demy quart d'heure,
Que dens vostre oreille demeure
Nostre corne, nous sommes seurs
Que vous serez vrais possesseurs
De la joye que nous avons.

PROU.

Endurer nous ne la povons,
Et mieux aymons ainsy souffrir
Que par voz cornettes offrir [1]
Nos testes à si grand tourment.

MOINS.

Si ne povez vous aultrement
Estre joyeux.

TROP.

Or nous serons
Tristes tousjours, & si mourrons
Plus tost de dueil que cornes telles
Nous facent douleurs si mortelles
Que nous commencions à sentir.

---

1. Éd. : *Qu'd vos folles cornes offrir.* — M.

PROU.

C'est pour faire l'âme partir
D'avec le corps.

PEU.

Je le confesse
Qu'elles donnent peyne & destresse
Quasi jusqu'à l'extrémité,
Mais leur tourment est limité
Et ne va jusqu'au désespoir.

TROP.

De l'endurer n'avons povoir.

MOINS.

Si le plaisir en peuviez croire,
Il vous feroit doulcement boire
Le mal & très bien en gré prendre.

PROU.

Ce plaisir ne pouvons entendre,
Qui commence par tant de mal.

PEU.

Les grans oreilles d'animal
N'aperçoyvent point ny[1] *n'entendent*
Le grand plaisir à quoy prétendent
Les cornes, que tenons si cher.

---

1. Éd. : *& si.* — M.

MOINS.

Allons, à fin de ne fascher
Eux, ny les aultres, ny nous mesmes.

TROP.

Nous demeurrons tristes & blesmes,
En lamentant, pleurant, cryant.

PEU.

Et nous, chemynons en ryant,
Et voyant que tost est finée
Du matin au soir la journée
Et qu'aprochons de nostre lict.

MOINS.

Au repoz treuve grand délyt
Qui a labouré bon & beau.

PROU.

Celuy qui est dens un tombeau,
A vostre adviz, est il bien aise?

PEU.

Il ne craint ny glace ny brèze[1]*;*
Il ne craint mort ny maladye.

TROP.

Mais toutesfoys, quoy que l'on dye,
Il n'est que d'estre.

---

1. Ni froid ni chaud. Dans les deux vers l'édition de la *Marguerite* donne la mauvaise leçon : *Je ne crains.* — M.

MOINS.

C'est bien dict.

PROU.

J'ententz estre en joye & crédict,
Satisfaict de tous ses desirs.

PEU.

Nous sommes jà pleins de plaisirs
Et confessons qu'il n'est rien qu'estre.

TROP.

Estre quoy?

MOINS.

A une fenestre,
Regardant le Beau Temps venir,
Vivant du joyeux souvenir
De noz cornes tant amoureuses.

PROU.

Noz oreilles si ennuyeuses
Font nostre estre tant langoureux,
Et sans cesser sommes peneux
De veoir de noz oreilles l'ombre.

TROP.

Puis que noz maulx sont en tel nombre
Que l'on les peult dire inombrables,
Je crains les visions des Diables,
Et[1] *les joyes de Paradis*
N'empeschent noz ennuyz mauldictz.

---

1. Éd. : *Car.* — M.

PROU.

Peur nous assault de tous costez,
Mais plus fort au cœur, n'en doutez,
Car c'est où est le grand déluge.
Mais, à fin que nul ne nous juge,
Allons nous en, car c'est assez.

MOINS.

Priez Dieu pour les trespassés,
Dont le retour est incongneu.

PEU.

Il en est quelqu'un revenu,
Mais bien peu; le chemin est long.

MOINS.

J'entens cornes de nostre front[1].
Allons nous reposer ensemble;

PEU.

Allons, que le Temps ne nous emble.

---

1. L'édition donne : *Gentes cornes de notre front,* de sorte que le vers suivant leur serait adressé. Il semble qu'il vaille mieux ne pas séparer les deux *Allons* des deux compagnons, & le *J'entens nos cornes* du ms. se peut comprendre en se souvenant de l'un des sens de *corne,* qui n'est pas seulement une corne osseuse, mais aussi une corne à sonner, ce qui s'est conservé dans *cornet à bouquin* & dans *cor.* — M.

POÉSIES INÉDITES

EXTRAITES DU MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL

B. L. F., nº 100 (nº 5112 nouveau).

Non sans avoir maintes foys esprouvé
Par trop d'ennuys quel bien d'espérer vient,
Espéré n'ay en vous, que j'ay trouvé
Le seul espoir qui ma vie soustient;
Mais, après tant que comme moy sçavez,
Qui m'ont donné pis que mort, je le pense,
L'amour, qu'à moy avez eu & avez,
Résusciter m'a faict en espérance.

Doncques, estant ma consolation
Qui d'espérer m'avez donné confort,
Nommer vous puis ma résurrection,
Puisque je tiens mes ennuys une mort,
Lesquelz ne peux dire par le menu;
Mais, s'il vous plaist y penser, mon Seigneur,
Vous trouverez que assez m'en est venu
Trop suffisans pour tuer un bon cœur.

Je ne le dis pour les ramentevoir,
Car l'oublier m'en est plus aggréable,
Mais ouy bien pour vous faire sçavoir

Combien l'espoir de vous m'est prouffitable.
Cest espoir est l'honneur de ma jeunesse
Et tout le bien de ma petite enfance;
C'est le repos de toute ma vieillesse
Et le baston très seur de ma deffence;

C'est le moyen tout seul de la victoire
De tous les maulx qui m'ont peu advenir;
S'ilz sont vaincus, à vous en est la gloire,
De qui je sens force & vertu venir;
C'est la santé qui chasse maladie
Du corps, du cœur & de l'entendement,
Et seureté telle, quoy que l'on dye,
Nuyre ne peult à mon contentement;

C'est le bourdon de mon pèlerinaige,
L'appuy très fort de ma débilité,
Lequel tenant, toute peyne & voyaige
M'est un repoz & grand utilité;
C'est ce qui tous mes ennuys [me] faict prendre
Patiemment, desquelz je suis deslivre,
Et sans lequel je vous supply entendre
Qu'il ne m'estoit plus possible de vivre;

C'est cest espoir, par qui mes passions
Vaincues sont & rendues contentes,
Qui meet à riens mes tribulacions
Que j'estimois ardentes & picquantes;
Par cest espoir, qui de vous seul procède,
Je n'ay trouvé nul malheur importable,
Car si grande est sa vertu qu'elle excède
Peyne & ennuy & mal intolérable.

Si les regretz de père, mère, enfans,
Par desespoir me sont tous descouvers,
De cest espoir je m'arme & me deffendz,
Disant qu'en vous les ay tous recouvers;
Fortune n'a sur cest espoir puissance
De le pouvoir en riens diminuer;
Longueur de temps ne peult ceste espérance
Garder en moy, tousjours continuer.

Tous les ennuyz que le Ciel & la Terre
Peuvent donner à un corps & un cœur
Ne me sçauroient faire estimer leur guerre,
Car cest espoir en est le seul vainqueur;
Tant qu'en ma main je le pourray tenir,
Puisqu'il vous plaist que sur luy je m'appuye,
Tant seure suis de tous maulx advenir
Que devant eulx ne pensez que je fuye.

Puisque je suis seure de vostre amour
Et que je sçay vous estre seulle seur,
La mort ne peult que me prendre, à ce jour,
D'amour contente & d'espoir & d'honneur;
La mort ne craindz, mais que tousjours la face
Je puisse veoir de mon frère & mon Roy
En seureté, que fermement je croy,
D'avoir sans fin part à sa bonne grace.

J'ay devers moy ce poind & advantaige,
Pour garentir ma ferme loyaulté,
Que le long [temps] en donne tesmoingnaige,
Et mesme à vous si grande seureté
Que tort avez si en avez doubté.

Si [donc] je prends aulcunes foys loisir
D'entretenir quelque dame à plaisir,
Pour tant ne veulx devenir variable,
Mais estimer que, sans aultre choisir,
Je vous en treuve après trop plus amable[1].

Folio 108 verso à 110 recto.

Souvieigne vous des lermes respandues,
Qui par regret très grand furent rendues
Sur vostre tant amyable visaige;
Souvieigne vous du dangereux oultraige
Que vous cuida faire mon povre cœur,
Pressé par trop d'une extrême douleur,
Quand il força la voix de satisfaire
Au très grand mal où ne sçavois que faire,
Tant qu'à peu près le pleur fut entendu;
Souvieigne vous du sens qui fut perdu,
Tant que raison, parolle & contenance
N'eurent pouvoir, ny force ny puissance,
De desclairer ma double passion,
Ny aussi peu ma grand affection;
Souvieigne vous du cœur qui bondissoit
Pour la tristesse en quoy il pèrissoit;
Souvieigne vous des souspirs très ardens
Qui à la foule, en despict de mes dentz,
Sortoient dehors pour mieulx me soulaiger;
Souvieigne vous du péril & danger
Où nous estions, dont nous ne tenions compte,

---

1. Dans le ms. ce dizain suit d'un seul tenant ce qui précède; c'en est évidemment la réponse. — M.

Car vraye amour ne congnoist paour ny honte;
Souvieigne vous de nostre amour honneste,
Dont ne devons pour nul baisser la teste,
Car nous sçavons tous deux certainement
Qu'Honneur & Dieu en sont le fondement;
Souvieigne vous du très chaste embrasser
Dont vous ne moy ne nous pouvions laisser;
Souvieigne vous de vostre foy promise
Par vostre main dedens la mienne mise;
Souvieigne vous de mes doubtes passées,
Que vous avez en une heure effassées,
Prenant en vous si grande seureté
Que je m'asseure en vostre fermeté;
Souvieigne vous que vous avez remis
Du plus parfaict de voz meilleurs amys
Le cœur, l'esprit & le corps en repos,
Par vostre honneste & vertueux propos,
Auquel je veulx adjouster telle foy
Que plus n'aura Doubte pouvoir sus moy;
Souvieigne vous que je n'ay plus de paine
Que ceste là que avecques moy je maine,
C'est le regret de perdre vostre veue
Par qui souvent tant de joye ay reçeue;
Souvieigne vous du regard de vostre œil,
Dont l'esloingner me faict mourir de dueil;
Souvieigne vous du lieu, très mal paré,
Où fust de moy trop de bien séparé;
Souvieigne vous des heures qui sonnoyent
Et du regret qu'en sonnant me donnoient,
Voyant le temps & l'heure s'advancer
Du despartir, où ne foys que penser;
Souvieigne vous de l'adieu redoublé

A chascun pas, de l'esperit troublé,
Du cœur transy & du corps affoibly,
Et ne mectés le triste oeil en oubly;
Souvieigne vous de la parfaicte amour,
Qui durera sans cesser nuict & jour,
Qui a dens moy si bien painct vostre ymaige
Que je n'ay riens sinon vostre visaige,
Vostre parler, vostre regard tant doulx,
Devant mes yeulx; bref, je n'y ay que vous;
Vous suppliant, o amye estimée,
Plus que nulle aultre & de moy tant aymée,
Souvieigne vous, d'immortel souvenir,
De vostre amy, & le vueillés tenir
Dens vostre cœur seul amy & parfaict,
Ainsi que vous dedens le sien il faict.

Folio 117 verso à 118 verso.

FRAGMENT.

. . . . . .
. . . . . .
O prompt à croire & tardif à sçavoir
Le vray, qui tant clairement se peult veoir,
A vostre cœur reçeu telle pensée
Qu'à tousjamais j'en demeure offencée?
Est il entré dans vostre entendement,
Que dans mon cœur y ait un aultre amant?
Hélas! mon Dieu, avez vous bien peu croire
Qu'aultre que vous puisse estre en ma mémoire?
Est il possible? A mensonge crédit
En vostre endroict, ainsi que l'avez dit?
Pouvez vous bien le croire & le celer

Sans m'en vouloir ne m'en ouyr parler?
Mais voulez vous, avant ouyr, juger
Innocent cœur, très facile à purger?
Estimés vous le cœur meschant & lasche,
Qui envers vous n'en eust oncq nulle tache?
Vous le croyez; ainsi croyés le doncques;
Croyez de moy le mal qui n'y fust oncques,
Croyez de moy, contre la vérité,
Tout le rebours de ce que ay merité,
Jà n'en sera mon visaige confuz,
Car je sçay bien quelle je suis & fus
En vostre endroit, & yver & esté,
Et quel aussi m'estes & avez esté.
J'ay le cœur nect &, la teste levée,
Pleine d'amour très ferme & esprouvée,
Je puis aller, mais sus tout ne refuse
De mon bon droict faire jamais excuse.
Pensez de moy ce qu'il vous plaist penser;
Je ne vous veulx courroulcer ne offencer,
Puisque voulez nostre amictié parfaicte
Estre soubdain par souppeçon deffaicte.
C'est doncques vous, de cruelle nature,
Qui, sans propos, en faictes la roupture.
Vous le voulez; garder ne vous en puis,
Bien que du tout en l'estrémité suis
De désespoir, voyant mon innocence,
Ma vraye amour avoir pour récompense
Un tel adieu, par lequel m'accusez,
Du meschant cas dont assez vous usez :
C'est d'en aymer un aultre avecques vous.
Il n'est pas vray, je le dis devant tous,
Et Dieu, qui veoid le profond de mon cœur

Prens à tesmoing, luy priant que vaincqueur
Par vérité soit de ceste mensonge,
Qui en soy n'a force non plus qu'un songe.
Je luy remectz mon droict entre les mains,
Luy suppliant que à vous, amy, au moins
Avant ma mort face veoir clerement
Comme vous seul j'ay aymé fermement.
Il le vous peult dedens le cœur escripre,
Mais mon ennuy ne me permect le dire;
Porter le veulx le mieulx que je pourray;
Si je ne puis, par regret je mourray.

Folio 116 recto à 118 verso.

Amour, Honneur ont eu débat ensemble.
Honneur a dit : « Amour, il faut partir.
— Comment, Honneur ? » dist Amour, « il me semble
Que à ma demeure il vous fault consentir;
Si je m'en voys, il vous fauldra sortir,
Et sans nous deux elle deviendra beste;
Laissés moy doncq son cœur, prenés sa teste. »
Luy emprompter son blanc abillement[1],
Jurant ses loix garder entièrement,
Il fust reçeu, & eust bien la science
De faindre avoir très bonne conscience;
Mais, les moyens & lieux & temps venus,
L'occasion feist que l'expérience
Le monstre filz naturel de Vénuz.

Folio 127 verso.

---

1. Au sens de : « Après avoir emprunté ». Cet emploi de l'infinitif est fréquent au milieu du XVIe siècle & particulièrement dans Rabelais.

Ou près, si près que en un lict noz corps couchent
Et noz vouloirs soyent unyz en un,
Et noz deux cœurs, si possible est, se touchent,
Et nostre tout soit à nous deux commun;
Ou loing, si loing que amour tant importun
De vos nouvelles à moy ne puisse dire,
Povre de veoir, de parler & d'escrire,
Tant que de vous soit mon cœur insensible;
Velà comment vivre avecq vous desire,
Car entre deux, sans mort, m'est impossible.

Folio 132 verso.

Ne près, si près que vous puissiez coucher
Dedens mon lict, il n'adviendra jamais.
Ou par amour mon corps ou cœur toucher,
Ny adjouster à mon honneur un mais.
Si loing, bien loing allez, je vous prometz
De n'empescher en rien vostre voyaige,
Car près ne loing d'aymer je n'ay couraige,
Fors d'un amour dont chascun aymer veulx.
Soit près ou loing n'est desir d'homme saige;
Contentés vous d'estre aymé entre deux.

Folio 133 recto.

« *En vous veoyant prendre la hardiesse,*
Couché sus moy, d'une aultre entretenir
Que plus aymés que Madame & maistresse,
Je ne vous puis porter ny soustenir.
— Ne me voulez un tel propos tenir,
Lict, où j'ay tant de reposer desir,
Car je n'ay peu meilleur moyen choisir

Pour estre icy que, par cas d'adventure,
Entretenir ceste dame à loisir,
Que je vous fay servir de couverture. »

Folio 133 recto [1]

« *Puis qu'il nous fault cest enfant baptiser,*
Nommés le doncq, si vous sçavez son nom.
— Amour? — Nenny; il fault mieulx adviser.
— Fureur ou Feu, comme il a le renom?
Cruaulté, Mort, Vie, Flamme, Froid? — Non.
— Doulceur, Douleur, Rigueur, Mutation,
Follye, Erreur, Tristesse, Passion,
L'aveugle Dieu, le Créateur de paine,
Le vieil enfant? — Non, mais sans fiction,
C'est Fol cuider, ou Oppinion vaine. »

Folio 136 verso.

Homme jalouz, vous ne debvez porter
Ceste tant doulce & céleste coulleur
Comme loyal; je m'en veulx raporter
A ce que en pense & juge vostre cœur,
Mais à ce bleu vous faictes cest honneur,
Pour ce que au ciel semblable à luy se tient
Béatitude, & il vous en souvient,
Quant le voyez lyé à vostre dextre,
Car vous aymés la coulleur qui soustient
Celle par qui de vous n'estes plus maistre.

Folio 137 recto.

---

1. Dans le ms. cette pièce est avant la précédente. — M.

Non pour baiser Madame, ma maistresse,
Dont je suis trop indigne d'aproucher,
Un jour heureux, je pris la hardiesse
A sa bouche de la mienne toucher,
En desirant par là son cœur chercher,
Pour despartir mon amour véhémente,
Que si grande est que le myen seul tourmente,
Mais en deux cœurs peult loger à son aise.
Je congneuz bien que la bouche est la sente
Par où amour au cœur faict sa descente,
Qui ne se peult faire sans que l'on baise.

Folio 138 recto.

Quelle unyon de parfaicte amictié
Quand de deux cœurs les vouloirs se consentent,
Tant que chascun ne congnoist sa moytié!
Car un seul cœur, non plus deux, ilz se sentent;
Pour s'esloingner jamais ilz ne s'absentent,
Pour ce que l'œil n'est pas leur fondement.
C'est vraye amour qui les tient fermement
Sy fort lyés, selon Dieu & l'honneur,
Non par plaisir, qui est pris follement,
Mais par vértuz, raison, bon jugement,
Que transformés sont deux en un seul cœur.

Folio 138 recto.

Pour se trouver plus belle & plus beau tainct,
Je veoy chascune un mirouer chercher,
Et leur plaist fort qu'il soit flatteur ou fainct
En leur monstrant qu'elles ont blanche chair.
Mais j'en ay un que j'estime plus cher

Que tous les leurs, qui tant m'est favorable
Qu'en luy me veoy honneste & aggréable,
Tant que ne puys en moy desirer mieulx
Que me promet son regard amyable,
Par quoy ne veulx mirouer perdurable,
Fors seullement de mon amy les yeulx.

Folio 138 verso.

Baillés luy tout ce qu'il veult maintenant,
Soit le parler, soit l'œil, ou soit la main,
Et vous veoyrés en luy incontinant
Aultre vouloir que d'un cousin germain.
Voire s'il peult, sans attendre à demain,
Il vous pryera d'une grace luy faire,
Que une heure avant eust desiré de taire,
Faignant de peu se vouloir contenter.
A telz amys a tousjours à refaire;
Le plus seur est de point ne les hanter.

Folio 138 verso.

POÉSIES INÉDITES

EXTRAITES DU MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL.

B. L. F., nº 108 (nº 3458 nouveau).

RONDEAU.

Ce n'est qu'un cueur, ung vouloir, ung pensez
De vous & moy en amour, sans cesser,
Mon très cher filz & bonne nourriture.
Raison le veult & aussi fait Nature,
Qui nostre faict ont voulu compasser.

La mère suys, qui ne veult offenser
Vostre plaisir, puys qu'à bien tout penser,
De vous & moy est l'aliance pure;
Ce n'est q'un cueur.

Amour, qui veult amour récompenser,
Ne prend plaisir à débatre ou tanser,
Mais du tout mect à complaire sa cure.
Ainsi nous deux loyalle amour ceincture,
Sans contredit ne sans contrepenser;
Ce n'est q'un cueur.

Folio 13 recto.

RONDEAU

A Tournon, quand fut question de mener le Roy en Italie.

Pensant passer passaige si piteux,
A tout bon cueur si triste & despiteux,
Veoir emmener personne si très chère
Soubz la couleur de gloire ou bonne chère,
En grand danger de retour bien honteux,

Je m'esbahys comme gens convoyteux
Sont aveuglez pour rendre souffreteux
Royaulme, enfans, seur & dolente mère,
Pensant passer.

Soubz umbre d'estre saiges & marmiteux,
L'on a congneu leur esperit boyteux,
Sans aller droict, dont en très triste chère
Tous les saiges en pleurent à l'enchère,
Craignant par trop le voyaige honteux,
Pensant passer.

Folio 16 verso.

RONDEAU

Sur *Domine, salvum fac Regem & exaudi nos in die qua invocaverimus te.*

Saulvez le Roy, o Seigneur gracieux,
Et exaulsez ce jour, en voz sainctz cieulx,
Nous qui pour luy invocquons vostre grace;
Las, retournez vostre bénigne face
Pour essuyer les larmes de noz yeulx.

Vous estes seul par sur tous autres Dieux,
Puissant, piteux, miséricordieux;
Monstrez le nous bien tost en briefve espace :
Saulvez le Roy!

Nous congnoissons que noz maulx vicieux
Méritent bien les tourmens ennuyeux
Que maintenant Justice nous pourchace.
Vostre bonté nostre malice passe;
En ceste foy vous prions pour le mieulx :
Saulvez le Roy!

Folio 20 recto.

ÉPITAPHE DE JOUAN & COQUETTE

Fol & Folle, faicte par la Royne de Navarre.

Si la Nature a fait noz corps tant imparfaictz
Que n'ayons peu congnoistre de Raison les effectz
O toy, le regardant, ne desdaigne tel œuvre,
Car te faisons savoir que ceste lame cœuvre
L'innocence de deux qui fut tant prouffitable
Que Dieu la veult pour luy, la trouvant agréable,

Et çà bas leur follie a esté tant heureuse
Que des saiges rendit la follie malheureuse;
Par quoy plus honneste est la loyalle ignorance
Que n'est le trop sçavoir quand soy mesmes offence.

Folio 116 recto.

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES POÉSIES HISTORIQUES

DE LA REINE DE NAVARRE

1. Dialogue, en forme de vision nocturne, entre très noble & excellente Princesse Madame Marguerite de France, &c., & l'ame saincte de défuncte Madame Charlotte de France, fille aisnée du Roy, morte (en 1524).

   (Folio 1 recto du recueil imprimé à Alençon en 1533. — Voir notre tome Ier, p 195.)

2. Rondeau, composé par Marguerite, étant à Tournon, quand il fut question de mener le Roi en Italie :

   Pensant passer passaige si piteux,
   A tout bon cueur si triste & despiteux...

   (Ms. de l'Arsenal, B. L. F. 108, fol. 16 verso; & ci-dessus, p. 174).

3. Rondeau de Marguerite en l'honneur de François Ier :

   Saulvez le Roy, o Seigneur gratieux....

   (A. Champollion, *Poésies de François Ier*, &c., p. 51, & ci-dessus, p. 175).

4. Complainte pour un détenu prisonnier :

   S'il est ainsy, comme très bien je croy,
   Que, sans le sçeu & bon vouloir de toy....

   (*Marguerites de la Marguerite*, t. I, p. 212.— Éd. Jouaust, t. III, p. 62-83.)

Je renverrai sur cette pièce, très énigmatique & où il y a de réelles beautés, à l'analyse qu'en a faite M. Franck dans la Préface de sa réimpression des *Marguerites de la Marguerite* (I, LXIX-LXXII).

Il a tout à fait raison de n'y pas voir une complainte de François Ier dans sa prison de Madrid, puisque le prisonnier s'adresse à lui, & probablement raison de n'y pas voir Marguerite elle-même adressant au Roi sa propre plainte. Le prisonnier est non seulement un *pasteur* évangélique, mais un homme que Marguerite a protégé, car il parle de sa Minerve, de sa Princesse, de celle chez qui il a été le laboureur de Dieu. Marguerite, en se déguisant sous une apparence masculine, aurait pu écrire à toute force :

. . . . . Dira l'un : « Quel erreur
A jamais peu ce povre homme commettre? »

Mais à quel moment aurait-elle pu se dire en parlant d'elle-même :

. . . . . Maintenant tu es pris
Et soubs la main des Juges arresté,
Et si ne sçais comme y seras traité.

M. Franck se demande si Marguerite, qui aurait peut-être alors adressé cette pièce à son frère pour plaider la cause du prisonnier, n'a pas « prêté sa voix & sa poésie au prédicateur Gérard Roussel, un instant emprisonné, qui avait joui, grâce à elle, d'une grande faveur auprès du Roi, & qui fut, à sa requête, relâché par ordre de François Ier ».

Il est difficile d'être absolument affirmatif, mais les remarques de M. Franck sont trop justes pour ne pas être signalées, & sa supposition a pour elle au moins une réelle probabilité. — M.

5. Épître de la Reine de Navarre au Roi François Ier, son frère :

Le gros ventre, trop pesant & massif....

(A. Champollion, *Poésies de François Ier*, &c., p. 76.)

6. Épître de la Reine de Navarre au Roi François Ier, envoyée par Frotté avec une figure d'Abraham & douze étoiles pour étrennes, en 1543 :

Le serviteur, fidèle renommé
Des anciens, père de Foy nommé....

(*Marguerites de la Marguerite*, t. II, p. 18.— Éd. Jouaust, t. III, p. 201-8. — Ms. 12,485, f° 111 v° à 115 r°.)

7. Épître de la Reine de Navarre au Roi François Ier, son frère, après l'advitaillement de Lendrecy; 1543 :

Après la paour de quelque traïson,
D'une poison, de mort ou de prison....

(*Marguerites de la Marguerite*, t. II, p. 27.— Éd. Jouaust, t. III, p. 221-7. — Ms. 12,485, f° 108 v° à 111 v°.)

8. Réponse de la Reine de Navarre à une Épître que le Roi François Ier lui avoit envoyée avec un Crucifix pour ses étrennes :

Aigneau, occis dès le commancement,
Plein de vertu & de vye fonteine...

(Génin, *Lettres de Marguerite*, 2e recueil, 1842, p. 281. — Ms. 12,485, f° 115 r° à 116 v°.)

9. Épître de la Reine de Navarre, envoyée au Roi François Ier par Frotté, avec un Salomon pour ses étrennes :

Durant le temps que la cruelle guerre
Menassoit fort, Monseigneur, vostre terre....

(Génin, *Lettres de Marguerite*, 2e recueil, 1842, p. 283. — Ms. 12,485, f° 116 v° à 118 v°.)

10. Épître envoyée par la Royne de Navarre, estant au Mont-de-Marsan, au Roy, par Frotté, avec ung pourpoint pour ses étrennes; 1546 :

Cet aer marin m'a grossy le cerveau....

(A. Champollion, *Poésies de François Ier*, p. 177. — Ms. 12,485, f° 121 r° à 123 r°.)

11. Chançon faicte par la Royne de Navarre, dans sa litière, durant la malladye du Roy :

Si la douleur de mon esprit
Je pouvois monstrer par parolle...

(*Marguerites de la Marguerite*, t. I, p. 223. — A. Champollion, *Poésies de François Ier*, p. 54. — Éd. Jouaust, t. III, p. 84-90. — Ms. 12,485, f° 123 r° à 125 r°.)

12. Aultre chançon faicte par la dicte Dame ung mois après la mort du Roy, sur le chant : « Jouissance vous donneray » :

Las! tant malheureuse je suis
Que mon malheur dire ne puys....

(*Marguerites de la Marguerite*, p. 226. — Éd. Jouaust, t. III, p. 91-3. — Ms. 12,485, f° 125 v° à 126 v°.)

13. Chanson spirituelle de Marguerite sur son isolement, après la mort de son frère :

Je n'ay plus ny père, ni mère,
Ni sœur, ni frère....

(*Marguerites de la Marguerite*, t. I, p. 241. — Éd. Jouaust, t. III, p. 120-3.)

14. Épître de la Reine de Navarre à son frère François Ier, sur leur mutuelle affection :

Non sans avoir maintes foys esprouvé
Par trop d'ennuys quel bien d'espérer vient....

(Ci-dessus, p. 163-5.)

15. Réponse de Marguerite à une Épître adressée à elle par François Ier :

Ce m'est tel bien de sentir l'amitié
Que Dieu a mise en nostre Trinité....

(A. Champollion, *Poésies de François Ier*, p. 80.)

16. Épître de la Reine de Navarre, adressée à la Duchesse d'Angoulême, Louise de Savoye :

Il m'est advis, Madame, que je offense
Le vray rapport de vostre conscience....

(A. Champollion, *Poésies de François Ier*, p. 59.)

17. Les Adieux des Dames de la Reine de Navarre, allant en Gascogne, à Jeanne d'Albret, princesse de Navarre :

L'adieu ne doit se dire tant que l'œil
Peult voir le bien qui lui oste son dueil....

(*Marguerites de la Marguerite*, t. II, p. 157. — Éd. Jouaust, t. IV, p. 276-81. — Voir plus loin, p. 182-6.)

18. Épître de la Reine de Navarre à son mari, le Roi de Navarre, malade :

Celle qui, pour eslongner vostre veue,
N'est point de vous, j'en suis seure, incongneue....

(*Marguerites de la Marguerite*, t. II, p. 33. — Éd. Jouaust, t. III, p. 235-8.)

19. Épître de la Reine de Navarre au Roi François Ier, son frère :

Puisque voz yeux rempliz d'autre lumière,
Regardant droit à la beauté première....

(*Marguerites de la Marguerite*, t. II, p. 30. — Éd. Jouaust, t. III, p. 228-34.)

20. Épître envoyée par la Reine de Navarre au Roy François Ier, pour ses étrennes, avec une figure de David :

David, oyant que par mer & par terre
Les Philistins vous veulent faire guerre....

(*Marguerites de la Marguerite*, t. II, p. 22. — Éd. Jouaust, t. III, p. 209-16. — Ms. 12,485, f° 74 v° à 78 v°.)

FRANCOIS RABELAIS

A L'ESPRIT DE LA ROYNE DE NAVARRE.

Esprit abstrait, ravy & estatic
Qui, fréquentant les Cieulx, ton origine,
A délaissé ton hoste & domestic,
Ton corps concorde, qui tant se morigine
A tes ediftz, en vie pérégrine,
Sans sentement & comme en apathie,
Vouldrois-tu poinct faire quelque sortie
De ton manoir, divin, perpétuel,
Et ça bas veoir une tierce Partie
Des Faictz joyeux du bon Pantagruel[1].

---

1. C'est un honneur pour Rabelais autant que pour Marguerite que la dédicace du IIIe livre adressée par lui à la Reine. Les vers sont à la fois peu clairs & exécrables, ce qui est l'habitude de cet incomparable prosateur. D'eux-mêmes, il serait impossible de voir s'ils ont été écrits avant ou aprés la mort de Marguerite ; on s'adresse aussi bien à l'esprit de quelqu'un de son vivant. Une note de l'édition de M. Burgaud, I, 1857, p. 400, tranche la question. Le dizain n'est pas seulement dans l'édition définitive de 1552 ; il se trouve dans l'édition de 1546, deux ou trois ans avant la mort de la Reine, morte en 1549. — M.

LES ADIEU DES DAMES

DE CHEZ LA ROYNE DE NAVARRE

ALLANT EN GASCONGNE

A MA DAME LA PRINCESSE DE NAVARRE [1]

L'adieu ne doit se dire tant que l'œil
Peult voir le bien qui luy oste son dueil,
Mais, aussi tost que l'œil perd son object,
Le cœur commence à forger tel subject
D'aspre douleur & regret importable
Qu'il rend la voix piteuse & lamentable,
Dont, quand le cry & pleur ha fait son cours,
La bouche veult venir à leur secours,
Donnant raison à l'ennuy par parole,
En commençant un sy très dollent rolle
Que nul n'y a, s'il la peult escouter,
Qui sçeust son mal ignorer ou douter.
Mais petit est cest apparent regret,
Le comparant à celuy qui secret

---

1. N'ayant à nous occuper ici ni des poésies imprimées de Marguerite, ni de ses poésies inédites, nous nous contentons de redonner celles choisies par M. Le Roux de Lincy. Nous extrayons seulement des *Marguerites de la Marguerite* une piéce relative à un adieu à la jeune Jeanne d'Albret, encore non mariée, parce qu'elle montre Marguerite au milieu de ses Dames & Damoiselles. Nous avons ajouté un astérisque aux noms qu'on trouvera dans la able du livre de M. La Ferrière-Percy, & corrigé *la Renestaye* en *la Benestaye*, qui est le vrai nom. — M.

Demeure au cœur sans se povoir monstrer,
Qui bien souvent le fait d'angoisse oultrer.
Mais de quoy sert à la personne aymée
Ceste douleur dens un cœur abysmée,
Si par dehors ne monstre quelque effect
De ceste Amour & regret très parfait,
Non pour son mal & ennuy révéler,
Mais pour l'absent regretté consoler?
Voilà que fait la main servir à l'œuvre,
Par qui le dueil tant couvert se déscœuvre.
Or donques, Main, ton office fault faire,
Pour un petit au regret satisfaire,
Car bien souvent la lamentation
Mise en escrit est consolation
A qui l'escrit & à qui le doit lire.
Nous escrirons donc à fin de te dire
L'adieu, lequel prononcer n'avons peu,
Tant que noz yeux ce qui leur plaist ont veu,
Mais maintenant ferons nostre harangue,
En nous servant de la plume pour langue,
D'encre pour voix, & de papier pour bouche,
Te déclarant ce qui au cœur nous touche.

MADAME DE GRANTMONT.

« C'est moy qui dois de Dueil porter bannière;
C'est moy, Grantmont, qui me metz la première.
Car mon ennuy toutes les autres passe,
Je dy adieu à toy & à ta grâce,
Que j'ay long temps desirée de voir,
Et, l'ayant veue, encores plus devoir

Fais de t'aimer, qui brusle mon desir
Jusques à tant que j'aye le plaisir
De te revoir & telle & en tel lieu,
Que sans cesser j'en fais prière à Dieu.

MADAME LA SENESCHALLE.

« Moy, qui n'ay sçeu mes yeux garder de larmes,
En te voyant n'ay peu trouver nulz termes
Pour dire adieu. Or maintenant le diz,
En suppliant le Roy de Paradis
Que cest adieu tourne sans long sejour
En très heureux & desiré bon jour;
En attendant, durant cest intervalle,
Souvienne vous de vostre Séneschalle.

MADAME DE GRANTMONT.

« Je te requiers que me vueilles permettre
Que mon Adieu icy je puisse mettre.
A Dieu je dis celle dont la présence
J'ay desiré depuis la mienne enfance,
Et, maintenant que j'ay reçeu ce bien,
Te perds de veue, & ne sçay pour combien,
Car un Mary ou toy ou moy prendra,
Dont eslongner ta veüe me faudra.
Mais j'ay espoir que ceux qui nous prendront,
En liberté plus grande nous rendront
De nous revoir, &, quoyqu'il en advienne,
Je te requiers que de moy te souvienne.
Car, quelque part que tu ailles, ira
Et, vive ou morte, à jamais t'aymera
Ta Catharine, estant d'Aste nommée,
Qui de regret est quasi assommée.

MADAME D'ARTIGALOUBE.

« *Je ne rys plus, je ne rys plus, ma Dame;*
Car, puis qu'il fault apprendre ceste game
De dire Adieu, rien n'entens à la note.
Mais un Dieu-gard dira la Courte-bote,
Autant riant, quand te pourra revoir,
Que de pleurer maintenant fait devoir.

MADAME DE LA BENESTAYE.

« *J'ay délaissé père & frère malade;*
Mais, quand il fault commencer la ballade
De dire Adieu à toy nostre Princesse,
Tous les ennuys dessusdits ont prins cesse,
Car, te disant Adieu, regret me mord,
Comme quasi voyant mon frère mort.

MADAME DE CLERMONT.

« *Icy mettra, sans attendre à demain,*
Pour dire Adieu, Clermont sa triste main :
Et à ce Dieu là je te recommande,
Auquel pour toy & pour moy je demande
Que dens ton cœur tu ne m'oublies pas,
Mais qu'au retour nous dancions les cinq pas.

MADAME DU BREUIL.

« *En escoutant celles qui font leur dueil,*
Il n'en est point qui soit semblable au Brueil,
Car de l'Adieu les très fortes douleurs
M'ont fait venir tant les pasles couleurs
Que je n'auray couleur, santé ne joye,
Que saine & belle en bref ne te revoye.

MADAME SAINT-PATHER.

« Moy, Saint-Pather; mettray en ce lieu cy
Mon triste Adieu, venant d'un cœur transy
De voir en deux ce qui doit estre en un,
Dont les corps sont uniz d'un cœur commun.
Mais, attendant que Dieu ses créatures
Ayt assemblé, feray des confitures
Des fruitz du lieu où celle qui regrette
L'eslongnement de bon cœur te souhaitte.

LA PETITE FRANÇOISE.

« Plus j'ay de toy souvent esté battue,
Plus mon amour s'esforce & s'esvertue
De regrèter ceste main qui me bat,
Car ce mal là m'estoit plaisant esbat.
Or, Adieu donc, la Main dont la rigueur
Je préférois à tout bien & honneur. »

LA ROYNE.

Si ces Adieux font pleurer qui les oyt
Ou qui les list, ou sur papier les voit,
Que feroit l'on si j'y mettois les miens ?
Parquoy vault mieux que je n'escrive riens.
Mais à Celuy auquel sommes unis,
Sans estre plus separez ny bannis,
Vois supplier que tant de bien nous face
Qu'icy & là demourions en sa grace.

— Pour terminer ces appendices, ajoutons le fac-similé d'une lettre autographe de Marguerite, dont je dois la communication à mon ami M. Benjamin Fillon, qui en possède l'original. En voici la transcription :

« Ma tante, au partir de Parys pour conduire le Roy, Monsr de Meaux m'envoya les Evangilles en françoys, translatées par Fabry mot à mot, lèquelles il dist que devons lire en aussy grande révérance & préparacyon pour recevoir l'esperit de Dieu qu'il nous a lessé en sa Ste lectre comme quant nous l'alons recevoir sacramantalemant, &, pour ce que Monsr de Vileroy m'a promys les vous faire tenir, j'ay bien voulu l'en prier, car ces paroles ne doivent point tonber en mauvaises mains, vous pryant, ma tante, que, si par elles Dieu vous fait quelque grace, que n'y veullés oblier

« La plus que toute vostre bonne niepce & seur,

« MARGUERITE.

« *A ma tante Madame de Nemours.* »

Il y a deux Duchesses de Nemours que Marguerite peut appeler sa tante. Philiberte de Savoie, mariée en 1515 à Julien de Médicis, qui devait mourir l'année suivante & qui avait reçu à son mariage le Duché de Nemours de François Ier, était tante du roi de France & par conséquent de sa sœur. L'autre Duchesse de Nemours est Charlotte d'Orléans, fille de Louis d'Orléans, Duc de Longueville, & de la Comtesse de Neufchatel, née en 1512 & mariée en 1528 à Philippe de Savoye, oncle de François Ier & de Marguerite, qui reçut de son neveu, à son mariage, le Duché de Nemours. (P. Anselme, *Hist. généal. de la Maison de France.*) Je pencherais pour la première & mettrais la lettre en 1523

ou 1524. La traduction de la Bible par Jacques Lefèvre d'Etaples ne parut qu'en 1530, mais celle du Nouveau Testament est de 1523 & 1524. Monsieur de Meaux est Briçonnet; c'est en 1523 que le Connétable de Bourbon passa à Charles-Quint, & François Ier alla de sa personne en Italie à la fin de l'année suivante.

Les lettres de Marguerite sont très nombreuses, mais celle-ci est plus intéressante à cause de son sujet; elle est bien la personne même par la façon dont elle exprime la nature particulière du côté religieux de Marguerite. — M.

— Enfin, je signalerai quelques inexactitudes dans l'impression d'un passage de la vie de Freudenberg. A la dernière ligne de la page 210, il faut corriger *Bernoise* en *Zurichoise;* remplacer, p. 211, *Schweigerischen* par *der Schweizerischen;* supprimer, lignes 5 & 10, l'*h* dans le mot *jahr;* supprimer, ligne 10, l'*s* de Kunstler; pour un certain nombre d'*a,* le correspondant à qui je dois ces observations fait remarquer qu'en l'absence d'*a* surmontés d'un tréma, il aurait fallu les remplacer par la notation *ae,* qui est la même chose. Ce qui est plus grave, c'est qu'une erreur, résultant de la saute d'un article de la bibliographie des notices de la Société de Zurich à l'article qui se trouve à côté, attribue faussement la notice de Freudenberg à Horner, alors qu'elle est de Sigmund Wagner.

Pour ne pas rester sur la confession de ces gros péchés, qui ne sont pas tous de mon fait, j'ajouterai quelque chose à ce que j'ai dit page 208 de l'édition avec le nom de Walthard.

Dans un récent catalogue, celui de la vente des livres à figures & à vignettes du XVIIIe siècle de Mr A. Vulliet, professeur à l'Académie de Lausanne, Paris, Baur, 1880, le numéro 618 est pour nous bien intéressant. Ce sont, avec leurs couvertures, les deux premières livraisons, ou, pour mieux dire, les deux seuls fascicules publiés séparément de l'édition de Berne. Nous transcrivons ce curieux article :

« Les Nouvelles de Marguerite, reine de Navarre. Édition

ornée de très belles planches dessinées par M. Freudenberg & exécutées par les plus célèbres graveurs de Paris. Les vignettes & culs-de-lampe sont dessinées & gravées *(sic)* par M. Dunker. A Berne, chez Béat-Louis Walthard & la Société typographique, & se trouve à Paris, Londres, Amsterdam & Leipsig, 1778. »

« Deux livraisons in-octavo. Huit figures de Freudenberg, gravées par C. Guttenberg, de Launay, Longueil; huit vignettes & huit culs-de-lampe de Dunker. Ces deux livraisons, avec leurs couvertures, sont rarissimes. On lit au verso du deuxième feuillet de la couverture de la première livraison :

« Cette nouvelle édition des *Nouvelles de la Reine Marguerite de Navarre* sera livrée par cahiers. Le prix de chaque cahier est de quatre livres de France, sans le port.

« Messieurs les amateurs qui voudront souscrire auront la bonté de donner leur signature pour être assurés de la suite.

« L'ouvrage entier aura 18 à 19 cahiers. Chaque cahier sera orné de 4 grandes planches, dessinées par le célèbre Sigismond Freudenberg & gravées par les plus célèbres graveurs de Paris. »

« La deuxième livraison, qui porte la date de 1778, renferme l'avis suivant, que nous croyons également devoir transcrire textuellement :

« Messieurs les Souscrivans pour cet ouvrage sont avertis que, comme il est à craindre que les uns ou les autres pourroient perdre les cahiers isolés qui le composent & que par là le livre seroit incomplet, sans parler d'autres inconvénients qui résultent de cette méthode, les éditeurs ont pris le parti de donner le reste de cet ouvrage par tome & non par cahier; en sorte que la 1re livrance après celle-ci contiendra les cahiers 3, 4, 5 & 6, pour compléter le 1er volume; la seconde les cahiers 7 à 12, & la troisième de 13 à 18. Le prix & les conditions restent les mêmes qui ont été annoncées par le prospectus. »

Deux choses sont intéressantes : l'une, que la publication a commencé en 1778; l'autre, que chaque volume, composé

de six cahiers à quatre francs, valait vingt-quatre livres, ce qui met le prix total des trois volumes à soixante-douze. C'est le nombre des Nouvelles, de sorte que chaque Nouvelle, avec sa planche à part, son en-tête & son cul-de-lampe, valait une livre. En même temps, si l'on tient compte de la valeur de l'argent, il faut plus que tripler la somme; de sorte que le prix actuel, qui, après avoir été aux environs de cent francs il y a une trentaine d'années, ne descend maintenant pas au-dessous de trois cents, est, à peu de chose près, le même que le prix de publication. — M.

L'HEPTAMERON
DES NOUVELLES
DE
LA ROINE DE NAVARRE

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

Les sommaires des Journées & les intitulés qui précèdent dans le texte chaque Nouvelle sont empruntés au manuscrit de Thou, n° 1524 (L). — Le texte est celui du manuscrit n° 1512. Voir le premier volume, pages 150 & 167.— Les notes de M. Le Roux de Lincy sont indiquées par un L, & les notes nouvelles par un M, non point pour celles-là, mais pour laisser aux notes anciennes leur priorité & leur valeur. — M.

Le titre de l'*Heptaméron* est absolument adopté, & il est excellent; la huitième Journée n'ayant que ses deux seules Nouvelles, le livre ne se compose pourtant que de sept Journées. Originairement il en devait avoir dix, comme le livre de Boccace, — dont le titre a été coupé d'une façon bien amusante dans le titre de la première édition de la traduction de Laurent de Premierfaict, *le livre nommé* Caméron, — & l'on a vu dans la Notice des manuscrits, I, 160,

qu'il devait de même porter le nom de *Décaméron*. C'est en modifiant celui du chef-d'œuvre italien que Gruget a créé, au lieu d'*Octoméron*, le titre d'*Heptaméron*. Celui-ci avait du reste des analogues qui ont pu contribuer à en donner l'idée; S. Basile le grand & son frère S. Grégoire de Nysse ont écrit tous deux un *Hexaméron*, &, un peu plus tard, Frère Jean de S. François a mis de grec en français (Paris, Heuqueville, 1616) les homélies du premier « sur l'*Hexaemeron*, c'est-à-dire sur les six jours de la première sepmaine ou création du monde ». On peut encore citer : l'«*Hexameron*, ou six journées contenant plusieurs doctes discours sur aucuns points difficiles en diverses sciences, avec maintes histoires notables & non encore ouyes, fait en hespagnol par Antoine de Torquemade & mis en françois par Gabriel Chappuis, Tourangeau. A Paris, pour Phelippes Brachonier», 1583, in-8°, & Rouen, 1619, in-12.

Le mot d'Heptaméron, une fois trouvé, a fait son chemin. On ne citerait pas : « Heptaméron, ou les Sept Premiers jours de la création du monde & les sept âges de l'Église chrétienne », Paris, Roret, 1825, si l'on ne pouvait citer des exemples du XVIe & du commencement du XVIIe siècle. La traduction en vers latins de la Semaine de Du Bartas, par le Bourguignon Jean Édouard du Monin, a pour titre : « Beresithias, sive Mundi creatio, ex Gallico S. Salustii de Bartas Heptamero expressa », Paris, Jean Parent, 1579, & le sieur de la Palme, c'est-à-dire Palma Cayet, a écrit en vers : « L'Heptaméron de la Navarride, ou Histoire entière de la Navarre depuis le commencement du monde », un énorme volume in-12 de plus de huit cents pages publié en 1602. Malgré tout, & c'est justice, il n'y a qu'un livre qui s'appelle l'*Heptaméron;* ce sont les Nouvelles françaises de la Reine de Navarre. — M.

CONJECTURES SUR LE NOM VÉRITABLE DES PERSONNAGES QUI PRENNENT PART AUX RÉCITS DE L'*Heptaméron*.

M. Le Roux de Lincy a parlé deux fois de cette question, d'abord dans la Vie littéraire de Marguerite, I, CXXXI-IV, ensuite dans une note spéciale du Prologue. Nous donnons d'abord ce qui se trouve dans la Vie littéraire, &, comme la note est coupée en articles personnels, nous ajoutons à chacun d'eux le résumé de ce qu'a dit M. Paul Lacroix sur la même question, & surtout l'analyse

des conjectures, aussi ingénieuses que solides, mises par M. Franck dans la Préface de sa récente édition de l'Heptaméron. M. Le Roux de Lincy étant le premier qui ait soulevé la question, il n'est pas étonnant qu'on puisse y revenir après lui. — M.

Voici d'abord le passage de sa Préface :

« Sous le nom de *Hircan*, Marguerite a placé parmi ses interlocuteurs un personnage qui ressemble à son premier mari, Charles, Duc d'Alençon. Elle ne le peint pas sous des couleurs très-favorables, mais elle dut se faire à cet égard d'autant moins de scrupules que le Duc d'Alençon était mort à l'époque où elle écrivait son *Heptaméron*. Ce qui peut confirmer notre conjecture, c'est la déférence avec laquelle les autres personnages s'adressent à lui. Dans le Prologue, il dit à l'un des interlocuteurs : « Puisque vous avez commencé la parole, c'est raison que vous commandiez, *car au jeu nous sommes tous égaux*. » Plusieurs dialogues entre Hircan & sa femme *Parlamente* peuvent passer pour des allusions au mauvais ménage que paraissent avoir toujours fait le Duc & la Duchesse d'Alençon.

« Si, comme nous le pensons, Marguerite a placé le Roi de Navarre parmi les interlocuteurs de son *Heptaméron*, ce doit être sous le nom du Gentil Chevalier *Symontault*. Dans le Prologue, il est dit que Parlamente loua Dieu du retour imprévu de ce Gentilhomme, car *long temps avoit qu'elle le tenoit pour son très affectionné serviteur*. Un peu plus loin, Symontaut ayant dit que, pour lui, le premier bien de ce monde seroit de pouvoir commander à toute la compagnie, Parlamente, comprenant ce souhait, toussa afin de pouvoir cacher sa rougeur à son mari. A plusieurs reprises, Symontaut se plaint des cruautés de sa dame & des souffrances que l'amour lui a causées. Quand il aurait trompé cent mille femmes, dit-il, il ne serait pas encore vengé des peines qu'une seule lui a fait endurer ; mais Parlamente n'ajoute pas beaucoup de foi à d'aussi beaux sentiments ; elle accuse même Symontaut de n'être pas le plus fidèle des maris. Si l'on se rappelle la conduite du Roi de Navarre envers Marguerite, ce dernier trait viendrait encore à l'appui de notre conjecture.

« Sous le nom d'*Ennasuite* la Reine de Navarre a bien pu cacher celui d'Anne de Vivonne, mère de Brantôme, qui, au dire de cet historien, fut l'une des *devisantes de l'Heptaméron*.

« Le caractère de *Longarine* s'applique aussi assez bien à Blanche de Tournon, veuve en secondes noces de Jacques de Coligny,

seigneur de Châtillon, Dame d'honneur de la Reine de Navarre, celle-là même qui donna de si bons conseils à sa maîtresse, après qu'elle eut repoussé la tentative audacieuse de l'Amiral de Bonnivet.

« Enfin nous avons déjà émis l'opinion que Marguerite s'est peinte elle-même sous le nom de *Parlamente*, femme de *Hircan*, laquelle n'estoit jamais *oisive ni mélancolique*.

« Les conjectures qui précèdent & quelques autres, que nous avons rejetées dans une note 1, nous ont été suggérées par la lecture du Prologue & des Épilogues dont chaque Nouvelle est suivie. En réunissant les passages différents, relatifs à chacune des personnes qui prennent part aux récits de l'*Heptaméron*, nous avons pu nous faire l'idée de l'âge, de la condition, du caractère que Marguerite leur a donnés. » — L.

— Voici maintenant la suite des notes que M. Le Roux de Lincy annonçait dans ce qu'on vient de lire. En les reproduisant fidèlement, nous nous permettons seulement de les disposer dans un autre ordre, en séparant les femmes des hommes & en donnant le pas aux premières pour mettre en tête, comme il convient, Madame Oisille & Parlamente, qui ont toutes deux la maîtrise & auxquelles tout le monde obéit. — M.

I. — MADAME OISILLE.

« Mais une dame vefve de longue expérience, nommée Oisille. » (Prologue.)

« Discours de Mme Oisille sur la lecture des saintes Écritures (Prologue).

« Parlamente dit en s'adressant à *l'ancienne Dame Oisille :* « Ma dame, je m'esbahys que vous, qui avez tant d'expérience & qui maintenant à nous femmes tenez lieu de mère. » (Prologue.) « Et nous qui sommes de bonne maison, » dit Oisille en parlant aux autres femmes (Nouv. II, Épil.).

« Oisille raconte la IIe Nouvelle, dans laquelle elle cherche à défendre les femmes. Elle adresse souvent des railleries & des mots piquants aux interlocuteurs, comme à l'Épilogue de la Nouvelle V; prend toujours le parti des femmes contre les hommes.

---

1. Nous donnons cette note à la suite de cet extrait de la *Vie littéraire de Marguerite*. — M.

« Elle raconte les sept Nouvelles II, XVII, XXIII, XXXII, XLVI, LI, LXX.

« Le respect avec lequel elle est traitée par tous les interlocuteurs, joint aux circonstances qui précèdent, peut faire reconnaitre Louise de Savoie dans la Dame Oisille. » — L.

— M. Lacroix, édition de 1858, p. XXVI, a fait remarquer ingénieusement que *Osyle*, qui se rencontre dans quelques manuscrits, est l'anagramme exact de *Loyse*. — C'est aussi l'avis de M. Franck, qui a réuni dans sa Préface, p. 71-86, tous les passages qui peuvent corroborer cette interprétation, désormais incontestable. — M.

II. — PARLAMENTE.

« Mais Parlamente, qui estoit femme de Hircan, laquelle n'estoit jamais oisive ne mélancolique, ayant demandé congé à son mari de parler, dit à l'ancienne Dame Oisille. » (Prologue.)

« Elle propose de raconter des Nouvelles à l'instar du Décaméron de Boccace. Sa rougeur à une allusion faite par le Chevalier Simontaut, son serviteur (Prologue) ; tousse pour la cacher à son mari (voir SIMONTAUT).

« Voir, à l'Épilogue de la Nouvelle X, plusieurs traits qui s'appliquent à Marguerite & à son aventure avec Bonnivet.

« Ce qu'elle entend par des *amants parfaits* (Épilogue de la Nouvelle XIX). Se fait toujours le défenseur de l'honneur des dames (Prologue de la IIIe Journée). Hircan dit, en parlant de sa femme Parlamente, qu'il croit qu'elle l'a toujours aimé (Prologue de la IVe Journée). Elle ne veut pas qu'une femme soit trop indulgente pour les fautes de son mari (Nouv. XXXVII, Épil.). Elle condamne ceux qui sèment la zizanie entre maris & femmes, au point que les maris en viennent aux coups, *car au battre faut l'amour* (Nouv. XLVI, Épil.).

« Elle raconte les sept Nouvelles X, XIII, XXI, XL, XLII, LVII, LXIV.

« Nous croyons que la Reine de Navarre elle-même s'est désignée sous le nom de *Parlamente*. » — L.

— L'identification de Parlamente avec Marguerite, acceptée par M. Lacroix, est aussi évidente que celle de Madame Oisille avec Louise de Savoie. M. Franck a curieusement & intelligemment réuni pour Parlamente (p. 86-107), comme ensuite pour les autres interlocuteurs, les passages caractéristiques qui se rapportent à sa

personne, à ses sentiments & à son esprit. La démonstration est incontestable, & la preuve, qui résulte de tout l'ensemble du livre & qui est confirmée par tous les détails, est désormais faite d'une façon définitive. — M.

III. — ENNASUITE ou EMARSUITE.

« Ennasuite, tout en riant, lui répondit (à la jeune veufve Longarine) : « Chacune n'a pas perdu son mary comme vous. » (Prologue.)

« C'est elle qui raconte la IVe Nouvelle de la Ire Journée, dont le sujet n'est autre que l'aventure de Marguerite avec l'Amiral Bonnivet.

« Elle se croyait aimée par Safredent, bien que ce fût à une autre de la compagnie que s'adressassent les vœux de ce dernier (Nouv. III, Épil.). Parlamente ayant dit qu'il était à désirer que chaque femme se contentât de son mari, elle prend ce reproche pour elle & y répond (Nouv. XXXV, Épil.). Elle préfère la compagnie de certaines bêtes, pourvu qu'elles ne mordent pas, à celle de certains hommes *colères & insupportables* (Nouv. LXVII, Épil.).

« Elle raconte les sept Nouvelles, IV, XIX, XXVII, XXXVI, XLVIII, LIII, LXVI.

« Ennasuite pourrait bien être Anne de Vivonne, mère de Brantôme, fille de Louise de Daillon & d'André de Vivonne, mariée, à l'âge de treize ans, à François, baron de Bourdeille, qui fut toute sa vie l'un des Officiers domestiques de la Maison de François Ier (Voyez une notice sur sa vie en tête des Preuves de la généalogie de la Maison de Bourdeille, t. XV des Œuvres de Brantôme, édit. de 1740). Dès l'année 1529, Anne de Vivonne était Dame du corps de Marguerite & recevait en cette qualité trois cents livres de gages par an. Brantôme parle d'elle dans ses ouvrages; mais particulièrement, Discours Ier des *Dames galantes* (t. VII, p. 212, de l'édit. in-8°), il dit : « A ce que j'ay ouy dire à ma mère, qui estoit à la Royne de Navarre & qui en sçavoit quelques secrets de ses Nouvelles, & qu'elle en estoit l'une des devisantes. » — L.

— Sans nier, M. Lacroix (éd. de 1858, p. xxvij) a douté de l'attribution. M. Franck, p. 138-41, l'adopte & la confirme : « Brantôme dit formellement que sa mère était une des devisantes de l'*Heptaméron*. Que serait-elle sinon *Ennasuite*, puisque Louise de Savoie est *Osile*, Dame vieille & veuve, — que *Parlamente* est Marguerite

— *Longarine* une jeune veufve — & *Nomerfide* la plus jeune, on dit presque la plus folle de la compagnie ? Or, Anne de Vivonne avait treize ans dès 1518, au rapport de Brantôme. Le nom d'*Ennasuide*, en se décomposant, nous fournit d'ailleurs une preuve supplémentaire. Il renferme d'abord le nom d'*Anne*, puis celui de *suide* ou *suite*, qui rappelle la situation de *Dame suivante* auprès de la Reine Marguerite. »

Je ne trouve pas si simple la conjecture de M. Franck que dans *Ennasuide* il y a aussi *Esnante* & *Viv.*, le commencement de *Vivonne*, c'est-à-dire une des Seigneuries de sa Maison & le nom même de a famille. *Anne & suite* y sont clairement, & cela suffit. — M.

IV. — NOMERFIDE.

« Voir à l'Épilogue de la IVe Nouvelle (Ire Journée), son dialogue avec Hircan. Dans l'Épilogue de la Ve Nouvelle (Ire Journée) Mme Oisille lui lance un mot piquant à propos des Cordeliers, à quoi elle répond en colère : « Il y en a qui ont refusé des personnes plus agréables qu'un Cordelier. »

« Au Prologue de la IIe Journée, Parlamente lui donne sa voix comme à la plus jeune, « je ne dis pas à la plus folle. » (Voir aussi le Prologue de la VIIe Journée.) Elle raconte des Nouvelles dont le sujet est gai & risible. Hircan lui dit qu'elle ne mourra jamais pour trop aimer : « Vous ne vous tuerez pas non plus », répond-elle, « après avoir connu votre offense. » (Nouv. LXX, Épil.) Elle donne sa voix à Parlamente, parce qu'elle a tant l'habitude de servir qu'elle ne sauroit commander (Prologue de la VIIIe Journée).

« Elle raconte les sept Nouvelles VI, XI, XXIX, XXXIV, XLIV, LV, LXVIII. — L.

— M. Franck, en établissant très bien que *Nomerfide* est la femme de *Saffredent*, y voit Jean de Montpezat & sa femme, de la Maison de Fimarcon, mariés dès 1525 & vivant en 1541 & en 1549, qui ont été très réellement de l'entourage du Roi & de la Reine de Navarre : « Le nom de *Fimarcon, Fiémarcon* ou *Fiedmarcon*, en latin *Feudimarco*, première indication, car il donne le nom de *Nomarfide* ou de *Fimarcon*, soit par simplification : *Nomerfide*. »

C'est compliqué, mais ingénieux, & d'autant plus vraisemblable que le nom de Saffredent peut aussi se ramener au nom véritable du mari. — M.

V. — LONGARINE.

« La jeune vefve Longarine adjousta à ce propos : Mais, qui pis est, nous deviendrions fascheuses. » (Prologue.) Elle montre un caractère gai, plein de franchise (voir au Prologue des Nouv. xv & xxv). Elle avait toujours vécu en bonne intelligence avec son mari (Nouv. xxxvii, Épil.). Elle accuse Hircan & Saffredent d'avoir pourchassé les Chambrières de leurs femmes (Nouv. viii, Épil.). Tous les serviteurs qu'elle a eus (les amoureux) lui ont toujours paru penser à leur plaisir plutôt qu'à elle ; aussi les a-t-elle congédiés (Nouv. xiv, Épil.)

« Elle raconte les sept Nouvelles viii, xv, xxv, xxxviii, l, lix, lxii.

« Cette jeune veuve pourrait bien être Mme de Châtillon, qui donna de si bons conseils à sa maîtresse quand elle eut repoussé la tentative hardie de l'Amiral Bonnivet (voir Ire Journ., Nouv. iv). Blanche de Tournon, veuve en premières noces de Raimond d'Agout, Comte de Sault en Provence, sœur du Cardinal de Tournon, ministre de François Ier, fille de Jacques de Tournon & de Jeanne de Polignac, épousa en secondes noces, le 11 juillet 1505, Jacques de Coligny, seigneur de Châtillon-sur-Loing, Chambellan des Rois Charles VIII & Louis XII, qui mourut à Ferrare, le 25 mai 1512, des blessures reçues, deux jours auparavant, à la bataille de Ravenne. Brantôme lui a consacré le xixe de ses *Discours sur les grands Capitaines François* (t. II, p. 103, de l'édition in-8° ; t. VI, p. 163, de l'édition in-18).

« Suivant Brantôme, Discours iv, art. 3, des *Dames galantes*, la Dame de Châtillon avait contracté une troisième union clandestine avec le Cardinal du Bellay. Le même historien dit encore qu'elle était une des trois veuves auxquelles le duc d'Albanie joua un tour aussi plaisant que leste, lors du voyage du pape Clément VII à Marseille. Voir *Dames galantes*, Disc. vii, t. III, p. 377, de l'édition in-18 ; t. VII, p. 535, de l'édition in-8°. » — L.

— M. Franck n'est pas d'avis qu'il puisse s'agir ici de Mme de Chastillon : « Elle ne devait guère être jeune au moment où se reporte Marguerite, si tant est qu'elle fût vivante. *Longarine* est la Dame de *Longrai* ou *Longray* — village normand tout proche d'Alençon, — dite la Baillive de Caen, de son nom Aimée Motier de la Fayette, une des femmes de l'intimité la plus étroite de la Reine Marguerite, avec sa fille Françoise. Le Bailli de Caen, François de Silly, fut tué à Pavie en 1525. Le premier mari de leur fille était Frédéric d'Al-

menesches, — bourg du diocèse de Séez, près de Silly, — qui était fils de l'Infant de Navarre, d'une des branches de la Maison de Foix. Le nom de *Longarine* est formé par l'anagramme de *Longrai (Longari)*, & la mention du lieu revient plusieurs fois dans les lettres de la Reine de Navarre. C'est là que Jeanne d'Albret passa ses premières années sous les yeux de la Baillive de Caen, veuve encore jeune en 1525, voire en 1527 & 1531. Marguerite y séjournait volontiers. Elle écrit en 1529 à Anne de Montmorency : « Hyer j'arrivay en ce lieu de Longray où est ma fille ». Aimée de la Fayette avait accompagné Marguerite en Espagne & conservé toute sa confiance, ce qui lui fit donner la garde de l'éducation de Jeanne d'Albret ; celle-ci passa ses premières années aux châteaux de Longray, d'Alençon & de Blois. »

Les circonstances personnelles conviennent ; la ressemblance anagrammatique de *Longrai* & de *Longarine*, qui n'a qu'une terminaison féminine en plus, convient mieux encore. Qu'il s'agisse de la mère ou de sa fille Françoise, qui serait plus jeune, il n'importe, & l'on peut voir dans Longarine l'une ou l'autre des Dames de Longrai. — M.

VI. — HIRCAN.

« En réponse à Dame Oisille, il dit que l'esprit de l'homme, comme son corps, a besoin de distraction (Prologue). Allusion qu'il fait à sa femme Parlamente (*idem*). En réponse à Simontaut, il lui dit de commencer les récits : « Puisque vous avez commencé la parolle, c'est raison que vous commandiez, car au jeu nous sommes tous égaux. » (Fin du Prologue.)

« Épilogue de la IVe Nouvelle (Ire Journée), son dialogue avec Nomerfide.

« A l'Épilogue de la VIe Nouvelle, dialogue entre lui & sa femme, très-applicable au Duc & à la Duchesse d'Alençon. Voir aussi l'Épilogue de la Nouvelle VII. A la fin de la Nouvelle VIII, il est accusé par Longarine de n'être pas très-fidèle à sa femme. A l'Épilogue de la Nouvelle IX, il se moque d'un Gentilhomme mort pour avoir trop aimé, & dit que, surtout en amour, la fortune aide aux audacieux. A l'Épilogue de la Nouvelle XIII, il accuse les femmes d'avarice. A celui de la Nouvelle XVI, il déclare n'avoir jamais eu d'amour que pour les femmes qui répondaient à ses avances : « Oui bien vous, dit Parlamente, sa femme, qui n'aimez rien que vostre plaisir. » Il prend toujours la défense des hommes contre les femmes Nouv. XVIII). Nouvelle XXVI, Épilogue, sa femme Parlamente se

moque de lui quand il veut faire de la morale. Nouvelle XXXV, Épilogue, elle le reprend avec aigreur en lui disant : *Il suffit que vous sachiez faire le mal*, quand il expose les principes de sa morale très-relâchée, & ajoute en terminant que *l'amour l'a rendu bon mari* (Nouv. LIX, Épil.).

« Il raconte les sept Nouvelles VII, XVIII, XXX, XXXV, XLIX, LVI, LXIX.

« Nous pensons que Marguerite a caché sous le nom d'Hircan celui de Charles, Duc d'Alençon, son premier mari. » — L.

— M. Paul Lacroix (1858, p. XXV-VII) a été sur ce point d'un avis différent : « Si Parlamente n'est autre que Marguerite, Hircan, son mari, sera le Roi de Navarre, Henri d'Albret, qui est peint sous ce nom dans les *Marguerites de la Marguerite*, brutal sensuel & grossier. Le nom d'*Hircan* nous paraît synonyme de *sauvage*, comme si ce farouche personnage était né dans les forêts d'Hircanie, *Hircanus*. L'étymologie qu'on tirerait du latin *hircus*, qui signifie *bouc*, conviendrait également au mari de Parlamente, qui lui dit avec dédain : « Oui bien, vous qui n'aimez que le plaisir. » M. Le Roux de Lincy se trompe évidemment en voulant retrouver le premier mari de Marguerite sous le masque de ce farouche. »

Quoique M. Le Roux de Lincy n'en ait rien dit, partant de ce principe certain que Hircan est le mari de Parlamente, qui est Marguerite, il peut avoir pensé que, du vivant de son second mari, elle n'aurait pas osé le peindre, même à l'état d'allusion incidente, avec des traits qui ne sont pas toujours à son avantage, & qu'elle se serait trouvée plus libre avec la mémoire de son premier mari, mort depuis 1525.

Outre qu'il n'est pas dans la nature de Marguerite de tomber sur un mort, surtout parce que son souvenir était lié sans grand honneur au désastre de Pavie & que, malgré les défauts de caractère de son second mari, elle a été vraiment sa femme dans le plus honnête & le meilleur sens, les traits de caractère s'appliquent de toutes façons beaucoup mieux au Roi de Navarre qu'au Duc d'Alençon. M. Franck (p. 107-14) confirme pleinement l'opinion de M. Lacroix :

« Tout affiche la personnalité intelligente, railleuse, parfois un peu brutale, du Roi de Navarre. M. Paul Lacroix, en le devinant ici, s'appuie sur ces traits marquants pour supposer que le pseudonyme de *Hircan* se réfère au latin *hircanus*. Il se peut que ce jeu de mots ait traversé l'esprit de Marguerite, mais il est plus simple de voir dans le nom de *Hircan*, ce qui aurait dû sauter aux yeux des

précédents annotateurs, l'anagramme de *Hanric*, abrévlation de *Hanricus* pour *Henricus*, propre nom du Roi de Navarre. De plus, il n'existe aucun lien entre le Duc d'Alençon & les bains de Cauterets, tandis que le Roi de Navarre y fit un séjour, ainsi que Marguerite; Génin, *Lettres*, II, & A. de Ruble, *Hist. de Jeanne d'Albret.* »

L'anagramme d'*Hanric* pour *Hircan*, une fois trouvé, ajoute une preuve matérielle à ce qui devait être intellectuellement. Il n'y a plus maintenant de doute possible; Hircan, le mari de Parlamente, qui est Marguerite, n'est pas le Duc d'Alençon, son premier mari, mais son second mari le Roi de Navarre. — M.

VII. — SIMONTAUT.

« Quand toute la compagnie l'ouit parler de la bonne Dame Oisille & du gentil Chevalier Symontault, eurent une joye inestimable, &c., &, sur toutes, en loua Dieu Parlamente, car long temps avoit qu'elle l'avoit très affectionné serviteur. » (Prologue.)

« Pleust à Dieu », dit Simontault, « que je n'eusse bien en ce monde que de pouvoir commander à toute ceste compagnie ! » A ceste parole, Parlamente l'entendit très bien, qui se print à tousser, par quoy Hircan ne s'aperçut de la couleur qui lui venoit aux joues. » (Prologue.)

« Mal récompensé de ses services amoureux, il se charge de raconter la première des Nouvelles sur les mauvais tours que les femmes ont joués aux hommes. A la fin de cette 1re Nouvelle, il parle encore de son amour sans espoir, & confesse cependant que cet enfer-là lui est plus plaisant, venant de la main de son inhumaine, que le paradis donné par une autre. Parlamente, qui prend ce trait pour elle, lu i répond.

« S'il eût trouvé une dame assez amoureuse pour ne pas lui survivre, il eût été l'amant le plus parfait; Parlamente n'ajoute pas une grande confiance à d'aussi beaux sentiments (Nouv. L, Épil.). Quand il aurait trompé cent mille femmes, il ne serait pas encore vengé des peines qu'une seule lui a fait souffrir. Parlamente lui répond qu'elle ne croit pas à son martyre (Nouv. LVI, Épil.). Est accusé par Parlamente d'infidélité envers sa femme, & pour une simple Chambrière (Nouv. LXIX, Épil.).

« Il raconte les neuf Nouvelles I, VI, XIV, XXVIII, XXXIII, XLV, LII, LVIII, LXVII.

« Plusieurs traits de ce singulier caractère ne pourraient-ils pas s'appliquer au Roi de Navarre, second mari de Marguerite ? » — L.

— Dès lors qu'*Hircan* est le Roi de Navarre, Simontault est forcément un autre personnage. M. Franck, partant de ce principe que, Parlamente étant la femme d'Hircan, les autres femmes mariées des devisantes ont leurs maris parmi les devisants, conclut en quelque sorte *a priori* qu'Ennasuite étant Anne de Vivonne, Simontault, qui est le mari d'Ennasuite, doit être François de Bourdeille. Il est bien un peu étonnant que ce vantard de Brantôme, qui a eu si raison de nous dire que sa mère était une des interlocutrices; ne nous ait pas dit que son père était de même un des interlocuteurs, mais, en montrant d'ailleurs la convenance des faits de la vie du personnage, M. Franck en rend compte de même par l'anagramme :

« Quant au motif qui aura présidé au choix du pseudonyme de *Simontaut*, il me semble fondé sur une double allusion au fief de *Montauris*, possédé par la famille de Bourdeille & aux alliances fréquentes de cette famille avec celle de *Montaut*, ce qui fournit les formes *Simontau, Simontaur*, par anagramme, d'où *Simontaut*. »

Ennasuite étant Anne de Vivonne & le nom du mari d'Ennasuite pouvant se rapporter à celui du mari d'Anne de Vivonne, Simontault peut être accepté comme étant François de Bourdeille. — M.

VIII. — SAFFREDENT.

« Jeune Gentilhomme chargé de divertir la compagnie. « Et voiant Madame Oisille que le temps se perdoit parmy les louanges de ceste trespassée, dist à Saffredent : « Si vous ne dictes quelque chose pour faire rire la compaignye, je ne sçay nulle d'entre vous qui peust rabiller la faulte que j'ay faicte de la faire pleurer. » (Ire Journée, IIe Nouvelle, Épilogue.)

« Saffredent, « qui eut bien desiré pouvoir dire quelque chose qui bien eut esté agréable à la compagnie, & sur toutes à une... » (Ire Journée, IIe Nouvelle, Épil.)

« Il raconte la IIIe Nouvelle de la Ire Journée, après laquelle Ennasuite lui dit : « Maintenant que les cheveux vous blanchissent, il est temps de donner trève à vos desirs, &c. »

« A l'Épilogue de la Nouvelle VIII, il est accusé par Longarine de n'être pas fidèle à sa femme. A l'Épilogue de la Nouvelle IX, il dit qu'il est malheureux en amour, faute d'avoir su conduire avec prudence ses entreprises. Il craint de déplaire aux dames en racontant leurs imperfections (Nouvelle XX, Prol.). Il réclame l'indulgence à

l'égard des amoureux & veut qu'on leur pardonne les folies qu'ils peuvent commettre (Nouvelle XXXVI, Épil.).

« Il raconte les huit Nouvelles III, IX, XX, XXVI, XXXIX, XLI, LIV, LXI.

« Marguerite n'aurait-elle pas voulu désigner l'Amiral Bonnivet, dont les aventures amoureuses sont le sujet de plusieurs Nouvelles de l'Heptaméron ? » — L.

— Du moment où l'on admet que *Nomerfide* est Madame de Fimarcon, il était naturel à M. Franck de chercher dans Saffredent (p. 142-52) le mari de Madame de Fimarcon, c'est-à-dire Jean de Montpezat, dit le capitaine Carbon : « Quant au pseudonyme de *Saffredent*, une hypothèse est suggérée par le nom de *Montferrand*, vocable de plus d'une localité attenante aux domaines de J. de Montpezat & de sa famille, du Bordelais au pays d'Auch. Les deux noms de Montpesat & de Montferrand, ainsi joints *Montpesat-Ferrand*, ont pu servir de texte au procédé anagrammatique de Marguerite, qui n'aura retenu que la seconde moitié du nom composé, vu sa longueur, savoir : (*Montpe*)*sat-Ferrand*, d'où *Sarfredent* & *Saffredant*. »

M. Franck trouve lui-même le pseudonyme bizarre. Je n'oserais rien affirmer, ni qu'il a tort, ni qu'il a raison, & la question ne me paraît pas encore définitivement résolue. — M.

IX. — GÉBURON.

A l'épilogue de la Nouvelle XII, il dit : « J'ay tant aymé une femme que j'eusse mieux aimé mourir que pour moy elle eût fait chose dont je l'eusse moins aimée. » Il ajoute plusieurs autres raisonnements dans le même genre qui font rire Saffredent, qui lui dit qu'il lui croyait assez de bon sens pour se contenter de l'amour de sa femme.

« A l'épilogue de la Nouvelle XVI, il parle comme un homme qui approche de la vieillesse.

« Il raconte les sept Nouvelles V, XVI, XXII, XXXI, XLIII, LX, LXV. » — L.

M. Franck, qui nous paraît avoir raison, verrait dans Géburon le seigneur de Burye, un des Capitaines des guerres d'Italie dont a parlé Brantôme, son cousin-germain par alliance.

Le *de Burye* qui figure dans la cérémonie des obsèques de Marguerite est-il bien le même que le Capitaine?

Quoi qu'il en soit, & malgré la convenance à l'un des devisants

des sentiments protestants indiqués dans ce passage de Brantôme : « On soupçonnoit ledict M. de Burye d'être protestant », l'anagramme semble bien rapporter Géburon à Burye. « Le pseudonyme est forgé par l'anagramme du mot *Burye* ou *Yebur* avec la finale *on* & le changement facile de l'Y en G, qui transforme *Yeburon* en *Geburon* ». Ce dernier changement n'est peut-être pas aussi facile, à moins d'exciper de la forme *Yhesus* qu'on prononce *Jesus;* on peut trouver plus probante la ressemblance entre *buron* & *burye*, qui ne diffèrent que par la terminaison. Si le prénom du seigneur de Burye commençait par un G ou même par un J, la première syllabe de *Geburon* viendrait peut-être du commencement de ce prénom. — M.

X. — DAGOUCIN, jeune Gentilhomme.

« Il ne commence à parler qu'à l'Épilogue de la VIIIe Nouvelle; il montre un caractère assez mélancolique; il défend la constance en amour, ce qui le fait accuser par Simontaut de rêver la République de Platon, *qui s'escrit & ne s'expérimente pas*. Il avait une passion malheureuse, dont Parlamente connaissait bien l'objet.

« Ce sera Dagoucin, lequel est si sage que pour mourir ne diroit une follie. » (Nouv. XII, Prol.)

« Il n'osait devenir amoureux d'aucune femme, de peur d'être trompé (Nouv. XXXII, Épil.), & ne médisait jamais des femmes. (Nouv. XXXVI, Épil.)

« Il raconte les six Nouvelles IX, XII, XXIV, XXXVII, LXIII, LXVII. » — L.

M. Franck, p. 153-7, a proposé pour Dagoucin une explication bien tentante, en y voyant Nicolas Dangu, bâtard du Chancelier Duprat, cet Évêque dont il a été question dans l'Oraison funèbre de Marguerite, & qui lui apprend à Bourg-la-Reine les nouvelles rassurantes de la santé de sa fille. Non seulement il a été évêque de Séez dès 1539, mais il a été Abbé commendataire de S.-Savin de Tarbes vers 1540, Évêque de Mende en 1545, & il a été Chancelier du Roi de Navarre. Comme il n'est mort qu'en 1567, il était encore jeune avant la mort de Marguerite, & l'anagramme lui convient bien : « Le nom de *Dangu* & les premières lettres du prénom *Nic* fournissent les formes *Dangucin* & *Daguncin*, aisément converties en *Dagoncin* & *Dagoucin* ».

On le voit, la question a fait maintenant un grand pas. *Oisille* est Louise de Savoie, *Parlamente* Marguerite, *Hircan* Henri d'Albret,

Ennasuite Anne de Vivonne; cela semble incontestable. Les autres explications sont ingénieuses, plausibles, probables, & je n'ai pas donné idée des développements de M. Franck, qui n'a pas consacré moins de cent pages de sa Préface au groupe des *devisants* & à leur identification, mais toutes n'ont pas encore le même degré d'évidence. Jusqu'à preuve contraire, ou jusqu'à une explication meilleure, elles sont de nature à être acceptées, & c'est évidemment M. Franck, qui, en confirmant plusieurs des premières explications proposées par M. Le Roux de Lincy & par M. Paul Lacroix, a certainement le plus & le mieux étudié cette question délicate.

TOME PREMIER

PROLOGUE GÉNÉRAL

Page 235, ligne 9.—Il est bon de rappeler le mot de Jan Martin dans sa Déclaration des noms propres & des mots contenus en Vitruve : « Baings sont propres à laver le corps des personnes. Il en est en plusieurs lieux qui sont naturellement tièdes, mais les particularitez seroient trop longues à réciter »; ce seroit singulièrement vrai si l'on voulait citer tout ce qui se rapporte à Cauterets. Il suffira de Rabelais, II, XXXIII : « Son urine (de Pantagruel) estoit si chaulde que depuis ce temps là elle n'est pas encore refroidie, & en avez en France en divers lieux, à Coderetz, à Limous, à Dast, à Balleruc, à Bourbonne & ailleurs. » Ce qui intéresse plus ici, ce sont les dates des visites de Marguerite à Cauterets. Dans la CXI^e des *Nouvelles Lettres* de Marguerite (1842, p. 189), elle écrit à François Ier, en 1541 :

« Monseigneur, encores que l'air très chault de ce pays (Mont-de-Marsan) devoit aider au Roy de Navarre, il ne laisse de se repentir bien fort de la cheute qu'il prist, &, par le conseil des Médecins, à ce moys de may s'en va mettre aux Baings de Cotteretz, où il se fait tous les jours des choses merveilleuses. Je me deslibère, après m'estre reposé ce caresme, d'aller avecques luy pour le garder s'ennuyer & faire pour luy ses affaires; car, tant que l'on est aux baings, il faut vivre comme un enfant, sans nul soucy. »

Dans une lettre du mois d'avril 1541, adressée à Guillaume de Clèves, & consacrée à remettre & à éloigner le mariage du Duc avec

sa fille : « Quant à ma personne, il m'est tombé ung caterre sur la moytié du cou, qui me contraint demeurer au lict, mè j'espère, par l'ayde du grand Médecin, que j'en eschaperé, combien que jusques icy n'y vois guères d'amendement... Au mieux que les Médecins me prommettent, c'est que, après avoir pris les baingz naturelz, ils espèrent que je guériray vers la fin de may, prévoyée que j'ay parachevé toutes leurs ordonnances. » A. de Ruble, *le Mariage de Jeanne d'Albret*, 1877, p. 86, & pièces justificatives, 289-90. — M.

Page 235, ligne 10.— Édit. de 1558 : « Tant de France, Espagne, que d'autres lieux ». Le manuscrit de Thou donne aussi cette phrase. — L.

Page 235, ligne 16. — Ms. 7576[2] : « De raconter. » — L.

Page 236, ligne 12. — Ms. 7576[2] : Le manuscrit que nous suivons portait : « Therbes ». — L.

Page 236, ligne 14.— Ms. 7576[2]. Le manuscrit que nous suivons portait : « Le Gave Viarnois ».

Les Basques appellent *Gave* les cours d'eau qui se transforment en torrents. Le Gave Béarnois, ainsi nommé parce qu'il passe dans les terres de l'ancienne cité de Béarn, se mêle à Sorde avec l'Adour ; l'un & l'autre se perdent dans la mer à Bayonne. Voy. Coulon, *les Rivières de France, &c.* Paris, 1644, 2 vol. in-8 ; t. Ier, p. 566. — L.

Pages 236, 240, 247. — Le gave est en soi un nom aussi commun que celui de torrent, mais trois ont une importance plus grande & se fondent en un seul : le gave de Mauléon ou Loison, qui se jette dans le gave d'Oleron ; le gave d'Oleron, formé des deux gaves d'Oleron & d'Aspe, qui se jette dans le gave de Pau ; celui-ci, qui se jette dans l'Adour & qui n'est flottable qu'à partir de Pau, est naturellement le *Gave* Béarnois de l'Heptaméron.— M.

Page 236, ligne 30. — Ms. de Thou : « D'ond par la mer les uns tirèrent à Marseille. » — L.

Page 236, ligne 33. — Dans le manusc. de Lam. 7576[3], ce nom est toujours écrit : « Osile ». — L. — Voir plus haut les conjectures sur les noms des personnages, p. 195. — M.

Page 237, ligne 1. — *Nostre-Dame de Serrance*, ou mieux *Sarrances*. « Sancta Maria de Sarrancia, en Béarn, Diocèse de Lescar, Parlement de Pau, Intendance de Bayonne, Sénéchaussée & Recette de Morlaas. C'étoit autrefois une abbaye d'hommes de l'Ordre de Prémontré, sous l'invocation de sainte Marie, &c. » (Expilly, *Dictionnaire géographique*, &c., t. VI, p. 636.) — « Sarrance (Basses Pyrénées, Béarn), village sur le gave d'Aspe. Le 15 août & le

8 septembre, l'église paroissiale est l'objet d'un pèlerinage renommé dans le pays. » *(Nouveau Dictionnaire complet, géographique, &c., de la France,* par Briand de Verzé, 3e édition, refondue, &c., par Warin-Thierry. Paris, 1839, 2 vol. in-8°.) — L.

— La Notre-Dame de septembre est la fête de la Nativité de la Vierge, fixée au 8 de ce mois. Dans la vallée de Montmorency, pour la Notre-Dame de septembre, on disait, & tous les vieux le disent encore, à propos de la foire de Pontoise qui continue à se tenir le 8 septembre, *la stamme.* C'est une forme populaire ancienne qu'il est peut-être bon de relever, parce que, l'ayant entendu dire, je ne la connais imprimée nulle part. — M.

Page 237, lignes 1-8.—Toutes les éditions, même celle de 1558, suppriment cette phrase depuis ces mots : *Non qu'elle fust si supersticieuse,* &c., bien que cette phrase soit dans tous les manuscrits.—L.

Page 237, ligne 27.— Ms. 7576[2]. Le manusc. que nous suivons portait : « bandelier ». — L.

Page 237, ligne 32. — *C'estoient mauvays garçons.* Ce nom fut donné, sous le règne de François Ier, à une bande de voleurs masqués qui désolait Paris, même pendant le jour. Des écoliers, des laquais, des apprentis chassés par leurs maîtres, en faisaient partie. Le Parlement rendit contre eux un arrêt, dont voici le début : « La Chambre, ordonnée par le Roy durant le temps des vaccations, a ordonné & ordonne, pour obvier aux destroussemens & maléfices que l'on commect de nuyt & de jour en ceste ville de Paris, faulxbourgs & environs d'icelle, que deffenses seront faictes à toutes gens, de quelque qualité ou estat qu'ilz soyent, demourans en ceste dicte ville de Paris & faulxbourgs d'icelle, de ne porter dedans la dicte ville & faulxbourgs aucunes espées, poignardz, mandoucines ou autres harnoys invasifs, s'ilz ne sont Officiers de Justice ausquelz appartienne de ce faire pour l'exécution d'icelle, & de ne jouer ès tavernes, cabaretz, jeux de paulme, de bille ou autres lieux de ceste ville de Paris, faulxbourgs & environs d'icelle, aux dez & cartes, & ce sur peine de la hart ; & qu'il sera enjoinct, sur la dicte peine, à tous les gens de métiers mecquaniques & artizans, demourans en ceste dicte ville & faulxbourgs d'icelle, & à leurs serviteurs locatifs ou demourans en leurs maisons, eulx retirer incontinent qu'il encommencera d'annuicter. » *(Ordonnance faicte par la Court sur l'estat & police de la ville de Paris, &c., &c., l'an mil cinq cens* xxxv, *&c.* In-8° goth. — L.

Page 238, ligne 31. — Ms. 7576[2] : Qui leur estoit requeste fort aisée à faire. » — L.

Page 239, lignes 3-4. — Ms. de Lam. 7576[3]. Le manusc. que

nous suivons portait : « Le nom des deux Gentilz hommes ». — L.

Page 239, ligne 9. — *Abbaye de Saint-Savin.* Saint-Savin de Tarbes, à huit lieues de Barèges, fondée, dit-on, par Charlemagne, « in valle Levitana (vulgo *Lavedan*) ad clivum Pyrenæi montis, solo tamen pingui & peramœno, sita est, non longe a Gavo fluvio. » Voy. *Gallia Christiana,* t. Ier, col. 1246. L'Abbé dont parle en termes assez peu flatteurs la Reine de Navarre doit être Raymond de Fontaine, qui eut la jouissance de Saint-Savin depuis 1534 jusqu'en 1540, sous les Abbés commendataires Antoine de Rochefort & Nicolas Dangu, Évêque de Séez, Chancelier du Roi de Navarre. — L.

— Ce n'est pas de lui que parle en termes assez peu flatteurs Marguerite, mais de l'abbé voisin de N. D. de Serrance, « assez mauvais homme..., vray hypocrite » & fort avare. (Cf. p. 242-3.)

Page 239, lignes 3-4.— Ms. de Thou : « Et quand il eut entendu la vérité ». — L.

Page 239, ligne 19. — « Peyrehitte ». Il s'agit évidemment de Pierrefitte (Hautes-Pyrénées), qui est sur la route montant d'Argelès à Cauterets & qui est divisé en deux parties, Pierrefitte, sur la rive gauche du Gave de Cauterets, & Nestalas, sur la rive droite (Joanne, *Guide des Pyrénées,* p. 297). Le nom de Pierrefitte se retrouve encore ailleurs dans les Hautes-Pyrénées. Il y a un col de ce nom sur le Montné, sur la route de Bagnères-de-Bigorre à Bagnères-de-Luchon (p. 400), & un autre col de la Pierre-Saint-Martin, ou de Pierrefitte, dans l'immense barrière appelée par les Espagnols *Piedra-fitta,* dont les cols mènent en Espagne, à Sallent & à Panticosa (*Ibidem,* p. 227, & Russell-Killough, *Exploration du pic Balaïtous; Bulletin de la Société Ramond,* juillet 1870, p. 106). Marguerite parle certainement du bourg plus voisin de Cauterets & qui est du côté de la France, mais la fréquence du nom ajoute à la preuve que la leçon « Peyrehitte » ne doit pas être conservée. — M.

Page 240, lignes 16-7. — Ms. 7576[2] : « Que c'estoit aux bestes, non aux hommes; que aus hommes il y a quelque miséricorde, & aus bestes non. Car les povres dames à demie lieue deçà Peyrehitte ». — Ms. de Thou : « D'autant qu'aus hommes y a quelque miséricorde, & aus bestes non. » — L.

Page 240, lignes 26-7. — Éd. de 1558 : « Nomerfide & Emarsuitte ». — L.

Page 240, ligne 11.— Éd. de 1558 : « Nommé Guebron ».— L.

Page 240, ligne 301. — Ms. 7576[2]. La phrase est restée incomplète dans le manusc. dont nous suivons le texte. — L.— « En luy demandant » est au sens de : « comme on lui demandoit ». — M.

Page 241, lignes 5-6.— Ms. de Lam. 7576₃ : « Se confiant en la force & bonté de son cheval ». — L.

Page 241, ligne 11. — Ms. 7576² : « Tourna son cheval delà où il estoit venu ». — L.

Page 241, ligne 20. — Ms. 7576² : « Devant soi ». — L.

Page 241, ligne 19-20 : « Et non moins triste de ses gens qu'i avoit veu perdre devant luy. » Dans le Roman de *Jean de Paris,* il est arrivé au delà de Bayonne avec le Roi d'Angleterre : « Quand ils furent arrivés auprès de la rivière, le Roy d'Angleterre & ses gens, qui estoient devant, se mirent à passer la rivière à gué, où il y en eut de trois à quatre vingz de noyez, qui estoient mal montez, dont ledict Roy fut moult desplaisant. Jehan de Paris, qui venoit après tout bellement, qui ne s'esmayoit guères de celle rivière pour ce que luy & sa compaignie estoient bien montez, arrivèrent à la rivière & commancèrent à passer, les ungs après les autres en telle façon & manière que tous passèrent par la volunté & grâce de Dieu, sans nul péril ne danger, car la rivière estoit devenue grosse & avoit abattu le pont qui y estoit, par quoy il y avoit grant danger; mais Dieu à celle fois garda Jehan de Paris & ses gens d'estre noyez. Le Roy d'Angleterre estoit sus le bord de la rivière, lamentant & plourant ses gens qu'il avoit perdus... » *Le Romant de Jehan de Paris,* Paris, Ernest Picard, 1866, in-18, p. 53. — M.

Page 242, ligne 2.—« Qu'elle l'avoit »; Ms. 7576² : « Qu'elle le tenoit pour ». — L.

Page 242, ligne 9. — « Les fournit de vin & force vivres ». Ms. 7576² : « Des meilleurs chevaus qui fussent en Lavedan, de bonnes cappes de Béar ». — « *Béar,* comme on prononçait alors; les capes de Béarn, dont la réputation était proverbiale, devaient leur nom à une espèce de cagoule ou de capuchon qui les accompagnoit ». Paul Lacroix, éd. de 1858, p. 10.

Page 242, lignes 14-5. — « Pour la craincte du Seigneur de Béarn. » Les rois de Navarre étoient Seigneurs de Béarn depuis deux siècles, mais cette Seigneurie, distincte de la Navarre, conservoit ses vieilles coutumes & avoit son gouvernement spécial. Le Seigneur de Béarn, à l'époque où ces Nouvelles furent composées, devait donc être le Roi Henri d'Albret, second mari de Marguerite d'Angoulême. — Paul Lacroix, éd. de 1858, p. 10.

Page 242, lign 16. — Cette phrase : « qui estoit vray hypocrite », ne se trouve pas dans l'édit. de 1558, ni dans les éditions suivantes. — L.

Page 243, ligne 2. — Ms. 7576² & Ms. de Thou. Le manusc.

dont nous suivons le texte portait : « Ne veulent passer par le geye ». — L. — *Geye* est probablement là au sens de *gué*. — M.

Page 243, lignes 3-4.—Ms. de Thou : « Afin que le nombre des pèlerins & présens augmentast. »— Les édit. de 1558, 1559 & suivantes portent : « Afin que le nombre des pèlerins & paysans augmentast ». — L.

Page 243, ligne 20.—Ms. 7576[2] : « De devenir malades ». — L.

Page 243, ligne 23. — Ms. 7576[2] : « S'ilz regardent leur perte »; Ms. de Thou : « S'il regarde sa perte, qui n'ait occasion ». — L.

Page 244, lignes 7-10.— « Et si vous me demandez quelle recette me tient si joyeuse & si saine sur ma vieillesse, c'est qu'incontinent que je suis levée, je prends la Saincte Escripture & la lis ».

Dans l'*Histoire de Foix, Béarn & Navarre*, &c., par Pierre Olhagaray, Paris, 1609, in-4°, p. 502, à propos de la protection que le Roi Henri de Navarre accordait aux savants persécutés pour cause de religion, pensionnés par Marguerite, sa femme, on lit : « Ceste sçavante Reyne, la première du monde, cest outil si parfait qui retira le Roy François, son frère, de la prison, tousjours attentive à la lecture, notamment à celle de l'Escriture Sainte; ce que nostre Elias, en son recueil, tesmoigne avoir marqué d'elle estant en ville d'Appamyers, où il receut ceste grave exhortation de ceste brave & sage Princesse : qu'il ne laissast aucun jour sans avoir attentivement vaqué à la lecture de quelques pages de ce livre sacré qui, arrousant nos ames de la liqueur céleste, nous sert, disoit-elle, de fidelles preservatifs contre toutes sortes de maux & tentations diaboliques. »

On peut voir encore à ce sujet l'Oraison funèbre de la Reine de Navarre, composée par Sainte-Marthe, Paris, Chauldière, 1550, in-4, p. 60. — L. — Et, dans le premier volume de cette édition, p. 44, 77. — M.

Page 244, lignes 20-1. — Ms. de Thou. Le manusc. que nous suivons portait : « Et ce commencement là que j'en ay ». — L.

Page 244, ligne 28. — Ms. 7576[3] : « Pardon à Dieu ». — L.

Page 245, ligne 13 : *Qu'il nous fault.* Nous dirions *qu'il ne nous faille,* mais on peut comprendre *qu'il nous manque,* quoique, une ligne plus loin, *fault* soit pris dans le sens moderne.—M.

Page 246, lignes 28-9. — Voici l'ouvrage dont Marguerite veut parler :

« Le *Decameron* de Messire Jehan Bocace, Florentin, nouvellement traduict d'italien en françoys par maistre Anthoine Le Maçon, Conseiller du Roy & Trésorier de l'extraordinaire de ses guerres »; Paris, 1545, in-fol.; *idem,* 1548, 1551, 1553, in-8°.

L'ouvrage est dédié « à très haulte & très illustre Princesse Mar-

guerite de France, seur unique du Roy, Royne de Navarre, Duchesse d'Alençon & de Berry » — L. — & voici quelques extraits de sa dédicace, dans laquelle l'auteur s'intitule Conseiller du Roi, Receveur général de ses finances en Bourgogne, Trésorier de l'Extraordinaire de ses guerres & très humble Secrétaire de cette Reine :

« Il vous souvient, ma Dame, du temps que vous feistes séjour de quatre à cinq mois à Paris, durant lequel vous me commandastes, me voyant venu nouvellement de Florence, où j'avoye séjourné ung an entier, vous faire lecture d'aucunes Nouvelles du *Décaméron* de Bocace, après laquelle il vous pleut me commander de traduire tout le livre en nostre langue Françoyse, m'asseurant qu'il seroit trouvé beau & plaisant. Je vous feiz lors responce que je sentois mes forces trop foibles pour entreprendre une telle œuvre... Ma principalle & plus raisonnable excuse estoit la congnoissance que j'avoye de moy mesmes, qui suis natif du pays de Daulphiné, où le langaige maternel est trop esloigné du bon Françoys... Toutesfoys, il ne vous pleut recevoir aucune de mes excuses, & me remontrastes qu'il ne faloit point que les Toscans fussent en telle erreur de croire que leur Bocace ne peust estre représenté en nostre langue aussi bien qu'il est en la leur, estant la nostre devenue si riche & si copieuse, depuis l'advênement à la couronne du Roy vostre frère, qu'on n'a jamais escript aucune chose en aultre langue qu'on ne puisse dire en cestuy, demourant votre voulonté arrestée que je le traduisisse quand j'en auroye le loisir. Quoy voyant & desirant toute ma vie faire plus si je pouvoye que le possible pour vous obéir, je commençay de là à quelque temps à traduire une desdites Nouvelles, puis deux, puis trois, & finallement jusques au nombre de dix ou douze, des plus belles que je sçeu choisir, lesquelles je laissay veoir après tant à ceulx de la nation Tuscane que de la nostre, qui tous me feirent accroire qu'elles estoient sinon bien, au moins très fidèlement traduictes. Par quoy me laissant ainsi doulcement tromper, si tromperie il y a, je me suis depuis mis à le commencer par ung bout & à le finir par l'autre... »

Cette préface dédicatoire est suivie d'une autre épître en italien d'Emilio Ferretti, datée de Lyon, du 1er mai 1545, & d'un avertissement aux lecteurs par le libraire Étienne Roffet. Le privilège du Roi pour Roffet, dit le Faulcheur, libraire, demeurant sur le pont Saint-Michel à l'enseigne de la Rose blanche, est daté de Saint-Germain en Laye, le 2 novembre 1544. Le Prologue de Marguerite, par lequel elle a dû commencer, puisque la manière dont elle en est restée à la 72e Nouvelle semble indiquer qu'elle n'écrivait pas d'avance, mais à mesure, n'a donc pu être écrit qu'en 1545 au plus tôt. — M.

Page 247, ligne 2. — *Et à l'heure j'oys.* Ms. : *j'oye.* L'édition de M. Franck donne *à leur joye.* — M.

Page 247, lignes 31-2.— Ms. 7576[2] : Le manusc. que nous suivons portait : « Estant asseurée que si quelcun trouve quelque chose plus plaisant que ce que je deys...» — L.

Page 248, lignes 30-1. — Le Dauphin ne peut être que le second fils de François Ier, depuis Henri II, devenu Dauphin par la mort de François son frère aîné, arrivée le 10 août 1536, & cela pour deux raisons : l'une par la date de la traduction de Boccace par Le Maçon, l'autre parce qu'il n'y a pas eu sous François Ier d'autre Dauphine que Catherine de Médicis. Madame Marguerite est la reine de Navarre elle-même, & c'était le nom qu'on lui donnait à la Cour de François premier. — M.

Page 247, lignes 5-6. — Comme on le voit, par la préoccupation de la vérité réelle & de la sincérité de l'aventure, la chose eût été plus analogue aux Cent Nouvelles, racontées & écrites sous l'inspiration & pour la récréation de Louis XI, qu'au Décaméron de Boccace, où, malgré les imitations de sujets, dominent l'invention & la recherche de la composition littéraire. — M.

Page 247, lignes 27-8. — « Au bout de dix jours nous aurons parachevé la centaine », ce qui montre bien que la Reine de Navarre avait l'intention d'un « Décaméron ». Dans le premier projet du Dauphin & de Catherine il devait déjà y avoir dix interlocuteurs ; c'est le nombre de ceux de l'Heptaméron, cinq hommes : Dagoucin, Géburon, Hircan, Saffredent, Simontault, & cinq femmes : Oisille, Parlamente, Ennasuicte, Longarine & Nomerfide.

Il est facile de se rendre compte que chacun devait en compter dix. Sur les soixante-douze, sept personnages en racontent sept ; Dagoucin en raconte six, Saffredent huit & Simontault neuf. En en mettant trois à ceux qui en ont dit sept, quatre à Dagoucin, deux à Saffredent & une à Simontault, on a le chiffre des vingt-huit histoires qui manquent à la centaine. — M.

Pages 247, lignes 15-6.—Au lieu de « la paix d'entre lui — c'est-à-dire de François Ier — & du roi d'Angleterre », il faut comprendre la rupture de la paix, car c'est en 1543 que Henri VIII abandonna l'alliance de la France pour se mettre contre elle en passant à Charles-Quint. Quant à l'accouchement de la Dauphine, depuis lors si souvent mère, il faut se rappeler que, mariée très jeune, le 27 octobre 1533, elle fut de longues années sans voir d'enfants ; François, son premier fils, naquit le 19 janvier 1543. C'est donc à cet accouchement, qui assurait l'hérédité de la couronne, & à celui-là seul, que se rapporte l'allusion de Marguerite. — M.

Page 248, ligne 12. — « S'en allèrent disner à dix heures. » C'était à cette époque l'heure du dîner à la Cour. Cinquante ans auparavant, on dînait à huit heures du matin : « Le bon Roy », dit l'historien du chevalier Bayard en parlant de Louis XII, « avoit changé, à cause de sa femme, — c'est-à-dire de sa seconde femme, Marie d'Angleterre, — toute sa manière de vivre; car, où il souloit disner à huit heures, il convenoit qu'il disnast à midy. » P. Lacroix, éd. de 1858, p. 15.

Page 248, lignes 31-2. — Ms. 7576. « Mais dist à Simontaut : « Commencés à dire quelque bonne chose, & l'on vous écoutera », lequel, convié de tout le monde, se print à dire, &c. — L.

PREMIÈRE JOURNÉE

MAUVAIS TOURS DES FEMMES AUX HOMMES ET DES HOMMES AUX FEMMES

I. — *Déportemens d'une Procureuse d'Alençon.*

« De 1520 à 1525. Historique. Alençon, Paris ». — L.

Page 251, ligne : En la ville d'Alençon. — Ms. 7576 : *En la ville d'Angoulesme.* — L.

Page 252, lignes 17-8. — *Un Procureur nommé Saint-Aignan.* Comme on le verra par les lettres de rémission ci-après rapportées, extraites du Trésor des Chartes, les événements qui sont le sujet de cette Nouvelle sont vrais. Marguerite donne quelques détails très curieux, que Saint-Aignan n'a pas manqué de passer sous silence, afin d'obtenir la grâce qu'il sollicitait. M. Hubaud, auteur d'une Dissertation curieuse sur l'Heptaméron, croit trouver quelque ressemblance entre ces événements & ceux qui sont le sujet d'un petit livre assez rare, contenant le récit des aventures galantes d'une Dame de Bordeaux. Nous avons lu ce volume, qui a pour titre : *La Courtisane Bourdeloise,* par J. de la Roche, baron de Floriguy, 1599, in-12, & nous n'y avons rien trouvé qui soit de nature à justifier l'assertion de M. Hubaud. Voir *Dissertation sur le recueil des Contes & Nouvelles de la Reine de Navarre, autrement dit* L'HEPTAMÉRON, &c; Marseille, 1850, in-8°, page 15. — L.

LETTRES DE RÉMISSION.

« Françoys, &c., savoir faisons, &c., Nous avoir, &c., de Michel de Sainct-Aignen, Seigneur dud. lieu, contenant que par ci devant il avoit résidé & demouré en la ville d'Allençon par long temps en honneur & bonne réputation ; & pour sa bonne prospérité, vie & gouvernement, y avoit eu plusieurs malveillans & envieulx qui se seroient esforcez lui pourchasser par moyens sinistres, fins & dissimulez, tous les maulx, finesses & tromperies qu'il seroit possible penser, combien que led. suppliant ne leur auroit oncques pourchassé desplaisir, injure ne dommaige ; entre autres ung nommé Jacques Dumesnil, jeune homme auquel led. suppliant auroit faict tous les plaisirs & avantaiges qu'il luy auroit esté possible, donné accès & habitude en sa maison ; pensant que led. Dumesnil feust son loyal amy, chargea à sa femme & serviteurs le traicter comme son frère quant il viendroit, esperant led. suppliant Aignen estre moyen qu'il espouseroit l'une de ses parentes. Lesquelz bons tours & humanitez led. Dumaisnil auroict mal recongneuz ; mais, faisant le mal contre le bien suyvant la voye de iniquité, auroit mis & efforcé mettre division entre led. de Sainct-Aignen & sad. femme, qui tousjours auroient vescu en bonne, grande & parfaicte amour. Et pour mieulx parvenir à ses fins, auroit voullu donner à entendre à lad. femme, entre autres choses, que led. de Sainct-Aignen ne l'aymoit aucunement ; qu'il desiroit chacun jour sa mort ; qu'elle estoit abusée se fier en luy, & autres meschantes parolles qui ne doyvent estre recitées ; à quoy lad. femme auroit resisté, lui deffendant que plus ne eust à user de telz propoz, autrement le diroit à son mary. Et perseverant led. Dumaisnil, quelque foys que led. de Sainct-Aignen seroit allé dehors, auroict donné entendre à lad. femme qu'il estoit mort, en declarant enseignes & conjectures, pensant, en ce faisant, gangner entrée & allience avecq elle, qui encores y resista. Ce voyant led. Dumesnil, lui auroict donné à entendre que led. de Sainct-Aignen souvent seroit dehors ; qu'elle seroit heureuse si elle avoit ung mary qui se tiensist avec elle. En machinant la mort dudict suppliant Aignen, luy auroit dict que si elle voulloit consentir à la mort dud. Sainct-Aignen son mary, qu'il l'espouseroit ; & de faict promectoit l'espouser. Et, pour ce que à soy consentir auroit esté reffusante, icelluy Dumaisnil trouva moien gaigner une chamberière de la maison, laquelle, led. Aignen estant hors, comme lad. femme estoit couchée, ouvrit l'huys aud. Dumesnil, qui contraignit lad. femme souffrir se coucher avec elle. Et depuis, icelluy Dumesnil

auroict faict plusieurs dons à lad. chamberière, affin d'estre cause d'empoisonner led. suppliant, laquelle y auroict consenty de prime face & à Pasques s'en seroit confessé aud. Sainct-Aignen, luy en demandant pardon; aussi l'auroit dict & déclaré aux voysins. Et congnoissant led. Dumaisnil que, la chose mise en avant, en auroit blasme & reprouche, en toute dilligence auroit ravye & enlevée lad. chamberière & l'auroit menée hors le pays, d'ont seroit venu scandalle. Daventaige led. Dumesnil auroict esté trouvé plusieurs foys de nuict guectant ès jardins & à la porte pour occire led. St-Aignen comme est commun aud. Allençon par la confession dud. Dumesnil. Lequel Aignen, voyant sad. femme ainsi scandalizée par led. Dumesnil, luy auroit faict remonstrer qu'il eust à soy abstenir de plus venir en sa maison avecques sa femme, & qu'il eust à considerer l'injure & oultraige qu'il luy faisoit, disant qu'il n'en sçauroit plus endurer; de quoy led. Dumesnil n'avoit voullu entendre, mais déclaré qu'il y frequenteroit malgré tous, & deust il mourir. Lequel Aignen, congnoissant la mauvaise obstination dud. Dumesnil, pour eviter à plus grand inconvenient, auroit laissé la ville d'Allençon, & allé demourer en la ville d'Argentan, distant de dix lieues, où il a mené sad. femme, pensant par cela que led. Dumaisnil se pourroit abstenir, ce qu'il n'auroit faict, ains seroit par plusieurs fois venu en lad. ville d'Argentan, & fréquenté avecq sad. femme, d'ont auroit esté scandalizée aud. Argentan, & ce seroit efforcé led. Sainct-Aignen le destourner; & pour ce qu'il auroit (*sic*) la nourrisse de l'enfant dud. St-Aignen, auroit par lad. nourrisse remonstré aud. De Mesnil; ains auroit perseveré, dict & declaré qu'il feroit mourir led. Sainct-Aignen, & qu'il yroit en Argentein, deust il mourir. Tant que led. Mesnil, le VIIIe de ce moys, seroit party d'Alençon à deux ou troys heures du matin, heure suspecte; se seroit desguisé, prins vestemens contraires à son estat, qui est de la Praticque, ayant cappe de Beart, jaquète de blanchet pardessoubz, toute eschiquetée, une tocque emplumallée sur le chenin (*sic*), ayant le visaige couvert. Ainsi arriva aud. Argentein, compaigné de deux jeunes hommes logés ès faulxbourgs, enseigne Nostre Dame, où seroit tenu clandestinement depuis XII heures jusques au soir environ unze heures, qu'il demanda à son hoste la clef de la porte derrière pour aller à ses affaires secretz, non voullant estre congneu. Et, à lad. heure suspecte, print son baston à son cousté, se vestit & accoustra desd. vestemens, partit dud. logis avec l'un desd. hommes; ainsi arriva led. Dumesnil en l'hostel dud. St-Aignen, où il trouva façon d'entrer & gangner une garderobe haulte, près la chambre où lesd. St-Aignen & sa femme couschent. Icelluy Aignen, ne pensant à cela, ains

ignorant l'emprinse dud. Mesnil, estant en la salle avec ung nommé maistre Thomas Guérin, qui estoit venu pour ses affaires, se disposa aller couscher, dist à ung sien serviteur nommé Colas qu'il luy apportast son cas. Lequel seroit monté en une garde-robe où lad. femme estoit couchée, en laquelle garde-robe led. Dumesnil estoit mucé, qui soudain, craignant estre congneu, seroit sorty l'espée nue en main; & auroit crié led. Colas: « A l'aide! C'est ung brigand! » Et dit aud. St-Aignen qu'il avoit veu ung homme incongneu qui sembloit n'y estre pour aucun bien; lequel St-Aignen luy auroict dict: « Il faut savoir que c'est. Appartient-il à personne venir icy à ceste heure? » Lequel Colas, sur ces termes, seroit allé après led. personnaige, qu'il auroict trouvé en une petite allée près la court de derrière; lequel personnaige, soudain avoir advisé led. Colas, se seroit efforcé donner de son baston au travers du corps dud. Colas, lequel auroit resisté & donné aud. Dumesnil quelzques coups, pour raison desquelz il auroit crié: « A l'aide! Au meurdre! » Sur quoy arriva led. Sainct-Aignen ayant une espée en sa main; & après y vint led. Guerin; lequel St-Aignen qui encores ne congnoissoit led. Dumesnil pour raison de son vestement desguisé, aussi qu'il faisoit merveilleusement noir; & trouva led. Dumesnil criant: « Au meurdre! Confession! » Auquel cry led. Sainct-Aignen le congneut, dont fut merveilleusement perplex, esbahy & courrossé, de veoir son ennemy à telle heure en sa maison, trouvé en sa garde-robe embastonné. Et ramenant led. Sainct-Aignen à memoyre les peynes & ennuyctz qu'il luy avoit donnez, lui donna led. Sainct-Aignen deux ou troys coups de chaulde colle, puis lui dist: « Hé! meschant que tu es, qui t'a icy amené? Te suffisoit il pas du mal que par venant tu m'as faict? Je ne le t'avoys pas desservy. » A quoy led. Dumaisnil dist: « Il est vray, je vous ay par trop offensé & suis trop meschant; je vous en requiers pardon. » Et sur ce, tombe à terre comme mort. Quoy voyant led. Sainct-Aignen, congnoissant le scandalle advenu, demoura sans dire mot, se recommandant à Dieu, & se retira en sa chambre, où il trouva sa femme couschée, qui rien n'entendit. Pour le jour dud. débat, & ung peu aprés, seroit allé veoir que faisoit led. Dumesnil, qu'il auroit trouvé en la court mort & aidé à le porter en l'estable, dont auroit esté led. de Sainct-Aignen trop courrossé. Et sur ce que led. Colas luy demanda qu'il seroit faict du corps, led. de Sainct-Aignen n'entendit à ce propos parce qu'il n'estoit pas maistre de ses premiers mouvemens; mais seullement dist aud. Colas qu'il en feist ce qu'il verroit bon, & qu'il le convenoit inhumer en terre saincte ou le mectre en la rue; puis se seroit retiré en sa chambre coucher avec sad. femme,

avec laquelle estoient les chamberières. Et lendemain dist icelluy Colas aud. Sainct-Aignen qu'il avoit porté inhumer led. corps pour eviter scandalle. A toutes lesquelles choses led. de Sainct-Aignen ne s'arresta, pour la peyne & grande doulleur où estoit, & auroit lendemain envoyé quérir les deux jeunes hommes dud. Dumesnil estans en son logis, & faict oster lesd. chevaulx dud. logis, donné charge à l'un d'iceulx ramener. Pour raison duquel cas se seroit absenté, &c., en nous humblement requérant, &c., & que en tous autres, &c., pour quoy, &c., si donnons, &c., aulx Bailliz de Chartres & de Caen, ou à leurs Lieutenans, & à chacun d'eulx, &c., & à tous, &c., & affin, &c., & sauf, etc. Donné à Chastelleraut, au moys de Juillet, l'an de grace mil cinq cens vingt six, & de nostre règne le douziesme.

Signé : « Par le Roy, à la relation du Conseil :
« De Nogent.

« *Visa : contentor.*
« De Nogent. »

(Archives nationales, Registre J 234, n° 191.)

Page 252, ligne 2. — Dans l'édit. de 1558 & dans les édit. suivantes, au lieu de ces mots : « L'evesque de Séez », on lit : *D'un prelat d'église, duquel je tairay le nom, pour la révérence de l'estat.* — L.

— Jacques de Silly, Évêque de Séez, Abbé de Saint-Vigor & de Saint-Pierre-sur-Dive, était le second fils de Jacques de Silly, Seigneur de Lonray, de Vaux-Pacey, &c., & d'Anne de Prez-en-Pail, sa femme.

Le père de cet Évêque avait été successivement Ecuyer d'écurie, Conseiller, Maître d'hôtel & Chambellan du Roi. A la suite d'une mission de confiance qui lui fut donnée par S. M. pour s'opposer à une tentative du Duc de Lorraine contre le duché de Bar, il fut nommé, en 1482, Capitaine de deux cents Archers français de la petite garde du corps du Roi. En 1491, il devint Bailli d'épée de Caen, accompagna Louis XII en Italie en 1495, & fut Maître de l'artillerie de France en 1501 (cette charge ne fut érigée en office de la Couronne qu'un siècle plus tard). Il mourut en 1503. Anne de Prez-en-Pail mourut le 29 octobre 1529. Jacques de Silly fut nommé Évêque de Séez le 26 février 1511. En 1519, Charles, Duc d'Alençon, & Marguerite, sa femme, ayant fondé un monastère de filles à Essei, Jacques de Silly en fit la dédicace. Il consacra trois autres Maisons de femmes de l'Ordre de Sainte-Claire : la première, en 1519, à Alençon ; la seconde à Mortagne, en 1520 ; la troisième à Argenton,

la même année. François Rometens lui dédia, en 1520, une édition des lettres de Pic de la Mirandole. Jacques de Silly tint un synode en 1524, dans lequel il publia différentes constitutions. On doit à cet Évêque plusieurs constructions d'une certaine importance; on y voyait les armoiries de sa famille. Il mourut le 24 avril 1539, dans le village de Fleury, à cinq lieues de Rouen, & fut inhumé dans le chœur de son église épiscopale. (Voy. *Gallia christiana*, t. XI, p. 702.) — L.

Page 252, lignes 18-9. — Ms. 7576 [2] : « Affin de pouvoir voir à son ayse le fils du Lieutenant, nommé Du Mesnil ». Les éditions de 1558 & 1559 ne nomment pas le fils du Lieutenant. — L.

Page 253, lignes 17-8 : *Pensant que, quant il l'entendroit.* — *Que* manque dans le Ms.; il se trouve dans le Ms. 7576 [2] : « Pensant que, quant il l'entenderoit, cela le chastiroit d'aimer tant », &, dans l'édition de 1558 : « Pensant que, quand il entendroit cela, il se chastiroit de l'aymer tant. » — L.

Page 254, ligne 19 : *Suspection.* Ms. 7576 [2] : « suspicion ». — L.

Page 257, ligne 1. — *Que,* nécessaire au sens & sauté dans le Ms., se trouve dans l'édition de 1558. — M.

Page 260, ligne 14. Ms de Thou : « Il seroit exent de payer les XVe escus qu'il devoit au père du trepassé ». — L.

Page 260, ligne 24-5. Ms 7576 [2] : « Il nous faut faire de telles images de cire que celles-ci, & celles qui auront les braz pendans se seront ceus que nous ferons mourir, & ceux qui les auront élevées, &c. » — Ms de Thou : « Parce qu'elle aymoit tant ce vieil serviteur du Mesnil & avoit en tant d'autres choses connu la méchanceté du Procureur ».

Il s'agit ici de cette pratique criminelle & superstitieuse connue sous le nom d'*envoûtement*, & dont l'histoire nous fournit plusieurs exemples. Elle fut en usage en France jusqu'à la fin du XVIe siècle, & était connue depuis longtemps au commencement du XIVe. M. Léon de Laborde, dans une note curieuse qu'il a faite sur ce sujet, t. Ier, p. 49, de la *Renaissance des arts à la Cour de France, &c.*, (Paris, 1850, in-8°), cite un envoûtement qui remonte au delà de l'année 1316.

En 1330, cette criminelle pratique fut mise en usage par le fameux Robert d'Artois, qui, retiré en Brabant & devenu presque fou de fureur & d'ennui, s'occupait à piquer à coups d'épingle la représentation en cire de Philippe de Valois, son beau-frère, & de la Reine sa sœur. Voy. à ce sujet *Mémoires historiques sur le procès de Robert d'Artois,* par Lancelot, t. XII & XV *des Mémoires de l'Académie des Inscriptions,* édit. in-12, t. XV, p. 426. Voy. aussi deux

articles publiés dans la *Revue de Paris* des 21 juillet & 4 août 1839. Pendant la Ligue, cette pratique fut encore mise en usage par les ennemis de Henri III & du Roi de Navarre. — L.

— M. Delisle, dans son Inventaire des Manuscrits français de la Bibliothèque nationale, indique (II, 133) que le ms. Harlay, 18,452, contient, entre autres documents relatifs à des affaires criminelles, une pièce de laquelle il résulte que Cosme Ruggier, Florentin, fut accusé, en 1574, d'avoir fait une image de cire contre Charles IX. Voir aussi Laborde, Glossaire des émaux, p. 215; Bordier, *La veuve de l'Amiral Coligny*, 1875, in-8°, p. 39-41, & Thiers, *Traité des superstitions*, 1689, in-12, p. 138-9. — M.

Page 261, lignes 3-4. — *Le chancelier d'Alençon, Jean Brinon.* « Guillaume Brinon, seigneur de Villaines, vivoit l'an 1440 & eut pour fils Guillaume Brinon, Procureur en la Cour de Parlement de Paris, enterré en l'église de Saint-Séverin, où il avoit une chapelle. Il fut père de Guillaume Brinon, aussi Procureur, lequel le fut de *Jean Brinon*, premier Président du Parlement de Rouen, dont la postérité s'éteignit en son fils Jean. » (T. Ier, p. 43, d'un recueil manuscrit intitulé : *Les Familles de Paris.* Biblioth. de l'Arsenal; Hist. franç., 756, in-fol.)

M. Floquet, dans son *Histoire du Parlement de Normandie*, dit, à propos du Président Jean de Brinon : « Celui que nous voyions, en 1517, haranguer François Ier, négociateur habile, qui, d'abord en Italie (1521), puis en Angleterre (1524), rendit d'éminents services à la France; homme des anciens temps, que le poëte Le Chandelier compare aux Aristide, aux Fabricius, aux Scipion; qui, comme eux, après une vie passée dans les hauts emplois & dans le maniement des plus importantes affaires, n'était pas plus riche qu'à son entrée en charge, que dis-je? voulant être encore, après sa mort, utile à son pays, affectait par testament trente acres de terre au soulagement des prisonniers de la Conciergerie de Rouen. » T. Ier, p. 463.

Dans un curieux Mémoire pour servir à l'histoire du village & de l'ancienne seigneurie de Médan, près Poissy, inséré t. IX, p. 3, du *Bulletin du Bibliophile*, année 1849, M. Jérôme Pichon parle en ces termes de Jean Brinon : « Pernelle Perdrier porta la seigneurie de Medan à Jean Brinon, dont la famille était alliée à celle de sa mère, & dont le père, Guillaume Brinon, Conseiller au Parlement en 1472 & 1490, était Seigneur de Villaines, village voisin de Médan & relevant féodalement du comté de Dreux. Jean Brinon, Conseiller au Parlement en 1498, devint premier Président du Parlement de Rouen. Il était mort le 11 mai 1528, avant que Pernelle Perdrier, sa veuve, fît hommage au Roi du fief de Marcilly, de la haulte justice de Médan

& des Bruyères, leurs appartenances & dépendances, mouvants du Roi à cause de sa châtellenie de Poissy, & en outre d'Auteuil & de Boissy-sans-Avoir, mouvants de Montfort-l'Amaury. »

Jean Brinon était dans les bonnes grâces de Marguerite; plusieurs lettres de cette Princesse lui sont adressées. Il fut présent au contrat de mariage de Marguerite avec Henri, roi de Navarre. Il prend les qualités suivantes : « Jehan Brinon, Chancelier, Seigneur de Villaines, de Remy & Autheuil, Conseiller du Roy & premier Président de sa Court séant à Rouen, Chancelier d'Alençon & de Berry. » (Voyez p. 444 des *Lettres de Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier, &c.*, publiées par F. Génin, Paris, 1841, in-8°. — L.

« (1528.) Au dict an, samedy, quatriesme avril, avant Pasques, trespassa à Paris Monsieur Brinon, premier Président de Rouen, & Chancelier d'Alençon; & fut inhumé en l'église de Saint-Severin & avoit environ quarante-quatre ans; il estoit fort homme de bien & bon justicier & estimé en science & église. » (*Journal d'un Bourgeois de Paris sous le règne de François Ier*, &c., p. 341.) — L.

— M. Paul Lacroix (*Hept.* 1858, p. 23), fait remarquer que la *Bibliothèque Françoise* de La Croix du Maine range Jean Brinon parmi les écrivains pour un poëme intitulé *Les Amours de Sydire.*

Il avait deux devises anagrammatiques, une française : RIEN BON N'Y HA (Jehan Brynon), & une latine : RUINA BONIS (Janus Brino). — M.

Page 261, ligne 17. Ms. de Thou : « Et avoit en tant d'autres choses connu la méchanceté du Procureur. » — L.

Page 262, ligne 9. — *Le Prévost de Paris nommé La Barre.* Jean de La Barre, Prévôt & Gouverneur de Paris, était, en 1522, Bailli de Paris. Cette dernière charge, par un édit du mois de mai 1526, fut réunie à celle de la Prévôté. Jean de La Barre exerça les fonctions de Prévôt de Paris jusqu'au mois de mars de l'année 1533, époque de sa mort. Ses obsèques ont eu lieu à Paris avec un grand cérémonial. (Voy. l'*Histoire de Paris* de Félibien, T. V, p. 342.)

Jean de La Barre a joui, sous le règne de François Ier, d'une assez grande faveur. Fait prisonnier avec ce Prince à Pavie, il demeura constamment près de lui, comme un des serviteurs attachés à sa personne. On a de Jean de La Barre plusieurs lettres, une, entre autres, adressée à Louise de Savoie, en date du 4 mars 1525, dans laquelle il rend compte des premiers jours de la captivité du Roi. (Voy. Aimé Champollion, *Captivité de François Ier, &c.*), p. 132; voy., pour d'autres lettres, le recueil des *Lettres de Marguerite*, publié par M. Génin.) — L.

— Il sera encore question de Jean de La Barre dans la LXIII Nouvelle, &, à ce propos, M. Le Roux de Lincy avait mis dans ses additions (III, 300) : « Dans le *Journal d'un Bourgeois de Paris* sous le règne de François Ier, publié récemment par M. Lalanne pour la Société de l'Histoire de France (1854, in-8°, p. 125), à l'année 1522 on lit : « Audict an le Roy créa & ordonna à tousjours en la ville de Paris un Bailliage pour estre divisé & hors de la Prévosté de Paris & pour en faire une jurisdiction à part & pour, par icelle, congnoistre des causes des privilégiés de l'Université de Paris, &, pour ce faire, y establit & ordonna un Baillif, lequel se nommoit Monsieur de la Barre, qui estoit l'un de ses mignous, natif de Paris & de pauvres gens, auquel il donna ledict Bailliage gratis, à cause qu'il estoit en sa grâce, &c. »

« (1534.) En l'an 1533, au commencement de mars, mourut à Paris Monsieur le Prévost de Paris, nommé de La Barre, en l'hostel de Monsieur Poncher, Général de Languedoc. Et estoit lors le Roy à Paris, en son chasteau du Louvre; y eut grand triomphe à son obsèque & fut porté inhumer à sa seigneurie de Veretz, près Tours. » — L.

— On avait lu & imprimé *Verity*; c'est *Véretz* qu'il faut lire; on trouvera dans les *Comptes des Batiments du Roi au XVIe siècle* de M. de Laborde, publiés récemment par la Société de l'histoire de l'art français, de fréquentes mentions de ce Prévost de Paris, tantôt sous son nom, tantôt sous celui de Comte d'Etampes & de Seigneur de Véretz. — M.

Page 262, ligne 21. (1) Ms. de Thou : « Et sa mort commuée en quelque autre preve peine corporelle. » — L.

Page 262, ligne 23. Aux Galeires de Saint-Blancard; Ms 7576 2. Le manusc. que nous suivons portait : *Saint-Blanchet*. — L.

Voici l'explication de ce passage, que je dois à l'obligeance de M. Tollon, juge au tribunal de Marseille. Je cite textuellement la lettre qu'il a bien voulu m'écrire à ce sujet :

« Honoré Bouche, dans son *Histoire chronologique de Provence*, t. II, p. 554, après avoir raconté comment le Roi François Ier, se rendant prisonnier en Espagne, s'arrêta aux îles Sainte-Marguerite le 21 juin 1525, ajoute : *Après le passage du Roy en Espagne, les affectionnez au bien de la France, considerant combien il etoit important à l'Etat d'avoir plusieurs galères à la mer Méditerranée, ordonnèrent d'en faire promptement treize en la ville de Marseilles, quatre pour le baron de Saint-Blancart, tout autant pour André Doria, &c.* Il résulte de là que cette Nouvelle a été composée après l'année 1525, ce qui n'est pas une découverte bien importante ni bien nécessaire. Mais

j'y trouverai quelque chose de mieux ; si le moindre doute pouvait exister encore sur le véritable auteur de l'Heptaméron, la phrase citée plus haut fournirait, à mon avis, un grand argument en faveur de la Reine de Navarre, une Princesse pouvant seule parler sur ce ton de familiarité d'un personnage dont la position était si élevée. »

Bernard d'Ormezan, baron de Saint-Blancard, Amiral des mers du Levant, conservateur des ports & tour d'Aigues-Mortes, était, en 1521, Général des galères du Roi. En 1523, il battit l'armée navale de Charles-Quint, &, deux ans plus tard, il recevait le titre de citoyen de Marseille. Il ne mourut qu'après 1538. Il fut chargé de conduire Marguerite en Espagne. Dans une lettre, du 26 octobre 1525, au Chancelier d'Alençon, cette Princesse écrivait : « Le pauvre baron de Saint-Blancard feist quelques frais extraordinaires pour mon voyage, dont, à ce que j'ay entendu, il n'a esté remboursé. Je vous prie l'avoir pour recommandé & qu'il congnoisse que je ne suis ingrate du bon service qu'il m'a fait, car il s'y est acquitté de sorte que j'ay occasion de m'en louer. » (*Lettres de Marguerite d'Angoulême, &c.*, publiées par M. Génin ; Paris, 1841, in-8°, p. 193.) L'éditeur des *Lettres de Marguerite*, dans sa note sur Saint-Blancart, a confondu l Amiral avec son fils Jacques, dont la fille unique a porté la baronnie de Saint-Blancart dans la maison de Gontaut. Bernard de Saint-Blancart s'était chargé d'enlever François Ier prisonnier en mer, quand ce Roi fut transporté d'Italie en Espagne. Voy. une lettre qu'il a écrite à Louise de Savoie, Régente, p. 181, du volume de M. Aimé Champollion-Figeac sur la Captivité de François Ier. Paris, 1847, in-4°. (*Collection des Documents inédits relatifs à l'Histoire de France.*) — L.

Page 263, ligne 31. — Ms. 7576 2. Le manusc. que nous suivons portait : « Par une chose véritable, &c. » — L.

II. — *Vertu d'une Muletière d'Amboise.*

« 1530, mois de Juillet. Historique. Amboise. » — L.

Les événements de cette Nouvelle, qui paraissent véritables, ont dû se passer après le mois d'Août 1530, époque où Marguerite accoucha d'un fils, nommé Jean, qui ne vécut que deux mois. — L.

Page 265, ligne 10. — Amboise est sur la rive gauche de la Loire ; il n'y a jamais eu & il n'y a encore aujourd'hui rien sur la rive droite, mais, plus près du côté d'Amboise que de l'autre, il y a aux deux tiers du pont une île avec des maisons. La Muletière logée au delà des ponts demeurait nécessairement dans l'île de la Loire.

Par conséquent l'église de Saint-Florentin, qui était dans le château, était loin de sa maison. — M.

Page 268, lignes 6-7. — *Print par force celle que n'avoit plus de deffense.* Brantôme a cité cette Nouvelle dans l'article de Marie Stuart (Ed. Lalanne, VII, 438). Il vient de dire que le bourreau resta seul avec le cadavre de la Reine décapitée : « Cependant la deschaussa & la mania à sa discrétion. On doubte s'il luy en fist de mesme comme ce misérable Mulletier dans les Cent Nouvelles de la Reyne de Navarre à l'endroit de cette pauvre femme qu'il tua. Il arrive des tentations aux hommes plus estranges que celle-là. Après qu'il heut faict ce qu'il vouloit, le corps fut porté en une chambre joignante celle de ses serviteurs.... » — M.

Page 269, ligne 16. — Elle n'était pas en effet *femme de la Ville* puisqu'elle demeurait dans l'île de la Loire, au milieu du pont. Voir une note de la page précédente. — M.

Page 269, ligne 17. Ms. de Thou : « De l'accompagner & honorer. » — L.

Page 270, lignes 13-5. — « Le livre de vie ». Voir Apocalypse, III, 5 ; XIII, 8 ; XV, 8 ; XX, 12, 15 ; XXI, 27 ; XXII, 19. — M.

Page 270, ligne 30. — (1) *Et sur toutes à une;* Ms. de Thou. — M[s] 7576 [2] : « Et sur toutes à Ennasuite. » — L.

III. — *D'une Reine de Naples.*

« Vers 1450. Historique. Naples. » — L.

Page 273, ligne 10. — *Du temps du Roy Alphonse.* Le Roi, à qui est attribuée l'aventure racontée dans cette Nouvelle, doit être Alphonse V, Roi d'Aragon & de Sicile, surnommé le Savant ou le Magnanime. Heureux compétiteur du Roi René au trône de Naples, il l'occupa paisiblement depuis 1443 jusqu'à sa mort, qui arriva en 1458. Il avait épousé, le 29 juin 1415, Marie fille d'Henri III, Roi de Castille. Il vécut en fort mauvaise intelligence avec cette Princesse, qui ne mit jamais le pied en Italie, suivant les auteurs de l'*Art de vérifier les dates.* Ajoutons que, mariée en 1415, la Reine Marie ne devait plus être de la première jeunesse en 1443, ce qui nous porte à croire que la Reine de Navarre a reculé à dessein l'époque où cette aventure très vraisemblable a eu lieu. Du reste, suivant Muratori, les mœurs du Roi Alphonse étaient des plus licencieuses. — L.

— Brantôme a fait allusion à cette troisième Nouvelle dans son premier Discours des *Dames galantes,* à la suite d'un récit que nous

n'avons pas à reproduire : « Dans les *Cent Nouvelles* de la Reyne de Navarre y a celle & très belle de la Reyne de Naples, quasi pareille à celle-cy, qui de mesme se vengea du Roy son mary, mais la fin n'en fut si tragique. » Ed. Lalanne, IX, 84. — M.

Page 273, ligne 11. — *Duquel la lasciveté estoit le sceptre de son royaume*, c'est-à-dire qui faisoit servir son autorité souveraine à arriver à l'accomplissement de ses desirs amoureux. — M.

Page 273, ligne 16. — Ed. de 1558 : « Jusques à un caresme entrant. » — L.

Page 274, ligne 25 : « loing »; Ms. 7576 [2] : « longtemps ».—L.

Page 274, ligne 18 : *Ce qu'il veut*; Ms. 7576 [2]. Le manusc. que nous suivons portait : « Ce qu'il veoyt ».

Page 275, ligne 5. — *Et pour ne perdre la présence du Roy*. Leçon de l'éd. de 1558. Notre Ms donne seulement... *sa présence*, qui fait amphibologie. — M.

Page 275, ligne 26. *Délibéra le rendre*; Éd. de 1558 : « Pensa rendre la pareille au Roy. » — L.

Page 277, ligne 6. Éd. de 1558 : « Le Gentilhomme lui dist : Madame. » — L.

Page 278, ligne 23 : Ms. 7576 [2]. Ces mots manquent dans le manusc. que nous suivons. — L.

Page 279, ligne 14. — *Qui estes si parfaictes que*. Il y a, dans le Ms & dans l'édition de 1558, « *estant* », qui laisse la phrase boiteuse. — M.

Page 280, ligne 1. — *Jouèrent la vengeance dont la passion avoit esté importable*. Cette phrase est une allusion aux Mystères ou pièces de théâtre religieuses, dont les représentations étaient si fréquentes aux XVe & XVIe siècles. Le Mystère de la Vengeance vient, dans l'ordre chronologique des faits, après les Mystères de la Passion & de la Résurrection. Il contient la représentation des malheurs qui ont frappé les auteurs principaux de la mort de Jésus-Christ, de Ponce Pilate entre autres. Il se termine par la prise de Jérusalem & la destruction de cette ville par l'armée de Titus. Voy. l'analyse de ce Mystère, t. II, p. 352, de l'*Histoire du Théâtre Français*, des frères Parfait. — L.

Page 281, lignes 3-4. — « Autrefois il y avait dans tous les châteaux une Galerie ornée de bois de cerfs & d'autres trophées de chasse. Mais, à Naples, il est d'usage de placer à l'entrée des maisons un bois de cerf, ou bien une corne d'élan, pour crever le mauvais œil ou détourner la fâcheuse influente du regard de certaines personnes qu'on accuse d'être messagères de malheur. Les préservatifs « du *mauvais œil* sont l'index & le petit doigt de la main éten-

due, les cornes, les poignards, les pointes de toutes sortes, &c. » — P. Lacroix, éd. de 1858, p. 33.

IV. — *Folle outrecuidance d'un Gentilhomme vis-à-vis d'une Princesse.*

De 1520 à 1526. Historique. — L.

Page 285, ligne 13. — *Il y avoit au pays de Flandres, &c.* Brantôme, dans ses *Vies des Hommes illustres & grands Capitaines françois*, t. II, p. 162, dit, à propos de l'Amiral Bonnivet : « Il y a un conte dans les Nouvelles de la Reyne de Navarre, qui parle d'un Seigneur, favory d'un Roy, qui, l'ayant convié en une de ses maisons & toute sa Court, avoit faict une trappelle en sa chambre, qui alloit en la ruelle du lict d'une grande Princesse, pour coucher avec elle, comme il fist & y coucha, mais, comme dict le conte, il n'en tira que des esgratignures ; toutefois c'est assavoir. Ce conte est de luy, mais je ne nommeray point la Princesse. »

Et aussi dans les *Dames galantes*, Discours IV, t. VII, p. 368, des Œuvres complètes, en parlant de Mme de Chastillon : « Ce fut celle-là qui bailla ce beau conseil à cette Dame & grande Princesse qui est escrit dans les *Cent Nouvelles* de la dite Reine, d'elle & d'un Gentilhomme qui avoit coulé la nuict dans son lict par une trappelle dans la ruelle & en vouloit jouir ; mais il n'y gagna que de belles esgratignures dans son beau visage, &, elle s'en voulant plaindre à son frère, elle luy fit cette belle remonstrance qu'on verra dans cette Nouvelle, &c.... Et si voulez sçavoir de qui la Nouvelle s'entend, c'estoit de la Reyne mesme de Navarre & de l'Admiral de Bonnivet, ainsi que je tiens de ma feue grande mère, dont pourtant me semble que la dite Reyne n'en devoit celer son nom, puisque l'autre ne peut rien gagner sur sa chasteté. »

L'assertion de Brantôme est généralement regardée comme vraie. Il faut observer cependant que Marguerite a eu le soin de mettre dans son récit plusieurs circonstances de nature à dérouter les curieux. Ainsi Marguerite n'était pas veuve de deux époux, puisque le Roi de Navarre lui a survécu ; elle avait une fille de son second mariage, tandis que la Princesse de Flandre mise en scène n'avait pas d'enfants vivants de ses deux époux. La tentative de l'Amiral de Bonnivet ne peut avoir eu lieu qu'avant la bataille de Pavie (mars 1525), puisque ce beau & hardi séducteur y fut tué. En représentant la Princesse comme veuve, Marguerite a eu sans doute la pensée de rendre moins criminelle la conduite du Gentilhomme.

Marguerite a pris soin de dire dans cette Nouvelle que le galant si maltraité était un des plus beaux hommes de son temps. Ce trait s'applique parfaitement à l'Amiral de Bonnivet, dont un portrait au crayon se trouve à la Bibliothèque nationale, au Cabinet des estampes (trois volumes in-fol. de portraits au crayon, t. Ier).

L'Amiral de Bonnivet joue dans l'*Heptaméron* un rôle assez important; il est question de lui dans plusieurs Nouvelles, & celle qui porte le nº xv lui est entièrement consacrée. C'est pourquoi nous croyons devoir donner, d'après l'*Histoire généalogique* du Père Anselme (t. VII, p. 880), une note biographique sur ce personnage :

« Guillaume Gouffier, cinquième fils de Guillaume Gouffier, Seigneur de Boissy, & de Philippe de Montmorency, sa seconde femme, Seigneur de Bonnivet, de Crèvecœur, de Thois & de Querdes, Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, Amiral de France, Gouverneur de Dauphiné, de Guienne & de la personne de Monseigneur le Dauphin, gagna les bonnes grâces de François Ier, auprès duquel il avoit été élevé & qui l'employa dans toutes les grandes affaires de son temps. Il s'étoit signalé au siège de Gênes, en 1507, & à la journée des Eperons en 1513. Après la mort de l'Amiral de Graville, il fut honoré de la charge d'Amiral de France, le 31 décembre 1517, & donna quittance, en cette qualité & celle de Chambellan ordinaire du Roi, le dernier juillet 1518, pour avoir assisté, comme l'un des Commissaires du Roi, à l'assemblée des trois États de Normandie, tenue à Rouen au mois d'août précédent. Ce Prince l'envoya, en 1518, en Allemagne, pour y négocier en sa faveur auprès des Princes Électeurs de l'Empire. Étant de retour, il fut fait Gouverneur du Dauphiné & de la personne de Monseigneur le Dauphin en 1519, & dépêché la même année en ambassade extraordinaire en Angleterre, pour y conclure la paix & une alliance entre les deux couronnes. C'est par son moyen que se fist l'entrevue de François Ier & de Henri VIII, en 1520, entre les villes d'Ardres & de Calais. En suite il fut Gouverneur de Guienne, en 1521, & chef de l'armée envoyée en Navarre, avec laquelle il prit Fontarabie. Il passa de là en Italie en qualité de Lieutenant général de l'armée du Roi, mit le siège devant Milan en 1523, qu'il fut obligé de lever, &, l'année suivante, eut encore le malheur d'être défait à la retraite de Rebec; enfin il perdit la vie le 24 février 1524, à la bataille de Pavie, dont il avait été le principal auteur, contre l'opinion des plus anciens & plus expérimentés capitaines. »

Brantôme a consacré une notice assez étendue à l'Amiral de Bonnivet. Voy. *Capitaines françois* (édition Lalanne, III, 61-9). — L.

— « J'ay ouy raconter à une Dame de grande qualité & ancienne,

que feu M. le Cardinal du Bellay avoit espousé, estant Évesque & Cardinal, Madame de Chastillon & est mort marié, & le disoit sur un propos qu'elle tenoit à M. de Manne, Provençal, de la maison de Seulal & Évesque de Fréjus, lequel avoit suivy l'espace de quinze ans en la Cour de Rome ledit Cardinal & avoit esté de ses privez Protonotaires, &, venant à parler dudit Cardinal, elle lui demanda s'il ne luy avoit jamais dit & confessé qu'il eust esté marié. Qui fut estonné? ce fut M. de Manne de telle demande. Il est encore vivant, qui pourra dire si je mens, car j'y estois. Il respondit que jamais il n'en avoit ouy parler, ny à luy ny à d'autres. « Or, je vous l'apprens donc », dit-elle, « car il n'y a rien de si vray qu'il a esté marié & est mort marié réellement avec ladite Dame de Chastillon. » Je vous asseure que j'en ris bien, contemplant la contenance estonnée dudit M. de Manne, qui estoit fort conscientieux & religieux, qui pensoit savoir tous les secrets de son feu Maistre, mais il estoit de Gallice pour celuy-là; aussi estoit-il scandaleux, pour le rang saint qu'il tenoit. Cette Madame de Chastillon estoit la veufve de feu M. Chastillon, qu'on disoit qui gouvernoit le petit Roy Charles huitiesme avec Bourdillon & Bonneval, qui gouvernoient le sang royal. Il mourut à Ferrare, ayant esté blessé au siége de Ravenne, & là fut porté pour se faire penser.

« Cette Dame demeura veufve fort jeune & belle, sage & vertueuse, & pour cela fut eslue pour Dame d'honneur de la feue Reyne de Navarre. Ce fut celle-là qui bailla ce beau conseil à cette dame et grande Princesse, qui est escrit dans les *Cent Nouvelles* de ladite Reyne, d'elle & d'un Gentilhomme qui avoit coulé la nuict dans son lit par une trappelle dans la ruelle & en vouloit jouir, mais il n'y gagna que de belles esgratigneures dans son beau visage. Elle s'en voulant plaindre à son frère, elle luy fit cette belle remonstrance qu'on verra dans cette Nouvelle & lui donna ce beau conseil, qui est un des beaux & des plus sages, & des plus propres pour fuyr scandale qu'on eust sçeu donner, & fust-ce esté un Premier Président de Paris, & qui monstroit bien pourtant que la Dame estoit bien autant rusée & fine en tels mystères que sage & advisée, & pour ce, ne faut douter si elle tint son cas secret avec son Cardinal. Ma grande-mère, Madame la Séneschalle de Poitou, eut sa place après sa mort, par l'élection du roy François, qui la nomma & l'esleut, & l'envoya quérir jusques en sa maison, & la donna de sa main à la Reyne sa sœur pour la connoistre très-sage & très-vertueuse Dame, mais non si fine, ny rusée, ny accorte en telle chose que sa précédente, ny convolée en secondes nopces.

« Et si voulez sçavoir de qui la Nouvelle s'entend, c'estoit de la

Reyne mesme de Navarre & de l'Amiral de Bonnivet, ainsi que je tiens de ma feue grande-mère, dont pourtant me semble que ladite Reyne n'en devoit céler son nom, puis que l'autre ne peut rien gagner sur sa chasteté & s'en alla en confusion, & qui vouloit divulguer le fait, sans la belle & sage remonstrance que lui fit cette dite Dame d'honneur Madame de Chastillon; & quiconque l'a leue la trouvera telle, & je crois que M. le Cardinal, son dit mary, qui estoit l'un des mieux disants, sçavants, éloquents, sages & advisez de son temps, luy avoit mis cette science dans le corps pour dire & remonstrer si bien. Ce conte pourroit être un peu scandaleux, à cause de la sainte & religieuse profession de l'autre; mais, qui le voudra faire, il faut qu'il desguise le nom. Et, si ce trait a esté tenu secret touchant ce mariage, celui de M. le Cardinal de Chastillon dernier n'a pas esté de même; car il le divulgua & publia luy-mesme assez, sans emprunter de trompette, & est mort marié sans laisser sa grande robbe & bonnet rouge. D'un costé, il s'excusoit sur la religion réformée, qu'il tenoit fermement, &, de l'autre, sur ce qu'il vouloit tenir son rang tousjours & ne le quitter (ce qu'il n'eust fait autrement), & entrer en Conseil, là où entrant il pouvoit beaucoup servir à sa religion & à son party, ainsi que certes il estoit très-capable, très-suffisant & très-grand personnage. Je pense que mondit sieur Cardinal du Bellay en a peu faire de mesme; car, de ce temps-là, il penchoit fort à la religion & doctrine de Luther, ainsi que la Cour de France en estoit un peu abreuvée, car toutes choses nouvelles plaisent, & aussi que ladite doctrine licentioit assez gentiment les personnes, & mesme les ecclésiastiques, au mariage. Or, ne parlons plus de ces gens d'honneur, pour la révérence grande que nous devons à leur Ordre & à leurs saints grades ». Brantôme, éd. Lalanne IX, 678-80.

Page 286, ligne 7. Éd. de 1558 : « Qui estoit de joyeuse vie, qui estoit la meilleure compagnie qu'il estoit possible. » — L.

Page 289, ligne 20. — *Il trouva son mirouer sur sa table.* On sait la petitesse des anciennes glaces, qui n'ont été longtemps pas plus grandes que des miroirs à main. Celui de Marie de Médicis, qui lui fut offert par la République de Venise & qui est enrichi des camées les plus précieux, est un des honneurs de la galerie d'Apollon au Louvre; on en sait la petitesse, comme aussi celle des carrés, de la taille de petites vitres, qui, sous Louis XIV, ont été employées pour la Galerie des glaces de Versailles. Avant de devenir de la grandeur d'un panneau, les glaces, quand elles ont grandi, n'ont été d'abord que des cadres suspendus au mur. — M.

Page 289, lignes 24-5.— *Chemise dorée.* C'est-à-dire agrémentée de

broderies de fil d'or. On en voit dans les portraits peints de l'École de Janet, où ces broderies forment un dessin courant sur les bords du col & de l'ouverture de la poitrine. Voir les Comptes des Bâtiments du Roi au XVIe siècle de M. de Laborde, publiés par la Société de l'histoire de l'art français, II, 379 : « Une chemise à ouvrage d'or ; une chemise à ouvrage blanc. » Les deux belles chemises de toile de Hollande, « ouvrées richement de filz d'or & de soye, au prix de six escus pièce » (II, 401), sont à usage de femme.— M.

Page 291, lignes 26-7. Éd. de 1558 : « Laissez faire à l'amour & la honte, qui le sçauront mieux tourmenter que vous, & le faictes pour vostre honneur ». — L.

Page 294, lignes 2-3. Var. en correction du M^s 7576 ². Le manusc. que nous suivons portait : « Qu'ilz la fuient le plus qu'ilz peuvent. » — L.

V. — *Comment une Batelière de Niort échappa à des Cordeliers.*

Nulle indication de date. A Coulon, près de Niort. — L.

Page 299, ligne 8. — *Au port de Coullon, près de Nyort.* Le bourg de Coulon, dans le Poitou, département des Deux-Sèvres, est à onze kilomètres environ de la ville de Niort. Il est situé sur la Sèvre Niortaise, qui en cet endroit a beaucoup de largeur. — L.

Page 302, ligne 1. — Éd. de 1558 : « Eux & la Justice s'y en allèrent ». — L.

Page 302, ligne 7. — « Abscondit se Adam a facie Dei ». Genes. III, 8. — M.

Page 302, ligne 13. — Ms. 7576 ² : « Fiez vous en ces Beaux Pères ». — L.

Page 302, ligne 14. — L'édit. de 1558 & celle de 1560 ajoutent après « oster à nos femmes » : « Le mary disoit : Ils n'osent toucher l'argent la main nue, & veullent bien manier les cuisses des femmes, qui sont plus dangereuses ». — L.

Page 302, lignes 16-20. « Væ vobis, Scribæ & Pharisæi hypocritæ, quia similes estis sepulcris dealbatis, quæ a foris parent hominibus speciosa, intus vero plena sunt ossibus mortuorum & omni spurcitia. » Matthæi XXIII, 27.

— Siquidem ex fructu arbor cognoscitur ». Matthæi XII, 33 ; « Unaquaque enim arbor ex fructu suo cognoscitur ». Lucæ VI, 44. — M.

Page 302, ligne 24. — Éd. de 1560. Ces derniers mots « furent... délivrez » manquaient dans le manusc. que nous suivons. — L.

Page 303, ligne 9. — Le manusc. 7576[2] ajoute : « qu'il est impossible qu'elles ne soient femmes de bien ». — L.

Page 303, ligne 17. — Après « chasteté » l'édit. de 1558 ajoute : « Que doivent faire celles qui, ayant leur vie acquise, n'ont autre occupation que verser ès sainctes lettres, & à ouyr sermons & prédications, & à s'appliquer & exercer en tout acte de vertu ? » — L.

VI. — *Comment une jeune femme profita de ce que son mari était borgne.*

Vers 1525. Historique & romanesque. — L.

Il y avoit un vieux valet de chambre de Charles, dernier Duc d'Alençon. Bien que Marguerite attribue l'aventure qui fait le sujet de cette Nouvelle à un des officiers domestiques de son premier mari & nous dise qu'elle est très véritable, il est hors de doute que cette aventure a servi de thème à plusieurs de nos vieux conteurs français. Voici l'indication des principaux ouvrages où elle se trouve :

Pierre Alphonse (*Disciplina Clericalis, fabula* VII, Paris, 1824, p. 59-61, & dans le *Castoiement d'un père à son fils, ibidem*, conte VII, *De la male Dame*, p. 47-50. — M.).

De la Mauvaise Femme; Fabliaux de Legrand d'Aussy, t. IV, p. 188.

Gesta Romanorum, cap. CXXII. (*Violier des histoires romaines*, chap. CXLV. — M.)

Boccace, *Décaméron*, Journ. VII, Nouv. VI.

Cent Nouvelles Nouvelles, Nouv. XVI, intitulée : *le Borgne aveugle.* (Éd. Wright, I, p. 84-90).

Les imitations en langues italienne, latine ou française, ont été nombreuses depuis la Reine de Navarre. Voy., à ce sujet, l'édition des *Cent Nouvelles*, &c., Paris, 1841, in-18 — L. — & la note de M. Gustave Brunet au *Violier*, éd. Jannet, p. 419-20. — M.

Page 310, ligne 21. — Éd. de 1558 : « Mais si vous pensez que les finesses des hommes, dont chacun vous estime bien remply, soient plus grandes que celles des femmes, je vous laisse bien mon rang pour nous en compter quelque autre ». — L.

VII. — *Finesse d'un Marchant de Paris pour couvrir l'honneur d'une fille.*

Historique. Paris. Nulle indication de date. — L.

Page 316, ligne 17. — « On ne sçauroit faire le feu si bas que la

fumée n'en sorte ». *Adages François*, XVIe siècle; Le Roux de Lincy, *Livre des Proverbes Français*, 1859, II, p. 362. — M.

VIII. — *Mésaventure de Bornet, qui se fait cocu lui-même.*

Romanesque. Comté d'Aletz, en Languedoc. Nulle indication de date. — L.

Page 319, ligne 10. — Alais ou Aletz, sur le Gardon, est une ville & un évêché du bas Languedoc, dans le Diocèse de Nîmes, au pied des Cévennes, qui avait le titre de Comté. Il a été possédé par Charles de Valois, Duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX, & son fils, Emmanuel de Valois, est toujours désigné sous le nom de Comte d'Alais. Il passa, par le mariage de sa fille, dans la branche de la Maison de Lorraine établie en France. Un annotateur de Marguerite a désigné à tort Aleth, aussi en Languedoc & sur l'Aude, qui a été un évêché depuis 1319, mais qui n'a jamais été un Comté. — M.

— La même observation que celle que nous avons faite à la note de la Nouvelle VI s'applique à celle-ci. Le tableau des origines & des imitations, que nous donnons plus loin, le prouve suffisamment. Quoi qu'il en soit, il est possible qu'une aventure analogue ait eu lieu à l'époque où vivait la Reine de Navarre. Le nom des personnages & l'état exercé par l'un d'eux donneraient quelque autorité à notre conjecture.

Sous le titre d'*Origines*, nous citons les ouvrages antérieurs à l'*Heptaméron*; sous celui d'*Imitations*, les ouvrages qui l'ont suivi.

Origines. — *Le Meunier d'Aleu*, fabliau, par Enguerrand d'Oisy. Fabliaux de Legrand d'Aussy, t. III, p. 256-61. — (M. Francisque Michel en a donné une édition spéciale, Paris, Silvestre, 1833, in-8° de 8 & 16 p. Nous l'avons donné dans notre Recueil de Fabliaux, tome II, 1877, pages 31-45. — M.)

Boccace, *Décaméron*, Journ. VIII, Nouv. IV.

Poggii *Facetiæ* : (D'un Foullon d'Angleterre qui fit chevaucher sa femme à son valet, CCXXXVI : *Cum essem in Anglia..*, Guillaume Tardif, CV, & D'un Meusnier qui fut déçeu de sa femme par lui même; CCLXIX : *Adjicietur inferioribus confabulationibus Mantuæ inter omnes nota....* Guillaume Tardif, CX. — M.)

Novelle di Francesco Sacchetti, t. II, Nov. CCVI.

Les Cent Nouvelles nouvelles, Nouv. IX.

(*Morlini Novella* LXXIX, *De Comite qui adulterum uxorem dedolantem sociavit*, éd. Jannet, 153-4. — M.)

Malespini, *Ducento Novelle*, part. II, Nov. XCVI. (Marguerite n'a pu connaître que Boccace, Pogge par la traduction de Tardif & les *Cent Nouvelles*. — M.)

(Nous joignons à ces indications huit hexamètres d'un conte analogue, qui se trouve dans un manuscrit du XIVe siècle du Mont-Cassin :

Servus aït domino : « Gratis famulabor in annum
Si facis ut famula qualibet arte fruar. »
Post is herus coïtum ponit sibi servula noctem ;
Ille thoro famulum collocat, hic dominam.
Res casu patuit ; uxorem vir trahit in jus.
Facta refert ; risum facta relata movent ;
Uxor & ancilla laudantur virque monetur,
Ne messem famuli sic emat ulterius.

I codici e le arti a Monte-Cassino per D. Andrea Caravita (Monte-Cassino, vol. II, in-12, 1870, p. 289. — M.)

Imitations. — Othonis Meleandri *Jocondia*, p. 298.

Contes latins de Phil. Béroalde ; voy. Poggii *Imitationes*, éd. Noël, II, p. 245.

Le Hore di Recreazione, &c., del Guicciardini, p. 103.

Folio 44 verso du *Premier Recueil de toutes les chansons nouvelles, tant amoureuses, rustiques, que musicales, nouvellement imprimé, prins sur la copie imprimée à Troyes, chez Nicolas du Ruau*, 1590, in-18, on trouve une chanson sur le même sujet que cette Nouvelle ; elle a pour titre : *Discours facécieux & récréatif d'un certain laboureur d'un village près Paris, qui, pensant jouyr de sa servante, coucha avec sa femme, &c.* Cette chanson a été réimprimée dans plusieurs autres recueils des XVIe & XVIIe siècles.

Serées de Bouchet, VIIIe serée. (Éd. Roybet, Paris, Lemerre, 1873, II, 115. — M.).

Facetieuses Journées, &c., p. 213.

La Fontaine, *Contes : Les Quiproquo*, livre V, conte VIII.

Le Passe-Temps agréable, p. 27. — L.

Page 319, lignes 19-20. — Le manusc. de Thou donne cette phrase ainsi : « Auquel change il ne gagnoit que le plaisir qu'apporte quelquefois la diversité des viandes. » — L.

Page 322, ligne 3. — Éd. de 1558 : « Et, en se partant du lict, se joua à elle &, se jouant, luy arracha un anneau. » — L.

Page 322, lignes 25-7 ; Ms. de Thou 75765. Le manusc. que nous suivons, ainsi que plusieurs autres, porte : « Ne serois-je pas bien cocu moi mesme ? ». — L.

Page 325, ligne 1. — Éd. de 1558 : « Qui fut bien esbahy & desesperé ? » — L.

Page 325, lignes 21-2. — Éd. de 1558 : « Hircan & Saffredent ne vouldroient pourchasser les Chambrières de leurs femmes. » — L.

Page 327, lignes 11-3. — Ms. 7576². Au lieu de cette phrase, le manusc. que nous suivons porte, comme l'éd. de 1558 : « Dagoucin, dist Hircan, je vous veulx dire que si nostre amour, &c. » — L.

Page 328, ligne 20.— Dans le *Breviarium magnum ad usum Parisiensem*, in-folio gothique, 1492, bb8 recto, colonne 2, on trouve, au 28 décembre, dans l'*Oratio*, le passage cité par Marguerite : « Deus, cujus hodierna die preconium Innocentes martyres, *non loquendo sed moriendo, confessi sunt*, omnia in nobis viciorum mala mortifica ut fidem tuam, quam lingua nostra loquitur, etiam moribus vita fateatur. Per Dominum, &c. » — M.

Page 328, ligne 26. — Nous avons fait passer dans le texte le *puisque ceulx* de l'édition de 1558, meilleur que le *& ceulx*, qui est la leçon du ms. — M.

Page 329, ligne 5. — Ms. 7576 ². Cette phrase, dans le manusc. que nous suivons, était restée incomplète. — L.

IX. — *Vertu d'un Gentilhomme qui mourut d'amour.*

Vers 1544, trois ans avant l'époque où Marguerite écrivait. Entre Dauphiné & Provence. — L.

Page 332, ligne 5. — *Entre Dauphiné & Provence, &c.* Marguerite nous assure que l'événement qui fait le sujet de cette Nouvelle s'était passé depuis trois années. Cela est fort possible, & nous n'avons aucun motif pour révoquer en doute son assertion ; mais nous devons remarquer en même temps qu'il y a une grande analogie entre cette Nouvelle & l'histoire d'un des plus anciens Troubadours dont le nom soit parvenu jusqu'à nous. Nous voulons parler de Geoffroi Rudel de Blaye, qui vivait à la fin du XIIe siècle & qui, au simple récit des perfections morales & physiques dont la Comtesse de Tripoli était douée, devint épris d'elle si éperdument qu'il s'embarqua, déjà bien malade, pour aller la trouver. Arrivé au port de Tripoli, Geoffroi n'eut pas la force de quitter le vaisseau qui l'avait amené. Touchée de tant d'amour, la Comtesse de Tripoli vint le trouver à bord &, lui prenant la main, elle lui fit un accueil bienveillant. Geoffroi put à peine adresser à sa maîtresse quelques paroles de remercîment ; son émotion fut si vive qu'il expira aussitôt. L'his-

toire de Geoffroi Rudel est racontée d'une manière touchante par J. de Nostredame ; *Vies des plus célèbres & anciens Poëtes Provensaux, &c., &c.* Lyon, 1575, in-12, p. 23. Voy. aussi Raynouard, *Choix des Poésies originales des Troubadours, &c.* Paris, 1820, in-8°, t. V, p. 165, & l'*Histoire littéraire de la France, &c.*, t. XIV, sp. 559. — L.

Page 332, lignes 8-9. — Le manusc. 7576[2] ajoute en marge les corrections suivantes : « Que celuy qui n'avoit aulcune prétente à mieulx se contentoit toutes fois », ou : « que celuy qui ne vouloit prétendre à mieulx s'en contentoit. » — Éd. de 1558 : « Que luy qui l'avoit prétendue meilleure se contentoit très fort. » — L.

Page 335, ligne 5. — *Ce m'est grand gain de la perdre.* Le ms. donne : *ce n'est...* La correction, ou plutôt la restitution, est absolument évidente. — M.

Page 338, ligne 19. — *Fortune ayde aux audatieux.* C'est le mot de Virgile : « Audentes fortuna juvat »; Æn. x, 284.

Page 338, dernière ligne. — Éd. de 1559 : « Ne fut bien assaillie sans être prinse. » — L.

Page 339, lignes 3-4. — Éd. de 1558 : « Que vostre adresse a esté si meschante, veu que vous estimez les femmes toutes pareilles. » — L.

Page 339, lignes 12-3. — Les deux vers du Roman de la Rose sont les vers 14,832-3 de l'édition de Méon & de M. Francisque Michel. — M.

Page 358, ligne 1. — Éd. de 1558 : « Et puisque la dernière reste m'est donnée.... » — L.

X. — *Histoire espagnole d'Amadour & de Floride.*

De 1503 à 1513. En Espagne & en Roussillon. Historique. — L.

Nous avons tout lieu de croire que cette Nouvelle a été inspirée à la Reine de Navarre par quelque aventure advenue à la cour de Charles VIII & de Louis XII. La Princesse, en déguisant les noms des acteurs principaux, a cependant mêlé à son récit des événements réels. Le début de cette Nouvelle pourrait même donner à penser que Marguerite a fait allusion à une aventure qui lui était personnelle. Cette Comtesse d'Arande restée veuve, toute jeune encore, avec un fils & une fille, cela ressemble beaucoup à Louise de Savoye & à ses deux enfants. Du reste, nous n'avons pas la prétention de soutenir cette supposition, toute gratuite de notre part.

Pour ceux qui voudraient essayer de résoudre ce petit problème historique, voici l'indication de quelques faits qui se sont passés à l'époque où la Reine de Navarre place son récit:

Prise de Salces par les Français, en 1496. Don Henri d'Aragon, comte de Ribagorce, était alors Vice-Roi de Catalogne, & Don Henri Henriquez Gouverneur de Roussillon. — Trêve entre la France & l'Espagne en 1497. — Révolte à Grenade en 1499. — En 1500, révolte des Maures dans les Alpujares; le Roi Don Fernand y marche en personne. — En 1501, défaite des Espagnols, dans laquelle sont tués Don Alphonse d'Aguilar, Pierre de Sandoval, &c., &c. Le Duc de Najère est envoyé contre eux. — En 1503, une flotte Mauresque, composée de dix flustes, ravage les côtes de Catalogne. Cette même année, le Roi Ferdinand brûle Leucate. — En 1513, le Roi d'Espagne, pour apaiser la querelle existant entre le Comte de Ribagorce & le Comte d'Aranda, charge le P. Jean d'Estuniga, Provincial de l'Ordre de Saint-François, de ménager un accommodement entre eux, au moyen d'un mariage entre la fille aînée du Comte d'Aranda & le fils aîné du Comte de Ribagorce. Ce dernier refuse; il est banni du royaume. Quant au fils de l'*Infant fortuné*, ce doit être Don Alphonse d'Aragon, Comte de Ribagorce, Duc de Ségorbe, seul héritier mâle de la Maison de Castille, proposé, en 1506, comme mari de Jeanne la Folle. Son père, Henri d'Aragon, Duc de Ségorbe, avait été surnommé l'*Infant de la Fortune*, parce qu'il naquit en 1445, après la mort de son père.

Tels sont les événements que la Reine de Navarre a mêlés à un récit dont elle nous déclare avoir changé *les noms, les lieux & les pays*. — L.

Page 342, lignes 2-3. — Éd. de 1558: « En son château de la Jafferie ». — L.

Page 342, ligne 14. — Éd. de 1558: « Or avoit le Viceroy en sa compagnie ». — L.

Page 342, lignes 22-3. — Éd. de 1558: « De gouverner une république ». — L.

Page 344, lignes 15-6. — Éd. de 1558: « Mais à cause qu'il estoit puisné, n'avoit pas grand bien de patrimoine ». — L.

Page 345, lignes 1-2. — Éd. de 1558: « Le Gouverneur de Catalonne la venoit souvent visiter, & n'avoit garde de faillir Amadour à la compagnie pour avoir le plaisir seulement de parler à Florinde ». — L.

Page 345, ligne 5. — Éd. de 1558: « Laquelle avoit estée nourrie d'enfance avec Florinde ». — L.

Page 346, lignes 26-8. — Éd. de 1558: « S'il est possible que

de ceste court elle n'ait tous les cueurs des Princes & des Gentils hommes ». — L.

Page 347, ligne 8. — Ms. 7576 [2]. — Ms. de Thou. — Dans le manusc. que nous suivons & dans l'édition de 1558, *Infant* est écrit par un E au commencement. — L.

Page 347, lignes 8-9. — Éd. de 1558 : « Dont l'un estoit de la maison fils de l'Enfant Fortuné, & l'autre estoit le jeune Duc de Cadouce ». — L.

Page 349, ligne 2. — Éd. de 1558 : « Luy promist faire tout son pouvoir. » — L.

Page 350, ligne 7. — Éd. de 1558 : « Se conduisoit si sagement & finement. — L.

Page 350, ligne 26. — Éd. de 1558 : « Durant ce temps escrivoit souvent Amadour à sa femme, mais le plus fort de la lettre estoit des recommandations à Florinde ». — L.

Page 352, ligne 22. — Éd. de 1558 : « Et sur toutes d'une Contesse de Pallamons, qu'on estimoit en beauté la première de toutes les Espaignes ». — L.

Page 353, lignes 19-20. — Éd. de 1558 : « Ma dame, je vous prie me vouloir conseiller ». — L.

Page 354, lignes 6-10. — Éd. de 1558 : « L'une parce que j'attendois par long service vous en donner l'expérience ; l'autre, parce que je doubtois que penseriez une grande outrecuidence en moy, qui suis un simple Gentil homme, de m'adresser en lieu qu'il ne m'appartient de regarder ». — L.

Page 358, lignes 21-2. — Édit. de 1558 : « Où je ne demande rien d'advantage que la persuasion ». — L.

Page 360, ligne 1. — Éd. de 1558 : « Amadour jugea par ceste parolle qu'elle estimoit qu'il prenoit plaisir ». — L.

Page 361, ligne 1. — Ms. 7576 [2] : Ces mots *par le menu* manquent dans le manuscrit que nous suivons. — L.

Page 361, lignes 16-7. — *Tant de perdre son plaisir qu'il avoit de paour de trouver mutation à son retour.* La phrase est boiteuse ; il suffirait d'ajouter : *Tant de perdre,... que de paour de trouver....* — *M.*

Page 361, lignes 22-3. — Éd. de 1558 : « Sinon que la Contesse d'Arande lui donnast sa femme pour compagne ». — L.

Page 361, ligne 25. — Éd. de 1558 : « Que la Contesse & Floride luy promirent » — L.

Page 362, ligne 4. — Ms. 7576 [2]. Le manusc. que nous suivons portoit : « Quand Floride seulle ouyt le ». — L.

Page 362, ligne 19. — Ms. 7576 [2]. Le manusc. que nous suivons

portait, après ce mot *logis* : « qui fut cause qu'il n'arresta à Barselonne ». — L.

Page 362, lignes 25-6. — Éd. de 1558 : « Car au lieu de compte faudroit faire un bien grand livre ».

Page 363, ligne 8. — Ms. de Thou. Le manusc. que nous suivons & le manusc. 7576 [2] portaient : « Faisoient la guerre guerroyable ». — L.

Page 363, ligne 12. — Ms. 7576 [2]. Cette phrase manque dans le manusc. que nous suivons. — L.

Page 364, ligne 2. — Éd. de 1558 : « De mettre le feu à Palamons, & le brusler en la maison où il tenoit fort contre eux ». — L.

Page 366, lignes 27-8. — Ms. 7575 [2] ; éd. de 1558. Le manusc. que nous suivons portait : « Lequel, congnoissant son grand & honneste cueur & l'amour qu'elle luy portoyt ». — L.

Page 369, ligne 9. — Éd. de 1558 : « Dont il tomba en telle maladie ». — L.

Page 371, lignes 3-4. — Éd. de 1558 : « Et en ce disant, se laissa tomber entre ses bras ». — L.

Page 372, lignes 12-4. — Éd. de 1558 : « Car, quand vous avez esté à marier, j'ay si bien sçeu vaincre mon cueur que vous n'avez jamais sçeu congnoistre ma volonté ; mais, maintenant que vous estes mariée... ». — L.

Page 372, lignes 17-20. — Éd. de 1558. Dans le manuscrit que nous suivons, les deux phrases n'en faisaient qu'une : « Car par la force d'amour je vous ay si bien gaingnée que celuy qui premier a eu vostre cueur a si mal poursuivy le corps qu'il a mérité perdre, &c. ». — L.

Page 373, ligne 3. — Après : « ne peuvent pêcher » le Ms. 7576 [2] ajoute en correction : « quoi qu'ils fassent ». — L.

Page 373, ligne 8. — Tout ce passage depuis : « Quand l'amour force, &c. p. 372, ligne 28, n'est pas dans les éditions de 1559 ou 1560 ; on y lit en place les paroles suivantes : « Ne doubtez point que ceulx qui ont esprouvé les forces d'amour ne rejectent le blasme sur vous, qui m'avez tellement ravy ma liberté & esblouy mes sens par vos divines graces que, ne sçachant désormais que faire, je suis contrainct de m'en aller sans espoir de jamais vous reveoir ; asseuré toutesfois que, quelque part où je sois, vous aurez tousjours part du cueur, qui demeurera vostre à jamais, soit sur terre, soit sur eau, ou entre les mains de mes plus cruels ennemis ». — L.

Page 374, lignes 24-6. — Éd. de 1558 : « Par quoy vous fault quant & quant rompre l'espérance que vous avez jamais eue en moy, & vous délibérer qu'en quelque lieu... ». — L.

Page 375, lignes 5-6. — Éd. de 1558 : « En telle rompure ». — L.

Page 379, lignes 4-5. — Marguerite a bien pu mettre : *tout le papier d'Espagne ne le saurait contenir*, seulement parce que la scène se passe dans ce pays, mais il faut en même temps remarquer que l'Espagne — dont le papier a longtemps été de très petit format, ce qui est une trace d'habitudes anciennes, & qui, depuis l'expulsion des Maures, a vu son industrie & son agriculture décroître de plus en plus — a été antérieurement importante dans l'histoire de la fabrication de papier. C'est au XIIIe siècle que celui-ci a commencé; ce n'est qu'au XIVe que les fabriques du nord de la France &, par extension, celles de la Hollande & de l'Allemagne, se sont développées. Mais au XIIIe, par conséquent à la première heure, il y a eu, dans la partie la plus méridionale & alors la moins française de notre pays, en particulier dans le Roussillon, des fabriques de papier de chiffe qui ne s'y sont pas maintenues. Comme,— après le papyrus qui, sauf la Sicile, ne se pouvait fabriquer qu'en Égypte,— le papier de coton, dont la matière absolument orientale était nécessairement une importation méditerranéenne, a été jusqu'au XIIIe siècle la fabrication exclusive & comme le monopole de l'Espagne, la difficulté de se procurer la matière première & sa cherté sont ce qui a dû amener à modifier la fabrication & à substituer au coton, dans la pâte de papier, le chiffon de toile, c'est-à-dire la fibre végétale, cette fois occidentale, du lin & du chanvre. Les ouvriers des dernières fabriques de papier de coton ont dû être les premiers ouvriers de celles de papier de chiffe, & il est naturel que la fabrication nouvelle sortît d'Espagne & passât dans le midi de la France & dans l'Italie génoise & florentine avant de remonter au-dessus de la Loire. Ce fait, qui se présente dans des conditions toutes naturelles, serait curieux & important à élucider en détail & à préciser par des documents. C'est au Midi & à l'Espagne que la preuve incomberait, mais les travaux d'érudition n'y sont pas beaucoup plus en honneur que l'industrie. — M.

Page 379, lignes 11-2. — Éd. de 1558 : « Au hazard de laquelle il se mettoit, sa pensée conclue & délibérée, feit tant... » L.

Page 379, ligne 15. — Éd. de 1558 : « Sur Locate, & se hazarda de... ». — L.

Page 382, ligne 14. — *Par quoy ne pouvez avoir par force ce que vous demandez*. Le sens demanderait « que par force... » — M.

Page 383, ligne 5. — Éd. de 1558 : « Vostre meschanceté & appétit désordonné ». — L.

Page 384, ligne 5. — Éd. de 1558 : « Ainsi que vous avez ouy ». — L.

Page 386, ligne 1. — Éd. de 1558 : « Elle ne l'eust point oye ». — L.

Page 386, ligne 10. — Éd. de 1558 : « En ce disant, print congé de luy ». — L.

Page 387, lignes 21-2. — Ms. 7576². Le manusc. que nous suivons portait : « En volunté de s'en venger ». — L.

Page 387, lignes 24-5. — « Que nulle mort ne sçauroit faire ». L. de L. a *mille*, ce qui emporterait le pluriel. — M.

Page 395. Table. — Comme les sommaires des Nouvelles sont dans le texte empruntés au manuscrit, nous avons dans les tables copié ceux de Boaistuau, qui expriment autrement la même chose. — M.

TOME SECOND

DEUXIESME JOURNÉE

CE QUI TOMBE EN LA FANTAISIE DE CHACUN.

XI. — *Mésaventure d'une dame dans un retrait.*

Historique. A Amboise. Nulle indication de date. — L.

Page 5, ligne 11. — Ms. 7576² : « nommée Roubex ». Ms. de Thou : « nommée Roncei ». Édition de 1558 : « nommée Roucey. » — L.

Page 5, ligne 12. — Édit. de 1558 : « aux Cordeliers de Thouars. » — L.

Page 8, ligne 2. — Ms. 7576² : Le manuscrit que nous suivons portait : « qui ne s'en passe pas, &c. » — L.

Cette Nouvelle, qui se trouve dans tous les manusc. que nous avons consultés, est la dix-neuvième de l'édit. de 1558. Dans l'édit. de 1559 & dans les édit. suivantes, elle a été supprimée & remplacée par une Nouvelle intitulée : « Propos facétieux d'un Cordelier en ses sermons. » — L. — Nous l'avons mise dans le texte à la suite de la première, II, 9-14.

Dans ses opuscules divers, Brantôme (Éd. Petitot VIII, page

382-4) parle d'une sœur de son père, Louise de Bourdeille, filleule du Roi, élevée à la Cour, près de la Reine Anne, & morte à seize ans. Un long passage est tout à fait dans le sens du conte de la Reine de Navarre :

« Par cas, un Père Cordelier, qui prêchoit ordinairement devant la Reyne, en devint tellement amoureux qu'il en estoit perdu en toute contenance & quelquefois en ses sermons se perdoit quand il se mettoit sur les beautez des saintes vierges du temps passé, jettant toujours quelque mot sur la beauté de madicte tante, sans oublier les doux regards qu'il fichoit sur elle, & quelquefois en la chambre de la Reyne prenoit un grand plaisir de l'arraisonner, non de mots d'amour pourtant, car il y fust allé du fouet, mais d'autres mots umbragés tendans à cela.

« Ma tante n'approuvoit nullement ses discours & en tint quelques propos à la Gouvernante d'elle & de ses compaignes. La Reyne le sçeut, qui ne le put croire, à cause de l'habit & sainctcté de l'homme, & pour ce coup dissimula jusques à un vendredy sainct qu'il prescha la Passion à l'accoustumée devant la Reyne &, d'autant que les Dames & Filles estoient placées & assises devant le Beau Père, comme est l'ordinaire, & qu'elles se représentoient à plein devant luy, & par conséquent ma tante, le Beau Père pour l'introït & thême de son sermon, il commença à dire : « Pour vous, belle nature humaine, & c'est pour vous pour qui aujourd'hui j'endure, dit à un tel jour Nostre Seigneur Jésus Christ », &, enfilant son sermon, il fait rapporter toutes les douleurs, maux & passions que Jésus Christ endura à sa mort pour nature humaine & à la croix, à ceux & celles qu'il enduroit pour celles de ma tante, mais c'estoit avec des mots si couverts & paroles si umbragées que les plus sublimes y eussent perdu leurs sens. Quelle méditation pourtant ! La Reyne Anne, qui estoit très habile & d'esprit & de jugement, mordit là dessus &, en ayant consulté les vrayes paròles de ce sermon, tant avec aucuns Seigneurs & Dames que savantes gens qui y assistoient, trouvèrent que le sermon estoit très escandaleux & le Père Cordelier très punissable, ainsi qu'il fut en secret très bien chastié & fouetté & puis chassé sans faire escandale. Voilà la réponse des amours de ce Monsieur le Cordelier, & ma tante bien vengée de luy, duquel elle estoit souvent importunée de parler à luy; car de ce temps il ne falloit pas, sur peine, desdire ny refuser la parole à telles gens, que l'on croyoit qu'ils ne parloient que de Dieu & du salut de l'ame. » — M.

XI *bis*. — *Sermons facétieux d'un Cordelier Tourangeau.*

Voir la note précédente. — Dans la *Chronique de Charles IX*, de Mérimée, on pourra voir le sermon facétieux d'un autre Cordelier; mais il vient moins de l'Heptaméron que des vrais prédicateurs de la Ligue. — M.

XII. — *Juste mort du Duc Alexandre de Médicis.*

Vers 1537. A Florence. Historique. — L.

Page 15, lignes 10-12. — « En la ville de Florence y avoit un Duc, de la Maison de Médicis, lequel avoit espousé Madame Marguerite, fille bastarde de l'Empereur. » — Voici la notice que MM. de Sainte-Marthe ont faite sur ce Prince, dont il est question dans la VIIIe lettre que Rabelais écrivit de Rome à l'Évêque de Maillezais : « Alexandre de Médicis, frère naturel de la Reine Catherine de Médicis, femme du Roi Henri II, eut pour père Laurent de Médicis, gouverneur de la République de Florence & du Duché d'Urbin. L'Empereur Charles V le créa premier Duc de Florence l'an 1531, lui ayant fait épouser sa fille naturelle, Marguerite d'Austriche, l'an 1536. Quelques citoyens trouvant son gouvernement fascheux,.... mesme Laurent de Médicis son cousin l'ayant attiré en son logis, sous l'espoir de le faire jouir d'une noble Florentine, il le fit massacrer l'an 1537, pensant avoir mis par ce coup sa patrie en liberté; mais il fut déçeu de son espérance parce que, le Duc Alexandre n'ayant laissé aucuns enfans légitimes,.... le mesme Empereur Charles V nomma Duc de Florence Cosme de Médicis, premier du nom, &c,, &c. » (*Lettres de François Rabelais escrites pendant son voyage d'Italie, nouvellement mises en lumière, avec des observations historiques, par MM. de Sainte Marthe, &c.* Brusselles, 1710, in-12, p. 102; voyez aussi p. 203.)

Le fait historique raconté dans cette Nouvelle est un des plus célèbres des annales de Florence. La Reine de Navarre y ajoute une circonstance dont les historiens n'ont pas parlé, c'est que la dame était sœur de Laurenzin de Médicis, cousin du Duc Alexandre, auteur de l'assassinat. — L. — C'est sur cette aventure qu'Alfred de Musset a écrit son grand drame de *Lorenzaccio*. — M.

Page 15, lignes 11-2. — Édition de 1558 : « un Duc, lequel avoit espousé Madame Marguerite, fille bastarde de l'Empereur Charles le quint. » — L.

Page 15, ligne 16. — Édit. de 1558 : « attendant son aage plus meur. » — L.

Page 18, ligne 15. — Éd. de 1558 : « si par tromperie elle n'estoit prinse où par force. » — L.

Page 21, lignes 21-2. — Ms. 7576 [2]. Le manusc. que nous suivons portait : « Le Gentil homme, la mauvaise conscience duquel le rendoit, &c. » — L.

Page 24, ligne 1. — Variante en correction du manusc. 7576 [2] : « Cette histoire fut bien écoutée... » — L.

Page 24, lignes 21-3. — « *La Belle Dame sans mercy nous a appris à dire que si gracieuse maladie ne met guères de gens à mort.* »

La Belle Dame sans merci. Poëme de métaphysique amoureuse, composé par Alain Chartier. C'est un long dialogue entre une Dame & son Amant. La Dame ayant refusé obstinément de compatir à ses douleurs, l'Amant dépité en mourut, dit-on, de désespoir. Voici les vers auxquels fait allusion la Reine de Navarre :

Si gracieuse maladie
Ne met guères de gens à mort,
Mais il siet bien que l'on le die
Pour plus tost attraire confort;
Tel se plaint & tourmente fort
Qui n'a pas les plus aspres deulx (deuils),
Et, s'Amours griefve tant, au fort
Mieulx en vault ung dolent que deux.

(Les Œuvres de Maistre Alain Chartier, &c., reveues & corrigées, &c., par André Duchesne, Tourangeau, Paris, 1617, in-4°, p. 502.) — L.

La Belle Dame sans merci est encore citée dans la 56e Nouvelle. — M.

Page 26, lignes 4-5. — Ms. 7576 [2]. Le manusc. que nous suivons portait : « quand nous commencerons à l'honneur & à la vertu. » — L.

Page 26, lignes 21-2. — Éd. de 1558 : « que d'en idolâtrer comme plusieurs autres. »

XIII. — *D'un Capitaine de galères & de sa femme.*

De 1524 à 1531. Historique. — L.

« En la Maison de Madame la Régente, mère du Roy François. » Les événements qui font le sujet de cette Nouvelle portent le cachet de la vérité. Seulement il est impossible de découvrir le nom des personnages mis en scène. Marguerite nous dit que le

Gentilhomme héros de cette Nouvelle était de Normandie; elle parle d'un voyage que la Cour fit dans cette province. Est-ce l'entrée de François Ier & de sa mère à Rouen le 1er octobre 1517 dont il est ici question?

Le dernier éditeur de l'Heptaméron, M. Paul Lacroix (le bibliophile Jacob), a cru reconnaître dans le héros de cette Nouvelle un Baron de Malleville, chevalier de Malte, tué à Beyrouth dans une expédition contre les Turcs, dont Clément Marot a célébré la mort. (*Complainte du baron de Malleville, Parisien*, t. I, p. 441, de l'éd. de 1700; t. II, p. 452-5, de l'éd. in-4° de La Haye, 1731.)

Mais la qualité de Parisien donnée par le poëte au Baron de Malleville ne s'accorde pas avec le texte de l'Heptaméron, qui dit que le Capitaine était né en Normandie. D'ailleurs le titre de Chevalier de Malte, donné au Baron de Malleville, suffisait pour qu'il ne fallût pas chercher en lui le Capitaine héros de cette Nouvelle, puisque le Capitaine était marié. — L.

Page 31, lignes 6-7. — Éd. de 1558 : « & en voulant parler d'un Maure, parloit d'un cheval ». — L.

Page 31, ligne 12. — « La croix & la guide de son chemin. » Les *Alphabets* commençaient toujours autrefois par une croix, & on ne manquait de la faire nommer en tête aux enfants, qui disaient : « Croix de par Dieu — A — B — C — », &c. La croix devait de même se trouver en tête des *Guides* comme une prière à la fois & comme une sauvegarde. *Guide* était autrefois du féminin; on connaît au XVIe siècle *La guide des chemins de France* de Charles Estienne. — M.

Page 33, lignes 22-3. — « De quelque Crucifix de Notre Dame de Pitié. » On appelle ordinairement une Notre Dame de Pitié la Vierge assise & portant sur ses genoux le cadavre de son fils; c'est, entre autres le nom consacré du fameux marbre de Michel-Ange à Saint-Pierre de Rome. Ici il doit s'agir d'un Christ sur la croix au pied de laquelle est debout la Vierge. — M.

Page 39, ligne 8. *Ce diamant, pierre de fermeté.* On retrouvera dans la lettre de la page suivante, lignes 21-2, la même expression. On la peut rapprocher du sens de l'*s* barré, si fréquent à la tête ou à la queue des signatures de la seconde moitié du XVIe siècle & du commencement du XVIIe, & qui signifiait *Fermesse* (*S ferme*, au sens de *fermeté*), point sur lequel on peut voir l'article de M. de Longpérier dans la *Revue Numismatique* (2e série, I, 1856, p. 268-76). — M.

Un des exemples les plus curieux de cette prononciation de *esse*, changée aujourd'hui, & très raisonnablement, en *se*, est ce billet précieux de Robert Devreux, Comte d'Essex, à la reine Élizabeth,

fac-similé dans le catalogue de la vente des autographes de M. A. Donnadieu, Londres, 1851, in-4°, n° 317, p. 54:

« Hast, paper, to that happy presence, whence only unhappy I am bannished; kiss thatt fayre correcting hand which layes new plasters to my lighter hurtes, but to my greatest woond applyeth nothing; say thou comest from

« Mourning, languishing, despayring S X (c'est-à-dire *Essex*, *Esse-Ex*). — M.

Page 39, lignes 13-4. — Les sixième & cinquième avant-derniers vers de l'Épître du Capitaine sont différents dans l'édition de 1558 :

> Ce diamant suis celuy qui m'envoye
> Entreprenant ceste doubteuse voye. — L.

Page 43, lignes 15-6. — « En mettant la poincte de son espée en terre, tombant à genoux auprès, baisa & embrassa la croix ». Avant les épées à coquille & à gardes contournées, les deux quillons droits faisaient avec la poignée & la lame exactement une croix, & dans plus d'une bataille l'épée a été employée de la sorte. Bayard mourant tenait & élevait son épée pour contempler la croix, & l'on en trouve dans les *Chansons de geste* des exemples trop nombreux pour pouvoir être cités en détail. — M.

Page 46, lignes 30-1. — Ms. 7576[2] : « Ne la condannés point sans voir ». — L.

Pages 47 & 48, lignes 30-2 & 1-4. — Éd. de 1558 : « Je vous remercie, dist Simontault, car en me donnant vostre voix, je serois bien mal gracieux si je refusois à m'aquitter en l'endroit d'une tant honneste compaignie ». — L.

XIV. — *Comment Bonnivet finit par parvenir aux bonnes grâces d'une Dame de Milan.*

De 1501 à 1503, antérieure à 1507, Historique & relative à Bonnivet. Milan. — L.

Page 49, ligne 15. — « Le Grand-Maistre de Chaumont. » C'est Charles d'Amboise, neveu du fameux Cardinal de ce nom, ministre favori de Louis XII. Placé tout jeune encore à la tête d'une armée Française chargée de défendre le Milanais, Charles d'Amboise justifia par son habile conduite le choix que son oncle avait fait de lui. Il parvint bientôt à un haut degré de faveur : Amiral, Grand-Maître & Maréchal de France; il fut aussi Gouverneur de Paris. Il

commandait en 1504 l'armée avec laquelle Louis XII entra dans Gênes. En 1509 il partageait le triomphe d'Aignadel. Il venait d'hériter des grands biens du Cardinal quand il mourut, empoisonné, dit-on, à Corregio, au mois de février 1510, n'étant âgé que de trente-huit ans. Il avait épousé l'aînée des filles de l'amiral de Graville, l'un des favoris de Charles VIII. Le physique de Charles d'Amboise répondait à la capacité de son esprit; c'était l'un des plus beaux hommes de son temps, ainsi que le prouve son portrait peint à l'huile, par Léonard de Vinci, & conservé dans le Musée du Louvre à Paris. Voyez, au sujet de ce portrait, qui a passé pour être celui de Charles VIII & celui de Louis XII, le t. XV°, p. 313 du *Magasin pittoresque*.

Brantôme a écrit deux pages curieuses sur le Grand-Maître de Chaumont. (*Capitaines françois*, t. II, p. 107, de l'édition des *Œuvres complètes*, in-8°; éd. Lalanne, III, p. 2-5.) — L.

— Depuis longtemps le portrait du Grand-Maître est très justement attribué au Milanais Andrea Solario, qu'on sait authentiquement avoir travaillé à Gaillon. — M.

— A propos de l'Amiral de Bonnivet, voyez la notice que nous lui avons consacrée aux éclaircissements de la quatrième Nouvelle (ici, p. 225-6).

La belle dame Italienne héroïne de cette Nouvelle serait-elle la *Sennora Clerice*, dont Brantôme parle en ces termes dans son article sur Bonnivet : « ..... Ce fut lui seul qui conseilla au Roi François de passer les monts & de suivre M. de Bourbon, ayant laissé Marseille, non tant pour le bien & le service de son Maistre que pour aller revoir une grande Dame de Milan & des plus belles, qu'il avoit faicte pour maistresse quelques années de devant, & en avoit tiré plaisir & en vouloit retaster. On dit que c'estoit la *Sennora Clerice*, pour lors estimée des plus belles Dames de l'Italie; voylà qui le menoit. J'ay ouy dire ce conte à une grande Dame de ce temps là, & qu'il en avoit fait cas au Roy de ceste Dame, & luy en avoit faict venir l'envye de la voir & coucher avec elle : & voilà la principale cause de ce passage du Roy, qui n'est à tous cogneue (*Capitaines françois*, tome II, p. 162, *Œuvres complètes*, in-8°. — Éd. Lalanne, t. III, p. 167-8). — L.

— Ce n'est pas ici le lieu de parler en détail du château de Bonivet en Poitou (Vienne, commune de Vendeuvre), que l'Amiral avait fait construire avec une perfection exceptionnelle & qui était certainement une des plus rares merveilles de notre première renaissance. Les fragments d'ornementation sculpturale qu'on peut voir au Musée de Poitiers sont, sans contestation possible, au

nombre des plus purs chefs-d'œuvre de l'art décoratif. Le plan devait encore être français, mais la broderie, taillée dans une pierre du grain le plus fin & le plus ferme qui n'a pas encore aujourd'hui une égratignure, est absolument italienne. Il n'y a rien à Florence de plus élégamment délicat & de plus légèrement exquis. Les arabesques du tombeau de Louis XII & ceux de Gaillon ne sont absolument rien à côté. Quel sculpteur a dessiné & ciselé ces merveilles ? On l'ignorera probablement toujours; mais, malgré cette ignorance, il serait bien désirable qu'un érudit poitevin se consacrât à poursuivre, à décrire & à faire graver les merveilleux débris du château de Bonivet. — M.

XV. — *Suites de la négligence d'un Gentilhomme pour sa femme.*

De 1515 à 1543. Historique. A eu lieu sous le règne de François Ier. — L.

Brantôme, au Discours premier de ses *Dames galantes*, a reproduit une aventure à peu près pareille au sujet de cette Nouvelle. — L.

— « J'ay cogneu deux Dames de la Cour, toutes deux belles-sœurs; l'une avoit espousé un mary favory, courtisan & fort habille, & qui pourtant ne faisoit cas de sa femme comme il devoit, veu le lieu d'où elle estoit, & parloit à elle devant le monde comme à une sauvage, & la rudoyoit fort. Elle, patiente, l'endura pour quelque temps, jusques à ce que son mary vint un peu défavorisé; elle, espiant & prenant l'occasion au poil & à propos, la luy ayant gardée bonne, luy rendit aussitost le desdain passé qu'il luy avoit donné, en le faisant gentil cocu : comme fit aussi sa belle-sœur, prenant exemple à elle, qui ayant esté mariée fort jeune & en tendre age, son mary, n'en faisant cas comme d'une petite fillaude, ne l'aymoit comme il devoit; mais elle, se venant advancer sur l'age & à sentir son cœur en reconnoissant sa beauté, le paya de mesme monnoye, & luy fit un présent de belles cornes pour l'intérest du passé. » (Éd. Lalanne, IX, p. 157.)

Pages 63, ligne 5. — *Sans la consolation de sa Maistresse*, c'est à dire qu'elle trouvait auprès de sa Maîtresse. — M.

Page 67, lignes 24-5. — L'édit. de 1558 porte : « & ne pouvant passer au long d'un banc s'escoula au long d'une table. » — L.

Page 68, ligne 28. — Éd. de 1558 : « car le soir mesme, elle

estant retournée coucher en une autre chambre, avec d'autres Damoiselles & ses gardes, envoya, &c. »

Page 74, lignes 14-24. — L'éd. de 1558 porte seulement : « Or jugez, Monsieur, sans faveur, lequel de nous deux est le plus punissable ou excusable ou vous ou moy. Je n'estime homme sage ne expérimenté, qui ne vous donne le tort, veu que je suis jeune & ignorante, desprisée & contemnée de vous, &c. » — L.

Page 79, lignes 8-9. — Les Cordeliers, appartenant aux Ordres mendiants, ne devaient demander ni recevoir d'argent; leur quête devait se borner aux objets en nature, susceptibles de consommation. C'est pour cela que la Dame donne au Cordelier deux écus dans un papier, puisqu'elle sait qu'il n'y doit pas toucher. Cf., p. 229, une note de la Ve Nouvelle. — M.

Page 79, lignes 10-5. — Au lieu de la phrase « vous en alliez... galop », on lit seulement dans l'édit. de 1558 : « vous en alliez à travers les champs le beau galop ». — L.

Page 80, lignes 21-7. — Le Gentilhomme trouve tout simple que la femme qu'il daigne honorer de son amour lui donne de l'argent. Au XVIIe siècle le sentiment était encore le même, comme on le voit dans les *Mémoires* de Grammont & dans la Madame Patin de la Comédie de Dancourt. Aujourd'hui le sentiment est renversé. Il y a encore des hommes qui se laissent & qui se font payer par les femmes, mais ils ne s'en vantent plus. — M.

XVI — *Comment la bravoure d'un Gentilhomme François fut récompensée par l'amour d'une veuve de Milan.*

De 1501 à 1503. Se passe à Milan, du temps que le Grand-Maître de Chaumont y commandoit. Est historique & attribuée à Bonnivet. — L.

Du temps du Grand-Maistre de Chaumont.

Au sujet de Charles d'Amboise, Seigneur de Chaumont, Grand-Maître de France, voyez plus haut, p. 244-5, la seconde note de la XIVe Nouvelle.

Brantôme, discours VI des *Dames galantes*, s'exprime ainsi — (L) :

« Nous avons, dans les *Cents Nouvelles de la Reyne de Navarre Marguerite*, une très-belle histoire de cette Dame de Milan, qui, ayant donné assignation à feu M. de Bonnivet, depuis Amiral de France, une nuict attira ses femmes de chambre avec des espées nues pour faire bruit sur le degré ainsi qu'il seroit prest à se cou-

cher, ce qu'elles firent très-bien, suivant en cela le commandement de leur maistresse, qui de son côté, fit de l'effrayée & craintive, disant que c'estoient ses beaux-frères qui s'estoient aperçeus de quelque chose & qu'elle estoit perdue, & qu'il se cachast sous le lict ou derrière la tapisserie. Mais M. de Bonnivet, sans s'effrayer, prenant sa cape à l'entour du bras & son espée de l'autre, il dit : « Et où sont-ils ces braves frères qui me voudroient faire peur ou « mal ? Quand ils me verront, ils n'oseront regarder seulement la « pointe de mon espée. » Et, ouvrant la porte & sortant, ainsi qu'il vouloit commencer à charger sur ce degré, il trouva ces femmes avec leur tintamarre, qui eurent peur & se mirent à crier & confesser le tout. M. de Bonnivet, voyant que ce n'estoit que cela, les laissa & les recommanda au Diable; & se rentra en la chambre, & ferma la porte sur lui, & vint trouver sa dame, qui se mit à rire & l'embrasser & luy confesser que c'estoit un jeu aposté par elle & l'asseurer que, s'il eust fait du poltron & n'eust monstré en cela sa vaillance, de laquelle il avoit le bruit, que jamais il n'eust couché avec elle. Et, pour s'estre monstré ainsi genéreux & asseuré, elle l'embrassa & le coucha auprès d'elle, & toute la nuict ne faut point demander ce qu'ils firent; car c'estoit l'une des belles femmes de Milan, & après laquelle il avoit eu beaucoup de peine à la gaigner.

« J'ay cogneu un brave Gentil homme, qui un jour estant à Rome couché avec une gentille Dame romaine, son mary absent, luy donna une pareille allarme, & fit venir une de ses femmes en sursaut l'advertir que le mary tournoit des champs. La femme, faisant de l'estonnée, pria le Gentil homme de se cacher dans un cabinet, autrement elle estoit perdue. « Non, non, » dit le Gentil « homme, « pour tout le bien du monde je ne ferois pas cela, « mais, s'il vient, je le tueray. » Ainsi qu'il avoit sauté à son espée, la Dame se mit à rire & confesser avoir fait cela à poste pour l'esprouver, si son mary luy vouloit faire mal, ce qu'il feroit & la défendroit bien.

« J'ay cogneu une très-belle dame qui quitta tout à trac un serviteur qu'elle avoit, pour ne le tenir vaillant, & le changea en un autre qui ne le ressembloit, mais estoit craint & redouté extremement de son espée, qui estoit des meilleures qui se trouvassent pour lors. » (Éd. Lalanne, IX, 388-90.)

Page 87, lignes 22-7. — Poliphile ne parle pas autrement dans le temple où il rencontre Polia faisant ses oraisons : « Madame, en vostre main gisent ma vie & ma mort; en vous est de me donner celle des deux qu'il vous plaira; l'une ou l'aultre me sera agréable

pourveu qu'elle procède de vous, &c. » Ziiij recto. La traduction française n'a paru qu'en 1554, mais, comme Marguerite savait l'italien & a certainement lu l'édition de Venise de 1499, il est curieux qu'elle n'en ait pas gardé de traces dans l'Heptaméron. Elle aurait pu y prendre à la fin le récit de la nourrice à Polia sur la belle fille dédaigneuse qui finit par épouser un vieillard rassoté & se tua de désespoir. Ce n'aurait pas été une des héroïnes de Marguerite; au plus aurait-elle mis l'histoire dans la bouche de Geburon. — M.

Page 92, lignes 5-6. — Éd. de 1558 : « Et celles le sçavent qui l'ont expérimenté, & combien telles opinions durent ». — L.

XVII. — *De François Ier & du Comte de Furstemberg.*

En juin 1521. A Dijon. Historique. — L.

Page 95, lignes 7-10. — *En la ville de Dijon au Duché de Bourgogne, vint au service du Roy François un Comte d'Allemaigne, nommé Guillaume.*

L'aventure très-véritable qui fait le sujet de cette Nouvelle a dû se passer dans la forêt d'Argilly au mois de juillet 1521, lors du séjour du Roi François Ier à Dijon.

Le personnage dont il est question ici est Guillaume de Furstemberg. Brantôme lui a consacré le xxxe discours de ses *Capitaines étrangers;* voici comment il en parle :

« Le Comte Guillaume de Furstemberg fust estimé bon & vaillant capitaine, & le fust esté davantage sans qu'il fust léger de foy, trop avare & trop adonné à la pillerie, comme il le fist parestre en la France quand il y passoit avec ses troupes, car après luy rien ne restoit. Il servit le Roy François l'espace de six à sept ans avec de belles compaignies tousjours montans à six & sept mille hommes : mais, après si longs services ou plustost ravages & pilleries, il fut soupçonné d'avoir voulu attenter sur la personne du Roy, dont j'ai fait le conte ailleurs &, pour le mieux encor sçavoir, on le trouvera dans les *Cent Nouvelles de la Royne de Navarre Marguerite,* où l'on peut voir à clair la valeur, la générosité & la magnanimité de ce grand Roy, & comme de peur l'autre quitta son service & s'en alla à celuy de l'Empereur. Et, sans qu'il estoit allié de Madame la Régente à cause de la Maison de Saxe, d'où est sortie celle de Savoye, possible eût il couru fortune si le Roy eût voulu, mais il voulust faire parestre en cette occasion sa magnanimité plustost que de le faire mourir par justice.

« Lorsqu'il fut pris en sondant la rivière de Marne qu'il avoit

d'autres fois tant recongneue en allant & venant par la France avec ses troupes, à la venue de l'Empereur en Champaigne & Saint-Dizier, il luy pardonna encor. Il fut mis en la Bastille & quicte pour trente mille escus de rançon. Il y eut aucuns grands capitaines qui dirent & opinèrent ne devoir estre traicté ainsy en prisonnier de guerre, mais en vray & vil espion, comme il en avoit faict la profession ; de plus qu'il estoit quitte à trop bon marché de sa rançon, car ce n'estoit pas le moindre larçin qu'il avoit faict en France de l'une de ses monstres. Enfin il fut mieux traicté qu'il ne valloit, disoit-on. » (T. Ier, p. 225 des *Œuvres complètes*, édition in-8° ; éd. Lalanne, I, 349-50.)

Le Comte Guillaume témoigna quelque regret de ses trahisons. Marguerite, dans une lettre adressée au Roi en 1536, s'exprime ainsi : « Le Comte Guillaume m'a dict que je vous escripve qu'il y a bien différence de purgatoire honteux d'Italie au paradis glorieux de ce camp & m'a dict des fautes passées, que j'aime mieulx qu'il vous compte que moy, &c. » (Lettres de Marguerite, &c., Ier recueil, p. 321). — L.

Dans l'épître envoyée par Marguerite au Roy son frère, avec une figure d'Abraham pour étrennes, on lit ces vers :

Puis, d'autre part, en mon esprit voyant
De mon Seigneur & mon Roy la foy vive,
Envers son Dieu sa charité naïve,
Me semble voir le second Abraam,
Qui vray David s'estoit monstré l'autre an
Exécutant les batailles de Dieu,
Et Dieu, pour luy bataillant en tout lieu
Et maudissant par ruine & par honte
Ses ennemis, tant que nul n'en tient compte,
Ce que l'on voit par le Comte Guillaume,
Lequel, servant le Roy & son Royaume,
S'estoit fait riche, craint & fort estimé,
Mais maintenant, fuitif, povre & blasmé,
Peult bien penser d'ont son honneur venoit,
Qui riche, heureux & craint le maintenoit ;
Voilà comment du Dieu de Paradis
Les ennemis du Roy sont tous maulditz.

L'édition du XVIe siècle de la Marguerite des Marguerites &, à sa suite, la réimpression de 1873, II, 203, donnent *le compte Guillaume,* ce qui me paraît une erreur d'impression venant des mots *n'en tient compte* du vers précédent. J'ai vérifié le manuscrit 12485 de la Bibliothèque, feuillet 112 verso ; l'on y trouve, comme il convient, *conte,* selon l'orthographe habituelle des *Nouvelles.*

Il n'en était pas besoin pour faire la correction, car il est évident

qu'il n'est nullement question de Guillaume Poyet, comme le dit une note de la réimpression, III, 244, qui voit, dans *le compte Guillaume*, « l'histoire de Guillaume Poyet », nommé Chancelier en 1538, mis à la Bastille pour malversation le 1er août 1542, condamné par le Parlement en 1547 & mort en 1548.

La pièce, où il est fait allusion à la naissance du premier petit-fils de François Ier, est certainement de janvier 1543, puisque la naissance de François, le premier enfant, si longtemps desiré, du Dauphin Henri & de Catherine de Médicis est du 19 janvier 1543, date à laquelle l'ont mise naturellement M. Le Roux de Lincy (v. plus haut, p. 178) & M. Franck (III, 244-5). Poyet était bien alors en prison & même depuis cinq mois & demi ; mais un serviteur infidèle, si grand qu'il soit, n'est pas un ennemi, & de plus on ne désigne pas par son seul prénom un simple sujet, qui n'est qu'un particulier. On ne désigne par leurs prénoms, en dehors des Papes, des Cardinaux, des Archevêques & des Évêques, que les Rois, les Princes de Maisons royales & les nobles les plus hauts. Il est plus simple de voir dans ce passage le Guillaume de Furstemberg de notre Nouvelle, dans laquelle du reste Marguerite l'appelle « le Comte Guillaume ».

M. Le Roux de Lincy avait ajouté à sa note : « D'après le témoignage de Marguerite, le Comte Guillaume porta la peine de sa déloyale conduite. Dans une épître à l'éloge du Roi son frère, elle dit : », & il avait cité, d'après l'édition des *Marguerites* de 1552, in-18, IIe partie, p. 18, les huit vers « Et Dieu..... — Qui riche..... », en imprimant au cinquième, le dixième de notre citation, *le Comte*, & non *le compte*.

Dans les acquits au comptant de François Ier, publiés par M. Jules Guiffrey dans le second volume des Comptes des Bâtiments du Roi de M. de Laborde, on trouve (p. 229), à la date de 1537 : « A François de Cadenet, Médecin du Comte Guillaume de Furstemberg, en don & faveur de services, xxx escus soleil, vallent LXVII l. xe. — M.

Page 95, ligne 18. — « *Le Gouverneur de Bourgogne, Seigneur de La Trimoille* ».

Louis IIe du nom, sire de la Trémoille, Vicomte de Thouars, Prince de Talmont, né en 1460, fils de Louis de la Trémoille & de Marguerite d'Amboise, fut l'un des hommes les plus remarquables de son temps. Marié très-jeune, par les soins de la Dame de Beaujeu, à Gabrielle de Bourbon, il commandait les troupes royales à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, où le Duc d'Orléans, depuis Louis XII, fut fait prisonnier. Quand ce Prince monta sur le

trône, il oublia que La Trémoille avait combattu contre lui & répondit à ceux qui voulaient l'en faire souvenir que ce n'était pas au Roi de France à venger les injures faites au Duc d'Orléans. Après avoir pris une part très-glorieuse aux expéditions d'Italie, il fut nommé, en 1501, Gouverneur de Bourgogne, puis Amiral de Guyenne & de Bretagne. Il rendit des services très-importants non seulement à Louis XII, mais encore à François Ier jusques à l'an 1525, à la fameuse bataille de Pavie, où il mourut en combattant. Jean Bouchet, auteur contemporain, nous a laissé une histoire curieuse & détaillée de cet homme remarquable, sous le titre de *Panegyric du Chevalier sans reproche, &c.*, 1537, in-4°, goth. Cet ouvrage a été réimprimé par MM. Petitot en 1826, & par MM. Michaud & Poujoulat en 1837, dans leur *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France.* — L.

Page 98, ligne 3. — « Vint le lendemain dire à Robertet, Secrétaire des finances du Roy ».

Il s'agit ici de Florimond Robertet, le premier de cette famille de ministres d'État qui servit les Rois de France depuis Charles VIII jusques à Henri III. De simple conseiller à la Cour des Comptes de Montbrison, il devint Secrétaire de Charles VIII, qui le fit Trésorier de France & Secrétaire des finances. Il exerça cette charge difficile avec une grande habileté & beaucoup de droiture. Revêtu des mêmes fonctions sous Louis XII, il eut part aux affaires politiques les plus importantes & compta au nombre des conseillers tout à fait privés de ce Roi. Les charges qu'il exerça, les négociations dans lesquelles il se trouva mêlé, lui valurent une fortune considérable, mais acquise avec honneur. L'écusson des armes de Robertet est surchargé au milieu d'une plume ou aile, qu'on appelle en blason un vol ; la devise est « Fors une ». Voici l'origine de la plume & de la devise : « Le Capitaine Sandricourt était dans le cabinet de Louis XII, & Robertet s'y trouvait ; Sandricourt parlait vivement des exactions des gens de justice & de finances. « Toutes les plumes volent », dit le bon Roi en souriant. — « Fors une, Sire, fors une », dit gravement Robertet en montrant la sienne. Et le Roi, pour lui rendre justice, voulut qu'il chargeât d'un vol de sable ses armoiries, qui étaient d'azur à la bande d'or, & trois étoiles d'argent, & qu'il prit pour devise : « Fors ugne. » C'est à cette honorable anecdote historique que Clément Marot fait allusion dans sa Complainte, ou Déploration de quatre cents vers sur la mort de Florimond Robertet.

Voici les vers de Clément Marot :

Dieu immortel (dis-je lors), voici l'esle
Qui a volé, ainsi que voler faut,

Entre deux airs, ni trop bas, ne trop haut.
Voicy pour vray l'esle dont la volée
Par sa vertu a la France extollée,
Circonvolant ce monde spacieux
Et survolant maintenant les neuf cieux.
C'est l'esle noire en la bende dorée,
L'esle en volant jamais non essorée,
Et dont sortie est la mieux escrivant
Plume qui fust de nostre aage vivant...

(*Complainct III. — Déploration de Messire Florimond Robertet*, t. III, p. 273 des *Œuvres de Clement Marot, &c.*, La Haye, 1731, in-18; éd. in-4°, II, 458-79).

Sous François Ier Florimond Robertet continua de jouir du même crédit que sous les deux Rois précédents; il mourut en 1522, comblé d'honneurs & de richesses. On peut consulter sur la famille Robertet des articles curieux de M. de Sallabery dans le *Supplément à la Biographie universelle de Michaud*, t. LXXIX, p. 235.

« Au dict an 1527, le vendredi penultième jour de novembre, « maistre Floremont Robertet, Trésorier de France & Secrétaire du « Roy, mourut au Palais à Paris, duquel il estoit Concierge. Il fut « fort aymé du Roy, tellement qu'on dit que par deux fois il l'alla « visiter, & à son trépas le Roy ordonna qu'on luy fist tout plain « d'honneur. Il fut gardé mort en sa maison, où il mourut au « Palays, où chacun l'alloit voir qui vouloit. » Suivent des détails sur la cérémonie des funérailles. » (*Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François Ier*, &c., p. 330). — L.

On peut voir encor à Blois l'hôtel d'Alluye, bâti par Robertet & ainsi nommé d'une baronnie du Perche qui lui appartenait (La Saussaye, *Blois & ses environs*, 5e éd., 1873, in-12, p. 92-6. Quant au château de Bury (Loir-&-Cher, commune de Chambon), bâti par Robertet, ce ne sont plus que ses ruines qui dominent la vallée de la Cisse. Du Cerceau l'a dessiné & gravé dans *Les plus excellents bâtiments de France*, & il est célèbre pour avoir eu dans sa cour l'honneur du David en bronze de Michel-Ange, envoyé par la Seigneurie de Florence à Robertet & maintenant perdu. M. Reiset, M. Grésy, moi-même à l'occasion & M. de La Saussaye, qui a un grand article sur Bury (*Blois & ses environs*, p. 288-300), ont parlé longuement de l'histoire de cette statue, emportée de Bury au château de Villeroy quand Bury est passé aux Rostaing. Il n'y a ici rien à en dire, mais à rappeler la merveilleuse situation de Bury, d'un côté placé de plain-pied sur le plateau qu'il borde &, de l'autre, dominant de haut une admirable vallée. Il n'en reste plus que des murailles & que des tours éventrées; la construction, en pierre

blanche & tendre du pays, avait été évidemment rapide, mais il y subsiste encore, le long de la paroi de la colline, une tour qui monte de la vallée au plateau & qui est une curiosité; son escalier en spirale, maintenant encombré de gravois, n'avait pas de degrés, & les chevaux & les mulets en pouvaient monter la spirale. C'était une imitation en petit des deux grosses tours du château d'Amboise dont les pentes à vis se pouvaient monter en voiture. — M.

XVIII. — *Vertueuse obéissance d'un jeune Écolier récompensée.*

En France. Nulle indication de date. — L.

Page 103, lignes 9-10. — *Un Seigneur de bonne Maison qui estoit aux Écoles.* Brantôme au commencement du discours 1er de ses *Dames galantes,* raconte une aventure amoureuse à peu près pareille à celle qui fait le sujet de cette Nouvelle. Voyez t. VII, p. 7, de l'édition in-8° des *Œuvres complètes.* — L. — (Éd. Lalanne, IX, 6-7) :

« J'ay ouy parler d'une fort belle & honneste dame, qui donna assignation à son amy de coucher avec elle, par tel si qu'il ne la toucheroit nullement & ne viendroit aux prises; ce que l'autre accomplit, demeurant toute la nuict en grand'stase, tentation & continence, dont elle lui en sçeut si bon gré que quelque temps après luy en donna joüissance, disant pour ses raisons qu'elle avoit voulu esprouver son amour en accomplissant ce qu'elle luy avoit commandé, &, pour ce, l'en ayma puis après davantage, & qu'il pourroit faire toute autre chose une autre fois d'aussi grande adventure que celle-là, qui est des plus grandes. Aucuns pourront loüer cette discrétion ou lascheté, autres non; je m'en rapporte aux humeurs & discours que peuvent tenir ceux de l'un & de l'autre party en cecy. »

Page 105, lignes 7-26. — « Je ne prens pour miracle, comme fait la Royne de Navarre en l'un des Contes de son Heptaméron, qui est un gentil livre pour son estoffe, ny pour chose d'extresme difficulté de passer des nuicts entières, en toute commodité & liberté, avec une maistresse de long temps desirée, maintenant la foy qu'on luy aura engagée de se contenter des baisers & simples attouchements. Je croy que l'exemple du plaisir de la chose y seroit plus propre, &c. » Montaigne, *Essais*, livre II, chap. XI, *De la Cruauté;* Amsterdam, 1781, II, 175. — M.

Page 110, lignes 15-6. — *Ceulx qu'un Chapitre nomme De frigidis & maleficiatis.*

L'auteur veut parler ici des peines prononcées par plusieurs Conciles & reproduites dans les *Capitulaires* contre ceux qui, par des sorts ou des conjurations magiques, croyaient pouvoir suspendre les facultés naturelles. On peut consulter à ce sujet le Recueil des *Capitulaires* de Baluze, t. I, *passim*. Par le mot *chapitre*, Marguerite entend parler sans doute des Décrétales du pape Boniface VIII, relatives à ce sujet. Voyez *Liber sextus Decretalium Bonifacii papæ VIII*, lib. IV, cap. 15, *De frigidis & maleficiatis*, &c. Voyez aussi : *Traité de l'enchantement* « qu'on appelle vulgairement le nouement de l'esguillette en la célébration des mariages en l'église réformée » ; La Rochelle, &c., 1591, in-8. — L.

XIX. — *D'un Gentilhomme Mantouan & de son amie, qui, ne pouvant se marier, entrent tous deux en religion.*

En 1503. En Italie, à la petite Cour du Marquis de Mantoue.

Page 113, lignes 9-10. — « Au temps du Marquis de Mantoue, qui avoit épousé la sœur du Duc de Ferrare ».

Jean François II, de la Maison de Gonzague, Marquis de Mantoue, le 10 août 1466, succéda au Marquis Frédéric son père. Il prit une part très active aux guerres d'Italie. Après avoir servi les Français & Louis XII surtout avec dévouement, il se tourna du côté de l'Empereur pour se venger du Roi de France, qui s'était emparé injustement de la ville de Peschiera. Fait prisonnier au mois d'août 1509, il recouvra sa liberté l'année suivante, à la recommandation du pape Jules II. Il mourut au mois de mars de l'année 1519. Il avait épousé le 15 février 1490 Isabelle d'Est, fille d'Hercule Ier, Duc de Ferrare, dont il eut plusieurs enfants. Voyez l'*Art de vérifier les dates*, t. V, p. 203 de l'édition in-4°. — L.

Page 118, ligne 16. — « Et s'en alla tout seul à la Religion de l'Observance. »

Le couvent de l'Observance, de l'ordre de Saint-François, fondé par Hercule Ier, duc de Ferrare. On donnait le nom d'Observance à la règle de Saint-François réformée par le pape à la fin du XVe siècle. — L.

Page 123, ligne 24. — Ms. 7576[2] : « le changement d'habit ne lui pouvoit changer le cueur ». — L.

Page 125, ligne 18. — Je ne vois pas qu'il y ait d'église de Sainte-Claire à Mantoue, tandis qu'il y avait à Lyon une église de Religieuses de Sainte-Claire, aussi bien qu'une église de Religieux de l'Observance (Bombourg, Recherche curieuse des plus beaux

tableaux des églises de Lyon; *Anciennes Archives de l'Art François*, 2e série, II, 1862, p. 113-4). N'en faudrait-il pas conclure que les noms du Marquis & de la Marquise de Mantoue ne sont qu'un déguisement, que l'histoire est française & qu'elle se passe à Lyon?

C'est d'ailleurs le thème de *l'Amant rendu Cordelier à l'Observance & Amour*, où il est de même question du Père Gardien. Si c'est ce poème qui a inspiré Marguerite, il lui a suffi, pour différencier & pour augmenter, d'ajouter, à l'état de parallélisme, l'entrée en religion de l'amie. — M.

Page 127, lignes 25-6. — Éd. de 1558 & de 1559 : « aime les pommes, les poires, les poupées, &c ». — L.

Page 128, ligne 16. — Au lieu de cette dernière phrase on lit, dans les édit. de 1558 & de 1559 : « Voylà pourquoy, dist Saffredent, la plus part des hommes sont deçeuz, lesquelz ne s'amusent qu'aux choses extérieures & contemnent le plus précieux qui est dedans. »

Page 128, lignes 18-23. — « Qui enim non diligit fratrem suum, quem videt, Deum, quem non videt, quomodo potest diligere »; Joannis Epistolâ primâ, IV, 20. Mais la phrase latine citée par Ennasuitte : « Quis est ille, & laudabimus eum », ne se retrouve ni dans l'Ancien Testament ni dans le Nouveau. — M.

Page 128, lignes 22-3. — Éd. de 1558 : « Qui est-il », dist Emmarsuite, « *& laudabimus eum* ainsi parfaict que vous le dictes. » — L.

Page 128, ligne 30. — Éd. de 1558 : « de la carmalecite ». Éd. de 1559 : « du camaléon ». — L.

XX. — *D'une veuve qui s'abandonne à un palefrenier.*

Règne de François Ier. En Dauphiné. — L.

Note P, page 131, lignes 7-9. — *Au pays de Daulphiné y avoit ung Gentil homme nommé le Seigneur de Riant, de la Maison du Roy François Ier.*

Bien que la Reine de Navarre attribue la mésaventure qui fait le sujet de cette Nouvelle à un Gentilhomme de la Maison de François Ier, il est certain qu'on en trouve le récit dans des recueils de contes d'une date antérieure, & entre autres au début des *Mille & une Nuits*. L'Arioste, au chant XXVIIIe de son *Roland furieux*, a raconté la même histoire, qui se trouve aussi dans les Nouvelles du conteur italien Morlini, dont la première édition a été imprimée à Naples en 1520. (Voyez Gamba, *Delle Novelle Italiane in prosa bibliografia, &c.;* Firenze, 1835, in-8°, p. 137.) On sait que La Fon-

taine a placé cette histoire au commencement de son conte de *Joconde ;* nous la trouvons aussi en tête d'un recueil assez rare, imprimé à Rouen dans les premières années du XVIIe siècle & dont voici le titre : *Les Cent nouvelles Nouvelles, où sont comprins plusieurs devis & actes d'amours non moins subtils que facétieux, ouvrage très nécessaire à tous amans vrays sujets de l'Amour & des Dames;* Rouen, petit in-8°. Du reste, il est hors de doute que le Seigneur de Rian ait fait partie de la Maison de François Ier. Dans un état des Officiers de l'Hôtel du Roi pour l'année 1522-23, parmi les *Escuyers d'escurie,* nous trouvons : *Monsieur de Rian* à deux cents livres de gages par an. (*Archives nationales,* Sect. histor., K 98.) — L.

— C'est la XXIVe Nouvelle de Morlini : « De moniali in flagranti cum auriga reperta » ; pages 48-51 de l'édition donnée en 1855 par M. Corpet dans la *Bibliothèque Elzévirienne.* Les *Novellæ* de Morlini ont été récemment traduites en français par M. W., Naples, 1878. — M.

— Voir la Nouvelle XXIX des *Comptes du monde adventureux* par A. D. S. D. (A. de Saint D—?). Paris, 1566, qui ont été réimprimés récemment par M. Franck. — M.

— « J'ay cogneu une grande Dame qui, durant qu'elle estoit fille & mariée, on ne parloit que de son embonpoint; elle vint à perdre son mary & en faire un regret si extrême qu'elle en devint seiche comme bois. Pourtant ne délaissa de se donner au cœur joye d'ailleurs, jusqu'à emprunter l'aide d'un sien Secrétaire, voire de son Cuisinier ce disoit-on; mais pour cela ne recouvroit son embonpoint, encore que le dit Cuisinier, qui estoit tout gresseux & gras, ce me semble, la devoit rendre grasse, & ainsi en prenoit & de l'un & de l'autre de ses Valets, faisant, avec cela, la plus prude & chaste femme de la Cour, n'ayant que la vertu en la bouche, & mal disante de toutes les autres femmes, & y trouvant à toutes à redire. Telle estoit cette grande Dame de Dauphiné, dans les *Cent Nouvelles de la Reyne de Navarre,* qui fut trouvée couchée sur belle herbe avec son Palefrenier ou Muletier dessus elle, par un Gentilhomme qui en estoit amoureux à se perdre; mais par ainsi guérit aisément son mal d'amour. » Brantôme, *Dames galantes,* Discours IV ; éd. Lalanne, IX, 703. — M.

— Brantôme y revient encore dans un autre passage du même Discours; on y remarquera une fois de plus qu'il dit toujours les *Cent Nouvelles de la Reine de Navarre,* qui n'en ont que soixante-douze, tant il est vrai que ce devait être un Décaméron :

« J'ay leu dans un vieux roman de Jean de Saintré, qui est imprimé en lettres gothiques, que le feu Roy Jean le nourrit Page. Par

l'usance du temps passé les Grands envoyoient leurs Pages en message, comme on fait bien aujourd'huy, mais alors alloient partout & par pays à cheval, mesme que j'ay ouy dire à nos pères qu'on les envoyoit bien souvent en petites ambassades; car, en depeschant un Page avec un cheval & une pièce d'argent, on en estoit quitte, & autant espargné. Ce petit Jean de Saintré, car ainsi l'appeloit-on long-temps, estoit fort aimé de son maistre le Roy Jean, car il estoit tout plein d'esprit, fut envoyé souvent porter de petits messages à sa sœur, qui estoit pour lors veufve, le livre ne dit pas de qui. Cette Dame en devint amoureuse après plusieurs messages par luy faits, &, un jour, le trouvant à propos & hors de compagnie, elle l'arraisonna & se mit à demander s'il aimoit point aucune Dame de la Cour, & laquelle luy revenoit le mieux, ainsi qu'est la coustume de plusieurs Dames d'user de ces propos quand elles veulent donner à aucuns la première pointe ou attaque d'amour, comme j'ay veu pratiquer. Ce petit Jean de Saintré, qui n'avoit jamais songé rien moins qu'à l'amour, luy dit que non encore. Elle luy en alla descouvrir plusieurs, & ce qui luy en sembloit : « Encore moins », respondit-il, après luy avoir presché des vertus & loüanges de l'amour. Car, aussi bien de ce temps vieux comme aujourd'huy, aucunes grandes Dames y estoient sujettes, car le monde n'estoit pas fin comme il est & les plus fines tant mieux pour elles, qui en faisoient passer de belles aux marys, mais avec leurs hypocrisies & naïvetez. Cette Dame donc, voyant ce jeune garçon qui estoit de bonne prise, luy va dire qu'elle luy vouloit donner une maistresse qui l'aymeroit bien, mais qu'il la servist bien, & luy fit promettre, avec toutes les hontes du monde qu'il eust sur ce coup, & surtout qu'il fust secret : enfin elle se déclara à luy qu'elle vouloit estre sa dame & amoureuse, car de ce temps ce mot de *maistresse* ne s'usoit. Ce jeune Page fut fort estonné, pensant qu'elle se moquast ou le voulust faire atrapper ou le faire foüetter. Toutefois elle luy monstra aussitost tant de signes de feu & d'embrasement d'amour qu'il connut que ce n'estoit pas moquerie, luy disant toujours qu'elle le vouloit dresser de sa main & le faire grand. Tant y a que leurs amours & jouissances durèrent longuement, & estant Page & hors de Page, jusques à ce qu'il luy fallut aller à un lointain voyage, qu'elle le changea en un gros, gras Abbé, & c'est le conte que vous voyez en les *Nouvelles du monde advantureux* d'un Valet de chambre de la Reyne de Navarre, là où vous voyez l'Abbé faire un affront au dit Jean de Saintré, qui estoit si brave & si vaillant; aussi bien-tost après le rendit-il à M. l'Abbé par bon eschange, & au triple. Ce conte est très-beau &

est pris de là où je vous dis. Voilà comme ce n'est d'aujourd'huy que les dames aiment les pages, & mesmes quand ils sont maillés comme perdreaux. Quelles humeurs de femmes, qui veulent avoir des amys prou, mais des marys point! Elles font cela pour l'amour de la liberté, qui est une si douce chose, & leur semble, que quand elles sont hors de la domination de leurs marys, qu'elles sont en paradis; car elles ont leur doüaire très-beau & le mesnagent; ont les affaires de la maison en maniement; elles touchent les deniers; tout passe par leurs mains; au lieu qu'elles estoient servantes, elles sont maistresses, font eslection de leurs plaisirs & de ceux qui leur en donnent à leur souhait. » Brantôme, *Dames galantes,* Discours IV, éd. Lalanne, IX, p. 704-6.

La Fontaine l'a redit deux fois dans le conte de Joconde :

Sans rencontrer personne & sans être entendu
Il monte dans sa chambre & voit près de la Dame
Un lourdaut de valet sur son sein étendu.
Tous deux dormoient. Dans cet abord Joconde
Voulut les envoyer dormir en l'autre monde,
Mais cependant il n'en fit rien,
Et mon avis est qu'il fit bien.

De même plus loin :

Ce bel Adon étoit le Nain du Roi
Et son amante étoit la Reine,

ce qui se trouvait dès 1516 dans l'Arioste; mais c'est une aventure éternelle & qui n'est pas près de cesser de se reproduire. — M.

Page 133, ligne 5. — « Quand il fut près d'un cabinet d'arbres pliés. » Dans son *Dessein du Jardin délectable,* Palissy, après les quatre cabinets de terre cuite, en met quatre autres aux quatre bouts de la croisée qui traverseront le jardin du milieu & du long. Il les fait avec des ormes & il explique comment il fera de leurs troncs, de leurs branches & de leurs jets, les colonnes, l'architrave, la frise, même les lettres des inscriptions & les sièges pour s'asseoir. « Pour conclusion », ajoute-t-il à la fin de la description du premier cabinet (éd. Cap, p. 69), « sachés que, le cabinet estant ainsi fait, les branches qui croistront au dessus des frontispices & sommité du bâtiment, je les feray coucher l'une sur l'autre d'une telle invention qu'il ne pleuvra aucunement dedans ledit cabinet, non plus que s'il estoit couvert d'ardoise. » Le cabinet d'arbres pliés de notre Nouvelle était fait de la même sorte. — M.

Page 133, ligne 18. — « Madame, prou vous face ». Dans une

des satires de Du Lorens, éd. de 1654, parlant du demi-savant insupportable qui ferait mieux d'être court, il ajoute :

Comme après *Agimus* un enfant dit : *Prou face,*

c'est-à-dire une sorte d'*amen*. *Agimus,* ce sont les *Grâces* de la fin du repas, comme le *Benedicite* en était la prière initiale. Voir une note du *Bulletin du Protestantisme français,* XII, 1863, p. 242-8 sur l'expression de Palissy : « *Agimus* avait gagné *Père Éternel.* » — M.

Page 136, ligne 9. — *Parlamente meit son touret de nez.*

C'est le nom qu'on donnait à une sorte de petit masque qui cachait le haut du visage & le nez, & que portaient surtout les dames de qualité. Ce petit masque était déjà en usage au XIVe siècle, ainsi que le prouvent ces quatre vers de Christine de Pisan :

Je vous vends le touret de nez.
Gai & joli vous maintenez
S'estre voulez renommé
Et des dames bien aimé.

Dans un manuscrit de *la Coche* ou du *Débat d'Amour,* poème de la Reine de Navarre, dont nous avons donné une notice, t. Ier, p. 191-4, on trouve plusieurs miniatures où les dames sont représentées avec leurs tourets de nez. Il faut consulter sur les tourets de nez & les masques une note assez longue & très curieuse de M. Léon de Laborde, p. 314 de l'ouvrage intitulé *Le Palais Mazarin & les grandes habitations de ville & de campagne au XVIIe siècle,* Paris, 1846, in-8°.

Il est encore parlé des tourets de nez au commencement de la Nouvelle XLIIIe, t. III, p. 33, & *même* volume, p. 131. — L.

TROISIÈME JOURNÉE

DE L'HONNÊTETÉ DES DAMES EN LEUR AMITIÉ ET DE LA MÉCHANCETÉ DES RELIGIEUX.

PROLOGUE

Page 142, lignes 11-2. — Ms. 7576². Le manuscrit que nous suivons portait : « Je donne ma voix à Parlamente ». — L.

XXI. — *Fidélité de Rolandine à celui auquel elle s'était fiancée.*

Règne de Charles VIII. En Touraine. — L.

Page 143, lignes 11-3. — *Il y avoit en France une Royne qui en sa compaignie nourrissoit plusieurs filles de bonnes & grandes Maisons.*

Il est certain que la Reine de Navarre a voulu désigner ici la emme de Charles VIII & de Louis XII, la célèbre Anne de Bretagne. Dans le curieux éloge qu'il a consacré à cette Princesse, Brantôme s'exprime ainsi au sujet des Filles d'honneur qui composaient sa Maison : « Ce fut la première qui commença à dresser la grande court des Dames que nous avons veue depuis elles jusques à ceste heure ; car elle en avoit une très grande suite de Dames & de Filles, & n'en refusa jamais aucune ; tant s'en faut qu'elle s'enquéroit des Gentilz hommes leurs pères, qui estoient à la Court, s'ilz avoient des filles & quelles elles estoient, & les leur demandoit. » (Brantôme, *Dames illustres*, t. V, p. 7 des *Œuvres complètes*, éd. in-8 ; éd. Lalanne, VII, 314.)

Quant à la Fille d'honneur désignée sous le nom de *Rolandine*, il est dit au commencement de la Nouvelle qu'elle était proche parente de la Reine, mais qu'elle n'était pas en faveur à cause de *quelque inimitié que la Reine portoit à son père.* A la fin de cette Nouvelle il est dit aussi que Rolandine, certaine de la mort du bâtard à qui elle avait engagé sa foy, demanda grâce à son père qui lui pardonna & la traita comme sa *fille aînée ;* qu'elle se maria avec un

Gentilhomme de son nom & de sa maison, dont elle eut deux fils. Toutes ces circonstances s'appliquent très bien à Damoiselle *Anne de Rohan*, Fille d'honneur de la Reine, citée dans un état de la Maison de cette Princesse que Dom Morice a publié, t. III, col. 876 des *Preuves de l'Histoire de Bretagne* en cinq volumes in-folio. C'était le troisième enfant & la fille aînée de Jean IIe du nom, Vicomte de Rohan, Comte de Porhoet, de Léon & de la Garnache, & de Marie de Bretagne, fille de François Ier, Duc de Bretagne. Anne de Rohan épousa en 1517 Pierre de Rohan, Seigneur de Frontenay, troisième fils de Pierre de Rohan, Seigneur de Gié, Maréchal de France, de qui elle eut effectivement deux fils. (Voyez l'*Histoire généalogique & chronologique de la Maison de France du Père Anselme;* Paris, 1728, in-fol., t. IV, p. 57-58 & p. 71.) Quant à l'inimitié de la Reine Anne de Bretagne contre le Vicomte de Rohan, elle provenait de ce que ce Seigneur servit toujours les intérêts de la couronne de France au détriment de ceux que la Reine Anne avait comme Duchesse de Bretagne. Dom Morice a donné sur les différends entre le Vicomte de Rohan & la Reine des détails curieux & circonstanciés : « De tous ceux qui avoient des droits sur le Duché, dit-il, le Vicomte étoit sans doute le mieux fondé; cependant il fut le plus mal recompensé, mais c'est cette raison là même qui poussa la Reine à le traiter avec si peu d'égards. Cette fière Princesse ne vit qu'avec un chagrin mêlé de dépit que les droits du Vicomte n'étoient que trop réels; d'ailleurs elle ne lui pardonna jamais d'avoir pris les armes contre elle en faveur de la France; elle chercha l'occasion de se venger & elle la trouva dans le peu de satisfaction qu'elle fit au Vicomte sur ses prétentions. » (*Histoire ecclésiastique & civile de Bretagne, &c.*; Paris, 1756, in-fol., 5 vol., t. II, p. 231, & *les Preuves,* t. V, col. 849 : Sentence arbitrale sur les différends du Vicomte de Rohan avec la Reine Anne; col. 914 : Accord final entre la Reine Anne & Jean, Vicomte de Rohan; col. 940 : Traité de mariage entre messire Pierre de Rohan, Baron de Frontenay, & Anne de Rohan).—Voyez sur Jean IIe, Vicomte de Rohan, la note de la IVe Journée, Nouvelle XL.

Quant au bâtard, époux assez ingrat de Rolandine, il est difficile de dire précisément quel est ce personnage. En rapprochant les différents passages de la Nouvelle qui lui sont particuliers, on obtient cependant certaines indications de nature à mettre sur la voie : *Ung gentil homme bastard d'une grande & bonne Maison, très brave, mais pauvre.* Il n'était *ni assez riche pour l'épouser* ni *assez beau pour en faire un ami.* Il arriva à la Cour une Dame avec un jeune

Prince son fils, *de laquelle le bastard estoit proche parent.* Aux reproches que la Reine lui adresse, Rolandine répond : « En ce désespoir m'est venu trouver celluy qui seroit d'aussi bonne Maison que moi si l'amour de deux personnes estoit autant estimé que l'anneau, car vous sçavez que son père passeroit devant le mien. »

Le bâtard s'enfuit en Allemagne, où après être devenu amoureux de deux autres femmes, il mourut. On dit encore que la dame mère du jeune Prince, qui était venue à la Cour, ayant eu connaissance de certaines entrevues que le bâtard avait avec Rolandine à une des fenêtres du château, fit venir le bâtard & lui intima l'ordre de cesser ce manège, sans quoi elle en informerait la Reine. Cette Dame avait donc certains droits à exercer sur le bâtard? Ne serait-ce pas Louise de Savoie, qui vint à la Cour vers l'an 1508. Quant au bâtard, ne serait-ce pas celui dont nous trouvons la mention suivante dans le Père Anselme : « Jean, bâtard d'Angoulême, légitimé par Lettres du Roy Charles VII, données à Baugency au mois de juin 1458, suivant le quatrième compte de Robert Baffart, commis par Monseigneur le Comte d'Angouleme à la recette générale de toutes ses finances pour l'année commencée le premier jour de janvier 1457, & finissant au dernier décembre ensuivant 1458. Il est dit qu'il donna à M. Adam Raoullant, Secrétaire du Roi, la somme de onze livres, sçavoir neuf livres douze sols six deniers, pour le scel & registre des Lettres royaux de la légitimation de PETIT JEAN, *batard de mon dit Seigneur,* & pour l'écriture vingt-sept sols six deniers. » *Histoire généalogique de la Maison de France, &c.*, in-fol., t. I, p. 210 B.) — L.

M. Franck (Préface, p. 112) a remarqué que le nom d'Anne de Rohan était « fort peu masqué — *Rolandine* pour *Rohandine,* — que son père, traité de *Comte de Jossebelin,* l'était par allusion à la petite ville de Josselin, comprise dans ses domaines, & que la sœur du second mari de Marguerite, Isabeau d'Albret, avait épousé un Rohan. Les Rohan étaient par là alliés à Marguerite. — M.

M. Paul Lacroix (1858, p. 163) ne croit pas qu'il s'agisse du bâtard d'Angoulême : « La date des lettres de légitimation (juin 1458) donne au bâtard un âge qui ne s'accorde guère avec celui qu'on demande à un amoureux, car il aurait eu au moins cinquante ans sous le règne de Louis XII, vers 1505 ». — M.

Page 145, lignes 10-1. — Éd. de 1558 : « la voyant lors incessamment entretenir le bastard de bonne Maison ». — L.

Page 148, ligne 9. — « Dont la Reyne ne sçauroit rien ». Ms. de Thou, 7576 s. s.

Page 152, lignes 23-5. — Cette maison de plaisance, voisine de

Tours & assez éloignée pour que les dames n'allassent pas à Tours à pied pour entendre la messe, ne serait-elle pas le Plessis-lez-Tours? — M.

Page 154, ligne 2. — « Ung lict de réseul de soye cramoisie. » Le réseul ou réseau était une de ces belles *lingeries* à jour dont le XVIe siècle & même le XVIIe siècle nous ont laissé de si beaux exemples. On connaît : « Les singuliers & nouveaux pourtraicts du Seigneur Fédéric Vinciolo pour toutes sortes de lingerie, dédié à la Royne, de rechef & pour la troisième fois augmentez, outre le *réseau* premier & le point coupé & lacis, de plusieurs beaux & différens portrais de *réseau de point conté* avec le nombre des mailles, chose encor non encor veue ny inventée » ; Paris, par Jean Le Clerc, 1588. Jean Cousin a dessiné des modèles de réseau : « Le livre de lingerie, composé par Maistre Dominique de Sara, Italien, nouvellement augmenté & enrichi de plusieurs excèlents & divers patrons, tant du point coupé, *raiseau,* que passement, de l'invention de M. Jean Cousin, peintre à Paris. Paris, Hierôme de Marnef & la veuve du sieur Cavellat, 1584. » Voir mon Recueil d'anciennes poésies des XVe & XVIe siècles, VIII, 1858, p. 164-5. Le Dictionnaire italien de Duez, Lyon, 1671, traduit *réseau* ou *réseul* par *reticella, rezza, rezzagio.* — M.

Page 155, ligne 25. — *Affaire* du masculin. « Après plusieurs œuvres qu'à vostre nom ay composées par vostre commandement & pour récréer vostre Royale Majesté entre *ses grans affaires...* ». Guillaume Tardif, dans sa dédicace à Charles VIII de son *Traité de Fauconnerie,* imprimé en 1492. — M.

Page 164, ligne 26.— Éd. de 1558. Ces derniers mots, « je ne dois plorer » manquaient dans le manuscrit que nous suivons. — L.

Page 166, ligne 2-3 « Espousée par paroles de présent », per verba de præsente; c'est encore un terme juridique. — M.

Page 166, ligne 25. — « Gens d'Église & de Conseil, » Le sens n'est pas : de bon conseil, mais du Conseil, c'est-à-dire avec des ecclésiastiques, des juristes & des magistrats. — M.

Page 167, ligne 28. — Éd. de 1558 : « digne d'estre racomptée après ceste Nouvelle ». — L.

Comme on le voit, c'est l'annonce d'une Nouvelle future, qui pourrait nous manquer, mais qui est heureusement venue avant l'interruption du livre. C'est la quarantième Nouvelle, relative à Jean, Vicomte de Rohan, le père de Rolandine, & au château de Jossebelin, c'est-à-dire de Josselin. Voir le volume II, p. 368 & 369-74. — M.

Page 173, ligne 25-7. — *Dixi in excessu meo :* « Omnis homo

mendax »; Psalm. CXV, 2. — « Qui faciat bonum non est usque ad unum ». Psalm. XIII, 2 & 3. — M.

XXII. — *Vertu d'une Religieuse & confusion du Prieur de Saint-Martin des Champs.*

Paris. Historique. De 1530 à 1535. — L.

Page 175, lignes 6-7. — « En la ville de Paris il y avoit un Prieur de Saint-Martin des Champs ».

Marguerite a pu connaître deux des Prieurs de l'abbaye Saint-Martin des Champs : 1° Philippe Bourgoin, Bachelier en théologie, qui gouverna l'abbaye de l'année 1500 à l'année 1508 ; 2° Etienne Gentil, qui lui succéda le 15 décembre 1508 & ne mourut que le 6 novembre 1536. Les auteurs du *Gallia christiana* disent bien que Gentil fut chargé, en 1524, de la réforme d'une abbaye du diocèse de Soissons & que, l'année précédente, il avait formé une association de prières avec les Religieuses de Jouarre, mais ils ne mentionnent pas son élection comme Visiteur des Religieuses de Fontevrault.

Il est dit, à la fin de cette Nouvelle, que le Chancelier de France était à cette époque Légat du Saint-Siège ; or le Chancelier Duprat n'a été revêtu de la dignité de Légat que pendant les cinq dernières années de sa vie, de 1530 à 1535. Il en résulte que c'est d'Etienne Gentil que Marguerite a voulu parler.

On peut consulter, au sujet de ce Prieur, *Gallia christiana*, t. VII, col. 539 ; Marier, *Monasterii Regalis S. Martini de Campis Paris., Ordinis Cluniacensis, Historia,* &c., Parisiis, 1636, in-4°, p. 263. On sait que l'abbaye Saint-Martin des Champs était située sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le Conservatoire des arts & métiers. L'église & le réfectoire de l'abbaye sont encore debout. — L.

Page 176, lignes 23-5. — Ms. 7576 [2]. — L.

Page 177, lignes 3-4. — « Allant visiter ung couvent près de Paris qui se nomme Gif. »

L'abbaye de Gif était située à cinq lieues de Paris, dans la vallée de Chevreuse & séparée par la petite rivière de l'Yvette du village qui porte encore aujourd'hui le même nom. Bien que Erembourg, première abbesse connue de ce monastère, soit citée seulement dans une bulle de l'année 1180, il est certain que la fondation de l'abbaye de Gif remonte à une époque plus reculée. On peut consulter à ce sujet Le Beuf, *Histoire du Diocèse de Paris,* t. VIII, VIIIe partie, p. 106 ; *Gallia christiana*, &c., t. VII, col. 596. — L.

Page 177, ligne 6. — « Une nommée Marie Heroet. » On connaît Antoine Heroet, dit la Maisonneuve, mort Évêque de Digne en 1544. La *Parfaite Amie*, imprimée par Dolet, à Lyon, en 1542, & aussi ses souvenirs de Platon, l'*Androgyne* & *De n'aimer point sans être aimé*, sont de la métaphysique amoureuse bien digne de la Reine de Navarre. Il faut remarquer qu'à la suite de l'Oraison funèbre de Sainte-Marthe, publiée en 1550, il y a, pages 127-8, un huitain sur la mort de Marguerite :

Si la mort n'est que séparation...

qui est indiqué comme de *M. Heroet*, ce qui veut dire *Monsieur Heroet*. M. Paul Lacroix (1858, p. 180) suppose qu'il pouvait être le frère de Marie Heroet; il est, en tout cas, bien probable qu'ils sont de la même famille. — M.

Page 177, lignes 23-4. — Ms. 7576[2] : « mais il la trouva si sage en paroles & d'un esprit si subtil que il n'y pouvoit avoir grant espérance ». — L.

Page 182, lignes 16-8. — « S'en alla vers Madame de Vendosme, pour l'heure demourant à La Fère, où elle avoit edifié & fondé ung couvent de Saint Benoist nommé le Mont d'Olivet ».

Madame de Vendôme, dont la Reine de Navarre fait mention, est Marie de Luxembourg, Comtesse de S. Paul de Conversan, de Marle & de Soissons, Vicomtesse de Meaux, &c., mariée en premières noces à Jacques de Savoie &, en secondes noces (8 septembre 1487), à François de Bourbon, Comte de Vendôme. Ce Prince, l'un des chefs de l'armée de Charles VIII à la conquête du royaume de Naples, après avoir combattu vaillamment à la bataille de Fornoue, mourut à Verceil, le samedi 30 octobre 1495, âgé de vingt-cinq ans. Veuve pour la seconde fois, Marie de Luxembourg se retira dans son château de La Fère. Au mois de décembre de l'année 1518, elle y fonda un monastère de Religieuses de l'Ordre de Saint-Benoît, qui, suivant les auteurs du *Gallia* (t. IX, col. 627), porta le nom de Calvaire. Est-ce le même établissement que celui dont parle Marguerite ? Tout porte à le croire. Il n'y a pas d'ailleurs une grande différence entre le Calvaire & le Mont d'Olivet.

Marie de Luxembourg, après avoir fait le partage de ses biens entre ses enfants, au mois de février 1518, mourut dans un âge très avancé, le 1er avril 1546. (Voyez P. Anselme, *Histoire généalogique*, &c., t. I, p. 326.) — L.

Page 184, ligne 24. — « Il luy dist » ; Ms. 7576[2].

Page 190, lignes 9-10. — « A qui elle avoit baillé la charge des Abbesses de Montivilliers & de Caen, ses belles sœurs. »

Éd. de 1558: « Des abbesses de Mont-Olivet & de Caen, ses belles sœurs ». — L.

Catherine d'Albret, fille de Jean d'Albret, Roi de Navarre, d'abord religieuse de l'abbaye Sainte-Madeleine d'Orléans, puis vingt-huitième Abbesse de Montivilliers, près du Havre ; elle vivait encore en 1536. (*Gallia christ.*, t. XI, col. 285.)

Madeleine d'Albret, sœur de la précédente, d'abord religieuse dans l'abbaye de Fontevrault en août 1527, puis trente-troisième Abbesse de la Trinité de Caen, morte au mois de novembre 1532. (*Gallia christ.*, t. XI, col. 436.) — L.

Page 190, lignes 13-4. — « *Au Chancelier du Roy, pour lors Légat en France.* »

Antoine Duprat, Cardinal-Légat, Chancelier de France, l'un des ministres favoris de François Ier, né le 11 janvier 1463, mort le 9 juillet 1535. Il avait été nommé Chancelier le 7 janvier 1515, Cardinal en 1527 & Légat du Pape en 1530, ce qui limite les événements racontés dans cette Nouvelle entre les années 1530 & 1535.

Page 191, ligne 3. — Ms. 75765. 5. : « D'un prieuré nommé Gyi ». — Éd. de 1558 : « de l'abbaye nommée Gien (Gieu?) ».

« *Et Seur Marie Heroet, estimée comme elle méritoit par les vertus que Dieu avoit mis en elle, fut ostée de la dicte abbaye de Gif, où elle avoit eu tant de mal, & faicte Abbesse, par le don du Roy, de l'abbaye nommée Giy, près de Montargis* ».

« Giy, dans le Gatinais-Orléanais, Diocèse de Sens, Parlement de Paris, Intendance d'Orléans, Élection de Montargis. On y compte cent deux feux. Cette paroisse est à deux lieues & demie sud-est de Montargis »; Expilly, *Dictionnaire géographique*, *&c.*, tome IV, p. 612.

Gy-les-Nonains, département du Loiret, arrondissement de Montargis, canton de Château-Renard, petit village sur l'Ouanne, deux lieues & demie est-sud-est de Montargis; cinq cent dix-neuf habitants. (Voyez *Dictionnaire de la France & des Colonies*, *&c.*, par Briand de Verzé, &c., 1839, in-8° ; voyez aussi le *Dictionnaire des Postes aux lettres*, *&c.*, 1845, in-4°). — L.

Page 191, ligne 11. — Éd. de 1558 : « ce que dist l'Évangile & sainct Paul aux Corinthiens ». — L.

C'est dans la première Épitre aux Corinthiens, I, 27-9 : « Quæ stulta sunt mundi elegit Deus ut confundat sapientes, & infirma mundi elegit Deus ut confundat fortia ; — & ignobilia mundi &

contemptibilia elegit Deus ut ea quæ non sunt, ut ea quæ sunt, destrueret, — Ut non glorietur omnis caro in conspectu ejus ». — M.

Page 191, lignes 21-2. — « Qui se exaltera... » : Luc. XIV, 11, & XVIII, 14. — M.

Page 191, ligne 20. — Au lieu des lignes, depuis *car j'ay une* jusqu'à *zizanie*, les édit. de 1558 & de 1560 portent ces mots : « Ce n'est pas moy, » dist Nomerfide, « car je ne m'arreste point à telles gens ». — L.

Page 192, lignes 14- . — Le Ms. de Thou 7576 5. 5. contient le passage suivant : « Geburon pour réparer sa faute, si faute estoit, d'avoir dechifré la malheureuse & abominable vie d'un méchant Religieux afin de se garder de l'hyprochrisie de ses semblables, ayant telle estime de Madame Oysille qu'on doit avoir d'une dame sage & non moins sobre à dire le mal que prompte à exalter & publier le bien qu'elle connoissoit en autruy, luy donna sa voix, la priant de dire quelque chose en l'honneur de sainte religion. » — L.

XXIII. — *Infortunes d'un Gentilhomme de Périgord à cause de sa confiance aux Cordeliers.*

En Périgord. Nulle indication de date. — L.

Page, 203, lignes 1-9. — Ces lignes, depuis : « elle qui n'avoit jamais... » jusqu'à « & miséricorde », omises dans les éditions de 1558 & 1560, se trouvent dans tous les manuscrits. — L.

Page 206, lignes 14-8. — « Et la rapporta Maistre François Olivier, lequel l'obtint pour le pauvre Gentil homme, estant iceluy Olivier Chancelier d'Alençon, &c., &c. »

Nous avions espéré, en faisant quelques recherches dans les registres du Trésor des Chartes, aux Archives nationales, retrouver les lettres de rémission accordées au Gentilhomme, l'un des héros de cette Nouvelle, mais elles n'y sont pas mentionnées. François Olivier, dont parle ici Marguerite, est un des magistrats les plus célèbres du XVIe siècle. Fils de Jacques Olivier, premier Président au Parlement de Paris, il fut successivement Conseiller au même Parlement, Maître des requêtes, Chancelier d'Alençon, Président au Parlement & Chancelier de France. On peut voir son éloge page 185 de l'ouvrage de Blanchard : *Éloges de tous les premiers Présidens du Parlement de Paris, &c.* Paris, 1645, in-fol.

Page 207, lignes 3-7. — M. Franck, Préface, p. 107, remarque justement sur ce passage : « C'est la réponse faite d'avance par la

Reine de Navarre aux fausses interprétations tirées de sa mort au milieu des pratiques inévitables de la religion dominante. » — M.

XXIV. — *Histoire de l'amour d'Élisor pour la Reine de Castille.*

En Espagne. Nulle indication de date. — L.

Pages 222-3. — Au lieu des trois dernières lignes de 222 & des deux premières de 223, le Ms. De Thou, n° 7576 5. 5., porte la variante suivante : « Madame Oysille voyant que sous couleur de blamer & reprendre en la Royne de Castille ce qu'à la vérité n'est à louer ni en elle ni en autre, les hommes debordoient si fort à médire des femmes que les plus sages & honnestes estoient aussi peu épargnées que les plus folles & impudiques, ne peut durer que l'on passa plus outre, mais print la parole & dist, &c. » — L.

XXV. — *De l'amour d'un jeune Prince pour la femme d'un Avocat de Paris.*

Jeunesse de François Ier. Historique. — L.

Page 225, ligne 5. — « *En la ville de Paris y avoit ung Advocat, &c.* » Dans cette Nouvelle François Ier tout jeune encore joue le principal rôle ; la Reine de Navarre le désigne clairement en le nommant *un bien grand Prince, le plus beau & de la meilleure grace qui ait esté devant, ne qui je crois sera après, en ce royaume.* Elle dit que lui-même lui a fait le récit de cette aventure, mais en lui défendant de le nommer. Du reste cette aventure a été reproduite par quelques historiens & aussi par des conteurs d'anecdotes qui n'ont pas manqué d'y ajouter plusieurs circonstances d'une certaine gravité. La plus importante est celle-ci, dont un Médecin nommé Louis Guyon, sieur de la Nauche, qui florissait à la fin du XVIe siècle, s'est fait l'interprète : « François Ier rechercha la femme d'un Avocat de Paris, très belle & de très bonne grace, que je ne veux nommer, car il a laissé des enfants pourvus de grands estats & qui sont gens de bonne renommée, auquel jamais cette dame ne voulut oncques complaire, ains au contraire le renvoyoit avec beaucoup de rudes paroles, dont le Roi estoit contristé. Ce que connoissans aucuns courtisans & maquereaux royaux, dirent au Roi qu'il la pouvoit prendre d'auctorité & par la puissance de sa royauté, &

de fait l'un d'eux l'alla dire à ceste dame, laquelle le dit à son mary. L'Advocat voyoit bien qu'il falloit que luy & sa femme vuidassent le royaume; encore auroient ils beaucoup à faire à se sauver, s'ils ne luy obéissoient. Enfin le mari dispense sa femme de s'accomoder à la volonté du Roi &, afin de n'empescher rien en ceste affaire, il fit semblant d'avoir affaire aux champs pour huit ou dix jours. Ce pendant il se tenoit caché dans la ville de Paris, fréquentant les bourdeaux, cherchant la vérole pour la donner à sa femme, afin que le Roi la print d'elle; & trouve incontinent ce qu'il cherchoit & en infecta sa femme, & elle puis après le Roi, lequel la donna à plusieurs autres femmes qu'il entretenoit, & n'en peut jamais bien guérir, car tout le reste de sa vie il fut mal sain; chagrin, fascheux, inaccessible. » (*Diverses Leçons de Loys Guyon, sieur de la Nauche,* Lyon, 1610, in-8°, t. II, p. 109.) Brantôme parle aussi de la maladie honteuse qu'auroit gagnée le Roi à force de galanteries & dit que ses jours en ont été abrégés, mais il ne désigne aucune femme & ne raconte pas l'histoire de l'Avocate. Plusieurs ont pensé que cette femme n'était autre que la *belle Féronnière,* ainsi nommée parce qu'elle était mariée à un Avocat de la famille *Le Féron,* dont plusieurs membres ont marqué dans le barreau de Paris. (Voyez *Catalogue de tous les Conseillers du Parlement de Paris,* p. 120, 122, 123; Blanchard, *les Présidents au mortier du Parlement de Paris, etc.,* 1647, in-8°.)

Il faut donc ranger au nombre des anecdotes apocryphes la dernière partie & la plus sale de l'aventure de l'Avocat de Paris. Ce qui est vrai, Marguerite nous l'a fait connaître; les historiens modernes, même ceux qui se sont montrés les plus défavorables à François Ier, n'ont pas reproduit le fait cité par Louis Guyon. M. Genin, éditeur des *Lettres* de Marguerite, a même publié le post-scriptum d'une lettre du cardinal d'Armagnac qui prouve que, moins d'un an avant sa mort, le Roi était en parfaite santé; voyez *Lettres de Marguerite d'Angoulême,* &c., 1841, in-8°, p. 473. Ainsi se trouve réduite à néant l'ignoble accusation d'une maladie honteuse qui aurait hâté la mort de François Ier. — L.

— Voici un passage du *Journal d'un Bourgeois de Paris sous le règne de François Ier,* nouvellement publié par la Société de l'Histoire de France, qui nous semble avoir quelque rapport avec cette Nouvelle & confirmer les observations que nous avons faites. A propos d'un prêtre nommé Me Cruche, auteur de Farces & Moralités politiques, on lit : « Et à la Farce fut le dict Monsieur Cruche « & avec ses complices, qui avoit une lanterne par laquelle voyoit « toutes choses, & entre autres qu'il y avoit une poulle qui se

« nourrissoit soulz une sallemande (salamandre, devise connue « de François Ier), laquelle poulle portoit sur elle une chose qui « estoit assez pour faire mourir dix hommes, laquelle chose estoit « à interpréter que le Roy aymoit & joyssoit d'une femme de Paris, « qui estoit fille d'un Conseiller à la cour de Parlement, nommé « Monsieur Le Coq, & icelle estoit mariée à un Avocat en Par- « lement, très-habille homme, nommé Monsieur Jacques Dis- « homme, qui avoit tout plain de biens, dont le Roy se saysit. » (*Journal d'un Bourgeois de Paris sous le règne de François Ier*, &c., p. 13. » — L.

Page 226, lignes 12-3. — Ms. de Thou 7576 5. 5. : « sera jamais après luy en ce royaume ». —L.

Page 226, lignes 24-5. — Ms. de Thou 7576 5. 5. : « mercya le Dieu qui le favorisoit ». — L.

Page 227, lignes 10-1. — Ms. de Thou 7576 5. 5. : « & sur les troys ou quatre quart d'heure ». — L.

Page 228, lignes 14-6. — Ms. de Thou 7576 5. 5.. — L.

Page 230, ligne 7. — « Ceste Religion », c'est-à-dire ce couvent. Ne s'agirait-il pas de Saint-Martin des Champs? — M.

Page 230, lignes 9-10. — Ms. de Thou 7576 5. 5. : « de toutes les bonnes personnes qu'elle pouvoit connoître. » — L.

Page 231, lignes 8-10. — Au lieu de cette phrase, l'édition de 1568 porte : « mais d'aller à l'église à telle heure elle ne l'eust jamais soupçonné ». — L.

Page 231, lignes 15-7. — Éd. de 1558 : « Et ne cessa jamais qu'il ne luy en eust dit la vérité, telle que je l'ay mise icy par escrit & qu'il me feit l'honneur de me conter ».

Page 231, ligne 19. — Le Ms. de Thou 7576 5. 5. ajoute : « qui sont coutumières de tromper tous autres. » — L.

— Nous joignons ici l'intéressante notice que M. Jérôme Pichon, l'un des membres les plus distingués de la Société des Bibliophiles & l'un des plus sagaces investigateurs de notre ancienne littérature, a imprimée en 1866 dans le volume des *Mélanges* de la Société. Nous sommes heureux de reproduire & de répandre cet ingénieux & solide mémoire, dont les conclusions sont certaines. Ce nom bizarre de *Neufhommes* n'est pas sans analogue, ainsi *Troisdames* & *Quatre-hommes*, le nom d'un peintre-vitrier de la rue des Quatre-vents. — M

La xxve Nouvelle de la Reine de Navarre, qui est la cinquième de la IIIe Journée, commence ainsi dans notre édition :

« En la ville de Paris il y avoit un Advocat plus estimé que *nul autre* de son estat, &c. »

Les mots *nul autre,* qui se trouvent dans le manuscrit que M. Le Roux de Lincy a suivi de préférence pour établir son texte, sont remplacés dans cinq manuscrits [1], dans les éditions originales de 1558, 1559, 1560 & dans plusieurs autres, par les mots *neuf hommes.*

Il me paroît évident que cette leçon doit être la bonne & est une allusion facile à comprendre pour les contemporains de la Reine de Navarre, au nom de l'Avocat dont l'histoire est racontée dans cette Nouvelle.

On lit en effet dans le *Journal d'un Bourgeois de Paris,* publié en 1854 par la Société de l'Histoire de France, à la page 13, année 1515, le passage suivant, que M. de Lincy a justement signalé comme ayant des rapports avec la Nouvelle xxve, mais la leçon qu'il suivoit l'a empêché d'y reconnoître les personnages mêmes de la Nouvelle :

« En ce temps, lorsque le Roy estoit à Paris, y eust ung Prestre qui se faysoit appeler Mons. Cruche [2], grand fatiste, lequel, un peu devant, avec plusieurs autres, avoit joué publiquement à la place Maubert, sur eschafaulx, certains jeux & novalitez [3], c'est assavoir Sottye, Sermon, Moralité & Farce, dont la Moralité contenoit des Seigneurs qui portoient le drap d'or à *credo* & emportoient leurs terres sur leurs espaules, avec autres choses morales & bonnes remonstrations. Et à la Farce fut ledict Monsieur Cruche & avec ses complices, qui avoient une lanterne, par laquelle voyoient toutes choses &, entre autres, qu'il y avoit une poulle qui se nourrissoit soubz une sallemande, laquelle poulle portoit sur elle une chose qui estoit assez pour faire mourir *dix hommes.* Laquelle chose estoit à interpréter que le Roy aymoit & joyssoit d'une femme de Paris, qui estoit fille d'un Conseiller à la Cour de Parlement, nommé Monsieur le Coq. Et icelle étoit mariée à un Advocat en Parlement, très-habille homme, nommé Monsieur Jacques Disome [4], qui avoit

---

1. On lit *neuf hommes* dans 7572 Béthune; 7572 [2]; Bigot 7572 [3]; Colbert 858; 7576 & 7576 [2].

2. Pierre Grosnet, dans sa *Louange & Excellence des bons facteurs,* a cité ce poète :

Maistre Myro & maistre Cruche
Estoient bons joueux sans reprouche ;

le mot *estoient* semble indiquer que Cruche étoit mort au moins en 1533.

3. *Sic* dans l'imprimé : c'est sans doute *moralités.*

4. Mézeray, p. 42 de ses *Mémoires,* dit, ce qui me paroît un peu hasardé, qu'il apporta *le premier* les belles-lettres au barreau, & que c'est lui qui fit ce

tout plain de biens dont le Roy se saisit. Tost après le Roy envoya huict ou dix des principaux de ses Gentilzhommes, qui allèrent soupper à la taverne du Chasteau, rue de la Juifverie, & là y fut mandé, à faulces enseignes, le dict Messire Cruche, faignantz lui fayre jouer la dicte farce; dont luy venu au soir, à torches, il fut contrainct par les dictz Gentilzhommes jouer la dicte Farce; parquoy, incontinent & du commencement, iceluy fut despouillé en chemise, battu de sangles merveilleusement & mis en grande misère. A la fin, il y avoit un sac tout prest pour le mettre dedans & pour le getter par les fenestres, & finalement pour le porter à la rivière; & eût ce esté faict, n'eust esté que le pauvre homme cryoit très-fort, leur monstrant sa couronne de Prestre qu'il avoit en la teste; & furent ces choses faictes, comme advouëz de ce faire du Roy. »

L'Avocat notable désigné dans ce récit & dans un autre qui va suivre, Jacques Disome, fut marié deux fois. Sa première femme, Marie de Rueil, étoit morte le 17 septembre 1511 & avoit été enterrée aux Cordeliers [1]. Il épousa ensuite Jeanne Lecoq, fille de Jean Lecoq, Conseiller au Parlement [2] & de Magdeleine Bochart; c'est elle l'héroïne de la nouvelle.

Je pense que ce second mariage eut lieu peu après la mort de Marie de Rueil, car, pour que la liaison de François Ier avec Mme Disome fût aussi connue en 1515, il falloit qu'elle remontât à une époque antérieure; & d'ailleurs, pour que ce Prince eût un

---

distique qui est sur la porte de derrière de la maison & jardin de M. de Villeroy, à Charenton :

Consequor ex hoc rure, senex, quod Comitus olim
Ut nec agri aut urbis me satias capiat.

1. Épitaphes de Paris.

2. Famille illustre qui possèda les fiefs de Goupillières & de Corbeville, & celui bien plus connu des *Porcherons*. C'est d'elle que le siége de cette seigneurie, situé rue Saint-Lazare, prit le nom de château Lecoq ou *du Coq*. La rue de Clichy, bâtie sur ce fief, s'appeloit, sous Louis XIV & Louis XV, rue du Coq, & on voit encore trois coqs (armes de cette famille) formant girouette sur un reste du château. Louis XI y coucha avant d'entrer à Paris, après son sacre, & Israël Silvestre a gravé le joli petit château qui existoit de son temps. C'est une des planches peu communes de son œuvre. Quant aux Bochart, leur famille étoit non moins connue que celle des Lecoq. Science, vertu, piété, elle réunissoit tout ce qui dans un temps ordinaire eût mérité le respect & l'affection des hommes. Aussi son chef fut-il égorgé par ordre de l'infâme gouvernement révolutionnaire. Le Conservatoire des arts & métiers recéle nombre d'instruments de précision *butinés* chez le Président Bochart de Saron après son meurtre. Voir son éloge par Cassini; Paris, 1810, in-8°.

avocat, il falloit qu'il ne fût pas encore Roi. En effet, c'étoient les gens du Roi (Procureurs & Avocats généraux) qui étoient chargés des intérêts du Domaine, & c'est évidemment le Comte d'Angoulême qui avoit Jacques Disome pour avocat.

Il me paroît probable que cette liaison dura peu ou du moins cessa peu de temps après l'avénement de François Ier au trône. En tout cas, en 1518 ce prince témoigna bien peu d'égards pour l'homme dont il avait séduit la femme. Le même *Journal d'un Bourgeois de Paris*, que j'ai déjà cité, raconte qu'en avril 1518 « le Roi envoya à Paris M. Fumée, l'un des Maîtres des requêtes de son Hôtel, pour informer des murmures & mauvaises paroles qui avoient été dites par la ville de Paris & prêchées par les sermons ès églises, à cause de la Pragmatique sanction, & aussi pour prendre prisonniers quatre Advocatz qui avoient été appelez au conseil par l'Université pour faire une consultation touchant la Pragmatique ; c'est assçavoyr Maistres Jacques Disome, Aligre, Bouchard & de Lothier, qui étoient des principaux du Parlement, lesquels, de ce advertis, se absentèrent & s'enfuyrent, mays furent prins prisonniers : Versoris, advocat en Châtelet de la dicte Université à gaiges; Julien, aussi advocat d'icelle; Monsieur Simon Lerous, scribe; le Procureur général de la dicte Université & aultres. »

On voit dans le même ouvrage que Jacques Disome & les autres Avocats, inquiétés à l'occasion de l'appel interjeté par l'Université de Paris de l'abolition de la Pragmatique, furent interrogés à Orléans en septembre 1518 par des commissaires royaux, puis ajournés au lendemain des Rois, mais que, depuis, il n'en fut plus parlé.

Jacques Disome mourut entre 1518 & 1521, car, dès cette dernière date, sa femme étoit remariée à Pierre Perdrier, seigneur de Baubigny, notaire & secrétaire du Roi, devenu en 1538 Greffier ès conseils de la ville de Paris. En effet, sur le *Rôle de l'emprunt de la vaisselle d'argent que le Roi entend être fait en sa bonne ville de Paris* (septembre 1521), on voit figurer *Perdriel, qui a épousé la Disome*, taxé à quarante marcs, comme le Trésorier des chartes Budé, & à dix marcs seulement de moins que les Conseillers au Parlement.

Jeanne Lecoq mourut en 1546. Elle étoit enterrée aux Célestins, aujourd'hui caserne, dans la nef devant la chapelle des Zamet. Voici son épitaphe, qui donne des renseignements précieux & positifs sur sa personne & sa famille :

« En l'an mil cinq cent quarante-six, après Pasques, décéda en son hôtel, rue de la Parcheminerie, ditte des Blancs-Manteaux, & gît ici feu Demoiselle Jeanne Lecoq, fille de deffunt Maître Jean Lecoq, Conseiller en la Cour de Parlement, femme en son vivant de

noble Maître Pierre Perdrier, Seigneur de Baubigny, Notaire & Secrétaire du Roy, Greffier ès conseils de la ville de Paris, & auparavant femme de feu Maître Jacques Disome, vivant Avocat en la Cour de Parlement, Seigneur de Cernay en Beauvaisis, ici enterrée avec ses père & mère, & trépassa le jeudy 23e jour d'avril de l'an 1546.

« Priez Dieu pour son âme. »

« Disome : d'azur au pal d'or chargé de trois tourteaux d'azur.
« Lecoq : d'azur à trois coqs d'or.
« Perdrier : d'azur à trois mains dextres ouvertes d'or. »

Jeanne Lecoq paroît avoir eu un fils de Pierre Perdrier[1], Jean Perdrier, Seigneur de Baubigny, qui épousa, en 1558, Anne de Saint-Simon, grand'tante de l'illustre auteur des *Mémoires*. L'abbé Lebeuf, citant la Popelinière, remarque que le Maréchal de Saint-André fut tué à la bataille de Dreux en 1562 par un nommé Baubigny, & se demande s'il étoit le même que ce Jean Perdrier. Jusqu'ici je n'ai pas trouvé de renseignement pouvant déterminer ce point.

La Reine de Navarre nous apprend dans sa Nouvelle que François Ier traversoit une église de Religieux pour se rendre chez Mme Disome. Si la maison où Jeanne Lecoq mourut étoit la même que celle de son premier mari, ce qui auroit pu être, soit que cette maison lui appartînt en propre, soit qu'elle l'eût eue à titre de reprise matrimoniale, il en résulteroit que le monastère de Religieux dont il est parlé dans la Nouvelle seroit le monastère des Blancs-Manteaux. Mais, comme plusieurs membres de la famille Perdrier étoient enterrés dans cette église, il est possible que Jeanne Lecoq n'ait demeuré dans cette rue que depuis son second mariage & dans une maison appartenant de longue date à la famille de son mari.

Les recherches auxquelles je me suis livré dans le cours de ce petit travail m'ont mis à même de relever plusieurs erreurs de Blanchard, du P. Anselme, & même de l'abbé Lebeuf. Ainsi l'épitaphe de Jeanne Lecoq prouve qu'elle étoit la fille & non la sœur de Jean Lecoq, Conseiller au Parlement, comme l'ont dit Blanchard & le P. Anselme. L'abbé Lebeuf s'est également trompé en disant

1. Voir sur ces Perdrier ma Notice sur Medan. Les Sieurs de Baubigny sont bien de la même famille. J'en doutois, mais j'en ai trouvé la preuve dans les archives de la Cour des Monnoies.

à l'article de Baubigny, dans son *Histoire du diocèse de Paris*, que Jeanne Lecoq épousa Pierre Perdrier *vers* 1500. Il est certain, en effet, qu'elle n'a pu l'épouser qu'en 1519 au plus tôt. — Le Baron Jérôme PICHON.

XXVI. — *Comment une honnête Dame de Pampelune retire le Seigneur d'Avannes d'un fol amour.*

Règne de Louis XII. A Pampelune, en Espagne. Historique. — L.

Page 255, lignes 5-15. — « Il y avait au temps du Roy Loys douziesme ung jeune Seigneur nommé Monsieur d'Avannes, &c. »

Le personnage dont Marguerite veut parler doit être le quatrième fils d'Alain, sire d'Albret, surnommé le Grand. Voici la notice que lui a consacrée le P. Anselme :

« Gabriel d'Albret, Seigneur d'Avesnes, vice-roi de Naples, est qualifié seigneur de Lesparre dans une quittance qu'il donna à Antoine Bayard, receveur général des finances en Languedoc, le 1er mars 1486. Le Roi Charles VIII lui accorda la charge de Sénéchal de Guyenne, par lettres données à Nantes le dernier mars 1490, avant Pâques; il l'y qualifie son cher & amé cousin Gabriel d'Albret, Seigneur d'Avesnes. Il prend la qualité de conseiller & chambellan du Roi dans des quittances qu'il donna les 24 mai 1496 & 15 octobre 1501; il se trouva à un tournoi à Lyon en 1500, fit son testament le 10 octobre 1503, institua son héritier le Cardinal d'Albret, son frère, & mourut sans avoir été marié ». (P. Anselme, *Histoire généalogique*, &c., t. VI, p. 214.)

— « Du temps du Roy François fut une vieille chanson, que j'ay ouy conter à une fort honneste & ancienne Dame, qui disoit :

« Mais quand viendra la saison
Que les cocus s'assembleront,
Le mien ira devant, qui portera la bannière;
Les autres suivront après; le vostre sera au darrière;
La procession en sera grande,
L'on y verra une très longue bande.

« Je ne veux pourtant taxer beaucoup d'honnestes & sages femmes mariées, qui se sont comportées vertueusement & constamment en la foy saintement promise à leurs marys, & en espère faire un chapitre à part à leur louange, & faire mentir Maistre Jean de Meun, qui, en son *Roman de la Rose*, dit ces mots : « Toutes vous

autres femmes estes ou fustes, de fait ou de volonté, putes »; dont il encourut une telle inimitié des Dames de la Cour pour lors, qu'elles, par une arrestée conjuration & avis de la Reyne, entreprirent un jour de le foüetter & le dépouillèrent tout nud, &, estant prestes à donner le coup, il les pria qu'au moins celle qui estoit la plus grande putain de toutes commençast la première. Chacune, de honte, n'osa commencer, & par ainsi il évita le fouet. J'en ay veu l'histoire représentée dans une vieille tapisserie des vieux meubles du Louvre. J'aimerois autant un Prescheur qui, preschant un jour en bonne compagnie, ainsi qu'il reprenoit les mœurs d'aucunes femmes & leurs marys qui enduroient estre cocus d'elles, il se mit à crier : « Oui, je les connois, je les vois, & m'en vois jetter ces deux pierres à la teste des deux plus grands cocus de la compagnie »; &, faisaut semblant de les jetter, il n'y eut homme du sermon qui ne baissast la teste, ou mist son manteau, ou sa cape, ou son bras au devant pour se garder du coup. Mais luy, les retenant, leur dit : « Ne vous dis-je pas? Je peusois qu'il n'y eust que deux ou trois cocus à mon sermon; mais, à ce que je voy, il n'y en a pas un qui ne le soit ». Or, quoy que disent ces fols, il y a de fort sages & honnestes femmes, ausquelles, s'il falloit livrer bataille à leurs dissemblables, elles l'emporteroient, non par le nombre, mais par la vertu, qui combat & abat son contraire aisément. Et, si ledit Maistre Jean de Meun blasme celles qui sont de volonté putes, je trouve qu'il les faut plustost loüer & exalter jusqu'au ciel, d'autant que, si elles bruslent si ardemment dans le corps & dans l'ame, &, ne venant point aux effets, font parestre leur vertu, leur constance & la générosité de leur cœur, aymant plustost brusler & se consumer dans leurs propres feux & flammes, comme un phénix rare, que de forfaire ni souiller leur honneur, & comme la blanche hermine, qui aime mieux mourir que de se souiller (devise d'une très grande dame que j'ay cogneue, mais mal d'elle pratiquée pourtant), puisqu'estant en leur puissance d'y pouvoir remédier se commandent si généreusement, & puisqu'il n'y a plus de belle vertu ny victoire de se commander & vaincre soy-mesme. Nous en avons une histoire très belle dans les *Cent Nouvelles de la Reyne de Navarre*, de cette honneste Dame de Pampelune, qui, estant dans son ame & de volonté pute, & bruslant de l'amour de M. d'Avanes, si beau Prince, elle ayma mieux mourir dans son feu que de chercher son remède, ainsi qu'elle luy sçeut bien dire en ses derniers propos de sa mort. Cette honneste & belle dame se donnoit bien la mort très-iniquement & injustement; &, comme j'ouys dire sur ce passage à un honneste homme & honneste dame, cela ne fut

point sans offenser Dieu puisqu'elle se pouvoit délivrer de la mort; & se la pourchasser & avancer ainsi, cela s'appelle proprement se tuer soy-mesme; ainsi plusieurs de ses pareilles qui, par ces grandes continences & abstinences de ces plaisirs, se procurent la mort, & pour l'ame & pour le corps. » — Brantôme, *Dames galantes*, Discours I; éd. Lalanne, IX, 209-11.

— « J'ay ouy parler d'une fort honneste Dame & de réputation, laquelle venant à estre malade du mal d'amour qu'elle portoit à son serviteur, sans vouloir hazarder ce petit honneur qu'elle portoit entre ses jambes, à cause de cette rigoureuse loy d'honneur tant recommandée & preschée des marys, & d'autant que de jour en jour elle alloit bruslant & seichant de sorte qu'en un instant elle se vid devenir seiche, maigre, allanguie, tellement que, comme auparavant, elle s'estoit veue fraische, grasse & en bon point, & puis toute changée par la connoissance qu'elle en eust dans son miroir : « Comment », dit-elle alors, « seroit-il donc dit qu'à la fleur de mon aage, & qu'à l'appétit d'un léger point d'honneur & volage scrupule, pour retenir par trop mon feu, je vinsse ainsi peu à peu à me seicher, me consommer & devenir vieille & laide avant le temps, ou que j'en perdisse le lustre de ma beauté qui me faisoit estimer, priser & aimer, & qu'au lieu d'une dame de belle chair je devinsse une carcasse, ou plustost une anatomie, pour me faire chasser & bannir de toute compagnie & estre la risée d'un chacun? Non, je m'en garderay bien, mais je m'aidray des remèdes que j'ay en ma puissance ». Et, par ainsi, elle exécuta tout ce qu'elle avoit dit &, se donnant de la satisfaction & à son amy, reprit son embonpoint & devint belle comme devant, sans que son mary sçeust le remède dont elle avoit usé, mais l'attribuant aux Médecins, qu'il remercioit & honoroit fort, pour l'avoir ainsi remise à son gré pour en faire mieux son profit.

« J'ay ouy parler d'une autre bien grande, de fort bonne humeur & qui disoit bien le mot, laquelle estant maladive, son Médecin luy dit un jour qu'elle ne se trouveroit jamais bien si elle ne le faisoit; elle soudain répondit : « Eh bien, faisons-le donc. » Le Médecin & elle s'en donnèrent au cœur joye, & se contentèrent admirablement bien. Un jour, entre autres, elle luy dit : « On dit partout que vous me le faites; mais c'est tout un, puisque je me porte bien », & franchissoit tousjours le mot galant qui commence par f., « &, tant que je pourray je le feray, puisque ma santé en dépend. » Ces deux Dames ne ressemblent pas à cette honneste Dame de Pampelonne, que j'ay dit encore ci-devant, dans les *Cent Nouvelles de la Reyne de Navarre,* laquelle, estant devenue esperdue-

ment amoureuse de M. d'Avannes, aima mieux cacher son feu & le couver dans sa poictrine qui en brusloit, & mourir, que de faillir à son honneur. C'est de quoy j'ay ouy discourir ci-dessus à quelques honnestes Dames & Seigneurs. C'estoit une sotte, & peu soigneuse du salut de son ame, d'autant qu'elle-mesme se donnoit la mort, estant en sa puissance de l'en chasser, & pour peu de chose, car enfin, comme disoit un ancien proverbe françois : *D'une herbe de pré tondue & d'un c..f...., le dommage est bien-tost rendu.* Et qu'est-ce après que tout cela est fait? La besogne, comme d'autres, après qu'elle est faite, paroist-elle devant le monde? La dame en va-t-elle plus mal droit? Y connoist-on rien? Cela s'entend quand on besogne à couvert, à huis clos, & que l'on n'en voit rien. Je voudrois bien sçavoir si beaucoup de grandes Dames que je connois, car c'est en elles que l'amour va plustost loger, comme dit cette Dame de Pampelonne : « C'est aux grands portaux que battent de grands vents », délaissent de marcher la teste haut eslevée, ou en cette Cour ou ailleurs, & de paroistre braves comme une Bradamante ou une Marfise. Et qui seroit celuy tant présomptueux qui osast leur demander si elles en viennent? Leurs marys mesmes, vous dis-je, ne leur oseroient dire quoy que ce soit, tant elles savent si bien contrefaire les prudes & se tenir en leur marche altière, &, si quelqu'un de leurs marys pense leur en parler ou les menacer, ou outrager de paroles ou d'effet, les voilà perdus, car, encore qu'elles n'eussent songé aucun mal contre eux, elles se jettent aussi-tost à la vengeance, & la leur rendent bien. » — Brantôme, *Dames galantes*, Discours IV; éd. Lalanne, IX, 542-5.

Page 246, ligne 22. — Ms. 7576 [2]. Cette dernière phrase manque dans le manuscrit que nous suivons. — L.

Page 247, ligne 4. — Ms. 7576 [2] : « Et moi qui la voit reluire sous le voile, &c. » — L.

Page 247, lignes 15-22. — Ms. 7576 [2] : « Je sçay très bien que je suis femme non seulement comme une autre, mais tant imparfaite que la vertu feroit plus grand acte de me transformer en elle que de prandre ma forme, sinon quand elle voudroit estre inconnue en ce monde ». — L.

Page 256, ligne 23. — Ms. 7576 [2] : « que le nostre ». — L.

Le Ms. suivi par M. Le Roux de Lincy porte « que le cueur ». — M.

Page 256, ligne 32. — Ms. 7576 [2]. Le manusc. que nous suivons portait : « l'original & la malice ». — L.

Page 257, ligne 17. — Ms. 7576 [2]. Le manusc. que nous suivons portait : « vostre plaisir à honorer, &c. » — L.

Page 257, lignes 23-5. — Le passage est dans la première Épître de saint Jean, chap. III, verset 15. — M.

XXVII. — *Comment une femme d'Amboise se débarrasse des poursuites d'un Secrétaire.*

Vers 1540 ou 1545. A Amboise. — L.

Page 259, lignes 12-3. — Ms. 7576 [2] : « l'un des Secrétaires de sa maistresse, &c. » — L.

XXVIII. — *Mauvaise plaisanterie d'un Manant de Gascogne à un Secrétaire de la Reine de Navarre.*

Après 1527. A Paris. — L.

Page 263, ligne 7. — Le serviteur de la Reine de Navarre, qu'elle nomme seulement par sa qualité, doit être Jean Frotté. — M.

Page 264, ligne 18. — Ms. 7576 [2] : « du meilleur jambon de Basqz. »

Page 264, ligne 20. — « Son pasté »; il y a dans le ms. : « Son passetemps. » — M.

Page 264, ligne 21. — Ms. 7576 [2] : « Le pria qu'il put avoir son pasté le dimanche ensuivant, après diner. » — L.

Page 264, lignes 27-8. — Ms. 7576 [2] : « Un fol Bearnois. » — L.

Page 266, ligne 2. — Ms. 7576 [2] : « Et tatons de cet éguillon de vin. »

Page 267, lignes 18-9. — Ms. 7576 [2]. Le manuscrit que nous suivons portait : « de paour de l'heure satisfaire à nostre propos. » — L.

XXIX. — *Comment un Curé du Maine, surpris par un laboureur, trouva le moyen de s'échapper.*

A Carelles, village du Maine. — L.

Page 269, lignes 6-7. — « En la Conté du Maine, en ung village nommé Carelles. » Mayenne, canton de Goron, à six lieues de Mayenne. — M.

Page 272, lignes 7-8. — Les deux vers du *Roman de la Rose* sont les vers 4925-6 de l'édition de Méon. — M.

Page 271, lignes 22-3. — Ms. 7576 [2] : « Que les gens simples & de bas estat. » — L.

XXX. — *Histoire d'un Gentilhomme qui se trouve épouser en même temps sa propre fille & sa propre sœur.*

De 1499 à 1503. En Languedoc. — L.

Page 283, ligne 32.— « Et que, pour parler ne pour beiser, n'ont point d'esmotion, &c. » — Tous les textes, aussi bien celui de Gruget que les manuscrits, donnent la leçon inintelligible : *n'ont point dévotion.* La correction *d'esmotion* donne un sens d'autant plus plausible que, trois lignes plus haut, on a lu : « Quand ils se sentent esmouvoir. » — M.

Page 275, ligne 8. — Ms. 7576 [2]. Le manuscrit que nous suivons portait : « du Roy Loys XI. » — L.

Page 275, lignes 8-11. — « *Au temps du Roy Louis douziesme estant lors Légat d'Avignon ung de la Maison d'Amboise, nepveu du Légat de France, nommé Georges.* »

Georges d'Amboise qui fut Légat du Saint-Siège en France est le même qui, sous le nom de Cardinal d'Amboise, est célèbre dans notre histoire comme ministre favori de Louis XII. (Voyez la *Vie du Cardinal d'Amboise, premier Ministre de Louis XII, &c.*, par M. Louis Le Gendre, Rouen, 1724, in-12, 2 vol.) Le Légat d'Avignon dont Marguerite veut parler doit être Louis d'Amboise, qui fut le soixante-douzième Évêque d'Alby, de 1474 à 1502. Tome I, p. 34, du *Gallia christiana,* on trouve une notice sur ce prélat, qui joua un rôle assez important dans les affaires de son temps.

Le récit singulier qui fait le sujet de cette Nouvelle n'a pas été imaginé, comme on pourrait le croire, par la Reine de Navarre ; il repose sur une tradition populaire dont on retrouve des traces dans plusieurs localités en France. Voici quelques détails à ce sujet recueillis par Millin dans ses *Antiquités nationales* : « On trouvait au milieu de la nef (de l'église collégiale d'Écouis), dans la croisée, une plaque de marbre blanc, sur laquelle on lisait cette épitaphe :

Ci gît l'enfant, ci gît le père,
Ci gît la sœur, ci gît le frère,
Ci gît la femme & le mari,
Et ne sont que deux corps ici.

« La tradition est qu'un fils de Mme d'Écouis avait eu de sa mère, sans la connaître & sans en être reconnu, une fille nommée Cé-

cile. Il épousa ensuite en Lorraine cette même Cécile qui était auprès de la Duchesse de Bar; ainsi Cécile était fille & sœur de son mari. Ils furent enterrés dans le même tombeau en 1512 à Écouis. » (T. III, f. XXVIII, p. 6.) Millin ajoute que ce conte était imprimé sur un petit feuillet que le sacristain distribuait aux curieux qui venaient visiter l'église d'Écouis. Il dit encore que cette même histoire est racontée dans d'autres églises de France; il cite celle d'Alincourt, village entre Amiens & Abbeville, dans laquelle on lit une épitaphe ainsi conçue :

Ci gît le fils, ci gît la mère,
Ci gît la fille avec le père,
Ci gît la sœur, ci gît le frère,
Ci gît la femme & le mari,
Et ne sont que trois corps ici.

L'auteur du *Trésor des Almanachs* imprimé à Paris en 1781 rapporte les vers qui précèdent & ajoute: « C'est en abrégé l'odieuse aventure d'une mère qui, après avoir épousé son fils sans le savoir, en eut une fille qu'elle lui donna en mariage &, lorsqu'elle reconnut, dans la suite, ses malheurs, elle eut grand soin d'en cacher toutes les circonstances & ne les révéla qu'à sa mort. »

Gaspard Meturas a inséré cette épitaphe dans son *Hortus Epitaphiorum selectorum*, 1648, in-12. Il dit qu'elle se trouve dans une église à Clermont en Auvergne, & il ajoute : « La clef pour l'ouvrir consiste à dire que cette mère engendra son mari en épousant son propre père, car il s'ensuit de là qu'il était son fils, son frère & son mari, même légitimement, le mariage étant fait avec une juste ignorance de part & d'autre. »

Divers auteurs italiens, anglais & français, ont imité cette histoire. On trouve dans l'ouvrage de Dunlop, *the History of Fiction, &c.*, 1816, in-8°, 3 vol., vol. II, p. 462, un détail curieux que nous croyons devoir reproduire : « Le sujet de la trente-cinquième Histoire tragique de Bandello est le même que celui de la comédie de Walpole intitulée : *la Mère mystérieuse*, & du trentième récit de la Reine de Navarre. Le commencement se trouve aussi dans une Nouvelle de Masuccio, mais la particularité du mariage n'est que dans Bandello & dans l'*Heptaméron*. Il est assez difficile de déterminer lequel de ces deux derniers conteurs a copié l'autre. Les Nouvelles de Bandello ont été publiées pour la première fois en 1554, celles de la Reine de Navarre en 1558. Cette Princesse, morte en 1549, n'eut aucune connaissance du livre de Bandello, & il n'est pas probable que Bandello ait vu celui de la Princesse.

Quelque tradition contemporaine aura fourni les éléments de ce récit. Cependant Bandello place le lieu de la scène en Navarre, & dit qu'il avait appris le fait d'*une dame de ce pays*. On le trouve encore dans les *Propos de table* de Luther, à l'article de la confession auriculaire, comme s'étant passé à Erfurt, & Julio de Medrano, auteur espagnol du XVIe siècle, dit qu'on lui a raconté cette histoire dans le Bourbonnais, où on lui a montré la maison des époux innocemment coupables, ainsi que l'épitaphe », celle en quatre vers que nous avons citée plus haut.

Voici encore d'autres indications recueillies par M. Hubaud, page 2 de sa Dissertation sur le *Recueil des Contes & Nouvelles de la Reine de Navarre, autrement dit : l'Heptaméron, &c.;* Marseille, 1850, in-8°.

« Cette Nouvelle, imitée en italien par Matteo Bandello, en espagnol par Juan Perez de Montalvan, en latin par D. Othon Melandre, a fourni à Desfontaines la matière d'un roman intitulé : *l'Inceste innocent, histoire véritable;* Paris, Quinet, 1644, in-8°. Elle est rapportée sommairement dans le grand roman d'*Amadis de Gaule*. Un écrivain moderne en a tiré le roman *le Criminel sans le savoir, roman historique & poétique;* Amsterdam & Paris, 1783, in-12 de 171 pages. Un pareil sujet a été traité par trois auteurs italiens, qui sont : Masuccio de Solerac, *Novellino,* in Ginevra, 1765, 2 vol. in-8°, Novella XXIII; — Giovani Brevio, *Rime & prose vulgari,* &c., Roma, 1545, in-8°, Novella IV; — Tommaso Grappulo (ou Grappolino), *Il Convito Borghesiano,* Londra, 1800, in-8°, Novella VII ». — L.

— Il faut joindre à ces indications au moins celle de l'étrange poème de la vie de S. Grégoire, qui a été traduit en vers allemands par le vieux poète Hardtman von Ave; ce n'est qu'en 1854. que M. Luzarche a imprimé le texte français d'après un manuscrit de Tours, & la Société des anciens textes français va le réimprimer. Cette étrange légende ne se rapporte, bien entendu, à aucun des papes du nom de Grégoire; mais il est singulier de voir mettre sur le dos d'un saint l'histoire d'Œdipe & de Jocaste. — M.

Page 277, lignes 23-4. — Ms. 7576 [2]. Cette phrase manque dans le manusc. que nous suivons. — L.

Page 279, lignes 15-6. — Ms. 7576 [2] : « eut maintefois desiré de s'affoler du malheureux fruit, &c, — L.

Page 280, ligne 25. — « La donna à la Royne de Navarre nommée Catherine ».

La Reine de Navarre dont veut parler Marguerite est Catherine, sœur de Gaston Phébus, mariée le 14 juin 1484 à Jean d'Albret,

célèbre dans les démêlés qu'elle eut au sujet de la possession de son royaume de Navarre, dont elle finit par être expulsée, ainsi que son mari, dans le cours de l'année 1516. Elle disait à son mari, quand il se fut retiré devant l'armée espagnole triomphante : « *Si nous fussions nés, vous Catherine & moi D. Jean, nous n'aurions pas perdu la Navarre.* » On peut voir, au sujet de cette Princesse, Olhagaray, *Histoire de Foix, Bearn & Navarre, &c.*, Paris, 1609, in-4°, p. 420-23 & suivantes, & l'*Art de vérifier les dates*, 3 vol. in-fol., t. I, p. 764.

Page 282, ligne 24.— Non pas le Psalmiste, mais Isaïe, XXXVIII, 14. — M.

Page 283, lignes 23-31. — C'est précisément ce dont on a tant accusé Robert d'Arbrissel. Voyez dans le *Dictionnaire* de Bayle les notes de l'article Fontevraud; éd. Desoer, VI, 508-19. — M.

Page 284, lignes 4-5. — « L'Archevesque de Milan, où votre Religion s'exerçoit. »

S'agirait-il de ce qui arriva à Milan au commencement du XIVe siècle, du temps de Matteo & de son fils Galeazzo Visconti? On peut voir dans le livre de M. Tullio Dandolo « Sui XXIII libri delle Historiæ patriæ di Giuseppe Ripamonti ragionamento », Milano, 1856, p. 52-60, le texte de Ripamonti sur l'histoire étrange d'une femme du peuple, Guglielmina, & de son complice Andrea Saramita, qui, sous prétexte de piété, avaient formé une association secrète de femmes. Les turpitudes qui s'y passaient découvertes, on sévit, & Saramita fut brûlé en personne avec les os déterrés de Guglielmina. Si c'est à cela que Marguerite fait allusion, l'archevêque de Milan serait Francesco Fontana, archevêque pendant onze ans, de 1296 à 1308, dont Ripamonti vient de parler. — M.

Page 284, lignes 7-8. — Ms. 7576 2. Le manusc. que nous suivons portait (par interversion) : « Les femmes au couvent des hommes & les hommes au couvent des femmes ». — L.

QUATRIÈME JOURNÉE

PATIENCE DES DAMES POUR REGAGNER LEURS MARIS ET PRUDENCE DES HOMMES POUR SAUVER L'HONNEUR DE LEURS MAISONS.

PROLOGUE.

Page 289, lignes 13-4. — « J'ay une femme; je n'y puis aller si tost ». *Uxorem duxi, & ideo non possum venire; Lucæ* XIV, 26. — M.

Page 290, ligne 15, & 291, ligne 3. — « La leçon », la lecture, *lectio.* — M.

Page 290, ligne 17. — « Pour étudier leur rolle », ce qu'ils avaient à dire & à raconter, de *rotulus, volumen* & rouleau, c'est-à-dire un livre. — M.

XXXI. — *Cruauté d'un Cordelier envers une Demoiselle & destruction du Couvent.*

De 1494 à 1519. En Flandre. — L.

Page 293, lignes 5-6. — « Aux terres subjectes à l'Empereur Maximilien d'Autriche ».

Bien qu'il soit dit à la fin du Prologue de la Quatrième Journée que cette Nouvelle a été racontée par M. de Saint-Vincent, Ambassadeur de l'Empereur Charles-Quint, comme un fait arrivé récemment, il est certain qu'on trouve dans nos vieux conteurs un récit tout à fait pareil. Nous nous contenterons de citer un fabliau de Rutebeuf intitulé : *Frère Denise* (Œuvres de Rutebeuf, t. I, p. 260, 2 vol. in-8°; — Fabliaux de Legrand d'Aussi, vol. IV, p. 383; — Recueil complet des Fabliaux, III, 1878, 253-4). Le n° LX des *Cent Nouvelles nouvelles* a aussi quelque analogie avec cette aventure. Le récit de la Reine de Navarre a été reproduit par Henry Estienne dans

son *Apologie pour Hérodote,* t. I, p. 499, de l'édition de 1735; par l'Étoile, *Journal du règne de Henri III,* année 1577, & par le conteur italien Malespini, *Ducento Novelle,* n° 75. — L.

Une catin, sans frapper à la porte,
Des Cordeliers jusqu'à la court entra;
Longtemps après l'on attend qu'elle sorte,
Mais au sortir on ne la rencontra.
Or au Portier cecy on remonstra,
Lequel juroit jamais ne l'avoir vue;
Sans arguer le *pro* ne le *contra,*
A vostre avis, qu'est-elle devenue?

Clément Marot, éd. Lenglet-Dufresnoy, in-4°, épigramme 262, II, p. 373. — M.

— Il y faut encore ajouter *les Cordeliers de Catalogne* dans les Contes de La Fontaine. — M.

Page 301, lignes 1-6. — Ms. 7576². Cette longue phrase était complètement altérée dans le manuscrit que nous suivons. — L.

XXXII. — *Histoire d'une Dame allemande, racontée par le sieur de Bernage.*

1490. En Allemagne. Historique. — L.

— « Vous avez, dans les *Cent Nouvelles de la Reyne de Navarre,* la plus belle & triste histoire que l'on sçauroit voir pour ce sujet, de cette belle Dame d'Allemagne que son mary contraignoit à boire ordinairement dans le test de la teste de son amy qu'il y avoit tué, dont le Seigneur Bernage, lors Ambassadeur en ce pays pour le Roy Charles huictiesme, en vit le pitoyable spectacle & en fit l'accord ». Brantôme, *Dames galantes,* Discours 1; éd. Lalanne, IX, 38.

Page 303, lignes 7-10. — « Le Roy Charles, huictiesme de ce nom, envoya en Allemagne ung Gentil homme nommé Bernage, sieur de Civray, près Amboise. »

Bernage, ou mieux Vernaiges, comme on le voit dans quelques manuscrits de l'*Heptaméron,* était Écuyer d'Écurie de Charles VIII en 1495, & recevait en cette qualité trois cents livres de gages par année (*Histoire de Charles VIII,* par Godefroy, p. 705). La terre de Civray, située sur les bords du Cher, à quelques centaines de pas du célèbre château de Chenonceaux, relevait de la Seigneurie d'Amboise. Le 1er juillet 1482 elle appartenait à Jean Goussart, Écuyer, ainsi qu'il résulte d'un hommage rendu par celui-ci, qui

se trouve aux Archives impériales, cote 3801, Section Domaniale. — L.

Page 304, ligne 2. — Ms. 7576[2] : « tenir sa maison fermée au soir. » — L.

Page 306, lignes 10-2. — Ms. 7576[2]. Le manusc. que nous suivons portait : « Et pour ce que le crime me sembla si grand que une telle mort n'estoit suffisante pour le prémier, &c. ». — L.

Page 306, lignes 18-19. — « Les os de son amy pendus... en ung cabinet ». Le ms. donne *tendus;* outre que le sens de *suspendus* est plus naturel, le mot *pendus* se trouve appliqué à la même chose dans la page suivante, ligne 12, ce qui justifie la correction. » — M.

Page 307, lignes 2-3. — Ms. 7576[2] : « car l'ornement des cheveux ». — L.

Page 307, lignes 18-9. — Ms. 7576[2] : « Madame, vostre péché est égal au tourment ». Dans l'édition de 1559 on lit : « Si vostre patience est esgalle au tourment, je vous estime la plus heureuse femme du monde ». — L.

Page 308, lignes 26-8. — « *Envoya son Paintre, nommé Jehan de Paris, pour luy rapporter ceste Dame au vif.* »

Le peintre, à qui Charles VIII confia le soin de lui rapporter le portrait de la jeune Dame Allemande si rudement châtiée de sa faute, est un des artistes français les plus remarquables de la fin du XVe siècle; il se nommait *Jean Perréal, dict de Paris.* Il y a quelques années, on savait à peine le nom de cet artiste, qui fut si fameux sous Charles VIII & Louis XII; mais, grâce aux recherches nombreuses faites dans nos bibliothèques & nos archives par de zélés antiquaires, on connaît maintenant plusieurs circonstances importantes de la vie de Jean Perréal, & surtout plusieurs de ses travaux. Dans le tome Ier de son ouvrage sur la *Renaissance des arts à la Cour de France,* un de nos confrères de la Société des Bibliophiles, M. le Comte Léon de La Borde, a consacré un article assez étendu à Jean Perreal; nous en reproduirons ici les principaux traits :

« Jean de Paris était, à la fin de 1496, un peintre connu dans la ville de Lyon. Nul doute que son talent, goûté par Charles VIII, plus tard par Louis XII & François Ier, ne fût la cause de la faveur qui tout d'abord l'éleva & aux fonctions de Peintre ordinaire du Roi & au titre de Valet de chambre. Il est porté sur l'état des Officiers du Roi, pour l'année commençant le 1er octobre 1498 & finissant le 30 novembre 1499, pour la somme de deux cent

quarante livres &, dans un compte des *Écuries* de l'année 1508, il est porté pour dix livres pour la dépense de son cheval pendant les mois de juin & de juillet. En 1509 il recevait cent sous par mois pour le même motif. »

M. de La Borde cite divers documents d'après lesquels Jean de Paris fut chargé en 1509 de diriger les travaux de peinture de la pompe funèbre du Duc Philibert de Savoie, dont il avait fait un portrait. En 1514 il est envoyé en Angleterre à l'occasion du mariage de Louis XII avec la sœur de Henri VIII, & en 1515 c'est à lui que fut confiée la peinture des décorations funèbres de Louis XII.

Jean Le Maire de Belges a fait un pompeux éloge de Perréal dans son ouvrage, moitié en vers, moitié en prose, intitulé *la Légende des Vénitiens, ou autrement leur Cronique abrégée, &c.* : « De vostre bon amy & mon singulier patron & bienfaicteur, nostre second Zeuxis ou Appelles en paincture, Maistre Jehan Perréal de Paris, Painctre & Varlet de chambre ordinaire du Roy, la louenge est perpétuelle & non terminable; car de sa main Mercurialle il a satisfait par grant industrie à la curiosité de son office & à la recréation des yeulx de la Très Chrestienne Majesté, en paignant & représentant à la propre existence, tant artificielle comme naturelle, dont il surpasse aujourd'hui tous les citramontains, les citez, villes, chasteaux de la conqueste & l'assiette d'iceulx, la volubilité des fleuves, l'inéqualité des montaignes, la planure du territoire, l'ordre & le désordre de la bataille, l'horreur des gisans & occision sanguinolente, la miserableté des mutilez nagans entre vie & mort, l'effroi des fuyans, l'ardeur & impetuosité des vainqueurs & l'exaltation & hilarité des triomphans. Et, se les imaiges & painctures sont muettes, il les fera parler, ou par la sienne propre langue bien exprimant & suaviloquente, par quoy, à son prochain retour nous envoyant ses belles œuvres & escoutant sa vive voix, ferons accroire à nous mesmes avoir esté présens à tout... Car si doint Dieu que avec la Haultesse Régalle le dit Maistre Jehan de Paris, vostre bon amy, soit icy de retour bien brief affin que je l'honnoure & conjouysse avecques ce noble Docteur physitien Lyonnois très scientificque, Messire Symphorien Champier, qui l'a tiré hors des maschoires de la mort, esquelles s'estoit engouffré par trop grant labeur, abstinence & vigilance. Doncques en espoir de les reveoir tous deux ainsi que je desire, je clorrai icy le pas, me recommandant humblement à vostre Seigneurie. A Lyon, le douziesme jour d'aoust mil cinq cens & neuf. »

Jean Le Maire, dans son *Temple d'Honneur & de Vertu,* composé

en 1504 à l'occasion de la mort du Duc Pierre de Bourbon, dit « qu'il l'a écrit par l'*impulsion exhortatoire* de Jehan de Paris, Painctre du Roy, qui par le bénéfice de sa main heureuse a mérité envers les Rois & Princes estre estimé un second Appelles. »

Geoffroy Tory, imprimeur & libraire de Paris justement renommé, publia en 1529 un ouvrage aussi curieux que singulier, dans lequel il essaya de réduire les lettres de l'alphabet aux proportions du corps humain. Il s'adressait aux habiles de son temps pour avoir des dessins. Jehan Perréal lui donna ceux des lettres L & K, ainsi qu'il nous l'apprend au folio XLVI v° de son livre : « Comme il peut estre facilement entendu en la séquente figure que j'ai faicte, après celle que ung mien seigneur & bon amy, Jehan Perréal, autrement dict Jehan de Paris, Valet de chambre & excellent Peintre des Roys Charles huitiesme, Loys douziesme & François, premier de ce nom, m'a communiquée & baillée moult bien pourtraicte de sa main. (L'*Art & science de la vraye proportion des lettres Attiques ou Antiques, autrement dictes Romaines, selon le corps & visaige humain, &c.;* 1549, in-8°.)

Clément Marot a consacré le XXVIe de ses Rondeaux à célébrer la mémoire de *Claude Perréal, peintre lyonnais.* Malgré la différence du prénom, M. Léon de La Borde n'hésite pas à reconnaître notre artiste, dont le gentil poète a dit :

> En grand regret, si pitié vous remord,
> Pleurez l'ami Perréal qui est mort.
> Et vous, ses sœurs, dont maint beau tableau sort,
> Peindre vous faut pleurantes son grief sort. — L.

— Je me permettrai de ne pas être de l'avis de M. de Laborde & de M. Le Roux de Lincy. Le XXVIe rondeau de Marot : « Aux amis & sœurs de feu Claude Perréal, Lyonnois », dit seulement que ses sœurs peignaient. Claude Perréal devait être de la famille de Jean Perréal; il n'est certainement pas le même &, puisque Marot parle du talent de peinture de ses sœurs, — qui peut-être ne faisaient que dessiner ou broder, car l'expression « dont maint beau tableau sort » peut aussi bien être vague que techniquement précise, — il n'eût pas manqué de dire qu'il était peintre lui-même; le thème s'imposait de lui-même s'il se fût agi du peintre en titre des rois de France, & le poète n'y aurait pas manqué.

On pourrait aujourd'hui beaucoup ajouter à la note de M. Le Roux de Lincy; mais, à propos de l'Heptaméron, il n'y a pas lieu de reprendre la biographie artistique d'un peintre, car, si la Reine de Navarre a connu personnellement le peintre en titre de son

frère, elle ne paraît pas l'avoir employé, & la mention qu'elle fait de son nom suffit ici à son honneur. — M.

Page 310, lignes 4-5. — La sœur de Madeleine, « qui était vierge ». Marthe, sœur de Lazare & de Marie-Madeleine. — M.

XXXIII. — *Juste condamnation d'un Curé par le Comte d'Angoulême.*

De 1480 à 1490. A Cherves, village près de Cognac. Historique.—L.

Page 313, lignes 6-7. — « Le Comte Charles d'Angoulesme, père du Roy François II ».

Nous avons eu l'occasion, au commencement de la notice sur Louise de Savoie (t. I, p. ij de l'édition des Bibliophiles), de parler de Charles d'Angoulême & de la bonne éducation que le bienheureux Comte Jean, son père, lui avait donnée. On voit par le récit de cette Nouvelle, qui ne paraît que trop réelle, que le père de Marguerite avait profité des leçons de ses maîtres. — L.

Page 313, ligne 8. — *Cherves*, à une lieue & demie de Cognac (Charente). — M.

Page 313, lignes 13-4. — Ms. 7576 [2]. Édit. de 1558 : « asseurant à tout le peuple, &c. ». — L.

Page 317, ligne 12. — « Consummatum est ». *Joannis* XIX, 30.—M.

Page 315, ligne 19. — Ms. 7575 [2]. Le manuscrit que nous suivons & l'édition de 1558 portaient : « treize ans ». — L.

Page 318, ligne 2. — Tous les manuscrits & les deux éditions de 1558 & 1559 portent ce mot : « engraisser » ou « engresser », qui n'offre qu'un sens obscur. La correction faite par le dernier éditeur de l'*Heptaméron*, — le bibliophile Jacob, — « c'est pour en gausser », n'est pas non plus très-satisfaisante. — L.

— M. Franck, III, 536-8, a très bien rendu compte du sens, qui est « pour en tirer profit ». — M.

Page 319, lignes 6-7. — M. 7576 [2]; éd. de 1558. Le manusc. que nous suivons portait : « Et que souvent ung propos est cause de beaucoup de mal ». — L.

XXXIV. — *Terreurs que les propos d'un Boucher inspirent à deux Cordeliers.*

Avant 1530. En Poitou, près de Niort. Historique. — L.

Page 321, lignes 5-6.—« Il y a un villaige entre Nyort & Fors, nommé Grip ».

Fors, & non pas Rochefort, comme le dit M. Paul Lacroix (bibliophile Jacob), p. 272 de son édition de l'*Heptaméron*, petit village du Poitou, à deux lieues & demie de Niort.

C'était une seigneurie, que Catherine de Vivonne, fille d'Artus de Vivonne & de Nicolas, vivant en 1476, apporta à Jacques Poussart, Chevalier. Jacques Poussart signa au contrat de mariage de la Reine de Navarre, sous le nom de : le Seigneur de Fors, bailly du Berry. Marguerite parle plusieurs fois de lui dans ses lettres. (Voy. *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, &c., p. 243, 244, 258, 259, 332. — L.

Page 321, lignes 6-7. — « Lequel est au seigneur de Fors. » Il y a deux Fors dans les Deux-Sèvres, tous les deux dans l'arrondissement de Niort, l'un dans le canton de Prahecq (840 hab.), à deux lieues un quart de Niort, l'autre dans la commune de Saint-Laurs (76 hab.), canton de Coulonges-sur-l'Autize. Il doit s'agir du premier. — M.

Page 322, ligne 9. — *Grip.* Gript, canton de Beauvoir (Deux-Sèvres), à deux lieues trois quarts de Niort.— M.

« Ecclesia parochialis S. Nicolai de Grippo ad presentationem abbatis de Niolio (super Alticiam), Malleacensis diœcesis, & ad institutionem domini episcopi Xantonensis....

« Ecclesia parochialis seu prioratus ; curatus S. Albini de Grippo. » (Même prés. & instit.) — *Pancarte de Rochechouard, document de l'année 1402.* — Arch. de la préf. de la Vienne.

« L'église de Saint-Aubin de Gript était construite sur la limite du diocèse de Poitiers & de celui de Saintes. L'autel était en Poitou & la porte en Saintonge, d'où le double patronage des deux évêques.

« D'après ce qui précède, le nom latin de Gript était *Grippum ;* mais ceci est du latin du XVe siècle, sur lequel il y a beaucoup à redire. On a pu dire d'abord *Griptum* &, par euphonie, *Grippum.*

« Je ne serais pas éloigné de croire que Grip ou Gript est tout simplement le vieux mot français Grip, signifiant rapine, vol, prise de possession avec violence. Le latin serait, dans cette hypothèse, de fabrication moderne. » — Benjamin Fillon.

XXXV. — *Comment un sage mari Espagnol retire sa femme de l'amour d'un Cordelier.*

A Pampelune. Nulle indication de date. — L.

Page 329, lignes 18-9. — « En un premier jour de Karesme, alla à l'église prendre la mémoire de la mort », c'est-à-dire recevoir les

cendres le mercredi qui suit le dimanche de la Quinquagésime & qui commence le Carême. — M.

Page 330, lignes 20-2. — Édit. de 1558 : « croyant asseurément qu'une telle amour spirituelle, quelque plaisir qu'elle en sentist, ne sçauroit blesser sa conscience ». — L.

Page 332, lignes 15-7. Ms. 7576[2]. Le manusc. que nous suivons portait : « le Paige ayant montré à son maistre le moïen de mener ceste affaire. » — L.

Page 333, lignes 19-20. — « Et que pour rien ne le porteroit pour servir en masques. » V. dans Rabelais, liv. IV, ch. XIII, l'épisode de Tappe-coue. — M.

Page 333, lignes 27-8. — Édit. de 1558 : « & avec du liège en ses souliers se feist de la propre grandeur du Prescheur ». — L.

XXXVI. — *Vengeance d'un Président de Grenoble.*

De 1505 à 1509. A Grenoble. Historique & romanesque. — L.

Page 341, ligne 6. — *Ung Président dont je ne dirai le nom, mais il n'estoyt pas Françoys.*

Dans un Dictionnaire manuscrit des *Beautés & choses curieuses du Dauphiné* on lit :

« Dans la rue des Clercs, à Grenoble, on voyoit autrefois sur le portail de la maison de Nicolas Prunier de Saint-André, Président au Parlement de Grenoble, un écusson de pierre soutenu par un ange & portant pour armoiries : d'or à un lion de gueules. Ces armes étoient celles de la famille *Carles,* éteinte au XVIIe siècle. L'ange qui supportoit l'écusson tenoit l'index d'une de ses mains contre sa bouche d'un air mystérieux & comme indiquant qu'il faut savoir se taire. Geoffroy Carles, Président unique au Parlement de Grenoble en 1505, l'avoit fait mettre sur cette maison, qui lui appartenoit. Cet homme sut en effet dissimuler assez longtemps avant que de trouver l'occasion de se venger de l'infidélité de sa femme, en la faisant noyer par la mule qu'elle montoit, au passage d'un torrent ; il avoit commandé à dessein qu'on laissât la mule plusieurs jours sans boire. Cette aventure, imprimée en plusieurs endroits, a fait le sujet d'une des Nouvelles de ce temps, mais dans ce conte on n'y nomme pas les personnages. Geoffroy étoit si savant dans la langue latine & dans les humanités, que la Reine Anne de Bretagne, femme de Louis XII, le choisit pour enseigner cette langue & les belles-lettres à Renée, sa fille, qui fut depuis Duchesse

de Ferrare. Ce même Geoffroy Carles fut fait Chevalier d'armes & de lois par Louis XII, en 1509. »

Dans les années 1501 & 1502, Geoffroy Carles avait été Ambassadeur de Louis XII auprès de l'Empereur Maximilien. Il est à croire que c'est bien de ce personnage que Marguerite a voulu parler; seulement les conteurs du temps n'étaient pas d'accord sur la manière dont le Président avait puni sa femme infidèle.

La XLVIIe des *Cent Nouvelles nouvelles* contient le récit de cette aventure sous le titre des *Deux Mules noyées.*

Depuis le XVIe siècle les deux versions ont été plusieurs fois imitées; on peut voir :

Bonaventure Desperiers : *Contes, Nouvelles & joyeux Devis,* t. III, p. 109, Nouvelle XCII^e.

Les Heures de récréations & Après-dîners de Louis Guicciardin, &c., in-32, p. 28;

G. Giraldi Cinthio : *Hecatommithi, ovvero cento Novelle, &c.,* Dec. III, Nov. VI;

Malespini : *Ducento Novelle, &c.,* part. II, Nov. XVI ;— *Les Joyeuses Adventures & Recreations, &c.,* p. 83, Dev. XXXIII;

Shirley : *Love's Cruelty, comedy* (Dunlop, *History of the Fiction,* t. II, p. 491). — L.

— Sur une question relative à l'histoire du Dauphiné, je ne pouvais mieux faire que de m'adresser à l'érudition de mon savant confrère & ami M. Roman. Il a bien voulu écrire pour ces éclaircissements l'excellente & très nouvelle note qu'on va lire, & dont je ne saurais trop le remercier :

« Le héros de la trente-sixième Nouvelle de la Reine de Navarre est Jeffroy Charles, premier Président au Parlement de Grenoble & Président du Sénat de Turin. Ce personnage, maintenant bien peu connu, joua sous les régnes de Charles VIII & de Louis XII un rôle fort considérable. Il fut diplomate, magistrat, homme de guerre, bibliophile & protecteur des lettres. Ce sont là, ce me semble, des titres suffisants pour que son nom ne soit pas oublié.

Charles était Italien; il était né dans le marquisat de Saluces. Son père, nommé Constant, était un jurisconsulte distingué. Il n'est pas certain que sa famille fût noble; la forme exacte de son nom n'est pas bien connue; il a toujours signé *Jeffroy Charles,* mais ses descendants ont adopté l'orthographe de *Carles*, plus rapprochée de *Caroli* ou *de' Caroli,* qui était peut-être son nom véritable. Avant de s'établir en France, Jeffroy Charles jouissait déjà, à la Cour de Louis II, Marquis de Saluces (1475-1482), de la réputation d'un éminent jurisconsulte; ce Prince l'avait nommé Podestat de Saluces

& de Carmagnoles, & à deux reprises son successeur l'avait chargé de missions diplomatiques importantes à la cour de France [1]. Le roi Charles VIII, qui se préparait alors à la conquête du royaume de Naples, accueillait à merveille tous les Italiens qui se présentaient à sa cour; Charles lui parut avoir assez de talents diplomatiques pour qu'il voulût se l'attacher, & il le nomma, le 5 octobre 1493 [2], conseiller au Parlement de Grenoble. Occupé presque constamment de missions secrètes, Charles résida rarement en Dauphiné.

Après la mort de Charles VIII, Jeffroy Charles sut conserver les bonnes grâces de son successeur. Louis XII se servit utilement de ses talents & l'éleva aux plus hautes charges de la magistrature. Le 16 juin 1500, il le nomma Président du Sénat de Turin &, le 29 novembre de la même année, premier Président du Parlement de Grenoble. Charles passa la plus grande partie de cette année & de la suivante soit à la cour de l'Empereur Maximilien, soit auprès du Pape, & il obtint du premier l'investiture du duché de Milan en faveur de Louis XII. Dans une longue & curieuse lettre autographe [3], il donne les renseignements les plus circonstanciés sur ses conversations avec l'Empereur & sur les graves questions qui y furent traitées.

Il paraît avoir passé les années suivantes à Milan; ses lettres [4] nous le montrent luttant avec énergie, en faveur du domaine royal & de la bonne administration de la province, contre la rapacité des seigneurs français & italiens qui traitaient le Milanais en pays conquis. Il prévoyait avec infiniment de raison le peu de durée de cette conquête, si l'on n'y apportait pas plus d'ordre dans les finances & plus d'équité envers les populations.

En 1508, Louis XII le chargea d'accompagner aux conférences

---

1. Sur la biographie de Jeffroy Charles, voyez *Discorsi sopra alcune famiglie nobili del Piemonte di Mgr Francesco Agostini della Chiesa, vescovo di Saluzza.* (Ms. des Arch. de l'État, à Turin.)

2. Toutes les dates relatives aux nominations de Charles dans l'ordre judiciaire sont tirées d'un manuscrit précieux intitulé : *Rolle des conseillers & présidents au Parlement de Grenoble*, & rédigé d'après les documents originaux aujourd'hui en partie détruits. Il fait partie de ma bibliothèque.

3. Cette lettre, très longue & d'une grosse écriture souvent indéchiffrable, se trouve aux Manuscrits français de la Bibliothèque nationale, vol. 2930, p. 172 à 182.

4. Cinq lettres autographes de Jeffroy Charles, relatives à l'administration du duché de Milan se trouvent à la Bibliothèque nationale. (Mss. Dupuy, vol. 261, p. 78 & suiv.)

de Cambrai le Cardinal d'Amboise, qui allait y conclure avec l'Empereur une alliance contre la République de Venise; la même année, il alla avec le Maréchal de Trivulce à Rome pour faire entrer le Pape dans cette ligue.

Lorsque la guerre fut déclarée, Charles, déposant sa robe de magistrat, prit une part active à la campagne contre Venise & se conduisit avec une telle valeur à la victoire d'Agnadel que Louis XII le créa Chevalier sur le champ de bataille, &, par un brevet daté du 14 mai 1509, l'autorisa à porter l'épée, les éperons & les autres insignes de la chevalerie [1].

Sa dernière mission diplomatique fut à la cour du Pape Léon X. Il y fut envoyé par le Roi en 1515 & obtint du Pape une bulle d'indulgences pour lui & plusieurs des conseillers du Parlement de Grenoble [2]. La même année, il fut choisi, à cause de son grand savoir, pour présider à l'éducation de Renée de France, fille du Roi, née le 25 octobre 1510. Il est douteux qu'il ait pu commencer à remplir cette charge, car il mourut peu de temps après l'avoir obtenue. Il fut, en effet, remplacé dans la première présidence du Parlement de Grenoble par Falcon d'Aurillac, le 2 décembre 1516.

Sa famille resta fixée en Dauphiné, où elle s'éteignit obscurément dans le courant du XVIIe siècle, après avoir rempli quelques charges inférieures dans la magistrature ou les finances. Un seul de ses fils, qui se nommait Antoine, avait paru hériter dans une certaine mesure de ses talents; il fut conseiller au Parlement de Rouen (1519) & ambassadeur, en 1530, auprès du Duc de Milan [3].

La femme de Jeffroy Charles, l'héroïne de la tragique aventure racontée par la Reine de Navarre, & qui paya de la vie son amour pour le clerc Nicolas, se nommait Marguerite du Mottet & appartenait à une très ancienne famille Embrunaise; avant de tromper son mari, elle l'avait rendu père de huit enfants.

---

1. *Lettres de chevalerie pour messire Jeffroy Charles*, arch. de l'Isère. VIII *Generalia*, vol. 46.

2. Bibliothèque nationale, Mss. Duchesne, vol. 7, p. 341.

3. Bibliothèque nationale, Cabinet des titres, pièces originales, vol. 680, n° 15,921. Quelques auteurs, entre autres Guy Allard, ont voulu faire de Lancelot de Carles, évêque de Riez, bien connu des bibliophiles par quelques opuscules en vers dont le plus grand mérite est l'extrême rareté, un fils de Jeffroy Charles. C'est une erreur; il appartenait à une famille de Bordeaux, toute différente de celle de notre Président & portant d'autres armoiries. Ces deux familles n'eurent aucune alliance ni aucun rapport entre elles; leur seule ressemblance, c'est qu'elles ont toutes deux fourni un certain nombre de magistrats aux Cours de justice ou de finances du royaume.

Après le tragique dénoûment de ses infortunes conjugales, Charles adopta, dit-on[1], pour cimier à ses armes, un ange tenant l'index sur sa bouche : ce symbole signifiait sans doute, dans sa pensée, qu'il fallait savoir se taire lorsqu'on voulait être assuré de se venger. Au XVIIe siècle, cet ange du silence se voyait encore sculpté au-dessus des armoiries de Charles, sur la porte de la maison qu'il occupait dans la rue des Clercs, à Grenoble; cette sculpture a disparu, mais nous en retrouverons l'équivalent dans ses sceaux & dans les peintures qui ornent les livres de sa bibliothèque & dont il sera question tout à l'heure. S'il adopta en effet ce symbole à la suite du malheur qui l'avait frappé, cet événement dut avoir lieu à la fin de 1505 ou au commencement de 1506, car le premier monument où nous voyons les armoiries de Charles surmontées de l'ange du silence est un sceau appendu à une quittance, datée de Milan le 31 juillet 1506[2].

M. Le Roux de Lincy, dans les notes qui accompagnent son édition des Contes de la Reine Marguerite, a su retrouver fort exactement le nom du Président dont parlait cette Princesse dans la trente-sixième Nouvelle; il nous semble moins heureux lorsqu'il a voulu voir dans cette Nouvelle une imitation de celle du roi Louis XI qui porte le n° 47[3]. Il s'agit, il est vrai, dans l'un & l'autre de ces deux récits, d'un magistrat trompé par sa femme & qui se venge sans scandale; mais là s'arrête la ressemblance. Tandis que le héros de Marguerite de Navarre n'est pas Français, est Président au Parlement de Grenoble & empoisonne sa femme, celui de Louis XI est Français, Président au Parlement de Provence & fait noyer son épouse coupable par sa mule, rendue folle par une soif ardente. Un magistrat trompé qui se venge, cela ne nous paraît pas constituer un événement assez rare dans les fastes de l'humanité pour qu'il n'y ait pu avoir dans le cours d'un siècle deux personnages de cet ordre ayant subi le même malheur & ayant eu recours à un expédient peu différent pour se débarrasser de leur femme. M. Le Roux de Lincy me paraît avoir été égaré dans cette assimilation par le récit que Guy Allard fait de cet événement; cet historien suit en effet exactement le récit du Roi

1. Guy Allard. *Dictionnaire du Dauphiné & Présidents & premiers Présidents du Parlement de Dauphiné.* Grenoble, 1695.

2. Bibliothèque nationale, Cabinet des titres, pièces originales, vol. 680, n° 15,921. Quittance originale avec sceau.

3. Ce conte de Louis XI a été imité depuis par Bon. Desperiers (Nouv. XC, éd. de la *Bibl. Elz.*, II, 296-301) & Verboquet (*les Délices de Verboquet*, 1623, p. 62).

Louis XI; d'après lui, Charles n'aurait pas empoisonné sa femme, mais l'aurait fait noyer par sa mule. Or Guy Allard, qui a ignoré la patrie & le véritable nom de Charles (il l'appelle Soffrey Carles), qui s'est trompé dans toutes les dates importantes de sa vie & qui, dans ce récit de moins d'une page, a entassé un grand nombre d'erreurs, me paraît un mauvais guide dans cette matière; je lui préfère, sans aucune hésitation, Marguerite de Navarre, qui avait vingt-six ans au moment de la mort de Charles, qui écrivait ses Contes vingt ans après cet événement & qui a dû connaître exactement les moindres détails de cette tragique aventure.

Le portrait de Jeffroy Charles nous a été conservé par un beau médaillon de travail italien, dont il n'existe, à ma connaissance, que trois exemplaires[1]; il y est représenté de profil, vêtu d'une ample robe & coiffé d'un bonnet quadrangulaire; sa chevelure est longue, son profil anguleux a de l'énergie. On lit tout autour :

IAFREDVS KAROLI IVRIS CONSVLTVS PRESES DELPHINATVS ET MEDIOLANI.

Le revers représente le même personnage, soutenu par un ange, suivant à travers des rochers un grand prêtre juif qui désigne du doigt le soleil, avec en légende le vers :

NATVS EGO TIBI SVM; VENIAM QVOCVNQVE VOCARIS.

Qu'il ait aimé & protégé les lettres, cela n'est pas douteux. Il sauva de la prison, & peut-être de la mort, le célèbre imprimeur vénitien Alde Manuce, qui, pris en 1506 pour un espion par les troupes françaises, avait été enfermé à Caneto dans une dure prison[2]. Un grand nombre de savants italiens lui dédièrent leurs ouvrages, entre autres Jean-Paul Parisio, son commentaire sur le *Ravissement de Proserpine* de Claudien; Jean-Marie Cattaneo, son édition des *Lettres & du Panégyrique* de Pline le Jeune; Baptiste, de Mantoue, sa *Vie de S. Denis, en vers latins;* Franchino Gafforio, son *Traité de l'harmonie,* &c. Quant à sa bibliothèque, elle devait être admirable, si l'on s'en rapporte au peu qui en reste, c'est-à-dire à six volumes seulement; ces six manuscrits me paraissent mériter une description spéciale.

Le premier a passé de la bibliothèque de Charles dans celle du

---

1. L'un au musée de Grenoble, l'autre au musée de Milan, le troisième dans ma collection.

2. Voy. *Biographie universelle.*

cardinal d'Amboise, & de celle-ci à la Bibliothèque nationale (Mss. lat. 3111); il renferme le traité de St Thomas sur *le Roi & la Royauté*. Avant d'appartenir à Charles, il faisait sans doute partie de la librairie des ducs de Milan; en effet, au frontispice, on remarque cinq médaillons représentant Jean Galéas, Philippe-Marie Sforza, Louis XII & Anne de Bretagne; ces deux derniers ont été repeints sur de plus anciens portraits représentant sans doute quelques autres membres de la famille des Sforza. Le cinquième médaillon contenait un écusson aux armes des ducs de Milan; Charles l'a fait surcharger & y a fait inscrire son nom :

KAFFREDI KARLEI, DELPHINATVS MEDIOLANIQVE PRESIDIS.

Ce manuscrit est d'une extrême beauté.

Le second manuscrit, également conservé à la Bibliothèque nationale (Mss. lat., n° 4801), contient la *Cosmogonie de Ptolémée;* il a été peint pour Jeffroy Charles & est dans un admirable état de conservation. Au frontispice on lit quelques vers latins à la louange du propriétaire du livre; voici les principaux :

Hinc dono Insubriæ Præses Jafredus & idem
Allobrogum Præses possidet atque colit;
Scilicet hæc habui Ptolomæus fata beato
Safredi ut possem nunc habitare sinu.

A côté on voit les armoiries de Charles, *de gueules au lion d'or*, surmontées d'un ange à mi-corps vêtu de bleu foncé, avec des ailes rouges, vertes & bleues; il tient son index sur ses lèvres. A la page 12 on voit encore des lions au milieu de rinceaux très élégants, &, à la page 74, un autre ange debout, vêtu de bleu clair, tenant l'écusson de Charles & également le doigt sur sa bouche.

Le troisième manuscrit fait également partie de la Bibliothèque nationale (Mss. lat., 16684); c'est une *Consolation sur la mort de son fils Valerius*, envoyée par Franciscus Philelfus à Jacques-Antoine Marcello, patricien de Venise. Des notes manuscrites indiquent qu'il a appartenu à J. de Asteriis & à Donatus de Beaquis, Milanais. On y lit encore la mention suivante :

Communis est A. Carolo cum amicis; Jaffredi patris, Insubriæ & Delphinatus Presidis, dono.

Il a donc été donné par Charles à son fils Antoine; avant de venir à la Bibliothèque nationale, il était conservé à celle de la Sorbonne. Sur le frontispice on voit un écusson : *d'azur au loup*

d'or armé & lampassé de gueules, ayant pour cimier une femme couronnée, vêtue de rouge & tenant une colonne[1].

Le quatrième manuscrit fait partie de la bibliothèque de Lyon (*Delandine, III, 542*). C'est le *Liber harmoniæ instrumentalis* de Franchino Gaforio; la reliure en est admirable. Il vient de la bibliothèque de François de Ponnat, conseiller au parlement de Grenoble. Sur le frontispice on voit l'auteur présentant son livre à Jeffroy Charles, dont les armoiries au bas de la page sont accostées des lettres : IA. CA. La dédicace porte :

Illustri & preclarissimo jurisconsulto domino Jafredo Carolo, christianissimi Regis Francborum presidi, Delphinatus ac Ducatus Mediolanensis Vice-cancellario.

Le cinquième manuscrit fait partie de la bibliothèque de Grenoble; il y est entré en 1853, à la suite de la vente de M. Gariel (*Catal. imprimé, p. 270, n° 2974*). Il contient la *Vie de S. Denis* en vers latins, par Jean-Baptiste de Mantone, carmélite. La dédicace porte :

Baptistæ Mantuani, Carmelitæ Theologi, ad Jafredum Carolum, Mediolani Vice-cancellarium & Alverniæ[2] *Presidem.*

On lit à la suite une longue épître dédicatoire. Au frontispice on voit les armoiries de Charles au milieu de rinceaux élégants.

Le dernier, enfin, fait partie de la Bibliothèque royale de Turin; il y est entré après la vente de la bibliothèque de M. le comte Caissoti, en 1840. Il est relié en velours rouge, jadis orné de coins de métal. Il contient les *Églogues* & les *Bucoliques* de Virgile. La plupart des vignettes ont été coupées. Sur le frontispice on voit les armoiries de Charles, & à la fin du volume on lit :

DOMINI IAFREDI KAROLI, PRAESIDIS DELPHINATVS ET MEDIOLANI.

Voilà tout ce que j'ai pu retrouver de la bibliothèque de Jeffroy Charles. — J. Roman.

— Il faut rappeler ici, comme indication, les pièces du théâtre espagnol, dont *le Médecin de son honneur,* de Calderon, est le type & le chef-d'œuvre. — M.

Page 346, lignes 19-20. — « *Mais ses filles & sa race eussent à jamais porté ceste notte.* » Le ms. donne le verbe au singulier. On

---

1. Voy. *Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque nationale,* par M. Delisle, vol. I, p. 252-3.

2. Je n'ai pas besoin de faire remarquer la singulière erreur de Jean-Baptiste Mantouan, qui fait de Charles un Président d'Auvergne & non du Dauphiné.

emploie encore *note* au même sens, mais seulement dans l'expression *note d'infamie.* — M.

Page 346, lignes 15-6. — Éd. de 1558 : « que tel péché est plus rémissible ». — L.

Page 347, ligne 17. — Éd. de 1558 : « par l'eschelle des tribulations, angoises & calamitez de ce monde visible. Et qui n'ayme son prochain & ne luy veult & souhaite autant de bien comme à soy mesme, qui est le lien de perfection ». — L.

Page 347, lignes 18-20. — Le passage de saint Jean est au verset 20 de la quatrième épître. — M.

Page 348, ligne 14. — « Que les femmes sont *invincibles* aux hommes »; le Ms. donne *innuisibles.* — M.

XXXVII. — *La patience de Madame de Loué ramène son mari à elle.*

Vers 1490. En Anjou, au château de Loué. Historique. — L. — Loué, chef-lieu de canton de l'arrondissement du Mans, Sarthe. — M.

Page 351, lignes 6-7. — « Il y avoit une Dame en la Maison de Loué. »

Le sujet de cette Nouvelle est le même que celui de l'histoire de la Dame de Langalier, racontée par le Seigneur de Latour-Landry à ses filles dans le livre qu'il a consacré à leur éducation. (Voyez Paulin Paris : *les Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi,* leur histoire, &c., t. V, p. 73. Voyez aussi notre volume Ier des *Femmes célèbres de l'ancienne France,* p. 356 de l'édition in-18.)

Dans les éditions différentes de l'*Heptaméron,* le nom de la Dame ne se trouve pas, mais tous les manuscrits désignent la dame de Loué. Serait-ce Philippe de Beaumont-Bressuire, femme de Pierre de Laval, chevalier, Seigneur de Loué, Benais, &c., morte en 1525, après cinquante années de mariage, dont sont issus cinq enfants, ou bien sa belle-fille, Françoise de Maillé, mariée vers 1500 avec Gilles de Laval & de Loué? (Voyez Duchesne, *Histoire de la Maison de Montmorency,* &c.) — L.

J'ai imprimé depuis dans la Bibliothèque Elzévirienne *Le Livre du Chevalier de la Tour-Landry,* Paris, 1854, in-18. L'histoire de la dame de Langallier, ou plutôt de Languillier, qui est aussi en Anjou, s'y trouve dans le XVIIe chapitre, p. 37-8 (cf. sur le nom p. XI-XII), & dans le même chapitre de la traduction anglaise du temps de Henri VI, publiée à Londres en 1868 par M. Thomas

Wright, pour l'*Early English text Society*, 8°, p. 23-4 & 208.

Page 351, lignes 5-6. — Éd. de 1558 : « Il y avoit une Dame en une grande Maison du Royaume de France, dont je tairai le nom. » — L.

Page 352, ligne 58. — Éd. de 1558 : « à coupper les bois de haulte fustaye. » — L.

Page 354, lignes 8-9. Ms. 7576 2 : « Je ne sçai si à une seconde fois je vous retirerai comme j'ai fait du danger ». — L.

Page 355, lignes 21-3. — « Battre très bien sa femme, la faire coucher en la couchette & celle qu'il aimeroit au grand lict. »

Pour bien comprendre cette phrase, il faut savoir que dans toutes les chambres à coucher bien meublées d'autrefois, outre un grand lit destiné aux chefs de famille, il se trouvait un lit de dimension beaucoup moindre réservé au serviteur de confiance, qui couchait presque toujours dans la chambre du maître. On peut voir dans les intérieurs dessinés & gravés par Abraham Bosse, au XVIIe siècle, la représentation de ces petits lits ou couchettes.— L.

Page 356, ligne 6. — Éd. de 1558 : « à faire la lescive ». — L.

XXXVIII. — *Les bons traitements d'une Bourgeoise de Tours pour son mari.*

De 1460 à 1470. A Tours. Historique. — L.

Page 359, lignes 6-7. — « En la ville de Tours y avoit une Bourgeoise belle & honneste. »

Une histoire toute pareille est racontée par l'auteur du *Ménagier de Paris*, t. Ier, p. 237 de l'édition donnée en 1847 par M. Jérôme Pichon, pour la Société des Bibliophiles français, &c., in-8°. Le conteur Morlini l'a insérée dans son *Recueil de Nouvelles*, n° LXXII. Voyez Hieronymi Morlini *Novellæ* LXXX, *Fabellæ* 20 *& Comediæ*, Neapoli, &c., 1520, in-4°, & la réimpression de Caron. Érasme la raconte aussi dans son *Dialogue sur le mariage: Colloques, &c.*, traduits par Gueudéville, Leyde, 1720, 6 vol. in-18, t. Ier, p. 87-90 (*Conjugium* ou *Uxor* μεμψίφαγος). — L.

— Dans l'édition de Morlini de M. Corpet de la Bibliothèque Elzévirienne, 1855, in-16, je ne trouve rien d'analogue, ni à LXXII, ni à un autre numéro. — M.

Page 360, lignes 16-7. — Ms 7576 2 : « garny de linceuls, matelas, &c. ». — L.

Page 361, lignes 25-6. — « ce que Dieu commande de faire bien à ceulx qui font mal ». — Nulli malum pro malo reddentes. *Ad*

Romanos, XII, 17; non reddentes malum pro malo. *I Petri*, III, 9. — M.

Page 362, lignes 28-30. — « Celluy qui a dit qu'il est venu pour les mallades & non pour les sains. » — Ait illis : Non necesse habent sani medico. Marci II, 17; Dixit ad illos : Non egent qui sani sunt medico. Lucæ V, 31. — M.

XXXIX. — *Comment le Seigneur de Grignaux délivre sa maison d'un Esprit.*

Vers 1510. En Périgord. Historique. — L.

Page 365, lignes 4-6. — « *Ung Seigneur de Grignaulx, qui estoit Chevalier d'honneur à la Royne de France Anne, Duchesse de Bretagne* ».

Le héros de cette Nouvelle est Jean de Talleyrand, Chevalier, Seigneur de Grignols & Fouquerolles, Prince de Chalais, Vicomte de Fronsac, Maire & Capitaine de Bordeaux, Chambellan de Charles VIII, premier Maître d'hôtel & Chevalier d'honneur des Reines Anne de Bretagne & Marie d'Angleterre. Il avait épousé Marguerite de La Tour, fille d'Anne de La Tour, Vicomte de Turenne, & de Marie de Beaufort; il en eut plusieurs enfants. Sa grand'mère du côté paternel était Marie de Brabant. Ce fut sans doute sa grand'mère du côté maternel qui avait pour prénom *Brenigue* ou mieux *Benigne*.

Le Seigneur de Grignaulx était non seulement d'une grande instruction, mais d'un esprit subtil & facétieux. Brantôme a parlé de lui plusieurs fois dans l'article long & curieux qu'il a consacré à la Reine Anne de Bretagne. Il raconte que cette Princesse ayant voulu dire quelques mots d'espagnol à l'Ambassadeur de l'Empereur, s'adressa pour en savoir au Seigneur de Grignaulx, qui parlait cette langue. Celui-ci apprit à la Reine *quelque petite salauderie en riant*, dit Brantôme, mais il eut soin d'en instruire Louis XII, que cette hardiesse fit beaucoup rire & qui eut soin de dire à la Reine de ne pas faire usage de son espagnol & de ne prononcer jamais de pareils mots. Mais le Chevalier d'honneur dut s'absenter pour quelques jours afin d'éviter la colère de la Reine, qui eut grand'peine à lui pardonner. (Brantôme, *Dames illustres*, t. V, p. 9 des Œuvres complètes.)

Ce fut aussi le Seigneur de Grignaulx qui prévint Louise de Savoie de la cour trop assidue que son fils, le Comte d'Angoulême, depuis François Ier, faisait à la Reine de France Marie d'Angleterre. La Princesse, craignant avec raison que les suites

d'un pareil amour ne fussent fatales à l'avenir de son fils, parvint à l'en dissuader. (Voir Brantôme, *Dames illustres*, p. 333.) — L.

Il serait trop long de rappeler les histoires de maisons hantées soit par un coquin, soit par un mystificateur. Qu'il me suffise de rappeler la lettre 27 du septième livre de Pline le Jeune & le LIIe dialogue de Lucien, *le Menteur d'inclination ou l'Incrédule*, 30-2. — M.

Page 366, ligne 2. — Ed. de 1558 : « cryant Revigne, Revigne ». — L.

Page 366, lignes 5-6. — « Lors appella la Chamberière. » — Ms. : « Lors appella sa femme » ; la suite : « qui couchoit auprès d'eulz » montre qu'il ne peut s'agir que de la servante. — M.

Page 366, ligne 22. — « s'esprivoysa ». — Ms. : s'esprivoya Le copiste a sauté une lettre. Le sens est *s'aprivoisa si fort*, s'approcha si près que. — M.

Page 367, ligne 18. — « L'esprit s'en va & ne retourne plus. » Allusion au verset 39 du psaume 77 : « Caro sunt, spiritus vadens & non rediens. » — M.

XL. — *Malheureuse histoire de la sœur du Comte de Jossebelin.*

Vers 1479. Au château de Josselin en Bretagne. Historique. — L.

Page 369, lignes 7-8. — « *Ce Seigneur, père de Rolandine, qui s'appelloyt le Comte de Jossebelin* ».

Voici en quels termes le P. Anselme, dans l'*Histoire généalogique de la Maison de France, &c.*, t. IV, p. 57, parle de ce seigneur, père de Rolandine, que nous avons dit plus haut être Jean II, Vicomte de Rohan (Voyez les Notes de la XXIe Nouvelle de la troisième Journée) :

« Jean IIe du nom, Vicomte de Rohan, Comte de Porhoet, de Léon & de la Garnache, étoit en 1460 à Concarneau pour s'opposer aux Anglais qui menaçoient de faire une descente sur les côtes de Bretagne. Il quitta en 1470 le service du Duc de Bretagne pour s'attacher au Roi Louis XI, qui lui donna huit mille livres de pension & promit d'en donner quatre mille à sa femme quand elle le seroit venue joindre. Il jouissoit de six mille livres de pension du Roi en 1473 dont il donna quittance de trois mille livres, pour parfait payement depuis le 1er octobre jusqu'au dernier février de la même année, à Jean Raguier, Receveur général des finances en Normandie; elle est scellée de son sceau penché, chargé de sept

macles ; supports : deux lions surmontez d'un casque ; cimier : un aigle issant. Il donna, le 24 mars 1475, une autre quittance de six mille livres pour sa pension à Antoine Bayart, Receveur général des finances en Languedoc, scellée du même sceau que la précédente, & pour légende : *Scel : Jehan : vicomte : de : Rohan : Le : on : conte : de : Porhoet;* fut un des Seigneurs Bretons qui ratifièrent le traité de Senlis en 1475; eut différend pour la préséance aux États de Rennes en 1476 avec le comte de Laval; fut exempté de l'arrière-ban convoqué par le Roi en 1478 ; arrêté prisonnier au mois de novembre de l'année suivante par l'ordre du duc de Bretagne, pour le meurtre du seigneur de Keradreux, n'en sortit qu'au mois de février 1484, qu'il quitta la Bretagne, passa en France, de là en Lorraine où il demeura jusqu'au mois de septembre suivant, pour éviter la fureur violente de Landais & lasser la colère du Duc, & se joignit aux rebelles. Isabeau, sa belle-mère, veuve de François Ier, Duc de Bretagne, fut l'un des exécuteurs de son testament, fait à Vannes le 13 octobre 1485. Il se ligua en 1487 avec plusieurs Barons pour chasser le Chancelier de Bretagne & les étrangers qui gouvernoient le Duc; attira dans son parti les villes de Lannion & de Tréguier, & fit lever le siége de Moncontour aux troupes du Duc; avant le 5 juillet de la même année il fit sa paix & demanda pardon au Duc le 26 mars 1488, dont il quitta le service peu après; combattit pour le Roi à la bataille de Saint-Aubin du Cormier à la tête de cent lances; le 27 juillet suivant prit la ville de Dinan; envoya le 20 septembre sommer les habitants de Guingamp, &c. Charles VIII l'établit son Lieutenant-général en Basse-Bretagne, par lettres du 1er septembre 1491, & le nomma l'un des Commissaires des États convoquez à Vannes le 27 octobre de la même année pour le 8 novembre suivant. Il se trouva encore le premier des Commissaires nommez par le Roi Louis XII pour les États convoquez en la même ville le 25 octobre 1501. Fut présent, en 1507, à la ratification du traité de mariage de Claude de France avec François d'Orléans, Duc de Valois, Comte d'Angoulême, depuis François premier du nom, & mourut en 1516. » (Page 57.)

Jean II était fils de Marie de Lorraine, seconde femme d'Alain IX, Vicomte de Rohan, qui de sa première femme, Marguerite de Bretagne, avait eu plusieurs filles richement établies; mais de son union avec Marie de Lorraine il n'aurait eu que Jean II & une fille, Catherine de Rohan, *morte sans avoir été mariée,* disent les auteurs de l'*Histoire généalogique de la Maison de France, &c.* (T. IV, p. 57.) Tous ces détails s'accordent parfaitement avec le récit de la Reine de Navarre; seulement elle attribue au Comte de Jossebelin

des sœurs mariées & d'autres Religieuses en outre de celle qu'il retint prisonnière. Catherine de Rohan est donc l'héroïne de notre Nouvelle, & le meurtre du comte de Keradreux, à cause duquel le Vicomte de Rohan fut mis en prison, est sans doute celui dont parle Marguerite. Quant au nom de *Comte de Jossebelin* donné par tous les manuscrits au Vicomte Jean de Rohan, en voici l'explication : *Josselin*, petite ville du Morbihan, faisait partie des propriétés du Vicomte. Voilà pourquoi Marguerite lui a donné ce titre, en altérant un peu la forme du mot. Dans le manuscrit de Thou, n° 7576.5,5., *Bibl. nat.*, une main postérieure a rétabli le nom de *Josselin*. — L.

Page 369, lignes 7-9. — Éd. de 1558 : « Ce Seigneur, père de Rolandine, eut plusieurs sœurs. » — L.

Page 370, lignes 17-8. — Éd. de 1558 : « jusques à ce que ce Seigneur, frère d'elle. » — L.

TOME TROISIÈME

CINQUIESME JOURNÉE

VERTU DES DAMES POUR DÉFENDRE LEUR HONNEUR, FAIBLESSES DE CELLES QUI ONT FAIT LE CONTRAIRE, ET SIMPLICITÉ DE QUELQUES AUTRES.

XLI. — *Punition d'un Cordelier pour avoir voulu imposer une étrange pénitence à une Damoiselle.*

1529. A Cambray. Historique. — L.

Page 5, lignes 8-9. — « L'année que Madame Marguerite d'Autriche vint à Cambray, &c. »

C'est au mois de juin de l'année 1529 que Marguerite d'Autriche vint à Cambray, afin de traiter de la paix, au nom de son frère Charles-Quint, avec Louise de Savoie, qui avait reçu les pleins pouvoirs de son fils. Louise avait aussi avec elle Marguerite, Reine de Navarre, ce qui fit donner à la paix qui fut faite à la suite de

ces conférences le nom de Paix des Dames. On peut consulter au sujet de cette paix : « Notice sur les principales fêtes & cérémonies publiques qui ont eu lieu à Cambray depuis le XIe siècle jusqu'à nos jours », par M. Leglay, in-4°, Cambray, 1827. — L.

On connaît dans Marot l'épitaphe du cordelier Semi-dieux :

Cy gist Cordelier Semi-dieux,
Dont nos Dames fondent en larmes
Parce qu'il les confessoit mieux
Qu'Augustins, Jacobins ne Carmes.

Marot; éd. de Lenglet-Dufresnoy, in-4°, II, 425, qui dit n'avoir trouvé ce quatrain que dans une des éditions postérieures de Bonnemère. — M.

— « Les pauvres filles qui sont sujettes, esclaves de leurs pères & mères, parents, tuteurs, maistresses, & craintives, sont contraintes de prendre toutes pierres, quand elles les trouvent, pour mettre en œuvre, & n'aviser s'il est froid ou chaud, ou rosty ou bouilly, & par ce, selon que l'occasion se rencontre, tant qu'elles se servent le plus souvent de leurs Valets, de leurs Maistres d'escole & d'estude, de ces bastisseurs d'Académies, des Joueurs de luth, des Violons, des appreneurs de danses, des Peintres, bref de ceux qui leur apprennent des exercices & sciences, voire d'aucuns Prescheurs, religieux & moines, comme en parlent Boccace & la Reyne de Navarre en ses *Nouvelles*, comme font aussi des Pages comme j'en ay connu, & des Laquais, des Comédians, enfin de ceux qu'elles trouvent à propos.» Brantôme, *Dames galantes*, Discours IV; éd. Lalanne, IX, p. 574-5.

Page 7, lignes 24-5. — Ms. 7576². Le manuscrit que nous suivons portait : « qu'elle avoit paour de faillir au refus qu'elle avoit faict ». Dans l'édition de 1558 : « qu'elle avoit peur de faillir par le reffus qu'elle avoit faict au beau Père ». — L.

Page 8, lignes 16-7. — Ms. 7576² : « qu'elle n'eût bien envie de rire, vu la nouveleté de la pénitence ». — L.

Page 9, lignes 13-24. — Au lieu du passage hardi qui commence ainsi : « Il semble à vous oyr » jusque « Vrayment, dist Parlamente, s'il eût pensé à Joseph », on lit ce qui suit dans l'édit. de 1558 : « Comment, dist Hircan, pensez-vous que les Cordeliers ne soient pas hommes comme vous, & que principalement cestuy là se sentant si proche de ceste jeune Damoiselle, que la chair ne luy donnast pas quelque coup d'éperon », & dans l'édit. de 1559 de C. Gruget : « Comment, dist Hircan, pensez-vous que les Cordeliers ne soient pas hommes comme nous & excusables, & principalement cestuy là se sentant seul de nuict avec une belle fille? — Vrayement,

dist Parlamente, s'il eust pensé à la Nativité de Jesus Christ, qui estoit représentée en ce jour là, il n'eust pas eu la volonté si méchante. — Voire mais, dist Saffredent, vous ne dites pas qu'il tendoit à l'Incarnation avant que de venir à la Nativité ». — L.

XLII. — *Vertueuse résistance d'une jeune fille Tourangelle à un jeune Prince.*

Vers 1510. En Touraine & en Anjou. Historique. — L.

Page 13, lignes 8-10. — « En une des meilleures villes de Touraine demouroit ung Seigneur de grande & bonne Maison. »

Il est facile de reconnaître dans le Seigneur de grande & bonne Maison le Roi François Ier. Marguerite, dans une Nouvelle précédente (voyez plus haut, n° xxv), l'a déjà nommé ainsi. La ville de Touraine est Amboise, où Louise de Savoye demeurait avec ses enfants, & dont Louis XII avait mis à sa disposition le château afin de les rapprocher de la Cour fixée alors à Blois. — L.

Page 24, lignes 21-3. — « Lequel avoit mené sa sœur en croupe derrière luy ». Cet usage pour une femme d'enfourcher un cheval derrière un homme n'avoit rien de vulgaire & qui ne fût du meilleur monde. On peut se rappeler au Louvre l'admirable émail de la collection Sauvageot représentant de cette façon Henri II & Diane de Poitiers (cf. le livret des Émaux du Louvre de M. de Laborde, p. 236, à la note, & aussi l'article 408, p. 264). Dans la *Superfluité des habitz des Dames* de Paris (*Anciennes Poésies françoises des XVe & XVIe siècles*, dans la Bibl. Elzevirienne, VIII, 1858, p. 308), on lit :

Mais sur la mule monteras,
J'entens en crouppe doulcement,
De ton mary, que renvoiras
Pour son retour de Parlement;

Et surtout n'appréhenderas (ne prendras)
Par la braiette aucunement
Le Clerc, derrière qui seras,
Au corps sans vilain pensement. » — M.

P. 26, lignes 22-3. — Ms. 7576². Cette phrase manquait dans le manuscrit que nous suivons. — L.

Page 29, ligne 29. — Éd. de 1558 : « Et la nommeray Camille ». — L. — Voir la troisième note de la Nouvelle suivante, p. 310. — M.

XLIII. — *L'hypocrisie d'une Damoiselle nommée Jambicque, révélée par une marque de craie.*

Commencement du XVIe siècle. Nulle indication de lieu. Historique. — L.

Page 31, lignes 7-10. — « *En ung très beau chasteau demoroit une grande Princesse & de grande auctorité, & avoyt en sa compaignie une Damoyselle nommée Jambicque.*

Brantôme a donné au IIe Discours (p. 210, t. VII des *Œuvres complètes*) des *Dames galantes,* l'analyse détaillée, & dans un style très vif, de cette Nouvelle de la Reine de Navarre. Voici un passage de cette analyse d'autant plus piquant qu'il nous révèle le nom d'un des personnages mis en scène : « A ce que j'ay ouy dire à ma mère, qui estoit à la Royne de Navarre & qui en sçavoit quelques secrets de ses Nouvelles, & qu'elle en estoit l'une des devisantes, c'estoit feu mon oncle de La Chastaigneraye, qui estoit brusq, prompt & un peu volage. » Ce seigneur de La Chastaigneraye est le même qui eut ce duel fameux avec le sire de Jarnac où il fut tué d'un coup d'épée connu sous le nom de *coup de Jarnac.* Brantôme, dans son analyse, nous dit que c'était une *grande Dame,* mais il ne la nomme pas. — L.

« Si est-ce que plusieurs ont bien eu opinion que ce plaisir estoit fort maigre sans la veuë & la parole, & de ce nous en avons un bel exemple dans les *Cent Nouvelles de la Reyne de Navarre,* de cet honneste Gentilhomme, lequel, ayant joüy plusieurs fois de cette honneste dame de nuict, bouchée avec son touret de nez, car les masques n'estoient encore en usage, en une galerie sombre & obscure, encore qu'il cogneust bien au toucher qu'il n'y avoit rien que de bon, friant & exquis, ne se contenta point de telle faveur, mais voulut savoir à qui il avoit à faire : par quoy, en l'embrassant & la tenant un jour, il la marqua d'une craye au derrière de sa robe, qui estoit de velours noir; & puis le soir après souper, car leurs assignations estoient à certaine heure assignée, ainsi que les dames entroient dans la salle du bal, il se mit derrière la porte; &, les espiant attentivement passer, il vint à voir entrer la sienne marquée sur l'espaule, qu'il n'eust jamais pensé, car, en ses façons, contenances & paroles, on l'eust prise pour la Sapience de Salomon, & telle que la Reyne la descrit. Qui fust esbahy? Ce fut ce Gentilhomme, pour sa fortune assise sur une femme qui n'eust jamais creu moins d'elle que de toutes les Dames de la Cour. Vray est qu'il

voulut passer plus outre & ne s'arrester là, car il luy voulut le tout descouvrir & sçavoir d'elle pourquoy elle se cachoit ainsi de luy & se faisoit ainsi servir à couvert & cachettes; mais elle, très bien rusée, nia & renia tout, jusques à sa part de Paradis & la damnation de son ame, comme est la coustume des dames, quand on leur va objecter des choses de leur cas qu'elles ne veulent qu'on les sache, encore qu'on en soit bien certain & qu'elles soient très vrayes. Elle s'en dépita, & par ainsi ce Gentilhomme perdit sa bonne fortune. Bonne certes elle estoit, car la Dame estoit grande & valoit le faire, &, qui plus est, parce qu'elle faisoit de la sucrée, de la chaste, de la prude, de la feinte. En cela il pouvoit avoir double plaisir : l'un pour cette joüissance si douce, si bonne, si délicate, & le second, à la contempler souvent devant le monde en sa mixte cointe mine, froide & modeste, & sa parole toute chaste, rigoureuse & rechignarde, songeant en soy son geste lascif, folastre maniement & paillardise, quand ils estoient ensemble. Voilà pourquoy ce Gentilhomme eut grand tort de luy en avoir parlé, mais devoit tousjours continuer ses coups & manger sa viande aussi bien sans chandelle qu'avec tous les flambeaux de sa chambre. Bien devoit-il sçavoir qui elle estoit, & en faut loüer sa curiosité, d'autant que, comme dit le conte, il avoit peur avoir à faire avec quelque espèce de Diable ; car volontiers ces Diables se transforment & prennent la forme des femmes pour habiter avec les hommes & les trompent ainsi, ausquels pourtant, à ce que j'ay ony dire à aucuns Magiciens subtils, est plus aisé de s'accommoder de la forme & visage de femme que non pas de la parole. Voilà pourquoy ce Gentilhomme avoit raison de la vouloir voir & cognoistre, &, à ce qu'il disoit luy-même, l'abstinence de la parole lui faisoit plus d'appréhension que la veuë & le mettoit en resverie de Monsieur le Diable, dont en cela il monstra qu'il craignoit Dieu. Mais, après avoir le tout descouvert, il ne devoit rien dire. Mais quoy! ce dira quelqu'un, l'amitié & l'amour n'est point bien parfaite si on ne la déclare & du cœur & de la bouche, & pour ce ce Gentilhomme la luy vouloit faire bien entendre; mais il n'y gagna rien, car il y perdit tout. Aussi, qui eust cogneu l'humeur de ce Gentilhomme, il sera pour excusé, car il n'estoit si froid ny discret pour joüer ce jeu & se masquer d'une telle discrétion; &, à ce que j'ay ouy dire à ma mère, qui estoit à la Reyne de Navarre & qui en sçavoit quelques secrets de ses Nouvelles, & qu'elle en estoit l'une des devisantes, c'estoit feu mon oncle de La Chastaigneraye, qui estoit brusq, prompt & un peu volage. Le conte est déguisé pourtant pour le cacher mieux, car mon dict oncle ne fut

jamais au service de la grand Princesse, maistresse de cette Dame, ouy bien du Roy son frère, & si n'en fut autre chose, car il estoit fort aymé & du Roy & de la Princesse. La Dame, je ne la nommeray point, mais elle estoit veufve & Dame d'honneur d'une très grande Princesse, & qui sçavoit faire la mine de prude plus que Dame de la Cour.

« J'ay ouy conter d'une Dame de la Cour de nos derniers Roys, que je cognois, laquelle, estant amoureuse d'un fort honneste Gentilhomme de la Cour, vouloit imiter la façon d'amour de cette Dame précédente; mais, autant de fois qu'elle venoit de son assignation & de son rendez-vous, elle s'en alloit à sa chambre & se faisoit regarder de tous costez à une de ses filles ou femmes de chambre si elle n'estoit point marquée, &, par ce moyen, se garda d'estre méprise & reconnue. Aussi ne fut-elle jamais marquée qu'à la neufiesme assignation, que la marque fut aussitost descouverte & recogneue de ses femmes; & pour ce, de peur d'estre scandalisée & tomber en opprobre, elle brisa là & oncques puis ne retourna à l'assignation. Il eust mieux valu, ce dit quelqu'un, qu'elle luy eust laissé faire ses marques tant qu'il eust voulu, & autant de faites les deffaire & effacer; & pour ce eust eu double plaisir, l'un de ce contentement amoureux & l'autre de se mocquer de son homme, qui travailloit tant à cette pierre philosophale pour la descouvrir & cognoistre, & n'y pouvoit jamais parvenir. » Brantôme, *Dames galantes,* Discours II; éd. Lalanne, p. 236-8.

Page 31, ligne 10. — Ms. 7576 [2] : « nommée Camele ». Éd. de 1588 : « nommée Camille ». — L.

Camille est un nom littéraire dans les livres amoureux du temps de Marguerite; un volume du Florentin Giovambattista Verini, qui a imprimé de 1526 à 1541, s'appelle : « Cammilla, opera piacevole d'amore, dove si contiene Strambotti, Mattinate, Sonetti, Canzoni e Capitoli di giovanni innamorati ». — M.

Page 32, lignes 6-7. — Ms. 7576 [2]. Le manusc. que nous suivons & l'éd. de 1558 portaient : « combien qu'elle estoit contraire à son cueur ». — L.

Page 32, lignes 16-7. — Ms. 7576 [2] : « & print conclusion qu'il valoit mieus, &c. » — L.

Page 35, ligne 16. — « Que qui auroit veu le Diable au visage ne l'aymeroit jamais »; leçon du Ms. 7576 [2]. Le manusc. que nous suivons habituellement portait : « Que... au visage, l'on ne aymeroit jamais ». — M.

Page 37, ligne 20. — Ms. 7576 [2] & éd. de 1558 : « qu'elle vous cuira ».

XLIV. — *Bonne aubaine que vaut à un Cordelier sa sincérité.*

A Sedan. Nulle indication de date. Historique. — L.

Page 41, ligne 1. — Cette Nouvelle, qui se trouve dans tous les manusc., manque dans l'éd. de 1558. Claude Gruget, dans l'édition de 1559, y a substitué une autre Nouvelle que nous donnons à la fin du volume. — L. — Nous l'avons donnée dans le texte à la suite de celle-ci. — M.

Page 41, ligne 9. — « Le Seigneur de Sedan ». Ce doit être Robert de la Marck, IIe du nom, Duc de Bouillon, Seigneur de Sedan, Floranges, &c. Il avait épousé en 1491 Catherine de Croye, fille de Philippe VI de Croye, Comte de Chimay. Il eut pour fils le Maréchal de Fleuranges, auteur des *Mémoires* qui portent son nom. On trouve, t. VII, p. 167, de l'*Histoire généalogique de la Maison de France* du P. Anselme, une notice détaillée sur le Seigneur de Sedan. — L.

Page 44, ligne 4. — « Et au fruict congnoist on le bon arbre », Unaquæque enim arbor de fructu suo cognoscitur. Lucæ VI, 44. — M.

Page 44, lignes 13-5. — Ms. 7576[2] : « car je sçay bien qu'un d'entre eus, Docteur en Théologie, nommé Colimant, grand Prescheur & Provincial de leur Ordre, voulut persuader, &c. ». — L.

XLIVbis. — *Comment un jeune Parisien arrive à épouser la fille d'un Marchand de soie.*

Page 48, ligne 1. — « Contre la descente de Charles d'Autriche ». C'est dans l'été de 1536 que Charles-Quint entra par le Piémont en Provence pour faire le siège de Marseille qu'il fut obligé de lever. — M.

Page 49, ligne 1. — « Ce qui ne faisoit bien à l'honneur de la fille ». Correction; le ms. donne *rien*, qui contredit la suite du sens. — M.

Page 54, lignes 6-7.— On remarquera dans la maison d'un marchand de Paris la grandeur du jardin avec ses haies de rosiers & de groseilliers. Il y avait, dans le cœur même de la ville & à l'état simplement bourgeois, bien plus d'espace & de jardins qu'on ne penserait. On l'a bien vu quand on a ouvert le boulevard Sébastopol. Les maisons des rues Saint-Martin & Saint-Denis, serrées & hautes sur la rue, semblaient n'avoir ni air ni lumière; la

percée intermédiaire n'a presque pas rencontré de constructions à l'intérieur des îlots & a fait tomber bien des arbres que le passant ne soupçonnait pas. — M.

Page 56, lignes 1-3. — « qui estoit si serrant qu'il luy sembloit que ce qu'il tenoit en une main l'autre luy déroboit ». Harpagon se préoccupe aussi des mains quand il renvoie La Flèche : « Montre-moi tes mains. — Les voilà. — Les autres? — Les autres! — Oui. — Les voilà. » *L'Avare*, acte I, scène III.

Page 56, ligne 4. — Le commencement du commentaire de la 44e Nouvelle double est dans la bouche d'une femme. Gruget l'a naturellement rapporté à Nomerfide qui a dit la 43e Nouvelle; si on n'en faisait pas la remarque, on croirait à une inadvertance de Marguerite, qui n'existe pas; la fin des deux Nouvelles donne de même la parole à Simontault pour dire la quarante-cinquième.— M.

Page 57, ligne 32. — C'est le mot de la fille dans Tallemant : « Le couchage y fait ».

XLV. — *Comment un Tapissier Tourangeau donna les innocents à sa servante d'abord & ensuite à sa femme.*

Après l'année 1545. A Tours. Historique. — L.

Page 61, ligne 8. — « En la ville de Tours y avoit un homme ». A la fin de notre Introduction, nous avons déjà eu l'occasion de citer cette Nouvelle ainsi que les premiers vers d'un Conte de La Fontaine, livre II, Conte VI, — *la Servante justifiée*, — où il reconnaît avoir emprunté à la Reine de Navarre les principales circonstances de son récit :

> Pour cette fois la Reine de Navarre
> D'un : *C'étoit moi*, naïf autant que rare,
> Entretiendra dans ces vers le lecteur...

A l'exception d'un opéra-comique & d'un ballet de notre grand Opéra, connu sous le nom de *la Servante justifiée*, nous ne voyons pas que nos conteurs français de la fin du XVIe siècle & du XVIIe aient imité le petit chef-d'œuvre de la Reine de Navarre. — L.

Page 61, lignes 10-1. — « *Tapissier de feu Monsieur d'Orléans, fils du Roy François Ier.* »

Charles de France, Duc d'Orléans, de Bourbonnois, d'Angoumois & de Chastelleraud, Comte de Clermond en Beauvoisis, de la Marche & de Civray, Pair & Chambrier de France, Gouverneur

& Lieutenant général pour le Roy en Champagne & en Brie, né au château de Saint-Germain, le 22 janv. 1521. Après avoir pris part à plusieurs expéditions & même commandé plusieurs fois les armées françaises, il mourut d'une pleurésie à l'âge de vingt-trois ans, en 1545. (Voyez Sainte-Marthe, *Histoire généalogique de la Maison de France*, *&c.*, 1647, in-f°, l. I, p. 752.) La rédaction de cette Nouvelle est par conséquent postérieure à l'an 1545. — L.

Page 61, lignes 14-5. — « *Et ung jour qu'ils parloient de donner les Innocens* ». Il y avait au moyen âge, non seulement en France, mais dans les autres pays de l'Europe, un très-naïf usage, c'est que, le matin de la fête des Saints-Innocents, les jeunes gens cherchaient à surprendre dans leur lit les jeunes filles &, quand ils y réussissaient, ils avaient le droit de leur donner le fouet. — L.

Page 62, ligne 24. — Ms. 7576[2] : « qu'elle n'avoit ni le cœur ni la force de la batre ». — L.

Page 63, ligne 4. — « Le jour des Innocens », c'est-à-dire le 28 décembre :

Très chère sœur, si je savois où couche
Vostre personne au jour des Innocens,
De bon matin je yrois à vostre couche
Veoir ce gent corps, que j'ayme entre cinq cens :
Adonc ma main, veu l'ardeur que je sens,
Ne se pourroit bonnement contenter
Sans vous toucher, tenir, taster, tenter,
Et, si quelcun survenoit d'aventure,
Semblant ferois de vous innocenter.
Seroit-ce pas honneste couverture?

Clément Marot, éd. Jannet, 1868, in-16, III, p. 7.

Voir un autre jeu d'Innocents dans Cholières, *Matinées* (Œuvres, éd. Jouaust, 1879, in-8, I, 224-6). — M.

Page 64, ligne 17 : « à leur bailler » ; *leur* pour *se*. M. — Ms. 7576[2] : « Et en se jouant tous deus à se bailler de la neige l'un à l'autre ». — L.

Page 67, lignes 6-7. — « Le meilleur n'en vaut rien. » C'est au fond la même chose que le mot d'Hamlet : « Man delights me not, nor woman neither. » — M.

XLVI. — *Déportements d'un Cordelier.*

Avant 1496. A Angoulême. Historique. — L.

Page 69, ligne 1. — Cette Nouvelle, qui est dans tous les ma-

nuscrits, manque dans l'édition de 1558. Cl. Gruget, dans l'édition de 1559, l'a remplacée par le récit de propos facétieux attribués au Cordelier de Vale, & débités par lui dans ses sermons. — L.

Page 70, lignes 20-1. — Ms. 7576 [2] : « en lui disant Monsieur de Vale, dévalés » — L.

Il est donc probable qu'on ne prononçait pas *Valles*, mais *Vallés* ou *Vallès*. Adrien de Valois traduisait en latin son nom par *Valesius;* le comté de *Valois* & le *Valais* sont le même mot, & il convient ici de rappeler que les pasquils ligueurs appelaient Henri III, au lieu de *Henri de Valois, Henri dévalé.* — M.

Page 73, ligne 22, — « en ceulx »; ms. : « & ceulx », qui fausse la phrase; éditions : « voire ceulx ». — Cf. p. 79, ligne 17 : « de ceulx ». — M.

XLVI *bis.* — *Sermons du Cordelier de Valles pour & contre les maris qui battent leurs femmes.*

Page 77, lignes 3-4. — « Nulla est redemptio. » C'est le mot du Pape à propos de Messer Biagio, que Michel-Ange avait mis dans son *Jugement dernier.* — M.

Page 77, ligne 6. — *Les femmes faisoient leur Achilles.* Nom d'un syllogisme vainqueur. — M.

Page 77, lignes 16-8. — « *C'est la croix qui fait aller & courir les femmes* ». N'est pas dans le sens d'argent, de pièce de monnaie marquée d'une croix, comme dans le vers :

Le plus souvent sans croix ni pile (*Anc. Poésies,* IX, p. 372);

mais dans le sens des visites & des pèlerinages que font les femmes aux églises & où le diable trouve souvent son compte.

Pages 78-80. — Gruget a naturellement pris une partie du vrai commentaire; cf. p. 73. — M.

XLVII. — *Comment la jalousie imméritée d'un Gentilhomme envers son ami lui fit arriver malheur.*

Auprès du pays de Perche. Nulle indication de date. — L.

La Nouvelle du Curieux impertinent dans le *Don Quichotte* de Cervantes a quelque analogie avec celle-ci; c'est le même thème d'arriver à créer ce qu'on craint & ce qu'on cherche à éviter. — M.

Page 82, ligne 9.— *Rien*, qui manque dans le ms., ou tout autre substantif, est nécessaire pour donner un sujet au verbe de la phrase. — M.

Page 85, ligne 9. — « sans qu'il y ait de ma faute ». *Sans* manque dans le manuscrit. — M.

XLVIII. — *Malice d'un Cordelier qui, à une noce en Périgord, trouva moyen d'aller prendre la place du mari.*

Dans un village du Périgord. Nulle indication de date. — L.

XLIX. — *D'une Comtesse étrangère qui ne se contentait pas du roi Charles.*

Vers 1490. Règne de Charles VIII. Historique. — L.

Page 95, ligne 11.— « En la Cour du Roy Charles ». L'aventure racontée par Marguerite dans cette Nouvelle est une des plus piquantes de toutes celles qui se trouvent dans l'Heptaméron. Il eût été très curieux de découvrir le nom véritable des personnages mis en scène. Brantôme ne l'a pas fait; il se contente de dire :

« Voyez, s'il vous plaist, de ces femmes qui ne se contentent ny de leurs marys, ny de leurs serviteurs, grands roys & princes & grands seigneurs; mais il faut qu'elles aillent au change & que ce grand roy (François Ier) les avoit bien connues & expérimentées pour telles, & pour les avoir desbauchées & tirées des mains de leurs marys, de leurs mères & de leurs libertez & viduitez.

— J'ay cogneu une bien grande dame, veufve, qui en a fait de mesme : car, encore qu'elle fust quasi adorée d'un très grand, si falloit-il avoir quelques menus autres serviteurs, afin de ne pas perdre toutes les heures du temps & demeurer en oisiveté; car un seul ne peut pas en ces choses y vaquer ny fournir toujours : aussi que telle est la règle de l'amour que la dame d'amour n'est pas pour un temps préfix, ny aussi pour une personne préfixe, ny seule arrestée. Je m'en rapporte à cette Dame des *Cent Nouvelles de la Reyne de Navarre*, qui avoit trois serviteurs au coup & estoit si habile qu'elle les sçavoit tous trois fort accortement entretenir. » (*Dames galantes*, Discours IV, t. VII, p. 396, des *Œuvres complètes*, édition in-8°; éd. Lalanne, IX, 716.)

Quant au héros principal, le nom de *Hastillon* sous lequel il est désigné nous autorise à faire une conjecture. Ne serait-ce pas

Jacques de Chastillon, Chambellan des Rois Charles VIII & Louis XII, Lieutenant des cent Gentilshommes du roi Charles VIII, qui fut tué au siège de Ravenne en 1512. Brantôme lui a consacré le XIXe Discours de son livre sur *les Capitaines françois :* « Il avoit esté », dit-il, « l'un des grands favoris & mignons du Roy Charles VIII & mesme au voyage du royaume de Naples; aussi disoit-on alors : « Chastillon, Bourdillon & Bonneval gouvernent le sang royal. » (Brantôme, *Œuvres complètes*, II, 103; éd. Lalanne, II, p. 305 & 422.) Dans un état des cent Gentilshommes pensionnaires de l'Hôtel du Roy Charles VIII pour l'année 1490-91, on trouve : « A messire J. Gaucher de Chastillon, Chevalier, *Roy d'Ivetot*, Lieutenant, la somme de quatre cens livres, pour ses gages & entretenement durant la dite année, qui est au feur de trente trois livres six sols huit deniers par mois. » (*Histoire de Charles VIII*, par Godefroy; 1684, in-fol., p. 611.) — L. — Sur le dernier point, voir la juste rectification de M. Frank, III, 484-6. — M.

Nous transcrivons la note postérieure de M. Lacroix (éd. de 1858, p. 325) :

« Nous avons découvert d'une manière à peu près certaine les véritables noms des trois Gentilshommes François qui sont les héros de cette Nouvelle & que la Reine de Navarre nomme *Astillon, Durassier* & *Valnebon*. On lit dans la *Vie de Jacques de Chastillon,* par Brantôme : « Il avoit esté, &c. Aucuns y mirent Galliot, qui fut dit depuis le Grand Escuyer Galliot, & estoient ces trois, avec le Roy, des tenans aux tournois qu'il fit là en la ville de Naples & par tous les autres, mais on disoit que Chastillon l'emportoit par dessus tous les autres, fust en valeur, fust en crédit. » M. Le Roux de Lincy avait reconnu *Chastillon* dans *Astillon....* mais M. Le Roux de Lincy n'a pas donné suite à sa découverte en retrouvant Galliot & Bonneval sous les noms de *Valnebon* & de *Durassier*. Jacques de Genouillac, dit Galliot, s'appelait le seigneur d'*Acier;* il fut l'un des preux de Charles VIII à la bataille de Fornoue, & il se distingua dans les guerres d'Italie; il devint Grand Maître de l'artillerie, puis Grand Écuyer de France sous François Ier, & mourut Gouverneur du Languedoc en 1516. Germain de Bonneval — *Valnebon* est l'anagramme de son nom, — Conseiller & Chambellan du Roi, fut aussi un des sept Gentilshommes qui combattirent auprès du Roi à Fornoue, vêtus & armés de même que lui. Il périt à la bataille de Pavie. » — P. L.

Page 96, lignes 3-4.—Éd. de 1558. Le manusc. que nous suivons portait : « la parole & la crainte de sorte, &c. » — L.

Page 99, lignes 12-3. — « En nul livre », vient du Ms. 7576 [2] ;

le manuscrit habituellement suivi portait la mauvaise leçon : « en mil lieues ». — M.

Page 99, lignes 14-5. — Var. en correction du Ms. 7576 [2] : « s'il estoit ainsi qu'il la pût deviner ». — L.

Page 99, ligne 16. — *Il leur dit*, manque dans le Ms. — M.

Page 102, ligne 22. — Ms. 7576 [2] : « pour vous contanter ». — L.

L. — *Malheureuse mort d'un Gentilhomme Crémonois.*

Vers 1544. A Crémone, en Italie. — L.

Page 107, lignes 11-2. — Ms. 7576 [2] : « il n'y a pas encore un an ». — L.

Page 112, lignes 29-30. — « Il est escript qu'il n'y a rien nouveau soubz le soleil ». *Nihil sub sole novum.* Eccles., I, 10. — M.

SIXIÈME JOURNÉE

TROMPERIES FÉMININES ET MASCULINES PAR AVARICE, VENGEANCE ET MALICE.

PROLOGUE

Page 117, lignes 9-12. — Éd. de 1558 : « Mais tous ceux de la compaignie, aussi tost qu'ils en furent advertiz, pour le desir d'ouyr sa bonne instruction, se diligentèrent tant de s'abiller qu'ilz ne la feirent guères attendre. » — L.

Page 118, lignes 17-9. — « Nolite confidere in principibus, — in filiis hominum in quibus non est salus ». Psalm. CXLV, v. 1-2. — M.

LI. — *Cruauté du Duc d'Urbin vis-à-vis de celle qui avait servi d'intermédiaire entre son fils & l'ami de celui-ci.*

De 1510 à 1538. En Italie, Duché de Mantoue. Historique. — L.

Page 119, lignes 6-8. — « Le Duc d'Urbin nommé le Préfect, lequel espousa la seur du premier Duc de Mantoue. »

Ms. 7576 2. Le manusc. que nous suivons portait : « Le Duc d'Urbin nommé *le Parfaict*, lequel espousa la seur du premier Duc de Navarre ». — Dans les édit. de 1558, 1559 & suivantes, cette Nouvelle commence ainsi : « Un Duc d'Italie, duquel je tairay le nom ».

François-Marie de la Rovère, né le 24 mars 1491, *Préfet* de Rome, neveu du Pape Jules II. Élevé à la Cour de France, il fut un des grands capitaines de son temps, surtout au commencement de sa carrière. Il poignarda, en 1511, le Cardinal Alidosio, Légat de l'armée ecclésiastique à Bologne, & mourut empoisonné en 1538. Il avait épousé Éléonor-Hippolyte de Gonzague, fille de Jean-François II, quatrième marquis de Mantoue & sœur de Frédéric, deuxième duc de Mantoue. Le jeune prince de dix-huit ans, héros de cette Nouvelle, doit être Gui Ubald, né en 1514, successeur de son père. D'après Moréri, ce duc d'Urbin aurait eu un autre fils nommé François & mort jeune, mais l'*Art de vérifier les dates* ne parle pas de lui. François-Marie fut un grand protecteur des Arts & des Lettres. A sa Cour florissaient Raphaël, B. Castiglione & d'autres. Voyez, à ce sujet, M. J. Dumesnil, *Histoire des plus célèbres amateurs italiens & de leurs relations avec les artistes, &c.* Paris, 1853, in-8°, p. 13 & suiv. — L.

Page 123, lignes 16-7. — Éd. de 1558 : « que la pluspart des Italiens, je dy la plus part, car il y en a d'autant gens de bien qu'en toutes autres nations ». — L.

Page 123, lignes 17-8. — Le manusc. donne : « que les Italiens estoient subjectz à *tous* vices par excellence ». Il faut évidemment lire *trois* pour se rapporter à la suite : « Vous nous avez dit l'un des trois vices, mais il faut savoir les deux autres ». — M.

Page 124, ligne 4. — *En ont vu ;* le manusc. donne *en ont eu,* qui convient moins au sens & se corrige bien facilement. — M.

Page 124, lignes 7-8. — « *Vrayement, dist Geburon, quand Rivolte fut prins des François, &c.* »

La prise de Rivolte par l'armée française, sous la conduite de Louis XII, date de l'année 1509. Il y a une relation de cette prise dans le livre suivant : *Livre nouvellement translaté de l'italienne rime en ryme françoise, contenant l'advenement du Roy de France, Louis XII, à Milan, & la triomphante entrée audict Milan.* Lyon, 1509, in-4°. — L.

Page 124, ligne 14. — *Respondant.* Ms. « respondit », qui ne convient pas au verbe *dist* de la ligne suivante. On pourrait conserver *respondit,* mais il faudrait alors supprimer *dist.* — M.

LII. — *Bon tour d'un valet d'un Apothicaire d'Alençon au Seigneur de la Tillerière & de l'Avocat Bacheré, qui comptaient déjeuner à ses dépens.*

De 1515 à 1525. — A Alençon. Anecdotique. — L.

Page 127, ligne 8, à page 128, ligne 2. — Ms. 7576 [2] : « En la ville d'Alençon, du temps du Duc Charles dernier, y avoit un Avocat bon compagnon & bien aimant déjuner matin. Un jour, étant assis à sa porte, vit passer devant lui un Gentil homme qui se nommoit le Seigneur de la Tillerière, lequel, à cause du très grand froid qu'il faisoit, étoit venu à pié de sa maison à la ville pour quelques affaires & n'avoit oublié au logis sa grosse robe fourée de renars. Et, quand il vid l'Advocat qui estoit de sa complexion, lui dit qu'il avoit fait ses affaires & qu'il ne restoit sinon de trouver quelque bon déjuner. L'Avocat dit de déjuners ilz trouveroient assez, mais qu'ilz eussent un défraieur, &, en le prenant par desous le bras, lui dit : « Allons, mon compère, nous trouverons peut être quelque sot qui paiera l'écot pour nous deus ». Il y avoit derrière eux le Valet d'un Apothicaire fin & inventif, auquel cet Avocat menoit toujours la guerre, &c., &c. » Il y a encore des différences très notables entre les deux rédactions de cette Nouvelle. La rédaction du Ms. 7576 [2] a été suivie dans l'édition de 1558. — L.

Comme les noms de lieux tirés du *tilleul* sont nombreux en France & surtout en Normandie, on pourroit croire que *la Tillelière* pourrait être la meilleure leçon. C'est, au contraire, la *Tirelière* qui est la bonne, comme on peut le voir dans la note locale & absolument concluante que nous devons à notre confrère & ami M. Louis Duval, archiviste de l'Orne. — M.

« Le lieu de la Tirelière, commune de Saint-Germain-du-Corbéis, est à quatre kilomètres d'Alençon. Ce lieu dit est figuré sur la carte de l'*État-major* & sur la carte nouvellement exécutée par le service vicinal de l'Orne (Cantons est & ouest d'Alençon). Seulement, dans cette dernière carte, la Tirelière est transformée en *Tillière*.

Odolant-Desnos en a parlé :

« La Tirelière est le nom d'une ancienne gentilhommière, avec douves & pièce d'eau, située dans la commune de Saint-Germain-du-Corbéis, à quatre kilomètres d'Alençon. Ce fief, qui s'étendait jusque dans le faubourg de *Montsor* [1], n'était primitivement qu'une

1. On écrit aujourd'hui *Montsort*, mais le *t* final est de trop. Dans les

simple vavasserie, ainsi désignée dans l'aveu rendu par Guillaume Pantolf au comte d'Alençon en 1391. Jean-Pierre de Crouches & Marie Capet, son épouse, en rendirent plus tard aveu au duc d'Alençon. La Tirelière, acquise par René de Saint-Denis, gouverneur d'Alençon, servit, en 1592, à composer la baronnie de Herté, érigée en sa faveur par Henri IV[1]. Odet de Saint-Denis, fils de René, obtint des lettres de démission de ce fief en 1602, après l'avoir vendu à Jean Brichard. Des héritiers de ce dernier il passa, par suite d'une nouvelle vente, au sieur Cochon de Vaubougon, dont la fille le porta en mariage à Georges Desmoulins, qui le fit unir au marquisat de l'Isle.

Dans l'*État des fiefs & choses en tenant nature qui sont dans l'étendue du Bailliage d'Alençon*, dressé en 1674 (Arch. de l'Orne, série B), se trouve un article ainsi conçu : « Les tenans du fief de la Tirelière, appartenant au sieur de l'Isle, colonel d'un régiment ».

Quant à la rue où l'apothicaire cueillit le mirifique pain de sucre en question, on peut éprouver l'embarras du choix; car il existe plusieurs documents qui attestent que certaines rues étaient d'une saleté telle que l'on pouvait leur donner le nom d'une rue de Niort que vous pouvez connaître, la rue du *Merdieu* (aujourd'hui rue Mère-Dieu). Toutefois, je crois devoir vous signaler, à Alençon, la rue des *Fumiers,* mentionnée dans un aveu rendu au domaine d'Alençon le 8 mars 1564 (Arch. de l'Orne, série A, Règl. du domaine). Cette rue avoisinait la rue de Sarthe & la rue des Marais. — Louis Duval.

Page 128, lignes 7-8. — Le sale objet, si gelé « qu'il sembloit un petit pain de sucre fin », ne doit-il pas nous faire comprendre qu'autrefois le sucre, qui était un médicament encore plus qu'un luxe & se vendait avec les remèdes, ne se fabriquait pas en pains aussi gros que maintenant & qu'il devait y en avoir de plusieurs tailles. L'acheteur devait mieux aimer avoir un pain entier qu'un morceau cassé, & le vendeur, selon son intérêt, le vendait à la fois à la dimension & au poids le plus strict, à cause de sa rareté. — M.

---

anciens textes, notamment dans le *Liber albus Capituli Cenomanensis* (anno 1208, p. 84), ce lieu est dénommé *Montsor*. Montsor est le « mont de Sor ». Tout près de là se trouve le *gué de Sor*.

1. Odolant-Desnos, *Mémoire historique sur la ville d'Alençon & sur ses Seigneurs*, t. II, p. 504.

LIII. — *Histoire de Mme de Neufchatel, du Prince de Belhoste & du Seigneur des Chériots.*

Règne de François Ier. Nulle indication de lieu. — L.

Page 132, lignes 5-12. — Édit. de 1558 : « Le Roy François, premier du nom, estant en un chasteau fort plaisant où il estoit allé avecques petite compagnie, tant pour la chasse que pour y prendre quelque repos, avoit en sa compagnie un Seigneur autant honneste, vertueux & sage & beau Prince qu'il y en eût point en sa Court. » — L.

Page 134, lignes 1-3.— Édit. de 1558 : « Ce Seigneur print fort grande amitié à une Dame veufve qui avoit réputation d'estre la plus belle que l'on eust sçeu regarder. » — L.

— « Nous croyons que c'est la veuve de Louis d'Orléans, Duc de Longueville, & dont le second fils, Louis, IIe du nom, héritier du Duché de Longueville & de la Principauté de Neufchâtel, mourut le 9 juin 1537. La Duchesse douairière, qui survécut à son mari jusqu'en 1543, était Jeanne de Hochberg, fille unique de Philippe, Comte souverain de Neufchâtel. On la désignait, suivant l'usage, par son nom de famille, *Madame de Neufchâtel.* » Paul Lacroix, éd. de 1858, p. 342.

Page 134, ligne 22. — Le Seigneur des *Chériots* ne serait-il pas un d'Escars, en jouant sur la coupure *des cars* pour *des chars?* —M.

Pag 135, lignes 2-3. — « Mais elle, qui estoit fille d'Eve ». Nous prenons cette leçon au ms. 7576[2]; la leçon du manuscrit habituellement suivi « fille du Duc » est évidemment fautive. —M.

LIV. — *Rire de la femme de Thogas en voyant l'ombre de son mari & de sa servante.*

Entre les Pyrénées & les Alpes. Nulle indication de date. —L.

Page 145, ligne 7. — « Ung Gentil homme nommé Thogas ». En supprimant l'*b*, cela donnerait exactement *Sagot* comme anagramme. — M.

Page 148, lignes 2-4. — Similes sunt pueris sedentibus in foro, & loquentibus ad iuvicem, & dicentibus : Cantavimus vobis tibiis, & non saltastis; lamentavimus, & non plorastis. Lucæ VII, 32. — M.

LV. — *La Veuve d'un Marchant de Sarragosse interprète le testament de son mari en vendant un chat le prix d'un cheval.*

A Sarragosse en Espagne. Nulle indication de date. — L.

Page 151, lignes 3-7. — Éd. de 1558 : « En la ville de Sarragoce y avoit un pauvre Marchant, le quel voyant sa mort approcher & qu'il ne pouvoit plus tenir quelque peu de bien qu'il avoit acquis avec mauvaise foy ». — L.

Page 152, ligne 18. — Éd. de 1558 : « car je surviendray à la nécessité de mes enfans ». — L.

Page 153, ligne 18. — Ms. 7576[2] : « & quatre vingt dis neuf pour le chat ». — L.

Pages 153-6. — Dans les éditions de 1558 & 1559 cet Épilogue a été remplacé par un autre, qui ne renferme que des réflexions banales sur l'avarice humaine & qui est plus court. Boaistuau & Cl. Gruget n'ont pas osé reproduire les opinions hardies émises dans ce passage de l'*Heptaméron*. — L.

Voici comment, dans l'édition de 1558, se termine l'épilogue de cette Nouvelle :

« Appellez vous », dist Guebron, « s'égarer donner son bien à l'Eglise & aux pauvres Mandiens? — Je n'appelle point errer », dist Parlamente, « quand l'homme distribue aux pauvres ce que Dieu a mis en sa puissance. Mais de donner tout ce qu'on a à sa mort & de faire languir de faim sa famille puis après, je n'approuve pas cela, & me semble que Dieu auroit aussi acceptable qu'on eût sollicitude des pauvres orphelins qu'on a laissez sur terre, lesquelz, n'ayans moyen de se nourrir & accablez de pauvreté, quelquefois, au lieu de bénir leurs pères, les maudissent quand ilz se sentent pressez de faim, car celuy qui cognoist les cueurs ne peult estre trompé & ne jugera pas seulement selon les œuvres, mais selon la foy & charité qu'on a eue à luy. — Pourquoy est ce donc », dist Guebron, « que l'avarice est aujourd'huy si enracinée en tous les estats du monde que la pluspart des hommes s'attendent à faire les biens lorsqu'ilz se sentent assaillis de la mort & qu'il leur faut rendre compte à Dieu? Et croy infailliblement qu'ils mettent si bien leurs affections en leurs richesses que, s'ilz les pouvoient emporter avec eulx, ilz le feroient volontiers. Mais c'est l'heure où le Seigneur leur fait sentir plus griefvement son jugement que à l'heure de la mort, car tout ce qu'ilz ont fait tout le temps de leur vie, bien ou mal, en un instant se représente devant eulx. C'est l'heure où les livres de noz consciences sont ouvertz & où chacun peult y

veoir le bien & le mal qu'il a faict. Car les esprits malings ne laissent rien qu'ilz ne proposent au pécheur, ou pour l'induire en une présumption d'avoir bien vescu, ou à une deffiance de la miséricorde de Dieu, afin de le faire tresbucher du droit chemin. — Il me semble, Hircan, » dist Nomerfide, « que vous sçavez quelque histoire à ce propos. Je vous prie, si la pensez digne de cette compagnie, qu'il vous plaise nous la dire. — Je le veux bien, » dist Hircan, « &, combien qu'il me fasche de compter quelque chose à leur desavantage, si est ce que, veu que nous n'avons espargné ni Roys, ni Ducs, ni Comtes, ni Barons, ceux icy ne se doibvent tenir offencez si nous les mettons au reng de tant de gens de bien, mesmes que nous ne parlons que des vicieux, car nous sçavons qu'il y a des gens de bien en tous estats & que les bons ne doivent estre interessez pour les mauvais. Mais laissons ces propos & donnons commencement à nostre histoire. » — L.

Page 154, lignes 31-2. — « Pour toute oblation il nous demande le cœur contrit & humilié : » Cor contritum & humiliatum Deus non despicit. — Psalm. L, 18. — M.

Page 155, ligne 32, & 156, ligne 6. — « Du rang de ceulx que Virgile dit à Dante : *Passe oultre & n'en tiens compte.* » C'est le vers

Non ragioniam di lor, ma guarda e passa,

qui se trouve à la fin du 17e tercet du troisième chant de l'*Enfer*. — M.

LVI. — *Comment, à Padoue, une veuve se trouve avoir fait épouser à sa fille un Cordelier.*

A Padoue en Italie. Nulle indication de date. — L.

Page 165, lignes 8-11. — « Mais la belle Dame sans mercy respond : — Qu'il siet bien que l'on le die — Pour en tirer quelque confort. »

Ce passage du poëme d'Alain Chartier a déjà été une fois cité par la Reine de Navarre dans la Nouvelle XII. — L. (Voir t. II, p. 24, & aux notes, IV, p. 242.)

La 36e Nouvelle de Morlini (éd. Corpet, p. 76-7), *De monacho qui duxit uxorem*, & la fable V de la XIe Nuit de Straparole (édit. Jannet, II, 1857, p. 305-10), ont dans le détail quelques points de ressemblance avec la Nouvelle de Marguerite. — M.

LVII. — *Histoire d'un Seigneur Anglais qui se contente de porter sur son vêtement le gant d'une Dame.*

De 1450 à 1500. En Angleterre. Historique. — L.

« Vous avez le Milord d'Angleterre des *Cent Nouvelles de la Reyne de Navarre,* qui porta de mesme le gand de sa maistresse à son costé & si bien enrichy. J'ay cogneu force Gentilshommes qui, premier que porter leurs bas de soye, prioient les dames & maistresses de les essayer & les porter devant eux quelques huict ou dix jours, du plus que du moins, & puis les portoient en très-grand vénération & contentement d'esprit & de corps. » Brantôme, *Dames galantes,* Discours II ; éd. Lalanne, IX, 309.

Page 167, lignes 13-5. — « Le Roy Louis unziesme envoya en Angleterre le Seigneur de Montmorency pour son Embassadeur. »

L'*Histoire de la Maison de Montmorency* ne fait mention d'aucun Seigneur de ce nom envoyé par Louis XI Ambassadeur en Angleterre. (Voy. Duchesne, *Histoire généalogique de la Maison de Montmorency, &c.;* Paris, 1624, in-fol.) C'est seulement en 1546 que François de Montmorency, Seigneur de la Rochepot, fut envoyé comme Ambassadeur en Angleterre. (Voy. Duchesne, p. 366.)

Dans quelques manuscrits il y a : *le roy Louis douze.* Cela aurait alors rapport à Guillaume de Montmorency, père du connétable; mais, dans la notice historique sur Guillaume, il n'est nullement parlé de cette mission. (Voyez Duchesne, p. 354-355.)

M. Génin, éditeur des *Lettres de Marguerite d'Angoulême,* pense qu'il est ici question du Connétable de Montmorency (1er Recueil, 1841; in-8°, p. 151). Nous ignorons sur quels garants il peut appuyer son assertion. Du reste voici un passage d'une lettre de Marguerite au Connétable, qui est bien en rapport avec ce qui est dit, à la fin de cette Nouvelle, sur l'humeur galante du seigneur de Montmorency : « J'ay monstré vostre lettre à la Damoiselle Marguerite de Lorraine, qui n'a laissé pour son habit gris à avoir souvenance du temps passé, & vous asseure qu'elle s'acquitte sy bien à prier Dieu pour vous que, sy toutes les dames qui vous ont donné la tous en faisoient aultant, vous en deveriés point avoir regret au temps passé, car leurs oraisons vous mettroient en Paradis, où après longue & bonne vie desire vous voir. » — L.

Page 170, ligne 26. — Éd. de 1558 : « qu'il n'eust point voulu vivre en telle enguisse ». — L.

Page 171, lignes 4-5. — Ms. 7576². Cette phrase manquait dans le manuscrit que nous suivons. — L.

Page 171, lignes 22-3. — Éd. de 1558 : « le quel elle n'avoit pas moins aimé que l'autre ». — L.

Page 172, lignes 4-5. *Salutate invicem in osculo sancto. Paul. ad Rom.*, XVI, 16; I *ad Cor.*, XVI, 20; II *ad Cor.*, XIII, 12; *Petri* I, 14. — *Salutate fratres omnes in osculo sancto.* I *ad Thess.*, V, 26. — M.

LVIII. — *Méchant tour d'une Dame à un Gentilhomme, auquel elle donne rendez-vous & qu'elle fait passer pour un voleur.*

Règne de François Ier. Nulle indication de lieu. — L.

Page 176, lignes 6-7. — « *En la Court du Roy Françoys Ier y avoit une Dame de fort bon esperit* ».

Ne serait-ce pas à elle-même que Marguerite aurait fait allusion ici? Les théories qu'elle a développées plusieurs fois, dans ses Épilogues sur l'amour & sur les rapports de politesse des hommes avec les femmes, sont tout à fait en rapport avec ce qu'elle dit au sujet des serviteurs qu'une Dame peut se permettre, sans exciter en rien les soupçons de son mary. Il est difficile de rien conjecturer au sujet du galant auquel elle aurait joué le tour qu'elle raconte.

Dans la Nouvelle suivante, Marguerite revient sur le même sujet & raconte comment cette même dame s'y est prise pour convaincre son mari d'infidélité & le forcer à la conduire à la Cour d'où, par jalousie, il l'avoit éloignée. Si l'on se rappelle ce que nous avons dit dans la Notice sur la vie privée de Marguerite (t. Ier de l'éd. des Bibl., p. LXXIV) au sujet de ses rapports avec ses deux maris, on sera d'autant plus porté à adopter notre conjecture sur ces deux Nouvelles. — L.

Page 176, lignes 122-4. — « *Et elle, qui n'avoit faulte de nulle finesse de femme, s'en alla à Madame Marguerite, fille du Roy, & à la Duchesse de Montpensier.* »

Marguerite de France, Duchesse de Savoye & de Berry, née à Saint-Germain en Laye le 5 juin 1523. Elle avait eu pour parrain Jean, Cardinal de Lorraine, & pour marraine Marguerite elle-même, qui était sa tante paternelle. Promise en mariage à l'âge de trois ans à Louis de Savoye, fils du Duc Charles III, elle épousa, le 9 juillet 1549, Emmanuel-Philibert, Duc de Savoye, frère puîné du prince Louis. Elle mourut, âgée d'un peu plus de cinquante & un ans, le 15 septembre 1574. Cette Princesse a été l'une des femmes les plus remarquables de son temps. Brantôme lui a consacré un article dans ses *Dames illustres* (t. V, p. 230, des *Œuvres complètes*,

éd. in-8°; éd. Lalanne, VIII, 328-37). On peut voir aussi *les Éloges & les Vies des Reines, Princesses, &c.*, du P. Hilarion de Coste; Paris, 1647, in-4°, t. II, p. 278. — La Duchesse de Montpensier, Jacqueline de Longwick, Comtesse de Bar-sur-Seine, fille de J. Ch. de Longwick, Seigneur de Givry, & de Jeanne, bâtarde d'Angoulême. Mariée en 1538 à Louis de Bourbon, deuxième du nom, Duc de Montpensier. (Voy. *Histoire généalogique de la Maison de France du P. Anselme,* t. Ier, p. 355.) — L.

LIX. — *De la même Dame qui vient à sa fantaisie pour s'être arrangée à surprendre son mari avec leur Chambrière.*

Nulle indication de lieu. — L.

Page 185, lignes 13-4. — « Il luy dit qu'il n'en sçavoit pas de meilleur que de jouer au cent. »

Il est probable que Marguerite a voulu désigner ici le jeu des cartes que nous appelons aujourd'hui le piquet, & qui se joue en cent points. Ce jeu est ancien; on le trouve cité parmi tous ceux que Rabelais énumère au livre Ier, ch. XXII, de *Gargantua.* — L.

LX. — *Histoire d'un pauvre mari forcé de reprendre sa femme qui l'avait abandonné pour vivre avec un Chantre du Roi.*

Entre 1514 & 1515. A Paris & à Blois. Historique. — L.

Page 192, lignes 8-9. — « En la ville de Paris y avoit ung homme de si bonne nature, &c. »

En disant que le mari, bigame sans le savoir, vint à Blois peu après que François Ier fut monté sur le trône, Marguerite fixe entre les années 1514 & 1515 le dénoûment de cette aventure, puisque François Ier fut sacré le 25 janvier 1515. Louise de Savoye est nommée Madame la Régente, ce qui porte la scène au mois d'août 1515, pendant l'absence du Roi, qui se trouvait alors en Italie, tout près de remporter la victoire de Marignan. — L.

SEPTIÈME JOURNÉE

DE CEULX QUI ONT FAIT LE CONTRAIRE DE CE QU'ILS DEVOIENT OU VOULOIENT.

LXI. — *Réconciliation d'un mari & de sa femme après le concubinage de celle-ci avec un Chanoine d'Autun.*

En 1515. A Autun. Historique. — L.

Page 208, ligne 10 : « qui ne fut pas si sot qu'il ne s'en aperçeut »; le manusc. donne par erreur « ... si tost... » — M.

Page 213, lignes 21-2. — « Or advint que en ce temps-là la Royne Claude, femme du Roy François, &c. »

Ce passage nous donne, d'une manière approximative, la date de cette Nouvelle. Claude de France, fille de Louis XII & d'Anne de Bretagne, première femme de François Ier, mourut le 20 juillet 1524. Louise de Savoye est désignée sous les noms de « Madame la Régente, mère du Roy »; c'est en l'année 1515, lors de son premier voyage en Italie, que François Ier donna à sa mère le titre & le pouvoir de Régente de France. Il est probable que l'aventure du chanoine d'Autun se rapporte à cette dernière époque. — L.

Page 216, lignes 24-7. — Éd. de 1558 : « Si est il meilleur, dist Hircan, que l'on ait plus de craincte du Saint-Sacrement, lequel n'estant reçeu en foy & charité est en damnation éternelle, que des yeux d'une femme. » — L.

Page 217, lignes 31-2. — « se font gloire... s'accusent ». Le manusc. que nous suivons donne seulement : *s'est longuement couppée,* qui ne rapporte pas à *maintes,* sujet pluriel. — M.

LXII. — *Comment une Dame se coupe en racontant comme arrivé à une autre ce qui lui était arrivé à elle-même.*

Règne de François Ier. Nulle indication de lieu. Historique. — L.

Page 219, lignes 6-7. — « Au temps du Roi François premier y avoit une Dame de sang roial, &c. » :

La Dame du sang royal dont Marguerite parle avec tant d'éloges peut bien être Louise de Savoye, qui aimait beaucoup entendre raconter des aventures de toutes sortes. L. — On peut voir dans l'Introduction de M. Le Roux de Lincy, I, 185, ce qu'il a dit au sujet de l'affection de Marguerite pour sa mère. — M.

LXIII. — *Vertueux refus d'un Gentilhomme qui sauve l'honneur de quatre filles de Paris.*

De 1515 à 1520. A Paris. Historique. — L.

— Cette Nouvelle manque dans l'édition de 1558, donnée par Boaistuau; elle a été publiée pour la première fois par Gruget en 1559. — L.

Page 225, ligne 6. — *En la ville de Paris se trouvoient quatre filles, &c.* Cette Nouvelle est, sans aucun doute, le récit d'une aventure, ou mieux d'un projet d'aventure, qui se rapporte à la jeunesse de François Ier. Le Gentilhomme, que *son maistre avoit fait Prévôt de Paris,* est Jean de La Barre, dont nous avons eu déjà l'occasion de parler. — L. — Voy. t. Ier, p. 262, t. III, p. 225, & t. IV, p. 220-1.

LXIV. — *A force de vouloir éprouver un homme, une Dame Espagnole le réduit à entrer en religion.*

A Valence, en Espagne. Nulle indication de date. — L.

LXV. — *Une vieille met un cierge sur la tête d'un soldat endormi, en croyant le mettre sur une des statues d'un sépulcre.*

Vers 1525. A Lyon. Historique. — L.

Page 241, lignes 4-5. — « *En l'église Sainct-Jehan de Lyon y a une chapelle fort obscure, &c.* »

Nous citerons ici quelques extraits d'une lettre que nous a écrite M. Péricaud, auteur de plusieurs ouvrages remarquables sur la ville de Lyon :

« Marguerite vint à Lyon pour la première fois en 1525; elle avait alors trente-cinq ans. Le 11 avril de cette année elle perdit son premier mari, Charles d'Alençon ; les augustes époux avaient pris leur logement dans la maison de l'Obédiencier de Saint-Just.

Les funérailles de Charles, qui fut inhumé dans l'église de Saint-Just, se firent avec une grande pompe. Il est à croire que, pendant la dernière maladie de son mari, Marguerite fit dans l'église Saint-Jean la neuvaine dont il est question dans la dernière Nouvelle de l'*Heptaméron*. Nous pensons aussi qu'il faut rapporter à cette époque l'historiette de la dévote qui, dans la chapelle du Saint-Sépulcre, mit sa chandelle sur la tête d'un soldat qui dormait, pensant qu'il fût de pierre comme toutes les statues qui étaient dans cette chapelle. Voyez sur cette chapelle, qui fut saccagée par les calvinistes en 1562, Quincarnon *sur Saint-Jean*, p. 98, & l'abbé Jacques, *Église primatiale de Saint-Jean*, p. 41, » &c.

L'ouvrage de Quincarnon est très-rare. L'exemplaire que possédait notre confrère Coste dans sa bibliothèque lyonnaise était regardé comme unique ; il a pour titre : *Les Antiquités & la fondation de la métropole des Gaules ou de l'Église de Lyon & de ses chapelles*, par le sieur de Quincarnon ; Lyon, Math. Libéral, 1673, petit in-12. » — L.

Les deux chapelles les plus importantes de Saint-Jean de Lyon étaient celles de la Très-Sainte Eucharistie, dite de Bourbon, élevée en 1449 par Charles de Bourbon, Primat des Gaules, & par son frère Paul de Bourbon & de Beaujeu, mari d'Anne de France, fille de Louis XI, & celle du Saint-Sépulcre ou du Vendredi Saint, construite à l'extrême commencement du XVe siècle par l'Archevêque de Lyon, Philippe de Turey, & son frère Pierre, Cardinal légat sous Alexandre V & abbé de l'Isle (Barbe?). Le tombeau décrit par Marguerite, ayant été détruit en 1562 par les protestants, ne figure naturellement pas dans Charles de Quincarnon, « Les antiquités & la fondation de la Métropole des Gaules ou de l'Église de Lyon & de ses chapelles, avec les épitaphes que le temps y a religieusement conservées », livret rarissime de 1673, réimprimé une première fois en 1846 par M. Monfalcon dans la collection des Bibliophiles lyonnais, & l'année dernière (1879) par M. Guigue pour M. Georg, dans la jolie « Collection lyonnaise » dont elle forme le n° 5. Le livre de J. de Bombourg : « Les Tableaux & les Statues de Lyon au XVIIe siècle », Lyon, 1675, que j'ai réimprimé avec M. Rolle dans la seconde série des *Archives de l'art français*, II, 1862, p. 99-175, parle seulement (p. 102) d'un tableau postérieur « qui représente le saint Sépulchre peint par Stellat le père ».

Les naïvetés paysannes ne sont pas encore aussi loin de nous qu'on le pourrait croire. La neuvaine de sainte Geneviève qu'on célèbre à Saint-Étienne du Mont, & à propos de laquelle s'établit, dans la première quinzaine de janvier, une sorte de petite foire pieuse,

était, il y a une vingtaine d'années encore, très suivie. La première année qu'on ouvrit la nouvelle Bibliothèque Sainte-Geneviève on fut très étonné de voir, pendant la neuvaine, des bonnes femmes vouloir en monter l'escalier à genoux comme si ce fût une autre *Santa Scala*, &, pendant quelques années, il y a eu, à la même date, toutes sortes de visiteuses, leur panier au bras, qui, en sortant de l'église de la sainte, venaient visiter « sa bibliothèque ». — M.

Page 242, ligne 20. — Dans l'édition de 1558 toute cette fin de la Nouvelle & l'Épilogue entier ont été supprimés. Cl. Gruget, dans l'édition de 1559, a rétabli l'Épilogue; toutefois il ne fait pas mention du crucifix qui avait parlé. — L.

Le crucifix de Saint-Jean de Lyon était de bois revêtu de métal précieux; on le voit dans Quincarnon, p. 119 :

« Un Ministre, nommé Ruffy, le principal ou le premier, dit Viret, ayant fait abattre un grand crucifix élevé au milieu de cette métropole, dont une partie était d'argent & l'autre couverte de lames du même métal, après avoir été mis en pièces, il le fit porter chez lui. »

Voir *Viret;* voir aussi : « Discours des premiers troubles avenus à Lyon, avec l'apologue pour la même ville contre le libelle faussement intitulé : *La juste & sainte défense de la ville de Lyon,* » par Messire Gabriel de Saconnay, Précenteur & Comte de Lyon; Lyon, Michel Jove, 1569. L'épître au Roi est datée d'août 1563. — M.

La Cour, depuis Charles VIII, était fréquemment à Lyon pour y avoir les nouvelles des guerres d'Italie. On trouve plus d'une fois dans les Œuvres de Marguerite la trace de ses séjours à Lyon; ainsi cette pièce sur le Rosier du jardin des Célestins de Lyon :

Sur ce rosier d'immortelle verdeur
Les cinq roses d'immortelle couleur
Nous démontrent d'amour la véhémence;
Sentons ung peu doncq quelle en est l'odeur,
Et en mangeons pour goûter la saveur,
Bien qu'il y ait d'amertume apparence.

En tout huit strophes de six vers sur les deux mêmes rimes, alternées, comme disposition, de strophe en strophe; la strophe impaire étant *aab aab,* les impaires sont *bba bba.* C'est d'ailleurs une pièce uniquement pieuse.

Nous savons, par le dernier ouvrage de M. de Laborde, les *Comptes des Bâtiments du Roi au XVIe siècle,* II, 232, qu'il se disait aux Célestins de Lyon une messe quotidienne pour les Rois de France; Marguerite a dû aller l'entendre plus d'une fois. — M.

LXVI. — *Affront fait par erreur à Antoine de Bourbon & à sa jeune femme Jeanne d'Albret.*

En 1548. Dans un château de la Guyenne. Historique. — L.

Page 245, ligne 1. — Cette Nouvelle ne se trouve pas dans l'édition de 1558; elle a été publiée pour la première fois par Claude Gruget en 1559.

Page 245, lignes 7-8. « L'année que Monsieur de Vendosme épousa la Princesse de Navarre » :

C'est-à-dire en l'année 1548. Antoine de Bourbon, fils de Charles de Bourbon & de Françoise d'Alençon, né le 22 avril 1518, épousa le 20 octobre 1548 Jeanne de Navarre, fille unique de Marguerite & mère du Roi de France Henri IV. — L.

Il faut remarquer que Marguerite, morte le 20 décembre 1549, ne survécut que quatorze mois au mariage de sa fille. — M.

Page 247, lignes 9-10. — « Une Damoiselle de céans, dont ung Prothenotaire estoit amoureux » :

Brantôme commence ainsi le XXVIIIe *Discours sur les grands Capitaines & Hommes illustres Françoys :*

« Monsieur de l'Escun, frère de M. de Lautreq, fut un bon Capitaine, mais pourtant plus hardy & vaillant que sage de conduite. Il avoit esté desdié à la robe longue & estudia long temps à Pavie du temps du Grand-Maistre Chaumont, que nous tenions l'estat de Milan paisible, & l'appeloit-on le Prothenotaire de Foix; mais je pense que c'estoit, comme dit l'Espagnol, *un letrado que non tenia muchas letras*, c'est-à-dire un lettré qui n'avoit pas beaucoup de lettres, comme estoit la coustume de ce temps là des Prothenotaires, & mesme de ceux de bonne Maison, de n'estre guères sçavans, mais de se donner du bon temps, d'aller à la chasse, de se pourmener, faire l'amour, & la pluspart faire cocus les pauvres Gentils hommes qui estoient à la guerre. Aussi de ce temps se chantoit une chanson d'une Dame :

Passerez vous tousjours par cy, (*bis*)
Prothenotaire sans soucy?

(Brantôme, t. II, p. 144, des *Œuvres complètes*, édit. in-8.)

Les *Prothonotaires Apostoliques* avaient été institués, au nombre de douze, dans les premiers siècles de l'Église, par le pape Clément Ier, pour écrire les vies des saints & les autres actes apostoliques.

Baronius, dans ses *Annales ecclésiastiques*, les a cités plusieurs fois. Peu à peu le nombre des Prothonotaires s'accrut & leur autorité s'affaiblit. Dès le XVe siècle cette dignité était devenue un titre honorifique qu'on accordait toujours aux Docteurs en théologie de noble famille, ou qui jouissaient d'une certaine importance. — L.

« Prothenotaires ne hanteras
Si tu fais noz commandemens,
Et leurs dizains n'escouteras,
Car ce ne sont qu'enchantemens. »

Superfluité des habitz des Dames de Paris; *Anciennes Poésies des XVe & XVIe siècles*, Bibliothèque Elzévirienne, VIII, 1858, p. 301. — M.

LXVII. — *Dévouement d'une femme à son mari dans l'expédition du Canada.*

Vers 1542. Au Canada. Historique. — L.

Page 251, lignes 4-5₂ — « *C'est que, faisant ledict Robertval ung voiage sur la mer, &c.* »

Le Canada, découvert par le Vénitien Cabot en 1497, fut pendant le XVIe siècle visité par plusieurs capitaines français. En 1535, Jacques Cartier remonta le fleuve Saint-Laurent, prit possession de ce vaste pays au nom de François Ier & l'appela la Nouvelle-France. En 1542, le capitaine La Roque de Robertval éleva le fort de Charlebourg. On lit dans le grand *Dictionnaire historique* de Bruzen de La Martinière, t. II, p. 84 : « En 1541, Jean-François de La Roque, sieur de Roberval, Gentilhomme Picart, accompagné de Jacques Cartier, fit un établissement dans l'isle Royale & envoya un de ses pilotes, nommé Alphonse de Saintonge, reconnoître le nord du Canada, au-dessus du Labrador. » — L.

Page 255, ligne 5. — Ms. 7576[2]; éd. de 1558 : « car l'un & l'autre par son courir ny par son vouloir ne fait rien que planter, &c. » — L.

LXVIII. — *La femme d'un Apothicaire de Pau manque de le tuer en lui faisant prendre des cantharides.*

Dans la ville de Pau, en Béarn. Nulle indication de date. — L.

LXIX. — *Comment un mari fut trouvé par sa femme avec le chaperon de leur servante & belutant à la place de celle-ci.*

De 1522 à 1529. A Odoz en Bigorre. Historique. — L.

Page 263, ligne 1. — Sous le titre du *Conseiller au Bluteau*, une aventure pareille à celle-ci fait le sujet de la XVIIe des *Cent Nouvelles nouvelles*. Voyez les *Cent Nouvelles nouvelles*, édit. in-18, Paris, 1840. — L.

Page 263, lignes 6-8. *Au chasteau d'Odoz en Bigorre demouroit ung Escuyer d'escurie du Roy, nommé Charles, Italien, &c.*

Dans l'état des Officiers de la Maison de François Ier pour l'année 1522, parmi les Écuyers d'Écurie du Roi, nous trouvons *Charles de Sainct-Sevrin*, aux gages de deux cents livres. Dans un autre état, pour l'année 1529, Charles ne s'y trouve plus. Est-ce le même que l'Italien appelé aussi Charles par la Reine Marguerite? — L.

— « C'est très probablement le même en effet. Les Seigneurs de San Severino, qui appartenaient à l'une des plus illustres familles du royaume de Naples, s'étaient attachés à la France depuis l'expédition de Charles VIII; ils servaient dans les armées françaises & ils remplissaient différentes charges de la Maison du Roi. » P. Lacroix, éd. de 1858, p. 403.

— Le château d'Odoz [« où mourut la Reine Marguerite », Jouanne, 289] est tout près de Tarbes, sur la route qui mène à Cauterets. Franck, p. 52-3.

LXX. — *L'indiscrétion d'un Duc de Bourgogne cause la mort d'un de ses Gentilshommes, qui s'étoit refusé à l'amour de la Duchesse.*

Dans le Duché de Bourgogne. Nulle indication de date. Sans doute romanesque. — L.

Page 269, lignes 8-9. *En la duché de Bourgoingne y avoit ung Duc, très honneste & beau Prince.*

Il est probable que la Reine de Navarre s'est contentée de mettre en prose un ancien fabliau, connu sous le nom de *la Châtelaine de Vergy*. On le trouve dans le t. IV du *Recueil de Barbazan*, & dans les Fabliaux de Legrand d'Aussy, t. III, p. 38, édit. in-8°. Du reste, à peine Marguerite a-t-elle déguisé son emprunt, puisqu'elle

dit, avant de raconter cette histoire, qu'elle a été écrite en si *vieux langage* que nul de la compagnie, excepté elle & Madame Oisille, ne la comprendrait. L'histoire de la Châtelaine de Vergy a été reproduite par le conteur italien Bandello (part. IV, nouv. V), &, d'après lui, par Belleforest dans ses *Histoires tragiques*. On pourrait penser que la Reine de Navarre a tout simplement emprunté au Bandello son récit, car c'est le conteur italien qui place la scène en Bourgogne à l'époque où cette province était sous la domination d'un Duc. Cependant il est bon de remarquer qu'à la fin de l'Épilogue qui termine la VIIe Journée, Marguerite dit que la compagnie n'eut pendant le souper d'autre propos que de Madame du Verger, nom donné à l'héroïne dans le Fabliau, tandis que le Bandello l'appelle tout autrement. De plus, le conteur italien termine d'une manière différente cette tragique aventure. — L. — La première édition de Bandello n'est d'ailleurs que de 1554. — M.

On peut voir, dans le conte soixante-deuxième des *Cento Novelle antiche* (éd. de Florence, 1825, in-8°, p. 84-5), une forme italienne, & plus grossière, du cœur qu'on fait manger par vengeance. — M.

Page 282, ligne 21. — Au lieu de « luy faire perdre ung jour », le sens demande qu'on restitue « en ung jour ». — M.

Page 283, ligne 6. — « Angustiæ... » Daniel, XIII, 22. — M.

Page 284, ligne 8. — Les éditions de 1558 & 1559 ne donnent pas le nom de la dame. — L.

Page 287, ligne 11. Éd. de 1558 : « & s'en retournèrent d'où ilz estoient venus. » — L.

Page 300, ligne 18. — S. Paul. *Ad Corinthios*, I, VII, 32-5. — M.

Le commencement du chapitre VI du troisième livre de Rabelais est d'avance le commentaire de ce passage : « Mais, demanda Panurge, en quelle loy estoit-ce constitué que ceux qui vigne nouvelle planteroient, ceux qui logis neuf bastiroient & les nouveaulx mariés seroient exempts d'aller en guerre pour la première année ? — En la loi », respondit Pantagruel, « de Moses. — Pourquoy », demanda Panurge, « les nouveaulx mariés ? » On se souvient de la suite, inutile à donner ici, & l'on peut voir les trois versets 5 à 7 du chapitre XX du Deutéronome, dont Rabelais s'est inspiré en ajoutant de son cru le terme d'une année. — M.

HUITIÈME JOURNÉE

FOLIES DANS LESQUELLES ON NE DOIT PAS TOMBER.

Page 305, lignes 8-9. — *D'ont chacun se peut adviser.* Où (*de unde*) chacun peut devenir plus avisé, plus sage. — M.

Prologue, page 307, lignes 7-8. — *Si leur pont s'advançoit fort.* Le pont du Gave de Béarn dont le travail devait durer dix à douze jours & dont il est question dans le Prologue général, I, p. 242-3. — M.

LXXI. — *La femme d'un Sellier d'Amboise, malade à la mort, revient à la vie de colère en voyant son mari caresser leur chambrière.*

Après 1527. A Amboise. — L.

Page 311, lignes 6-7. — « *En la ville d'Amboise y avoit ung scellier nommé Brimbaudier.* »

Cette Nouvelle a été imitée par Noël du Fail de La Hérissaye dans ses *Contes d'Eutrapel* (ch. v, *de la Goutte*). Il donne à son héros le nom de *Glaume Esnaut de Tremeril.* — L.

« ... Comme l'on dit de la femme de Glaume Truant, de Tremerel, laquelle, sur le point de mourir, voiant le bonhomme Glaume monté à la bonne foy sur sa Chambrière, reprint ses esprits en disant : « Ha, meschant, je ne suis pas encore si bas comme tu pensois. Merci Dieu, madame la truande, vous irez dehors tout à ceste heure. » Éd. Guichard, p. 170; éd. Assézat, I, 280. L'édition des *Contes d'Eutrapel,* de 1585, offre précisément le même nom : « A Rennes, pour Noël Glame, de Quimper-Corentin. » Il s'ensuivrait qu'il ne faudrait pas prendre Truant comme un nom propre. — M.

Page 247, ligne 7. — Éd. de 1558 : « nommé Bruribandier ». — L.

Page 312, lignes 11-3 & 17-22. — Ici le Ms. 7576 a cherche à imiter le langage du mari en ces termes : « ... Je pelz ma povle

femme; que fesai-ze, moi malhureux?... M'amie, je me meuls; je suis pis que tlépassé de voir ainsi mousir ta maitlesse. Je ne sçai que faize ne que dize... tien les clé que z'ay à mon coté, donne oldle à mon ménage, &c. » — L.

LXXII. — *Triste histoire d'une Religieuse mise à mal par un Moine.*

En 1525. A Lyon. Historique. L.

Cette Nouvelle manque dans l'édition publiée par Boistuau en 1558; elle a été imprimée l'année suivante par Cl. Gruget. — L.

Page 317, lignes 5-7. — « *En une des meilleures villes de France aprés Paris y avoit ung Hospital richement fondé, &c.* »

Il est impossible de déterminer de quel hôpital & de quelle ville de France Marguerite a voulu parler. Nous avons pensé qu'il s'agissait de l'hôpital Saint-Jean de Lyon, mais la suite du récit semble indiquer le contraire. Quant à l'église Saint-Jean, où se trouvait Marguerite quand elle entendit les plaintes de la Religiëuse, nous renverrons aux notes de la LXVe Nouvelle. — L.

Page 324, lignes 4-7. — Éd. de 1559, donnée par Gruget : « Cy finent les Comptes & Nouvelles de la feue Royne de Navarre, qui est ce que l'on en peut recouvrer. » — L.

PLUS VOUS QUE MOY.

GLOSSAIRE

A pour E : *Arsoir*, hier soir. IV, 19. — *Aparcevoir* ou *apparcevoir*. I, 252, 266, 295, 315, 321, 352, 366, 371 ; II, 239, 270. — *Guarir*. I, 235 ; IV, 21, 22, 29, 30, 32, 48. — *Parfection*. II, 280. — *Parpignan*. I, 342, 352.

A, avec ; *à force*, avec force, fortement. II, 284.

A, pour : « à sot esprit ». IV, 105.

A, quant à : « mais à un sot ». IV, 70.

Aage, âge. III, 215, 265 ; IV, 53, 100, 242 ; on disait aussi *eage*, comme on le voit sur le médaillon de François Ier de 1504, où il y a : au X an d. s. ea. (au dixième an de son eage). Le double *a* équivalait à l'accent circonflexe qui l'a remplacé.

— (*Etre en haut*), c'est-à-dire nubile. III, 57.

Abbayer, aboyer. III, 292.

Absolut (*Le jeudy*), le jeudi de la semaine sainte. II, 9.

Accointer quelqu'un, avoir avec lui de fréquentes relations. II, 31, 50, 86. — (*S'*) *de quelqu'un*. II, 49.

Accomparer, comparer. III, 77.

Accompli, rempli. III, 112.

Accorder (S') d'une voix ensemble, chanter à l'unisson. IV, 84.

Accoursir, faire passer rapidement. I, 392.

Accoustrée (Chambre bien), bien meublée, bien décorée. III, 17.

Accoustrer un cabinet. III, 24 ; — une chambre. II, 309, la meubler, la décorer ; — une poudre. III, 258 ; la préparer.

Achever, satisfaire. III, 90.

Achilles (*Faire son*) *de*, l'emporter, triompher de. III, 77.

Adiré, perdu. III, 194.

Adoulcir (*S'*) ; *l* trace étymologique du latin *dulcis*. III, 279.

Adressant (*Chemin s'*) *par*, se dirigeant par. III, 218.

Adresse, la façon de s'adresser. I, 339.

Adresses (Connoître les), les directions des chemins. I, 236.

Adultérer, agir comme un adultère. III, 56.

Advancer son chemin, aller vite : II, 303.

Advanturiers, faisant partie de bandes armées ; III, 92 ; (Aventuriers, II, 207).

Advenu, devenu. II, 338.

Advitaillement, ravitaillement. IV, 178.

Affaire, employé au masculin. II, 32, 97, 148, 155, 170, 282; III, 134, 140, 284, 351; IV, 73, 264. — « Adonc fit convoquer un conseil & proposa l'affaire comme *il* étoit. » Rabelais, livre I, ch. XXVIII, à la fin. — Dans le procès-verbal de la séance de l'Académie de peinture du 29 novembre 1698 on trouve encore *affaire* au masculin : « pour plusieurs affaires qui sont survenus. » — Du féminin. I, 247; II, 30, 55, 200; IV, 292.

Affaité, habitué (*adsuefactus*), III, 290.

Affection, au sens de desir. II, 232.

Affectionnément, avec affection, avec passion. I, 338, 357.

Affermer, affirmer. IV, 61.

Affiner les fins, les tromper, IV, 120.

Affoler (*S'*) *de*, se tuer & tuer avec soi. IV, 283.

Ainçoys que de, avant que de. IV, 22.

Ains, mais. III, 76.

Ais, cloison de bois. I, 266. — (Cloison d') mal joints. II, 321.

Aise, du masculin. II, 367.

Aisé tromper, aisé à tromper. II, 338.

— *de sa personne*, leste. II, 372.

Aistre, être, essence. IV, 95, 96.

Alaine, haleine. II, 136.

Alarme (*Donner l'*) à quelqu'un, lui faire peur. II, 99.

Aliené (*Etre*) *de*, privé, éloigné de. II, 203.

Allée, au sens de départ. I, 275.

Alléguer, faire des citations de. III, 44.

Aller (*S'en*), mourir. I, 373. — « Or m'en voys je ». II, 253.

— (*Ne point perdre l'*), ne pas renoncer à un voyage. III, 212.

— (*Se laisser*) en parlant d'une femme. III, 222.

Alliance, action de s'allier en mariage. II, 281.

Altères (*Etre aux*), dans les douleurs de l'angoisse. III, 53.

Altesse; voy. *Hautesse*.

Amendement, amélioration, guérison. I, 235; IV, 206. — (Après la mort n'y a point d'). II, 309.

Amender, améliorer. I, 353. — (S'). III, 10.

— avec un régime direct, faire satisfaction de. II, 309.

—(S') au même sens. II, 309.

Amoindrir, au sens de *s'amoindrir*. II, 66; III, 182.

Amour du féminin. I, 266, 277, 278, 313, 331, 337, 347-8, 350, 355, 368, 373, 381, 382, 390; II, 17, 25, 32, 36, 37, 62, 63, 65, 71, 72, 105, 109, 110, 116, 117, 119, 121, 126, 149, 168, 169, 170, 172, 186, 197, 213, 220, 231, 244, 245, 247, 272, 310, 329, 338, 339, 345, 347, 366, 379; III, 19, 27, 28, 31, 36, 39, 56, 76, 85, 104, 108, 110, 111, 142, 172, 179, 198, 209, 214, 232, 260, 283, 290, 291, 292, 293, 296, 300-1, 303; IV, 36, 37, 39, 40, 48, 51, 57, 166, 167, 168, 172, 174, 183, 292. — Du masculin. I, 277, 382; II, 37, 72, 105, 123, 238, 247, 256, 299, 305, 331, 352; III, 32, 104, 142, 198, 253, 298; IV, 38, 170.

Amyable, aimable; l'un formé sur *ami*, l'autre sur *aimer*. I, 278.

Angèlisez (Corps desjà). III, 229, devenus anges.

Amouraché, ayant de l'amour. I, 307.

Anges (Vivre comme deux beaux petits). III, 215; ne pas avoir de relations charnelles.

Anticque, vieux, âgé. IV, 42.

Antien, ancien, âgé. I, 241; III, 157, 158; — remontant loin dans le passé. III, 181.

Aorner, orner; III, 170.

Apaiser quelqu'un de ses rigueurs; II, 176, le calmer. — (Etre) de tous ses désirs. III, 229, n'en plus avoir.

Aposté, fixé d'avance. II, 178.

Apparenté (*Bien*), dont la famille est considérable. III, 137. Le mot se trouve dans Commines, III, 11, & dans une lettre du XVe siècle, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 4e série, I, 19. Le verbe est déjà dans Rutebeuf : « Povres parenz nus n'aparente. » 226.

Apparaître (*S'*), se montrer, se faire voir. IV, 107.

Apparantement, IV, 66, en apparence.

Appast. IV, 99. La lettre *s* trace étymologique de *pastum*.

Apprivoyer (*S'*), devenir privé, familier; III, 135; voy. *Esprivoyser*.

Archediacre, Archidiacre. III, 208, 209, 215, 216. L'anglais *Archdeacon* a de même supprimé l'*i* de *archidiaconus*.

Ardemment (*Plus*) au sens de *beaucoup plus*. III, 222.

Ardre, brûler, de *ardere : ars*, première personne du présent. IV, 48. — *arde*, subj. IV, 32.

Arignée, araignée. II, 347.

Arpenter la Terre, aller partout. IV, 116.

Arraiement des cheveux, arroy, arrangement. II, 307.

Arrester (*S'*) *à quelqu'un*, lui accorder son attention & sa confiance. II, 91; III, 179. — IV, 154, l'avoir pour amant. III, 36.

— (*Regarder à*), s'arrêter très volontairement à. III, 199.

Arsoir, hier soir. IV, 19.

Article (*A l'*) *de la mort*, sur l'heure, à l'instant même de, l'un des sens du latin *articulus*. II, 21.

Asçavoir. IV, 115.

Asséant (*S'*), s'asseyant. II, 67.

Asseray (*M'*), m'assiérai. IV, 74.

Assavoir mon, certainement. III, 10.

Assaillir quelqu'un, l'attaquer. II, 97, 205, 226; IV, 68.

Assemblée, réunion privée. IV, 14. — (L') de deux personnes. I, 280.

Asseoir un jugement. I, 365.

Asseyèrent (*S'*), s'assirent. III, 128.

Asseuré de, remis de. I, 379.

Asseurément, d'une façon sûre. II, 204, 330.

Asseurer (*S'*), être sûr. II, 336.

— reprendre de l'assurance. II, 324; avoir confiance. III, 121.

— d'une chose, n'en pas avoir peur. III, 96.

Assignation, rendez-vous donné. II, 277; III, 175, 265.

Assommer, totaliser, mettre en sommes. IV, 99.

— *quelqu'un de coups*, lui en donner sa charge. III, 246.

— tuer. II, 322.

Assurer d'une maladie, répondre qu'on ne l'aura pas. II, 311.

Assus (*Mettre*). II, 276. Voy. *Sus*.

A tout le moins, au moins. II, 37, 207, 338.

Attaintes (*Ses*), ce à quoi l'on vise. II, 103.

Auctorité; conserve le *c* étymologique d'*auctoritas*. III, 136. — (Femmes d'). III, 34. — Princesse de grande). III, 31.

Aucunement, un peu, de quelque façon. III, 55.

Audace, trop bonne opinion de soi. II, 328.

Audience (*Avoir bonne*), être bien écouté. I, 390.

Aulcunes fois, quelquefois. IV, 165.

Aulx, pluriel de *ail*, *allium*. IV, 124.

Aureille, de *auricula;* l'orthographe *oreille*, qui se trouve en même temps, est sortie de la prononciation. IV, 115, 116, 150.

Austère, sévère. II, 178; III, 143. — (Etre) à quelqu'un. II, 289; — en. III, 10; IV, 103.

Autant (*D'*) *que*. III, 103; IV, 135.

Autentique (*Dame*). IV, 42; le même sens que *Dame d'autorité*.

Avancer quelqu'un envers un autre, lui en faire obtenir quelque chose. II, 42.

Avant régissant un infinitif; « avant lire ». II, 217; « avant partir ». II, 251; III, 258.

Avaricieux. I, 349. — (Riens si) qu'une femme. II, 46. — (Pères). II, 237.—On le trouve dans Molière : « *Harpagon :* Qu'est-ce que tu dis d'avarice & d'avaricieux? — La *Flèche :* Je dis que la peste soit de l'avarice & des avaricieux ». *L'Avare*, acte I, scène III.

Aveuglir, aveugler. I, 293; II, 6, 23.

Aviser (*S'*), avoir bon avis, devenir sage. III, 304.

Avouer quelqu'un, l'approuver. III, 179.

Avoir une femme à son plaisir. III, 16.

Aymeraulde, émeraude. III, 168.

Bagues, bijoux. III, 170.—Bague de 3,000 écus. II, 7, 8, 80.

Baiser (On ne doit jamais), si ce n'est ainsi que Dieu le commande. III, 171-2. — Allusion à la phrase si fréquente dans les Épîtres de saint Paul : « Salutate invicem in osculo sancto ».

Balance (*Mettre à la*), apprécier comparativement. II, 73.

Baller, danser. IV, 150.

Bandé, qu'on a pansé avec des bandes. I, 380.

Bandelier. IV, 207; qui fait partie d'une bande de soudards.

Bandoullier. I, 237, 238. — (Plus) que païsant. I, 237.

— Voir *Bandelier*.

Bas (*Descendre à*), à l'étage inférieur. II, 307.

Bas, de bas lieu. III, 15.

Bas (*Çà*) entre les hommes, sur la terre. III, 229.

Basqz (*Jambon de*). IV, 280; probablement une erreur de copiste pour « *jambon de Pasques* ».

Basses femmes, femmes de basse condition. III, 244.

Bataille, débat. IV, 64.

Batailler pour quelqu'un, l'aider à la guerre. IV, 250.

Baton (*S'assurer de son*), prendre toutes les précautions possibles. III, 211.

Beau Père, appellation d'un Religieux. I, 300, 302; II, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 207,

230, 294, 295, 324, 335, 336, 337; III, 7, 41, 70, 71, 157, 158; IV, 306.

Beluteau, blutoir. III, 264, 265.

Beluter, bluter le blé, occupation des Chamberières. III, 264.

Benoiste, bénite, bénie. II, 335. — (Eau). II, 336, 337.

Besoin (*Laisser quelqu'un au*), dans un danger. II, 324.

— (*Ne se servir d'une chose qu'au*), ne pas s'en servir. II, 13.

Besterie & *Bestye*, condition animale. IV, 117.

Bêterie, sottise. I, 339.

Bien (*Le*) de quelqu'un, sa bonté. III, 42.

Bien, ce qu'on a en terres. III, 14.

Bien heuré, qui a du bonheur. IV, 156.

Bienheureseté, bonheur. III, 318.

Bis, de couleur grise. IV, 100.

Blanc, la race blanche. IV, 148.

Boire (*Le*). I, 333; II, 177, 270, 294; III, 229.

Blanchir, en parlant des cheveux. I, 282; IV, 202.

Bonhomme, un homme vieux. II, 53, 171, 270; à propos d'un homme de quatre-vingts ans. III, 215.

Bonne femme, au sens de vieille. III, 242.

Bonté haultaine (*La*), Dieu. IV, 59.

Borde, ferme, métairie. I, 237, 341. Le même sens se retrouve dans le nom propre *La Borderie*.

Boueste, boîte, coffret. III, 235-6.

Bougie, chandelle de cire. II, 227; III, 242.

Bougie (*Craindre le feu d'une*). III, 229.

On trouve, en 1594, dans l'inventaire de la Duchesse de Valentinois Charlotte d'Albret (n° 565) : « Ung boujoué d'argent pour mectre chandelle de bougie »; Paris, 1878, p. 98.

« Pour ne dormir j'allume la bougie », Ronsard, Abrégé de l'art poétique français; Œuvres choisies, 1879, p. 358.

Boumyens, Bohémiens. IV, 24.

Bout (*Le*) *de*, la racine de. IV, 152.

Bout de l'an, fin du deuil. III, 50.

Bransles de Gascogne, sorte de danses. II, 264.

Brave, au sens de bien mise. II, 50, 86; le mot est encore dans Molière.

Brebis, au sens de paroissienne. II, 269.

Brèze, au sens de chaleur. IV, 259.

Brisées (*Retourner à ses premières*), métaphore empruntée au langage de la chasse. I, 387.

— (*Retourner sur ses*), revenir par le même chemin. III, 212.

— Voy. *Erre*.

Brunettes (*Robes de*), étoffe plus précieuse que la bure. I, 272.

Buée, lessive. II, 356.

Buffet (*Aller au*) pour donner à boire. II, 228.

Bureau (*Robes de*). I, 272, 304. Bure, étoffe de laine grossière.

Cabinet, pièce d'un appartement. I, 380; II, 229, 278, 300. — (*Entrer en son*). III, 274. — (*Petit*) dont le maître emporte la clef. II, 342, 343, 344.

— ou *Garde-robe*. I, 383-4.

Cabinet (*Pendre comme chose précieuse en un*). II, 306.

— le plus beau du monde. III, 24. Ici c'est un meuble, & dans le sens de Molière à propos du sonnet d'Oronte : « Il est bon à mettre au cabinet », c'est-à-dire à garder serré dans un tiroir, à ne pas montrer. — Voir sur ce sens la longue & excellente note du Molière de Hachette sur le sonnet d'Oronte : « Franchement, il est bon à mettre au cabinet ». Le Misanthrope, vers 376, t. V, p. 467 & 552-5.

— (*Accoustrer un*) le plus beau du monde. III, 24.

Cabinet dans un jardin. II, 241. — d'arbres pliés. II, 133; IV, 259.

Cage (*Mourir en*). IV, 71. La cage en charpente du cardinal La Balue, celle qui a subsisté au Mont-Saint-Michel jusqu'à la fin du dernier siècle, montrent la réalité de l'expression.

Caillou, pierre précieuse. I, 279.

Cailloux, au sens de pierres & de roches. I, 241.

Camaléon, caméléon. IV, 256.

Camalercite (*La*) vit d'air. II, 128.

Camp (*Bailler*) à quelqu'un. II, 111.

— (*Suivre le*), aller à l'armée. III, 48.

Canettes, au sens de burettes liturgiques. II, 123.

Cappe, vêtement d'homme, petit manteau en forme de grande pèlerine. II, 69; III, 139, 141; IV, 155.

— (*Mettre sa*) à l'entour de son bras. II, 90.

— (*Couvrir sous sa*). IV, 143.

Cappe (*Se cacher le visage avec sa*). III, 178.

Cappes de Béarn. IV, 209.

Captivité. I, 381.

Carême entrant, le premier jour de Carême. IV, 224.

— Voy. *Karesme*.

Carmalecite, caméléon. IV, 256.

Carneval, Carnaval. I, 273; II, 50.

Carreau, coussin. I, 248.

Caterre, catarrhe. II, 334.

Caterreulx, ayant un catarrhe. I, 287; IV, 44.

Cathaplume, cataplasme. IV, 14.

Cautelle, ruse, *cautela*. III, 194.

Caver, creuser. II, 361.

Celer ou *Celler*, cacher, de *celare*. I, 279 & *passim*.

Celluy, Dieu. I, 242 & *passim*.

Cendres (*Prendre les*) le jour du mercredi saint. II, 330.

Cent (*Jeu du*), sorte de jeu de cartes. III, 185; IV, 326.

Cercher, chercher. II, 139, 147, 284; IV, 121.

— Voy. *Sercher*.

Cerisaye, préau couvert de cerisiers. III, 54. La rue de la Cerisaie, qui est à Paris dans le quartier Saint-Antoine, sur l'emplacement de l'ancien Hôtel royal de Saint-Paul, a été ainsi appelée parce qu'elle a été ouverte sur la cerisaie du jardin.

Cestuy, celui. III, 8; IV, 105.

Challoyt. Voir *Chaloir*.

Chaloir, s'occuper de. I, 350.

— (*Ne*) *de*. IV, 70.

— Voy. *Nonchaillant*.

Chamarre, du masculin (simarre). II, 249. — (*Ne porter qu'un*) sur sa chemise. II, 243.

Champs (*Aux*), à la campagne. II, 165. — (Mener quelqu'un aux). III, 281.

Champs (*Mettre quelqu'un aux*), le tourmenter. III, 41.

Chantres, chanteurs. I, 274.

— *du Roi*. III, 193.

— (*Aimer la musique des*). IV, 111.

Chaperon, sorte de coiffe : d'homme. IV, 155. — de moine. II, 80. — (*Femme de chambre à*). III, 183.

Chapitré, repris & condamné comme en Chapitre. I, 303.

Chapitrer quelqu'un. II, 180.

Charger quelqu'un, l'attaquer. II, 43.

Charme, conjuration magique. IV, 29, 30, 33.

Chartre perpétuelle. II, 181, 187; prison. A Paris, la vieille église de Saint-Denis de la Chartre ou de la Châtre était celle de Saint-Denis *in carcere*.

Chasse (*Termes de*). Voir *Brisées, Rappeler, Voler*. Comme on voit, Marguerite en emploie si peu & de si courants qu'elle pourrait bien ne pas y avoir pris grand plaisir & ne pas s'y être livrée.

Chastellet (*Jouer au*), à l'attaque & à la défense d'un petit château de neige. IV, 73, 75, 77.

Chastier, fouetter. IV, 82. — quelqu'un de. III, 69; IV, 218.

— (*Se*), se mieux conduire, devenir meilleur. II, 245; III, 137, 217. — (*Se*) *de*. IV, 218.

« Bel foloie qui se chastie — Et, quant jones hons fait folie, — l'en ne s'en doit pas merveillier. » Roman de la Rose, vers 3027-9. Le poème moral antérieur *Le castoiement d'un père à son fils* est dans le même sens.

Chatemites (*Faire les*). III, 78; l'expression, fréquente dans Rabelais, se trouve encore dans La Fontaine.

Chatié de, guéri de. II, 337.

Chef (*Le*) *de l'assistance*, celui qui peut seul aider. IV, 103.

Cheoir, tomber. III, 70.

Chercher. Voy. *Cercher* & *Sercher*.

Chère, bon accueil, le *ciera* italien. I, 292 & *passim*.

Chesnes, chaînes. III, 216.

Chevaulcheur, homme à cheval. III, 211.

Chevestre, licol de cheval, de *capistrum*. IV, 31.

Chevir (*Ne pouvoir*) *de*, ne pouvoir avoir raison de. III, 77; il se trouve encore dans La Fontaine.

Chimère (*Peindre une*), tenter une chose impossible. II, 135.

Chrestienté, la foi chrétienne. I, 389. — l'universalité des chrétiens. II, 30, 34.

Cirurgien, chirurgien. I, 268, 291.

Citoyen, au sens de Bourgeois. III, 47.

Clairté, claritas. III, 146.

— (*Allumer de la*). II, 107, allumer une chandelle.

Closture, clôture claustrale. II, 119.

Coeffure (*Prendre une femme par la*), par les cheveux. III, 299.

Collàuder, louer, de *cum laudare*. III, 76.

Colleur, couleur. IV, 79.

Combattre de bien danser, à qui dansera le mieux. IV, 68.

Comme au sens de que. III, 145, 179, 285. — au sens de commeut. III, 96, 212, 214, 285, 295.

Commère, au sens de marraine. II, 196.

Commun (*Le*) *d'entre les hommes*, ce qui leur est habituel. III, 56.

Communauté, au sens d'Ordre religieux, de couvent. III, 155.
— (*Lettres faites en la*). II, 187.
Commung (*Le*), le populaire. II, 314.
Compas (*Par*). III, 77. — (Parler par). IV, 34; d'une façon posée & raisonnable.
Complaintes (*Faire ses*), se plaindre de. II, 66.
Complexion, caractère. III, 120.
Complissement, accomplissement. IV, 101.
Comporter, supporter. IV, 47.
Comptant, content. I, 275.
Compter; n'est qu'une fois (III, 154) dans le sens de *numerare;* habituellement (I, 239 & *passim*) il a le sens de *raconter.*
Conculquer, du latin *conculcare.* II, 326.
Conditions (*Les*) *de quelqu'un,* son vrai caractère. II, 31, 180; III, 269.
Confiance (*La*) *de quelqu'un,* au sens de *en quelqu'un.* III, 254.
Confit à ou *en.* IV, 107. Nous disons encore : *confit en dévotion.*
Connoistre un homme, au sens féminin. II, 313.
Conseil (*Pratiquer un*), le mettre en pratique. III, 257.
Conseil (*Gens de*), membres du Conseil du Roi. II, 166; IV, 264.
— (*Aller au*). III, 270.
Conte, au sens de Comte. II, 314, 315, 316, 317; III, 69, 70, 96; IV, 250. — au sens de récit. II, 4.
Conté, du féminin. III, 70. Nous disons encore la Franche-Comté.
Contemner, mépriser. II, 74; IV, 247, 256.
Contenances (*Les*) *de quelqu'un.* III, 84, 271; IV, 106. Il y a un petit livret gothique appelé : « Les contenances de table ».
Contenances (*Faire des*). III, 121.
— (*Faire les*) *d'une intention.* III, 70.
Content (*Etre*) *de,* III, 209, 215, ou *que,* consentir à, III, 280.
Contenter (*Se*) *que,* être assuré que. I, 392.
Contesse, féminin de Comte. III, 5, 6, 7, 8, 9, 70, 96.
Continuer une opinion, y persévérer. III, 281.
Contre bas (*Tirer la vue*), baisser les yeux. III, 54.
Contremont; en haut. I, 260.
Convoyer, convier, inviter. III, 69. — accompagner. II, 265.
Corner sa prise, sonner du cor à la prise de la bête. III, 103.
Cornette, petite corne. IV, 129, 155, 157.
Cornette, à propos d'habillements d'homme. IV, 155; ainsi nommée parce que les cornettes ont des pointes qui forment corne.
Couart. II, 93, 171; IV, 105; lâche; on connaît l'origine du mot qui a été d'abord *coué,* de *caudatus,* ayant une queue, injure qu'on adressait aux Anglais, à cause d'une légende relative à l'époque de l'introduction du christianisme.
Couleur (*Sous*) *de,* sous le prétexte de. II, 23, 52, 152, 317, 339; III, 73; IV, 174.
Coulpable. III, 279, 297. La lettre *l* trace étymologique du latin *culpa* & de la prononciation de l'*u* latin en *ou;* la forme est encore restée dans l'expression pieuse : *frapper sa coulpe,* qu'on trouve ici, III, 321.

Coulpe, faute, « *culpa* ». II, 14; III, 293.

Coureil, verrou, de *corrigulum*, petite courroie. II, 52, 54.

Couronne, au sens de tonsure. III, 157, 161, 163.

Courre, courir. IV, 125; conservé dans l'expression de vénerie, *chasse à courre*.

Cours (*Au grand*), dans le plus fort courant d'une rivière. I, 241.

Court d'une maison, de *curtis*. II, 294, 295.

Court, au sens de *curia*. III, 96, 133, 287.

Cousine, appellation honorifique. II, 159. On se souvient du nom de l'héroïne du Roman du petit Jean de Saintré, la Dame des Belles Cousines.

Cresmeau, sorte de béguin. III, 264, 265. — Voy. *Sarot*.

Crudélité, cruauté, *crudelitas*. II, 179.

Cuider ou *cuyder*, croire. I, 269 & *passim*.

Cuyllir, cueillir. II, 345.

Damoiselle, employé dans quatre sens : — Fille auprès d'une dame. II, 106 & *passim*. — fille noble non mariée. II, 265 & *passim*. — femme noble mariée. II, 197 & *passim*.—veuve. III, 53.

Danger (*Essayer le*), se risquer à une chose périlleuse. II, 322.

Dea, interjection. II, 12; III, 59, 154.

Débattre, battre, en parlant des battements du cœur. III, 169.

Déborder à, dépasser la mesure, aller trop loin. IV, 269.

Déchiffrer quelqu'un, en connaitre & en dire le caractère. II, 237; IV, 268.

Définer, mourir. III, 297.

Degré, au sens d'*escalier*. I, 257, 369; II, 52, 56, 227; III, 70, 73, 138, 177, 178.

— (*Grand*), escalier. II, 157.

— (*Petit*) *de bois*. III, 71.

Dégrés (*Les*). II, 260. Il y avait autrefois à Paris une rue des Grands Dégrés.

Demande (*N'avoir que sa*), être refusé. IV, 49.

Demeurant, demourant & *demorant* (*Au*), au reste. II, 53 & *passim*.

Départir, partager. II, 118; III, 81. — (*Se*), partir de, se séparer. I, 237 & *passim*.

Dépens (*Être aux*) *de quelqu'un*, se rapporter à lui. III, 303.

Dépouiller, déshabiller. II, 19. — (*Se*). II, 54, 107.

Desçeu (*Au*) *de quelqu'un*, sans qu'il s'en doute. I, 319.

Descognoistre quelqu'un, ne pas le reconnaitre. II, 244.

Descoloré, pâle. II, 244.

Désespèrement, avec violence. I, 265.

Desfaire (*Se*), se tuer. III, 275.

Desfouyr une fosse, la recreuser, III, 196.

Despendre, dépenser. II, 352.

Despris, mépris. I, 309, 373; II, 355.

Despriser, mépriser. I, 294 & *passim*.

Dessirer, déchirer. IV, 121; de l'ancien verbe *eschirer*.

Destitué de, privé de. I, 369; III, 103, 236.

Dévaller, descendre, tomber. III, 70.

Dévotion, désir ardent. II, 334.

Dextre (*La*), le côté droit. I, 237.

Difformité du temps présent. III, 203.

Disformé, déformé, difforme. I, 380.

Dispenser, donner une dispense. II, 176.

Disposé (Gentil homme fort &), au sens de dispos. II, 97.

Dodo, le sommeil. IV, 92.

Domine, appellation donnée à quelqu'un dont on ne sait pas le nom. IV, 141.

Doresnavant, abréviation de *d'ores en avant*. II, 55, 253, 281 ; III, 35, 85.

Doubte. III, 217 ; le *b* est un reste orthographique de l'original *dubitatum*. — du féminin. II, 269 ; III, 35 ; IV, 166.

Duché, du féminin. III, 269 ; voy. *Conté*.

Duysible, convenable, qui duit à. IV, 146.

E pour A ; Amende (le fruit). III, 54. — Lerme. IV, 60, 128, 129. — Parfaictement. I, 328. — Perfaire. II, 371. — Perfumé. II, 19. — Traveil. I, 239, 242; II, 272. — Vein (vanus). IV, 22.

È pour le son d'*ai:* Cher (chair). II, 176.—Eschaperé. IV, 206. — *Mè* (mais). IV, 206.

Eau (*Porter l'*) avant le repas. II, 304, donner à laver aux convives.

Écritures, au sens de lettres. II, 168.

Effet (*Sans*), sans réalité. III, 294.

Egarer (*S'*), commettre une faute. II, 13.

Election, choix. I, 245 ; III, 291 ; nous disons encore « un vase d'élection ».

Elision de *a* : *m'amye*. I, 353; II, 321 ; III, 63, 65, 66, 140, 275, 294, 295, 296, 297, 312, 321, 322 ; IV, 14, 34, 58 ; *s'amye*. I, 367 ; II, 81 ; III, 51, 53, 54, 56, 109, 119, 123, 196, 226, 232, 237, 294, 295, 298, 303 ; *t'amye*, III, 234.

Elision de i : Qu'est cela pour *qui est là*. IV, 21 ; *s'aviez*. IV, 148 ; *s'en*. IV, 148; *s'on*. IV, 117, 129.

Embler, dérober. IV, 59, 162.

Embrasser, prendre à bras-le-corps. III, 189, 289, 294, 295. — (Avancer les bras pour) quelqu'un. III, 236.

Emmanché, qui a un manche. II, 266.

Emperière, Impératrice. I, 276.

Emplastre, employé au féminin. III, 169.

Employé (*Bien*), au sens de *juste:* « il seroit bien employé que ». III, 149.

Enchanter l'entendement, le tromper comme par des sortilèges. II, 192.

Encourtiner un lit, l'entourer de rideaux. I, 370.

Enfant, Infant au sens espagnol. IV, 236.

Enflambé. III, 300, 308. — de. II, 17. — (Le visage). III, 72.

Enflamber, prendre feu. II, 331.

Engaiger les terres, les hypothéquer. II, 352.

Engarder quelqu'un d'une chose, l'empêcher d'y réussir. I, 289, 316.

Engraisser (*Pour*). II, 318 ; IV, 290 ; pour en tirer profit. Peut-être faudrait-il y couper le mot : « pour en graisser. »

Engrossir, engrosser. II, 12, 278.

Enguisse, angoisse. IV, 324.

Enlangagé (*Plus*) que docte. II, 9; plus bavard que savant.

Enmagrir, maigrir. II, 332.

Ennemi (*L'*), le Diable. III, 199. Dante l'appelle de même *il gran nemico.*

Enseveli, mis dans la bière. I, 269.

Ententivement, attentivement. III, 161, 318.

Entériner une demande, l'accorder. II, 183.

Entretènement, conversation, II, 136.

Entretenir une femme, en être l'amant. I, 273.

Erres (*Rentrer en ses premières*) II, 14; substantif fait sur le verbe *errer.* Voy. *Brisées.*

Erreur, du masculin. II, 283; IV, 79.

Erudition (*L'*) de quelqu'un, son instruction, son édification. II, 12.

Es, dans les. II, 127.

Espie, espion. II, 96.

Esprivoyser (*S'*), s'apprivoiser, s'approcher de. II, 366; IV, 303; voy. *Apprivoyer.*

Estimation (*Par l'*) *de,* d'après le témoignage. III, 196.

Estimissiez, estimassiez. I, 354.

Estranger (*S'*) *de quelqu'un,* le tenir à distance, l'éloigner de soi. I, 295.

Eventer (*S'*), perdre son odeur. III, 142.

Evacuation, émission de sang, saignée. IV, 27.

Exemple, du féminin. II, 220, 338, 363.

Exerciter à, exercer à. III, 78.

Exhortement, exhortation. III, 215.

Expérience, recette, remède. IV, 19.

Facteur, Créateur. II, 127.

Faindre (*Se courroucer en*), affecter l'air courroucé. III, 131.

Faingnant, feignant. II, 342. 344; III, 285. — *Faingnit,* II, 279; III, 121. — *Faingnoit,* III, 128, 269; temps du verbe *feindre.*

Faisible & *Fasible,* faisable. IV, 156.

Faiz, poids, fardeau, de *fascis.* II, 172, 176; IV, 64, 121.

Fallir, faillir, manquer. I, 242; II, 153, 237, 333.

Fange (*Prendre de la*), se baigner dans des bains de boue. I, 235.

Fantasticque, jaloux. II, 239.

Farci (*Être*) d'une chose, en avoir trop ou au moins assez. II, 11.

Fenestre (Se retirer en une). II, 34; III, 272. Pour comprendre l'expression, il suffit de se rappeler l'épaisseur des murailles des anciens châteaux, qui n'ont pas moins de neuf pieds, & souvent davantage, pour arriver à la baie de la fenêtre; c'est vraiment une petite pièce, la plus claire & la plus gaie de la chambre ou de la salle, & souvent garnie de deux bancs de pierre en face l'un de l'autre.

Féru (*Être*) de, frappé, blessé par. III, 107. « Peut-être en avez-vous déjà féru quelqu'une », Molière, *École des femmes*, acte 1er, scène 6; du latin *ferire,* qui s'est conservé dans l'italien.

Fiction, feinte, invention, II, 223. — hypocrisie. III, 37.

Fidelle, au sens de la piété & de la crainte de Dieu. II, 311, 313. Le mot se dit encore au pluriel pour désigner les gens pieux qui fréquentent les églises.

Fiens, fumier, *fenus.* IV, 26, 96.

Fin, au sens d'intention. I, 235.
Findit, du verbe *feindre.* I, 307.
Finé, fini. II, 212.
Finer, finir. I, 262; II, 81, 363; III, 100, 323; IV, 128, 159. — (Ne) de. IV, 120.
Foeillé, feuillu. I, 247.
Folles (Chamberières), de mauvaise conduite. III, 264.
Follet, fou, sot. IV, 73.
Fons (*Tenir quelqu'un sur les*), être son parrain au baptême. II, 41.
Fondè (*Être bien*), avoir du fonds, être sérieux. II, 232.
Forcené, comme forsené, hors du sens. III, 298.
Forcer une femme, la prendre de force. II, 111; III, 189; IV, 242. — un monastère. II, 188.
Fors, excepté, de *foras.* II, 219; IV, 89, 122, 136. « Je congnois tous fors que moi même » est le refrain d'une ballade de Villon. — à. IV, 108. — de. II, 34; IV, 170. — que. III, 283. — que de. II, 72; IV, 70.
Fortunes (*Bonnes*), au sens amoureux. III, 170.
Fosse, fossé. II, 136.
Fouetter (*Se*), se donner la discipline. II, 284.
Fourcher, en parlant de la langue. III, 130.
Fournir (*Se*), faire ses acquisitions. III, 50.
Fouyer, foyer. III, 302.
Franchise, situation où l'on est en sûreté. III, 122.
Françoys (*Pour parler*), en réalité. IV, 22.
Frater (*Le*), nom d'un Religieux. II, 197.
Frès, récent. III, 118.
Frescheur, fraîcheur. I, 247.
Frize, étoffe de deuil. I, 378. — noire (Manteau de). II, 211.
Froidure. III, 212; IV, 73; encore employé par La Fontaine.
Fruict, enfant. III, 289. Souvenir de l'Évangile: « Benedictus fructus ventris tui. »
Fruition, jouissance, *fruitio.* II, 109.
Fuitif, fugitif. IV, 250.
Fumière, fumée. IV, 123.
Fusse, pour *fut-ce.* III, 83.
Fuste, sorte de navire. I, 363; du latin *fustis,* bois coupé. Voir le *Glossaire nautique* de Jal.

Gaingner ou *gangner.* I, 240 & *passim.* Comme cela vient de *gain,* toujours courant, la forme *gaingner* est plus régulière & plus juste que la simplification moderne « gagner ».
Galletas. II, 260. — (Chambre en). III, 176. Le *galetas* est l'étage sous les toits; dans l'aile de François premier au château de Blois, le galetas est le dernier étage, celui auquel des colonnes de pierre assez basses & formant galerie ouverte portent le bord de la toiture.
Garde-col, à propos d'un homme. IV, 155. L'expression était meilleure que celle de *hausse-col,* qui l'a remplacé.
Garde-robbe, la chambre où l'on serre les vêtements. I, 314, 320, 383; II, 73, 228, 229; III, 33, 97, 99, 286, 291, 294, 298. — (Arrière). II, 353.
Gardien, charge monastique. I, 302, 303; II, 118, 124. — des Cordeliers. III, 6, 8.
Garse, jeune fillette; le féminin de *gars,* d'où nous est resté le diminutif *garçon.* I, 266; II, 13; III, 62, 64, 65, 72.

Garse (Mettre à mal une pauvre). III, 246. — au mauvais sens. III, 187.

Garsons (*Mauvais*). I, 237; II, 227; III, 129; IV, 207.

Gausser d'une chose, s'en moquer. II, 318.

Genne, gehenne, torture judiciaire. I, 262.

Gens de lettres, expression qu'on croirait toute moderne. I, 247.

Gentil-femme, féminin de Gentilhomme. II, 238; III, 14.

Gentille-femme. II, 280, 281.

Gentilz-femmes. II, 299.

Germes d'œufs, les jaunes. IV, 15.

Geye, gué. IV, 210.

Gorgias, habillé avec recherche. IV, 131; formé au XVe siècle sur le mot *gorge*, qui à cette époque était recouverte, sous la fente triangulaire du corsage ou du pourpoint, d'un linge délié ou d'une étoffe plus fine & plus claire. Le mot, comme la chose, est tombé en désuétude avant la moitié du XVIe siècle. — (*Être*) & en bon ordre. II, 238.

Gorgiase. I, 323; III, 188, 213. — (*Être*) *à ses noces*. III, 213. — (*Chemise*). I, 288.

Gorgiasement. III, 168. — (S'habiller). II, 344.

Gorgiaseté. III, 182. — de la Cour. II, 144

Goujate. III, 265. De *gouge*, synonyme de garse, fillette. Rabelais l'a employé : « belle gouge & de bonne trogne. » Employé là injurieusement, à cause de goujat, valet d'armée.

Goume, gomme, médicament. IV, 23.

Gouvernement (*De mauvais*), de mauvaise conduite. III, 193.

Grainier, grenier. III, 69.

Grans, grant, grandz avec un rapport feminin. Marguerite emploie aussi *grande*, mais beaucoup moins souvent. Les passages où la forme masculine se trouve sont trop nombreux pour être détaillés ici. Cela vient de ce qu'autrefois les adjectifs français qui venoient d'adjectifs latins en *is* avaient conservé la forme masculine : ainsi, *lettres royaulx*, de *regalis*.

Gras (*Parler*) au point de vue de la prononciation. III, 312.

Grey, gré. II, 326; III, 272.

Groulant, grouillant. II, 13.

Guerroyable (*Guerre*). IV, 237.

Gueyer, passer à gué. I, 236.

Guichet (*Petit*) dans une porte. II, 69; la forme plus ancienne était *huisset*.

Guide (*La*) de son chemin. II, 31; IV, 243; on le disait encore au XVIIe siècle : « Boussingault. La guide universelle de tous les Pays-Bas, avec une description de la ville de Paris » ; Paris, Clouzier, 1672.

Guynes, sorte de cerises. IV, 86.

Habit, au sens d'habit religieux. II, 113, 118, 123, 195. — (Laisser l'). II, 184; III, 238. — (*L'*) *ne fait pas le moine*. III, 92. Se trouve dans le Roman de la Rose, éd. Michel, tome II, p. 5.

Hallecret, pièce d'armure. II, 211.

Hault (De tout son), de sa hauteur; II, 180.

Haultesse (*Vostre*), appellation honorifique. III, 271.

Haultesses, hautes pensées. IV, 31.

Hay, hé. IV, 15, 65. — avant. IV, 149.

Hayoit, haïssoit. II, 337.

Hazardeurs (*Les*), ceux qui hasardent. I, 283.

Hazardeux (*Les lieux*), les dangers de la guerre. II, 81.

Herbelettes (*Connaître les*) au sens médicinal. IV, 15.

Heur, bonheur. I, 350; II, 221; IV, 47, 74.

Heures (*Dire ses*). II, 352. — (Les) de Notre-Dame. III, 317.

Hiérarchies célestes des Anges. III, 163.

Houzé (*Tout*), les jambes habillées de houseaux. III, 220.

Humeur du masculin, comme *humor* en latin. II, 251.

Huy, aujourd'hui. II, 215.

Huys, porte. II, 323; IV, 28. — porte de chambre. III, 186. — de maison. IV, 20. — de jardin. III, 211.

I pour *il* : « pour ce qu'i ». I, 258. — Voy. *Qu'i*.

Icelle, cette. I, 382.

Icelluy (celui, dans le conte de Gruget). III, 73, 76.

Il employé au féminin : « qu'il ne soit sçeue ». III, 290.

Ilz employé à l'état féminin au sens de *elles*. III, 28, 90.

Image, représentation figurée qu'on adore. II, 26, 229.

Images (Adorer les femmes comme). IV, 149. Voy. *Ymage*.

Importable, insupportable, qui ne se peut porter. I, 277, 280, 361, 373; II, 17, 34, 36, 62, 172, 208, 222, 251; III, 83, 136, 169, 235, 270; IV, 55, 163, 180, 224, 297, 302.

Inculpable de, qui n'est pas coupable de. III, 87.

Inestimable, qu'on ne saurait exprimer. I, 241.

Infinitif présent employé avec le sens de après avoir... : « emprunter », ayant la valeur de « après avoir emprunté ». IV, 169; « avoir mis fin. » IV, 308. Forme fréquente dans le Roman de Jean de Paris & dans Rabelais.

In manus (Dire son). II, 254. C'est la prière : « In manus tuas, Domine, commendo animam meam. »

Innocents (Bailler les). II, 65; IV, 312, 313; donner le fouet à une femme le jour de la fête des Innocents.

In pace (*Mettre*), c'est-à-dire en chartre perpétuelle. III, 187.

Inquisition, au sens d'iniquité. I, 296.

Ire, colère, *ira*. II, 268; III, 227; IV, 105.

Jà, maintenant, *déjà*; autrefois, « *de* jà », du latin *jam*. III, 172; IV, 20, 168.

Joingnant de, voisin de. I, 237.

Joissance & *joyssance*, jouissance. II, 272, 279, 375.

Jongs, joncs, roseaux. III, 211, 212.

Jugement, au sens de *Jugement dernier*. II, 178; IV, 23.

Jugesse, la femme d'un juge. III, 70, 73.

Just, jus; *just de pavot*. IV, 22.

Justice (*La*), les gens de judicature, les tribunaux. I, 302; II, 47, 313; III, 194; IV, 229.

Justifier (*Se*), être prouvé. IV, 278.

Karesme (Premiers jours de). II, 329. — *prenant*. II, 332. — (*La my-*). II, 332. Voy. Carême.

L pour R; imitation d'une prononciation provinciale. IV, 335-6.

Lairra. II, 120. *Lairray*, II, 339. *Lairré*, II, 311. *Lerray*, III, 136. *Lairrez*, IV, 64; première, troisième & quatrième personne du futur du verbe *laisser*.

Lame, pierre tombale plate. IV, 175.

Lamenter quelqu'un, se plaindre. III, 148.

Lardé, percé de trous. IV, 126.

Las, interjection; changé en *hélas* par la soudure de l'autre interjection *hé*. IV, 16, 70, 77, 83, 90, 115, 124, 125, 152, 153.

Lasseté, lassitude. II, 205, 270; III, 109.

Léans, là ens, ici dedans. II, 294, 296, 353; III, 18, 89.

Leçon, discours, « Lectio ». I, 248; II, 3, 289, 290; III, 117, 118; IV, 76, 285.

— (*Lire une*). II, 141. Les professeurs du Collège royal fondé par François Ier s'appelaient des Lecteurs.

— au sens de ce qu'on lit. I, 244.

Legièrement, à la légère. II, 341. — (Croire). I, 376.

Lerme, larme. IV, 128, 129, 142, 154, 165.

Lescive, lessive. IV, 301.

Leur pour *se*. III, 63; IV, 313.

Levé & enseveli. I, 269; on dit encore *la levée du corps*.

Liesse, joie. IV, 78; *lætitia*; encore employé au XVIIe siècle, notamment par La Fontaine.

Lieu public, maison de prostitution. I, 258.

Lieutenande, la femme du lieutenant criminel. II, 264.

Linceul, drap de lit. II, 360; IV, 301. — (*Le*) *de dessus* d'un lit. III, 221.

Livre (*Le*) *de vie*, l'Evangile. I, 270.

Loing, adj., lointain. II, 76.

Loingtaineté, éloignement. I, 344.

Mâcher, faire mal, en parlant d'un soulier. IV, 137.

Mais que, pourvu que. II, 198 & *passim*.

Maison, au sens de famille noble. II, 308, 343, 345, 351, 370, 371, 376, 378; III, 5, 13, 14, 20, 95, 119, 120, 122, 133, 136, 159, 168, 181, 190, 276, 278, 284. — (De bonne). III, 231. — Au sens des officiers & des serviteurs attachés à une personne. III, 6. — d'un roi. II, 209. — d'un duc. III, 269.

Malcontanter, mécontenter. IV, 38.

Malheureuse, à l'état d'injure. II, 159, 163.

Malheureuse, au sens de malhonnête & coupable. II, 135, 229; III, 207, 214, 273, 295.

Malheurté, formé sur *malheur*. I, 324, 354.

Malice, méchanceté. I, 376; II, 26; III, 31, 89, 112, 115, 120, 123, 131, 142, 155, 164, 209, 278; IV, 51, 83, 175. — (*Parfaire sa*). III, 71.

Malicieux, au sens de méchant. III, 89.

Malin (*Le*), le Diable. IV, 26.

Mamelle, à propos d'un homme. IV, 14.

Mante de lit, couverture. II, 360.

Manteau, au sens de façon de dissimuler. II, 317.

Marcher un chemin. I, 315.

Marine (*Sur la*), sur la mer. II, 33. Sur les côtes italiennes de la Méditerranée, la marine désigne la plage du bord de la mer.

Marmiteux, qui se donne l'air grave & austère. IV, 174. Formé sur le substantif *marmite* & Marguerite l'emploie certainement par habitude religieuse; la marmite romaine était une des plaisanteries & des railleries habituelles des protestants.

Marri ou *marry,* triste, malheureux. I, 246 & *passim.*

Massue (Porter la). IV, 131. C'est, plutôt que la marotte du Sot & du Fou, la massue qu'on pendait au cou des fous véritables pour empêcher & retarder leurs mouvements, de même qu'on pend un bâton au cou des taureaux & des vaches. Il en est question dans le Roman de la Rose; lorsque Dangier « Chassa l'amant hors du vergier — A une maçue à son col, — Se ressembloit & fel & fol. » Ed. Michel, I, 96.

Matter, mâter. II, 283.

Maulgré, malgré. II, 305.

Maureau (*Cheval*), noir ou au moins de couleur très sombre. II, 211.

Mè, mais. IV, 206.

Mécanicque, artisan. IV, 81.

Meillieu, milieu. II, 373. — (Au) de. II, 20.

Mensonge, du féminin. II, 106, 184, 342; III, 38, 67, 73, 277; IV, 169. — du masculin. III, 282.

Menterye, mensonge. IV, 46, 65.

Mercier, remercier. II, 241, 337; III, 279. — quelqu'un. II, 53, 92; III, 258.

Mescognoistre, ne pas reconnaître. IV, 108.

— le visage de quelqu'un. III, 108.

Merveilleusement, au sens de *beaucoup* & de *très.* II, 44; III, 67.

Meschanceté, action criminelle, conduite coupable. II, 18, 97, 133, 139, 200, 202, 316, 331, 344; III, 183, 280, 296; IV, 52, 56, 220, 238.

Meschant, coupable, méprisable. I, 324, 325; II, 25, 97, 143, 353; III, 38, 64, 83, 85, 90, 100, 142, 163, 289, 212, 258, 265, 274, 276, 288, 295, 296; IV, 55, 234, 299, 301, 313, 319.

Mescheoir, mal tomber, arriver mal, au sens de commettre une faute. III, 222.

Mescongneu, non reconnu. I, 321.

Mescongneue (*Faire la*), avoir l'air de ne pas comprendre. II, 212.

Mesnage (*Bon*), bonne conduite d'une maison. II, 237.

Mestier, au sens de besoin. III, 259.

— (*Avoir aussi bien*) *que.* III, 259.

— (*N'être*) *que.* II, 353.

— (*Ce qu'il lui en faisoit de*). III, 258.

Mètail, métal, « se connoître en tel métal ». III, 187.

Mettable, convenable. III, 47.

Meurdre, meurtre. I, 259; II, 23; III, 226.

Meurdrier, meurtrier, assassin. I, 257, 258, 259.

Mil, mille. I, 245, 342; II, 221.

Ministre, prêtre. III, 216. — d'église. II, 311.

Miraculeusement, d'une manière extraordinaire. I, 242.

Moien, au sens d'intermédiaire & d'obstacle. III, 85.

— (*Par tout il a*), le juste milieu. III, 256; c'est le proverbe latin : « In medio virtus. »

— (Ne pouvoir se conduire sans). III, 285.

Mitaine, moufles. IV, 78.

Modéré, qui a la mesure. II, 325.

Mon; voy. *Assavoir*.

Moins (*A tout le*), au moins. II, 338; III, 118.

Mondanité, sentiments & actes coupables, qui sont du monde. I, 269; II, 161, 314. — (Compagnie de). II, 276.

Mondanités de la Cour. II, 144, 145.

Monitions, monitoires, au sens ecclésiastique. — (Jeter des). III, 208.

Monsieur, au sens de Monseigneur. II, 235, 239 (cf. 237, 238, 244, 246, 247, 250, 252, 253, 254, 255).—appellation employée par la Duchesse de Bourgogne envers son mari. III, 276, 277, 280, 288.

Monté (*Être bien*), avoir un bon cheval. II, 80.

Montjoye (*La*) *de*, au sens de beaucoup. IV, 150. Les croix monumentales élevées sur la route de l'abbaye de Saint-Denis aux stations de la sainte épine s'appelaient des montjoyes, *mons gaudii*. Sur le cri de Montjoye Saint Denys & l'origine réelle du mot, voir une note de la Chanson de Roland, de M. Gautier, 7e édition, 1870, p. 279-81.

Morir, mourir. I, 353 & *passim*.

Mot (*Ne sonner*), ne rien dire. III, 161.

Moustier (*Laissons le*) *où il est*, restons en là. II, 192.

Mouton ou *Cornu* (Appeler quelqu'un). IV, 123.

Moufles, sorte de gants surtout fourrés à l'intérieur (& non à l'extérieur) où les quatre doigts sont ensemble & où le pouce seul est séparé. IV, 72. — appelées *mitaines*, IV, 78.

Moyen (*Par le*) *de quelqu'un*, grâce à son entremise. II, 29.

Muable, changeant, *mutabilis*. III, 179; IV, 60, 147.

Muer, changer, *mutare*. II, 250.

Munde, pur, *mundus*. II, 122; IV, 102. Nous avons conservé le composé *immonde* & l'expression *orge mondé*.

Muser, rester en plan : « Tel refuse qui après muse ». III, 57.

Musser, cacher, *mussitare*. IV, 140.

My-Caresme (*La*). II, 50.

Mye, pas, employé à la rime. IV, 13, 58, 64. — Négation par comparaison. Voir sur ce point la belle thèse de M. Schweighæuser imprimée dans la Bibliothèque de l'École des Chartes, tomes II & III de la troisième série.

Naïf, naturel. II, 94. — sincère, ardent. IV, 56.

Nattée (*Chambre*), sur le plancher de laquelle on a mis des nattes. I, 287.

Navigaige, navigation. III, 254.

Ne employé, non à l'état négatif, mais comme liaison euphonique. « La plus belle qu'on n'eust sçeu regarder », IV, 321, équivaut à « qu on eust sçeu regarder ». — ni. IV, 121.

Nécessité, état pauvre & malheureux. I, 241; II, 179; IV, 146. — (Demander sa). III, 111. — (Prendre sa) où l'on peut. III, 92. — (S'aider à sa). III, 227. — (Donner de sa), donner ce qui serait nécessaire à soi-même. III, 243.

Nécessités (*Quérir ses*). II, 52.

Nœlyer, nettoyer. IV, 82.

Nenny, non. IV, 132, 133. On se souvient de l'épigramme de Marot : « Un doux nenny, avec un doux sourire. »

Nette (*Être*), ne pas avoir de flux de sang. II, 198.

Neu, nœud. III, 198.

Neuf, nouveau; « le savoir neuf ». IV, 69.

Noir, la race nègre. IV, 148.

Noix, neige, en latin *nix*. IV, 77. C'est un des très rares vieux mots employés par Marguerite; on connaît *le Dit de la nois*, écrit au XIVe siècle par Watriquet.

Nompareil. IV, 137. Il est encore non seulement dans Malherbe, mais dans Corneille, dans Molière & dans La Fontaine, ou, pour mieux dire, dans tout le XVIIe siècle. Il est resté dans le substantif *nonpareille*, qui désigne une sorte de très petites dragées.

Nonchaillant que, non chaillant, du verbe *chaloir*. III, 29.

Notte, au sens de *note d'infamie*. II, 346.

Nouer, nager, italien *notare*. I, 304; II, 42 — (*nager* II, 44).

Nouveleté, nouveauté. III, 8; IV, 306.

Nouvelle (*La bonne*), la parole de Dieu, I. 244.

Noz, nous, de *nos*. III, 295.

Nuictée, nuit. I, 321.

Nuisance, chose nuisible. II, 207. Consacré dans le vieux proverbe populaire : « Dent de mouton porte nuisance — Et dent de chevrette abondance. »

Nul, au sens affirmatif. IV, 36.

Nulluy & *Nully*, aucun. II, 198 & *passim*.

Nyer, refuser. II, 281.

Oblier, *oblyer*, oublier. I, 236 & *passim*.

Obly, oubli. I, 247; II, 291; III, 109, 118, 138.

Observance (Religion de l'). Religieux de l'ordre de Saint-François suivant la réforme de la fin du XVe siècle. II, 113, 118, 125; IV, 255.

Occis, tué, de *occisus*. IV, 179.

Oeils, *œilz*, yeux. I, 247 & *passim*. C'est la forme constante de Marguerite, qui n'emploie pas une seule fois *yeux*. On trouve même, III, 204, *oelz*. Toutes ces formes viennent originairement d'*ocellus* & non d'*oculus*. Dans le Roman de la Rose, (éd. Michel, I, 116) *oel* rime avec *Bel-Acuel*.

Œuvre du masculin. III, 317.

Offence (*L'*) *de Dieu*, faite à Dieu. III, 227.

Offence (*L'*) *de quelqu'un*, la faute qu'il a commise. III, 283.

Office, du féminin. III, 97.

Officiers, gens ayant un office, une charge. III, 213.

Offre, du masculin. II, 237.

On, nous, forme normande. IV, 149. On peut voir sur ce point la note que j'ai imprimée dans l'*Intermédiaire des chercheurs & des curieux*, 1864, n° 4, p. 63, & dans mon *Recueil d'anciennes poésies françaises*, IX, 1865, p. 197-201.

Oncq & *Oncques*, jamais, de *unquam*. I, 369 & *passim*.

Opinion (*Avoir*) *à quelqu'un*, le distinguer & l'aimer. III, 27. — (*L'*) *de*, la pensée, la crainte de. III, 217.

Ord, sale, *horridus*. II, 6, 7, 128, 133, 135, 353; III, 130, 258; IV, 157.

Ordure, appliquée à une personne. II, 353.

Orrez, entendrez, de *oïr*. I, 337; II, 208; III, 88.

Ort, horridus. IV, 52; voy. *Ord*.

Oublier (*S'*), être inconvenant. II, 13.

Ouvrant, opérant, de *ouvrer*. IV, 94.

Ouvrouer, boutique. III, 128.

Pain, au sens d'hostie. II, 316. — On dit encore du *pain à chanter*.

Paisant en deux syllabes. I, 237; II, 272; IV, 128.

Paisante, paysanne. II, 272.

Paour, peur, de *pavorem*. I, 237 & *passim*.

Pappa, papa, père. IV, 92.

Partement, départ. I, 348; II, 33, 77, 99, 216. — au sens de mort. I, 373.

Pasle, pâle, de *pallidus*; l'*s* est là pour allonger l'*a*. IV, 185.

Passer, pâtir, souffrir la passion comme le Christ. III, 148. — mourir. III, 148. — au sens de faire passer un bateau sur une rivière. I, 299.

Passion, souffrance, douleur. I, 277; III, 283; IV, 14, 27, 47, 224. — Office de la semaine sainte. II, 332.

Patenostres données en cadeau. I, 247. Voy. Laborde, Glossaire des émaux, & surtout Rabelais, livre II, chapitre XXI, dans lequel Panurge offre à une dame de Paris des patenôtres de toutes sortes. — marquées de têtes de mort. III, 43. — (*En perdre ses*). II, 107. — (Dire une). IV, 30. — (Dire ses). III, 317.

Paternelle (*L'obéissance*), l'obéissance au père & à la mère. III, 56.

Patience, ce qu'on souffre; de *pâtir*. I, 295; II, 307.

Pationné, ressentant une passion. II, 331.

Pauvreté (*La*) *de quelqu'un*, ce qui lui est arrivé de malheureux. III, 322.

Peccadille, du masculin. III, 124, 320.

Pédieu, par Dieu. IV, 28.

Pendre, dépendre de. II, 251.

Peneux de, triste de. IV, 160.

Pensement, pensée, réflexion. III, 48. La Fontaine l'a employé dans son épitaphe: « J'ai vécu sans nul pensement ».

Penser, faire un pansement. II, 324.

Père grand, père & non grand-père. IV, 109. — (Mon), appellation donnée à un Médecin. III, 21. — appellation donnée à un Religieux. II, 334, 335, 336; III, 71. — spirituel. II, 196. — Voy. *Beau Père*.

Perfumé, parfumé. II, 19.

Persévérance, durée. II, 85.

Peupistre (*Pulpitum*). jubé. III, 242.

Piquer, donner de l'éperon à un cheval. II, 79, 97; IV, 52.

Piteux, digne de pitié. I, 364, 380, 383; II, 44, 164, 167, 170, 189, 192, 372; III, 53, 62, 110, 118, 295, 299, 323; IV, 141, 142, 174, 182. — ayant de la pitié pour. II, 88; III, 72; IV, 175.

Pitié (*La*), le malheur, la malechance. I, 237.

— chose digne de pitié. III, 176. — (*Voir une grande*), une chose pitoyable. I, 241.

Plainct, plainte, *planctus*. II, 252.

Plaindre, faire des plaintes. IV, 39.

Plaisanteurs, plaisants de profession. IV, 145.

Planier, entier. IV, 20.

Planté (*A*), en abondance. IV, 137.

Pleine, au sens d'enceinte. II, 279.

Pleur (*Le*) au singulier, avec le sens du pluriel. III, 323; IV, 165, 180.

Pluralité d'opinions, au sens de majorité. I, 245.

Pluratitte, pleurétique. IV, 27.

Pluspart (*La*), régissant le pluriel : « la pluspart diront ». I, 292; II, 173-4.

Poinctz, au sens de *poings*. II, 298.

Poison, du féminin, de *potio*. IV, 179.

Politic, pris au sens de profession. III, 47.

Poste (*Aller en*). I, 379; II, 132. — (Venir en). II, 252; c'est-à-dire à cheval, en postillon.

Postes (*Les*) d'une porte de ville, les gardiens. II, 21, 22.

Potée (*Faire sa*) au feu, faire bouillir son pot. II, 156.

Pouc (*Tant*), aussi peu, forme languedocienne. IV, 20.

Poulser, pousser, de *pulsare*. IV, 65, 68.

Poupines, poupées. II, 127. — (Jouer aux). III, 14.

Pourchas, ce qu'on poursuit. II, 379.

Pourchasser. I, 361 & *passim*.

Pourmener, se promener. III, 32, 36, 270. — (*Se*), III, 3, 294.

Practiquer quelqu'un, le disposer à une chose. II, 19.

Preindrent, prirent. III, 95.

Préfect (*Le*), surnom du duc d'Urbin, qui avait le titre de préfet de Rome. III, 119.

Prémier, pris adverbialement au sens de *d'abord*. II, 168; III, 264; IV, 20. — que, avant que. I, 270; II, 87; IV, 64.

Presse, au sens de foule. I, 389. — (*Avoir la*) *des amoureux*. III, 225.

Prétente, prétention. I, 345; IV, 234.

Preuves (*A toutes*) *de*, à l'épreuve. II, 221.

Prindrent, prirent. II, 379; III, 96, 204.

Prinse (*Être*) *de quelqu'un*, en être amoureuse. III, 32.

Prévoyée que j'aie, pourvu que j'aie d'abord. IV, 206.

Privé (*Être*) *de quelqu'un*, être dans son intimité. I, 287, 350.

Probation (*L'an de sa*), au sens de *noviciat*. II, 123.

Proculeuse, Procureuse, femme de Procureur. IV, 15.

Promenoir (*Se remettre au*), à se promener ensemble. III, 53.

Prou, beaucoup. IV, 57. — vous fasse. II, 133; IV, 259-60.

Proufileure, ouvrage profilé. IV, 131.

Psealmes (*Les*), les Psaumes de David. I, 244.

Pulpitre, au sens de jubé. III, 321. — Voy. *Peupistre*.

Purger, rendre pur. IV, 168.

Quantième, pris adjectivement. III, 95.

Quanton, canton, partie. IV, 100.

Quartier, au sens des gages de trois mois, le quart de l'année. I, 265, 326; III, 265.

Querre, second infinitif de *quérir*. IV, 15.

Qui, ce qui. III, 188. — élidé pour le vers : « Qui est cella ? » de trois syllabes. IV, 21.

Qu'i, qu'il. I, 236, 258; II, 277, 298, 301; III, 29, 84, 241. Je trouve la même forme dans le registre manuscrit des procès-verbaux de l'Académie de peinture à la date du 28 février 1705: « M. de Piles a faict espérer à la Compagnie *qu'i* feroit samedy prochain l'ouverture de la conférence.... »

Quicte de, préservé de. IV, 133. — (*Être*) *de*, en finir avec. I, 383. — *de son bonneur* (*Femme*). III, 222.

Quicter quelqu'un d'une chose. II, 171, l'en décharger.

Qu'il, au sens de *qui*. I, 243. « ce qu'il luy appartient ». III, 266.

Quoy (*De*), de l'argent. IV, 81. On dit encore populairement: « Il a du quibus ».

R pour L. *Mérencolye*. IV, 41, 48, 84. — (changé en L). *Proculeuse*. IV, 15.

Rabbi, docteur. IV, 78.

Rachacter, racheter. IV, 70.

Racompter, raconter. I, 235 & *passim*; voy. *Compter*.

Racueil, accueil. I, 273. Voir *Recueil*.

Rafroidir, refroidir, calmer. III, 314.

Ramentevoir, se souvenir de. I, 293; II, 348; III, 204; IV, 162. — avec un régime actif. II, 3. — *Ramentu*. I, 296.

Rappeler comme on ferait d'un oiseau. III, 221.

Ravie (Comme une personne). II, 330. — « Raptus est in Paradisum ». II Cor. XII, 4. « Et raptus est filius ejus ad Deum ». Apoc. XII, 5. On dit encore couramment: Le ravissement de saint Paul.

Raze (La teste), rasée. II, 298.

Recevoir, dit absolument, au sens de « recevoir l'hostie de la communion ». III, 6, 8; IV, 187. (Se trouve dans le poème de Philandrier. I, 155, 162.)

Recharger, revenir à la charge, répéter. II, 371.

Reciner, dîner, *recœnare*, manger de nouveau. III, 118.

Recollection, souvenir. I, 244.

Reconfort, consolation. I, 370; II, 34; IV, 47, 140.

Reconforter, consoler, soutenir. I, 238, 335; II, 66, 70; III, 55, 312, 322; IV, 142, 153. — (Se). I, 239.

Recordation, souvenir. II, 75.

Recorder, se souvenir de. II, 60.

Recoux, mis en liberté. I, 302.

Recueil, accueil. I, 275; III, 51, 135. Voir *Racueil*. — (*Avoir bon*) *de quelqu'un*. II, 95.

Recueillir, accueillir. III, 51.

Réformateur, qui est chargé de la réforme des abbayes. II, 182.

Refuser (*Ne*) *d'une chose*, l'accorder. I, 321.

Regarder, avoir l'idée d'une chose. I, 243.

Regnier, renier. II, 158.

Reigle, règle d'un Ordre religieux. II, 333; III, 321.

Remémorer, se souvenir de. I, 246, 278; II, 135, 178, 284. — avec un régime direct. II, 188.

Rémissible, qui peut être remis, pardonné. IV, 300. — (Péché de premier mouvement). II, 346.

Remonstrations, remontrances. II, 254.

Remue, au féminin : « estoit remuée », avoit remué. III, 242.

Renard, pris dans le sens d'hypocrite. II, 182.

Rendre (*Se*), se faire moine. II, 123. — (Se) à Dieu. III, 113.

Renouver, recommencer, renouveler, *renovare*. IV, 38.

Réseul (*Lit de*), couvert d'une courte pointe non pas à mailles comme un réseau, mais formée d'un travail à jours. II, 154; IV, 264.

Résolution, fin d'une chose. II, 50. — (*Sans quelque*), sans que la chose soit absolument terminée. III, 237.

Retindrent, retinrent. I, 388.

Reste, du féminin. IV, 234.

Retirée (Etre à), s'être résolue à. II, 161.

Retraict, lieux d'aisances. II, 353. — (Anneaux de). II, 5, 6. Dans certaines provinces, dans la Vendée par exemple, on trouve encore dans le jardin un pavillon où il y a au fond un rang de trois, quatre ou cinq anneaux de retrait; en face, aux côtés de la porte, on en trouve de plus petits & de plus bas pour la hauteur des jambes des enfants. Les femmes & les jeunes filles y vont très bien ensemble & y restent à causer. Ces habitudes, qui tendent à disparaître, expliquent, ce qui nous révolte aujourd'hui, comment le duc de Vendôme, entre autres, donnait ses audiences sur sa chaise percée, & comment ce fut l'origine de la fortune du cardinal Alberoni.

Revencher (*Se*), prendre sa revanche. I, 279.

Revenir (*Se*), recommencer. III, 176.

Rhabiller à une faute, la réparer. I, 270.

Rêver, exposer des spéculations philosophiques & théologiques, II, 327.

Revestiaire, sacristie. II, 123.

Rèze, rasée, tondue. IV, 121.

Rhume (Avoir un grand). III, 138. La forme du XIIIe siècle était *reume*, & celle du XVe *rheume*, dont l'orthographe est plus près du latin *rheuma*; l'*e* s'est supprimé par élision.

Ricaméure. IV, 131; broderie. On citerait de nombreux exemples du participe *ricameré*.

Riche homme. II, 235, 236, 237, 238, 239, 244, 249. Comme l'épithète s'applique à un Espagnol, outre la fortune, doit intervenir le sens honorifique de *Rico hombre*.

Rien (*Pour*), pour aucune chose, pour quoi que ce soit. II, 333; III, 141, 283. — (Pour un). III, 121-2. — au sens négatif : « feignant de rien savoir ». III, 196.

Robe, appellation des gens de judicature. II, 225. On a dit longtemps *gens de robe* par opposition aux *gens d'épée*. En Angleterre, dans les villes d'universités, on dit encore *ville* & *robe*, bourgeois & étudiants, *town or gown*.

Robe (*La meilleure*) *qu'il eût vue*. I, 321. C'est l'expression italienne, *roba*, qui s'applique à tout, même à un fiacre, *una roba di legno*, une machine de bois.

Rolle, *rotulus*, l'ancien *volumen*. IV, 180, 285. On se souvient du mot d'une de nos anciennes Farces : « Cela n'est point dans mon rollet » ; encore aujourd'hui dans le Don Juan de Mozart, quand Sganarelle commence l'air des *Mille e tre*, il déroule un énorme rouleau sur lequel sont inscrites les conquêtes de son maître. — (*Étudier son*), penser d'avance à ce que l'on a à dire. II, 290. — (Etre le premier en). III, 100. — (*Recorder un*). II, 60. — (*Savoir son*) *par cœur*. III, 184. — (Bien jouer son). III, 210.

Rompure, rupture. IV, 238. Voy. *Roupture*.

Roole & *Roolle* ; voir *Rôle*.

Rouges (*Les plus*) étaient prises. IV, 81. Le rouge a toujours été la couleur par excellence : ainsi la pourpre chez les anciens ; à l'état moderne, les robes des cardinaux sont rouges, &, dans l'ancien Parlement de Paris, les arrêts « rendus en robes rouges » l'étaient dans des causes exceptionnellement importantes. Ces rapprochements rendent peut-être raison du sens des « plus rouges », qui, en dehors de toute explication, sont évidemment les plus hauts & les plus élevés.

Rouller, rouiller. III, 165.

Roupture. IV, 168 ; voy. *Rompure*.

Rume dessus les œils. III, 275 ; voy. *Rhume*.

Ryrie, le rire excité par un beau conte. IV, 153.

Sablon, rivage sablonneux. II, 42. — (*Fonder sur le*), I, 374. — Ædificavit domum suam super arenam. Matthæi VII, 26.

Sacrer une église, faire les cérémonies de la consécration. II, 135.

Saillir, sauter. I, 289 ; II, 249. — sortir. I, 308 & *passim*.

Saing, sein. III, 129.

Sarot, à la mode de Bigorre, fait comme un cresmeau, mais couvrant tout le corps & les épaules par derrière. III, 264, 265. — (Avoir son) sur la tête. III, 264.

Saye, vêtement masculin. III, 167, 168. — de drap. IV, 106.

Satallite, satellite. IV, 108.

Sauve (Son honneur). III, 181. Honneur n'est pas du féminin, & il ne faut pas voir là *sauvé ; sauf* & *sauve*, de *salvus*, sont la même chose par la confusion du son des deux lettres *f* & *v*.

Scellier, sellier. III, 311.

Scofion, coiffure de femme. II, 54.

Se, pour *ce*. I, 353 ; II, 35, 210.

Seicher, sécher. I, 241.

Seigner, faire une saignée. III, 108.

Seindre, ceindre. III, 7.

Serain (*Danger du*), l'air du soir, de *serenum*. IV, 44, 64.

Sercher, chercher. I, 236, 262, 275, 278, 301 ; II, 265, 289, 331, 334, 349 ; III, 6, 18, 109, 128, 226.

Serrant, avaricieux. III, 56 ; IV, 312.

Service, l'office divin. II, 132, 239. — (*Tout le*) *du jour*, tous les offices du jour. III, 214.

— au sens de l'office de la messe. III, 16, 317. — *divin*, la messe. III, 161.

Servir, au sens de faire son service de Gentilhomme dans la Maison d'un Prince. III, 279.

Sérymonie, III, 172.

Sérymonies, façons, manières affectées. III, 172.

Sèt, sept, dont le *p* ne se prononçait pas. III, 167.

Seule (Etre), c'est-à-dire fille unique. III, 55.

Seur, sœur. III, 225, 274.

Séur, en deux syllabes, sûr, de « securus ». III, 234, 273, 302.

Si (*Sans*), sans restriction. IV, 98.

— au sens affirmatif. I, 245 & *passim*.

Siège (*Prendre son*), s'asseoir. III, 4.

Siet, convient. III, 165.

Sieur, seigneur, mari. III, 146.

Simple, au sens d'*ignorant*. II, 231; III, 43.

Simple, au sens de naïf & de crédule. III, 162.

Simplesse, naïveté. II, 67.

Simplicité, au sens de bonté. III, 44, 45, 58, 59.

Singulier amenant le pluriel par suite de la pluralité de l'idée: *Chacune se mirent à*. III, 318, qui équivaut à *Toutes se mirent*. Voy. *Plupart*.

Soingneusement. III, 90; *songneusement*. III, 290. La lettre *n* qui vient de *soin*, est tombée depuis longtemps dans l'orthographe à la suite de la prononciation; lorsque plusieurs consonnes se suivaient, on en prononçait autrefois le moins possible, & ici l'on devait même ne pas tenir compte du *g* comme nous & prononcer *soineusement* ou même *soneusement*.

Sonner, résonner, appliqué aux orgues. II, 276. — mot (Ne), ne rien dire. I, 326; IV, 135. — (Sans) mot. II, 295.

Sortir (*Se*) *de*, s'accommoder, s'assortir de, être avec. IV, 48.

Soullace, de solacier, consoler, donner du soulas. IV, 145.

Subjection, sujétion, esclavage. II, 339.

Suffisance, valeur, mérite. II, 225.

Surpreind, surprit. III, 181.

Suspection, suspicion. IV, 218.

Synammome; entre dans la poudre de Duc. III, 259. — Le cinamome est la cannelle & venait de Taprobrane, c'est-à-dire de l'île de Ceylan (Barthélemy Saint-Hilaire, le Bouddha & sa religion, 1862, in-12, p. 320).

Tables (*En*), à table. II, 320.

Tabourin, profession de Tambour. I, 320.

Tabourin (*Sonner le*), se vanter d'une chose. I, 304.

Tanser, tancer. III, 32, 62; IV, 174. — quelqu'un. III, 71.

Tant, au sens de *si*. I, 236; II, 307.

Tapisser une chambre. II, 360; en garnir les murs de tapisseries ou d'étoffe. Les paysans disent encore tapisser une chambre pour y mettre du papier sur les murs.

Tect à pourceaulx, *tectum*. II, 323, 324.

Temporel, revenu. III, 55.

Tenir, donner le bras à quelqu'un. III, 54.

Tenson, querelle. IV, 90.

Terre (*Mettre en*), enterrer, ensevelir. II, 170. — (Accompagner jusqu'à la), jusqu'à la fosse. III, 196.

Terre, bien de campagne. II, 294, 333, 365.

Terrien, terrestre. III, 300.

Territoire, adjectif, terrestre. II, 127.

Tête (*Sa*), au sens de la perte de sa tête par décapitation. I, 291.

Tétin, sein. II, 179; III, 65, 313. — à propos d'un homme. IV, 14.

Texte (*Le*), l'Évangile. II, 13. L'expression est ancienne & se trouve fréquemment dans de très vieux inventaires. C'est *le livre* par excellence, au même sens que *la Bible,* mais le dernier est resté tandis que l'autre n'a pas subsisté.

Tierce, troisième. I, 270; II, 27, 285.

Tirer quelqu'un, le tirer par le vêtement pour attirer son attention. III, 161.

Tissure, II, 135.

Toiles pour la chasse. II, 311; oiles employées à faire des enceintes où l'on amène les grosses bêtes.

Tondre (*Se*), se faire une tonsure. IV, 178.

Torment, du féminin. III, 284.

Tour, au sens de prison. IV, 54.

Tourets de nez. II, 136; III, 33; IV, 260.

« Touret de nez, maschera di dona ». (Dict. de Duez, Lyon, 1671). — Le mettre pour rire en liberté. III, 131.—On a vu, I, 191, dans la description de la seconde miniature de la Coche, les trois dames « toutes vestues de noir, ayant leurs cornettes basses, leurs tourets de naiz & leurs colletz haultz ». — « Deux thouretz de fil d'or pour abiller espousées ». Inventaire de la duchesse de Valentinois, Charlotte d'Albret, 1514, n° 541. — « Deux presses de bois à presser touretz »; ibidem, n° 560. — « Six touretz de toille à bandes »; n° 573. — Voir Viollet Le Duc, Dict. du mobilier, ad verbum. — « Collier & touret d'or taillés à la damasquine ». Laborde, Comptes des bâtiments. II, 246. — *Voir* la note sur cette coiffure dans la note 367 du palais Mazarin de M. de Laborde & son Glossaire des émaux, p. 520 — à propos d'un homme. IV, 155.

Tranchée, colique, besoin pressant. III, 186.

Transmuer, métamorphoser. III, 229, 292.

Transmutation, métamorphose IV, 56.

Transporté (*Prendre le cœur d'un homme*), faire une folie. III, 270.

Travail, au sens de fatigue. I, 299.

Travailler, avoir de l'ennui. III, 140.

Travailler quelqu'un, le poursuivre. III, 21.

Treuver, trouver. II, 174, 250; III, 111, 180; IV, 28, 159, 165. — Si Molière l'a mis dans la bouche de Cathos & de Jodelet (*Précieuses*, éd. Hachette, II, 68 & 106), il l'a mis jusque dans la bouche d'Alceste : « Non, l'amour que je sens pour cette jeune veuve — Ne ferme point mes yeux aux défauts qu'on lui treuve » (*Le Misanthrope*, vers 225-6). La Fontaine a dit aussi : « Dans la citrouille je la treuve ».

Triste de, affligé à propos de. I, 241.

Tuer un flambeau, l'éteindre. II, 54.

Tumber, tomber. I, 292, 296, 315, 358, 369.

Umbrageux, qui produit une ombre. III, 147.

Umbre (*Ung*), du masculin. IV, 74.

Unction, l'extrême onction. III, 318. — (*Assister à mettre quelqu'un en*), lui voir administrer l'extrême onction. III, 196.

Urinal, pot à pisser. IV, 21.

Vain, fou. III, 280, 293. — sot. III, 148.

Vaisseau, coupe à boire. II, 304.

Vat (*S'en*). Le *t* final, qu'on n'écrit plus, n'est pas euphonique pour éviter l'hiatus, mais étymologique; *vadit*. Il se trouve ici devant une voyelle : I, 323; II, 294, 295, 297; III, 237, & devant une consonne : II, 244; III, 184, 210, 242.

Vefve, veuve, *passim*; on prononçait *vève*. — (Semble par ses habits plus) que mariée. II, 236.

Véhémence, force matérielle. I, 236.

Veid, vit, *vidit*. III, 101, 291.

Vein, vain, de *vanus*. IV, 22.

Vèle, voile, de *velum*. II, 247.

Veloux, velours. IV, 155. — ne se portait à tous les jours que par les femmes de grande maison. III, 34.

Vendanges (Visiter ses) au sens de vignes au moment de la vendange. III, 24.

Veneur, chasseur, *venator*. II, 92; III, 103.

Vent (*Retourner à*), disparaître II, 219.

Ventrée (*Frères d'une*), jumeaux. III, 162.

Vergongne, honte. IV, 156.

Verisfié, vérifié. II, 191; l'*s* ne se prononçait pas.

Véritable, au sens de disant la vérité. II, 60. — (*Trop croire de*) *à* ou *en quelqu'un*, le croire trop véridique. III, 175, 179.

Verser à une chose, s'en occuper, *versari*. IV, 230.

Veu, vœu. III, 155.

Viande (Ainsi que la) fut apportée sur la table. II, 304. — Tout ce qui se mange, *vivenda*.

Viduité, état de veuve. I, 285; II, 90.

Vindrent, vinrent, arrivèrent. I, 236; II, 22; III, 97, 101.

Vis-roy, vice-roi. I, 363.

Vitupérable, blâmable. II, 367.

Voilée, ayant pris le voile. II, 125.

Voiles, au sens de navires. I, 363.

Voire, vraiment, de *verum*. II, 195; III, 57, 56; IV, 110, 127, 173, 179, 314.

Voller si loin qu'on ne peut le rappeler. III, 222, métaphore tirée de la chasse à l'oiseau.

Vollerye. chasse avec des oiseaux. I, 245.

Vouer, faire vœu de. III, 163.

Voulsisse, voulusse. II, 15, 310; III, 274. — Voulût. II, 277.

Voulsissent, voulussent. II, 229.

Voulsist, voulût. I, 243, 302, 348; II, 261; III, 33, 65, 246.

Y, à cela. III, 78.

Ymaige, statue. II, 244; III, 242. — du masculin. III, 16,

320. Voy. *Image*. — Statuette, petit bas-relief ou petite peinture d'un sujet pieux, donné en cadeau. I, 247.

Yssoit, sortoit. IV, 32.

Z employé à la fin d'un singulier; *tenuz* au lieu de *tenu*. III, 248, reste inconscient de l'ancienne déclinaison française.

PLUS VOUS

QUE MOY

TABLE

DU QUATRIÈME VOLUME

LES FARCES DE MARGUERITE DE NAVARRE

Avertissement. — A. de M. 1

I. *Le Mallade* 14

II. *La Farce des deux Filles & des deux Mariées* 36

III. *L'Inquisiteur* 69

IV. *Farce de Trop, Prou, Peu, Moins* 104

Poésies inédites de la Reine de Navarre extraites de deux manuscrits de l'Arsenal 162

Liste chronologique des poésies historiques de la Reine de Navarre. — L. 177

Dixain de Rabelais à l'Esprit de la Reine de Navarre. 181

Les A-Dieu des Dames de chez la Royne de Navarre allant en Gascogne à Madame la Princesse de Navarre. 182

Lettre inédite de Marguerite de Navarre à sa tante Madame de Nemours. — M. 187

Note sur l'édition de Berne au nom de Walthard. — M. . . 188

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS SUR L'HEPTAMÉRON. 191

Conjectures sur le nom véritable des personnages qui prennent part aux récits de l'*Heptaméron*. 192

Prologue général 205

Première Journée 213

Lettres de rémission pour Michel de Saint Aignan. 214
Deuxième Journée. 239
Troisième Journée 261
Notice de M. le baron Jérôme Pichon sur la xxve Nouvelle & sur Jacques Disome, Avocat au Parlement. 271
Quatrième Journée 285
Note de M. Benjamin Fillon sur Grip près de Niort. 291
Note de M. Roman sur Jeffroy Charles, Président de Dauphiné 293
Cinquième Journée. 305
Sixième Journée : 317
Note de M. Jules Duval, archiviste de l'Orne, sur le lieu de La Tirelière près d'Alençon. 319
Septième Journée 327
Huitième Journée 335

GLOSSAIRE. — M. 337

ACHEVÉ D'IMPRIMER A PARIS

Le 20 Septembre 1880

PAR D. JOUAUST

POUR A. EUDES

LIBRAIRE

OCCVPA PORTVM
PARIS
RUE
S.t HONORÉ
TYPOGRAPHIE
ARTISTIQUE
338
338
JOUAUST
ÉDITIONS
DE
BIBLIOPHILES

PQ
1631
H3
1880
t.4

Marguerite d'Angouleme
L'heptaméron des nouvelles
de très haute

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY